

Autre(s) nom(s) :	Arrondissement historique de Québec Arrondissement historique du Vieux-Québec
Type de bien :	Immobilier
Thématique(s) :	Patrimoine autochtone (Patrimoine amérindien) Patrimoine commémoratif Patrimoine institutionnel et civil Patrimoine maritime et fluvial Patrimoine militaire Patrimoine religieux (Culte) Patrimoine religieux (Mission curiale) Patrimoine religieux (Mission éducative) Patrimoine religieux (Mission hospitalière) Patrimoine religieux (Vie quotidienne)
Tradition(s) religieuse(s) :	Christianisme (Anglicanisme) Christianisme (Catholicisme (rite latin)) Christianisme (Protestantisme (Église Unie)) Christianisme (Protestantisme (Presbytérien))
Statut BD :	Inscrit au Registre (statut individuel)
Diffusion RPCQ : Oui	Diffusion adresse : Oui
Justification de la non-diffusion :	

Description

Le site patrimonial du Vieux-Québec est un territoire urbain d'environ 135 hectares. Il est composé de deux secteurs distincts, une partie haute sur le promontoire du cap Diamant et une partie basse sur une bande de terre entre la falaise, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent, à l'endroit même où ce cours d'eau se fait plus étroit. Il comprend près de 1400 bâtiments construits à partir du XVII^e siècle qui forment un paysage architectural diversifié évoquant ses principales fonctions, commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. Le site témoigne de quatre siècles d'architecture et compte des immeubles d'inspiration française, des édifices d'esprit palladien et néoclassique ainsi que des bâtiments d'influence plus éclectique.

Ce bien est déclaré site patrimonial. De forme irrégulière, le périmètre du site est approximativement délimité par le fleuve Saint-Laurent, les rues Saint-André et Saint-Paul, les secteurs du Palais de l'intendant et de l'îlot Fleurie, la rue Saint-Vallier Est, la côte d'Abraham, et par une ligne imaginaire passant entre l'Hôtel du Parlement et les remparts qui se poursuit jusqu'à la falaise et le fleuve. Le site est inclus dans l'arrondissement municipal de La Cité. Il englobe la ville fortifiée située dans le quartier Vieux-Québec-Haute-Ville, ainsi que certaines portions des quartiers Vieux-Québec-Basse-Ville, Cap-Blanc (à l'ouest) et Saint-Roch (au nord). Il compte plusieurs biens patrimoniaux classés. De nombreux sites archéologiques connus, témoignant de la présence autochtone et euroquébécoise, sont également associés au lieu.

Le site patrimonial du Vieux-Québec est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Biens associés

2

Comprend

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
102626	1 1/2, rue Ferland	DC	SSP
110164	1 1/2, rue Hébert	DC	SSP
102636	1, rue Couillard	DC	SSP
103918	1, rue de l'Arsenal	DC	SSP
110186	1, rue de la Ménagerie	DC	SSP
109902	1, rue des Sapeurs	DC	SSP
102436	1, rue du Trésor	DC	SSP
101066	1, rue Ferland	DC	SSP
104655	1, rue Hamel	DC	SSP
102973	1-3, rue Christie	DC	SSP
103314	1-3, rue D'Auteuil	DC	SSP
100810	1-3, rue du Parloir	DC	SSP
102141	10, avenue Saint-Denis	DC	SSP
104180	10½, côte du Palais	DC	SSP
104181	10, côte du Palais	DC	SSP
105871	10, rue Couillard	DC	SSP
101538	10, rue Dalhousie	DC	SSP
110086	10, rue de la Terrasse-Dufferin	DC	SSP
103355	10, rue des Grisons	DC	SSP
101062	10, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
110081	10, rue du Parloir	DC	SSP
103567	10, rue Garneau	DC	SSP
101482	10, rue Hébert	DC	SSP
110401	10, rue McMahon	DC	SSP
110122	10-12, avenue Saint-Denis	DC	SSP
102591	10-12, rue Dauphine	DC	SSP
103948	10-12, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110153	10-12, rue Hébert / 1, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
110199	10-14, rue Christie	DC	SSP
102844	1001-1011, rue Saint-Jean	DC	SSP
102965	101, boulevard Champlain	DC	SSP
109988	101, quai Saint-André	DC	SSP
103989	101, rue Saint-Paul	DC	SSP
104701	101-103, rue Saint-Pierre	DC	SSP
102272	101-103, rue Sainte-Anne	DC	SSP
101750	1015-1023, rue Saint-Jean / 2, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
100824	1018, rue Saint-Jean	DC	SSP
101361	102-104, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110144	102-106, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
102171	1025, rue Saint-Jean	DC	SSP
110332	1025-1029, rue Saint-Jean / 1, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101159	1029, rue Saint-Jean	DC	SSP
103766	103 1/2-105, rue Sainte-Anne	DC	SSP
101231	1034, rue Saint-Jean	DC	SSP
105748	1042, rue des Prairies	DC	SSP
110315	1048, rue Saint-Jean	DC	SSP
101236	1050-1056, rue Saint-Jean / 21, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
102578	1059, rue Saint-Jean	DC	SSP
110400	1059-1061, rue Saint-Jean	DC	SSP
103961	106, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
100750	106, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103066	1060-1070, rue Saint-Jean	DC	SSP
100748	1061, rue Saint-Jean	DC	SSP
102875	1063-1065, rue Saint-Jean	DC	SSP
110166	107, quai Saint-André / 170, rue Saint-Paul	DC	SSP
101730	107, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103307	1074, rue Saint-Jean	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
102369	1075-1085, rue Saint-Jean	DC	SSP
101404	1084-1088, rue Saint-Jean	DC	SSP
110024	1084-1088, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
105940	1087-1091, rue Saint-Jean	DC	SSP
103877	109, rue Dalhousie	DC	SSP
101024	109, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103827	109-111, rue Saint-Paul / 60, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
110410	1091, rue Saint-Jean	DC	SSP
110013	1092-1096, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
104840	11, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
103962	11½, rue Hamel	DC	SSP
101882	11, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101336	11, ruelle de l'Ancien-Chantier	DC	SSP
104030	11-11½, rue De Buade	DC	SSP
101522	11-11½, rue Hébert	DC	SSP
101395	11-13, rue Haldimand	DC	SSP
104697	11-17, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
102102	110, rue Saint-Paul	DC	SSP
102146	1100, rue Saint-Jean	DC	SSP
101656	1109-1115, rue Saint-Jean	DC	SSP
102820	111, rue Sainte-Anne	DC	SSP
110399	1110, rue Saint-Jean	DC	SSP
104680	1112-1116, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
100815	1114-1120, rue Saint-Jean	DC	SSP
102530	1118-1122, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
100734	112, rue Saint-Paul et 10, rue des Navigateurs	DC	SSP
110012	1124-1126, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
101386	1124-1128, rue Saint-Jean	DC	SSP
103422	1134, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
102907	1136-1140, rue Saint-Jean	DC	SSP
100938	1136-1148, rue Saint-Jean	DC	SSP
105348	1138, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
101042	1144-1148, rue Saint-Jean	DC	SSP
100867	1145-1149, rue Saint-Jean	DC	SSP
102251	1145-1165, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
104776	115, quai Saint-André	DC	SSP
102948	115, rue Dalhousie	DC	SSP
104188	115, rue Sainte-Anne	DC	SSP
105037	1151-1157, rue Saint-Jean	DC	SSP
101067	1160-1170, rue Saint-Jean	DC	SSP
110405	1165-1167, rue Saint-Jean	DC	SSP
103217	1169, rue Saint-Jean	DC	SSP
104633	117, quai Saint-André	DC	SSP
103768	117-117 1/2, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103276	1175-1179, rue Saint-Jean	DC	SSP
110180	1179-1187, rue Saint-Vallier Est / 50, côte Dinan	DC	SSP
102992	1183-1187, rue Saint-Jean	DC	SSP
102617	1190, rue Saint-Jean / 8, rue de l'Hôtel-Dieu	DC	SSP
102315	12, avenue Saint-Denis	DC	SSP
111397	12, côte du Palais	DC	SSP
101201	12, rue Garneau / 28-32, rue Ferland	DC	SSP
103288	12, rue Haldimand	DC	SSP
193597	12, rue Hamel	DC	SSP
105698	12, rue Hébert	DC	SSP
110404	12, rue McMahan	DC	SSP
103922	12, rue Sainte-Famille	DC	SSP
102759	12, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104049	12, rue Sous-le-Cap	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
103933	12-14, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
101801	12-73, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
101199	120, rue Sainte-Anne	DC	SSP
101326	1200, rue Saint-Jean / 60, rue Garneau	DC	SSP
102811	121, rue Dalhousie	DC	SSP
101703	121-123, rue Saint-Paul	DC	SSP
101050	124, rue Sainte-Anne	DC	SSP
110127	125, côte de la Montagne / 10, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
103114	125, rue Sainte-Anne	DC	SSP
102946	127, rue Saint-Paul / 70, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
110320	128, rue Sainte-Anne / 21, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104845	13, avenue Sainte-Geneviève / 31, rue de la Porte	DC	SSP
110412	13, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
101788	13, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
102273	13, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101339	13-15, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101047	131, rue Sainte-Anne	DC	SSP
102472	135, rue Sainte-Anne	DC	SSP
110572	137-141, rue Sainte-Anne	DC	SSP
102797	138, rue Sainte-Anne	DC	SSP
101763	14, avenue Saint-Denis	DC	SSP
101657	14, côte du Palais / 5, rue McMahon	DC	SSP
103874	14, rue des Remparts	DC	SSP
110008	14, rue des Vaisseaux-du-Roi	DC	SSP
104595	14, rue Garneau	DC	SSP
103289	14, rue Haldimand	DC	SSP
101247	14, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101951	14,16, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
102484	14-16, rue Ferland	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
110200	14-20, rue des Grisons / 26-28, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
102803	140, rue Saint-Pierre	DC	SSP
103247	143 ¾-145, rue Saint-Paul	DC	SSP
100990	143-143 ½, rue Saint-Paul	DC	SSP
102814	147-151, rue Saint-Paul	DC	SSP
110021	15, avenue Sainte-Geneviève / 18, rue de la Porte	DC	SSP
101714	15, rue D'Auteuil	DC	SSP
103312	15, rue des Remparts	DC	SSP
109804	15, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
102649	15, rue Ferland	DC	SSP
100825	15, rue Haldimand	DC	SSP
101748	15, rue Hamel	DC	SSP
101134	15, rue McMahan	DC	SSP
110343	15, rue Saint-Flavien	DC	SSP
103489	15-17, rue Hébert	DC	SSP
108189	15-19, rue De Buade	DC	SSP
101708	152-158, rue Saint-Paul	DC	SSP
110163	155-159, rue Saint-Paul / 140-150, côte du Colonel-Dambourgès	DC	SSP
110294	155-159, rue Sainte-Anne	DC	SSP
102201	16 1/2, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101762	16, avenue Saint-Denis	DC	SSP
102851	16, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
104652	16, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
100997	16, rue Mont-Carmel	DC	SSP
103561	16, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
104172	16, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104882	16-18, côte de la Fabrique	DC	SSP
104206	16-18, rue Elgin	DC	SSP
103901	16-18, rue Hébert / 7, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
100740	16-18, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103148	16-20, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
102463	160, quai Saint-André	DC	SSP
100952	160, rue Saint-Paul	DC	SSP
101092	165, rue du Marché-Finlay	DC	SSP
103818	169-175, rue Saint-Paul / 160, côte du Colonel-Dambourgès	DC	SSP
100822	17 1/2, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
110019	17, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
105754	17, rue de la Barricade	DC	SSP
102809	17, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
102905	17, rue Garneau	DC	SSP
101055	17, rue Saint-Jacques	DC	SSP
110189	17-25, rue des Remparts	DC	SSP
103064	175, côte de la Montagne	DC	SSP
105206	18 à 20, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
108379	18, rue Couillard / 17, rue Hamel	DC	SSP
110349	18, rue Garneau	DC	SSP
110179	18, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
104139	18, rue Saint-Flavien	DC	SSP
100735	18, rue Sainte-Famille	DC	SSP
110121	18-20, avenue Saint-Denis	DC	SSP
110119	18-20, rue Sainte-Ursule / 132, rue Sainte-Anne	DC	SSP
104197	185-189, rue Saint-Paul	DC	SSP
102990	186-188, rue Saint-Paul / 109, quai Saint-André	DC	SSP
102144	19, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
102120	19, rue des Jardins	DC	SSP
101867	19, rue McMahon	DC	SSP
103779	19, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
104144	19-21, rue Hébert	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
101138	19-25, rue Ferland	DC	SSP
110160	191, rue Saint-Paul / 10-12, rue de la Canoterie	DC	SSP
100739	196, rue Saint-Paul	DC	SSP
103905	2 à 6, rue Saint-Pierre	DC	SSP
101440	2, côte du Palais	DC	SSP
102352	2, rue De Brébeuf	DC	SSP
102805	2, rue Elgin / 8, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
101749	2, rue Ferland	DC	SSP
102681	2, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
102470	2, rue Notre-Dame	DC	SSP
103142	2, rue Port-Dauphin	DC	SSP
109975	2, rue Saint-Thomas	DC	SSP
102771	2, ruelle des Ursulines	DC	SSP
110197	2-16, rue de la Porte / 21, rue Mont-Carmel / 1-15, rue des Grisons	DC	SSP
101122	2-4, avenue Saint-Denis	DC	SSP
110306	2-6, rue de l'Hôtel-Dieu	DC	SSP
110156	20, rue des Navigateurs / 71, quai Saint-André	DC	SSP
100905	20, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
102254	20, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
103484	20, rue Garneau / 35, rue Saint-Flavien	DC	SSP
100906	20, rue Sainte-Anne	DC	SSP
102577	20, rue Sainte-Famille	DC	SSP
102483	20-22, côte de la Fabrique	DC	SSP
101141	20-22, rue Hébert	DC	SSP
101879	20-22, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
101248	20-22, rue Mont-Carmel	DC	SSP
101342	20-24, côte du Palais	DC	SSP
101133	20-24, rue Ferland	DC	SSP
104610	205, rue du Porche	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
105038	209, rue Saint-Paul / 3, rue Saint-Thomas	DC	SSP
103202	21, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110418	21, rue du Marché-Champlain	DC	SSP
102979	21, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
102215	21, rue McMahon	DC	SSP
101718	21, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
102812	213, rue Saint-Paul	DC	SSP
103119	215, rue du Marché-Finlay	DC	SSP
110172	217-219, rue Saint-Paul / 20, côte de la Canoterie	DC	SSP
103405	22, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102686	22-24, rue Saint-Flavien	DC	SSP
104583	22-26, rue Saint-Nicolas	DC	SSP
110175	221-223, rue Saint-Paul	DC	SSP
102375	222, rue Saint-Paul	DC	SSP
104219	225, rue Saint-Paul et 30, côte de la Canoterie	DC	SSP
102360	227, rue Saint-Paul / 32, côte de la Canoterie	DC	SSP
103271	229-233, rue Saint-Paul	DC	SSP
110130	23 1/2-25 1/2, rue du Petit-Champlain / 10, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
103124	23, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110204	23, rue Couillard / 2, rue Christie	DC	SSP
100920	23, rue Mont-Carmel	DC	SSP
103979	23, rue Saint-Flavien	DC	SSP
103929	23-29, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
101387	233, rue Saint-Paul	DC	SSP
102297	24, rue Champlain	DC	SSP
101391	24, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
101486	24, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
101483	24, rue Sainte-Anne	DC	SSP
105922	24-26, côte de la Montagne	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
102096	24-26, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110312	24-26, rue Elgin	DC	SSP
103335	24-26, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
104195	240, rue Dalhousie	DC	SSP
110424	249, rue Saint-Paul	DC	SSP
101485	25 1/2, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
101150	25, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110225	25, rue Couillard	DC	SSP
102770	25, rue du Marché-Champlain	DC	SSP
105204	25, rue Mont-Carmel	DC	SSP
101872	25, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
110287	25, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102499	25-27½, rue Saint-Flavien	DC	SSP
110425	251, rue Saint-Paul	DC	SSP
101376	253-255, rue Saint-Paul	DC	SSP
110337	26, rue Ferland	DC	SSP
104501	26, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
104048	26, rue Saint-Flavien	DC	SSP
100820	26, rue Saint-Louis	DC	SSP
104198	26, rue Sainte-Famille	DC	SSP
103117	26, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101198	26-26½, rue Couillard	DC	SSP
101876	26-28, avenue Saint-Denis	DC	SSP
103931	26-28, côte de la Fabrique	DC	SSP
101433	26-28, rue des Jardins	DC	SSP
104688	26-28, rue Garneau / 13, rue Christie	DC	SSP
104736	265, rue Champlain	DC	SSP
101953	267, rue Saint-Paul	DC	SSP
104170	269, rue Champlain	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
101523	27, rue Couillard	DC	SSP
109759	27, rue D'Auteuil	DC	SSP
110408	27-27 1/2, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
110125	27-29, avenue Sainte-Genève	DC	SSP
110131	27-29, rue du Petit-Champlain / 14, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
101905	27-41, rue Sainte-Famille	DC	SSP
104521	273-277, rue Champlain	DC	SSP
104641	273-289, rue Saint-Paul / 1154-1166, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
100995	279, rue Champlain	DC	SSP
101786	28, rue Saint-Flavien	DC	SSP
102804	28, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
104452	28, rue Sainte-Famille	DC	SSP
110444	28, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101710	28-30, rue Couillard	DC	SSP
104654	28-30, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
97568	28-32, rue Sainte-Anne	DC	SSP
110660	28-34, côte de la Montagne	DC	SSP
110023	28-34, rue Saint-Nicolas	DC	SSP
104436	283-289, rue Champlain	DC	SSP
104766	29, côte du Palais (démoli)	DC	SSP
110114	29, rue Dauphine	DC	SSP
111439	29, rue De Buade	DC	SSP
103522	29, rue Saint-Flavien	DC	SSP
103122	29, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
104983	293, rue Champlain	DC	SSP
100802	295, rue Saint-Paul	DC	SSP
103633	296-300, rue Champlain	DC	SSP
110311	297-299, rue Champlain	DC	SSP
101264	3, avenue Sainte-Genève	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
110026	3, côte de la Citadelle	DC	SSP
105140	3, côte Dinan	DC	SSP
104043	3, Passage du Chien d'Or	DC	SSP
103903	3, rue D'Auteuil	DC	SSP
102850	3, rue De Buade	DC	SSP
125253	3, rue des Remparts	DC	SSP
105406	3, rue Ferland	DC	SSP
100805	3, ruelle des Ursulines	DC	SSP
103371	3-21, rue Rioux / 85-99, quai Saint-André	DC	SSP
110191	3¼-3¾, rue des Remparts	DC	SSP
101160	3-5, rue Hamel	DC	SSP
102474	3-5, rue Vallière	DC	SSP
109803	3-7, rue du Sault-au-Matelot / 113-117, côte de la Montagne	DC	SSP
110017	30, rue des Grisons	DC	SSP
103386	30, rue Garneau / 16, rue Christie	DC	SSP
103521	30, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
110333	30, rue Sainte-Famille	DC	SSP
103316	30-32, côte de la Fabrique	DC	SSP
103403	30-32, rue Saint-Flavien	DC	SSP
110201	30-34, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110398	30-34, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
110446	30-34, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104510	301, rue Champlain	DC	SSP
101043	303-305, rue Champlain	DC	SSP
101895	308, rue Champlain	DC	SSP
109938	309-311, rue Champlain	DC	SSP
100719	31, rue Couillard	DC	SSP
103315	31, rue Dauphine	DC	SSP
111440	31, rue De Buade	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
110124	31-33, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110135	31-33, rue du Petit-Champlain / 20, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
102906	31-33, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
110178	31-39, côte de la Canoterie	DC	SSP
105449	310, rue Champlain	DC	SSP
100720	311, rue Saint-Paul	DC	SSP
110305	313, rue Champlain	DC	SSP
105164	314, rue Champlain	DC	SSP
104470	315-317, rue Champlain	DC	SSP
102848	315-319, rue Saint-Paul	DC	SSP
103788	316, rue Champlain	DC	SSP
101380	32 1/2, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
101130	32, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110003	32-34, avenue Saint-Denis	DC	SSP
110455	32-34, rue Sainte-Famille	DC	SSP
100992	321, rue Champlain	DC	SSP
110430	321, rue Saint-Paul	DC	SSP
110120	323-327, rue Champlain	DC	SSP
100937	325-329, rue Saint-Paul	DC	SSP
104007	328, rue Champlain	DC	SSP
101359	33, rue d'Auteuil	DC	SSP
103647	33, rue de la Porte	DC	SSP
110348	33, rue Saint-Flavien	DC	SSP
100753	33-35, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
101249	332-334, rue Champlain	DC	SSP
102510	336, rue Champlain	DC	SSP
104417	337, rue Saint-Paul	DC	SSP
110138	34, boulevard Champlain / 49, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
100730	34, rue Champlain	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
101129	34, rue Couillard	DC	SSP
101341	34, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
103769	34, rue Notre-Dame	DC	SSP
104140	34-34 1/2, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
101197	34-36, côte de la Fabrique	DC	SSP
100786	34-36, rue Sainte-Anne	DC	SSP
104190	340-346, rue Champlain	DC	SSP
110018	347, rue Saint-Paul / 15, ruelle de l'Ancien-Chantier	DC	SSP
108161	348-350, rue Champlain	DC	SSP
110150	35, quai Saint-André / 144, rue Saint-Pierre/ 44-48 rue Saint-Paul	DC	SSP
101970	35, rue Dauphine / 37, rue d'Auteuil	DC	SSP
103253	35, rue de la Porte	DC	SSP
102873	35, rue des Remparts / 2, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101759	35, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101343	35-37, rue Couillard	DC	SSP
102808	35-41, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
102228	35-A, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
104713	352-354, rue Champlain	DC	SSP
104076	356-358, rue Champlain	DC	SSP
101277	36, rue des Jardins / 2, rue Donnacona	DC	SSP
110456	36, rue Sainte-Famille	DC	SSP
110212	36-38, rue Couillard	DC	SSP
101427	36-38½, rue Garneau	DC	SSP
110522	36-38, rue Saint-Nicolas	DC	SSP
101706	36-40, côte de la Montagne	DC	SSP
100993	360, rue Champlain	DC	SSP
110190	363-369, rue Saint-Paul / 45-49, rue Saint-Nicolas	DC	SSP
104421	364-366, rue Champlain	DC	SSP
109926	368-370, rue Champlain	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
101952	37, avenue Sainte-Geneviève / 2, rue De Brébeuf	DC	SSP
165872	37, quai Saint-André	DC	SSP
103460	37, rue de la Porte	DC	SSP
104122	37, rue des Remparts	DC	SSP
103960	37, rue Saint-André	DC	SSP
103158	371, rue Saint-Paul	DC	SSP
102402	372-374, rue Champlain	DC	SSP
103909	373-381, rue Champlain	DC	SSP
110140	38, boulevard Champlain / 51-57, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
103680	38, rue des Jardins	DC	SSP
102607	38, rue Saint-Louis	DC	SSP
103946	38, rue Sainte-Famille	DC	SSP
103204	38-40, côte de la Fabrique	DC	SSP
111882	38-40, côte du Palais	DC	SSP
102536	38-40, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
104626	38-40, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104535	382-384, rue Champlain	DC	SSP
109909	383-387, rue Champlain	DC	SSP
102756	385, rue Saint-Paul	DC	SSP
105049	386-388, rue Champlain	DC	SSP
103277	39, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
109924	390-392, rue Champlain	DC	SSP
102849	394-396, rue Champlain	DC	SSP
101125	398-402, rue Champlain	DC	SSP
109959	4, côte de la Canoterie	DC	SSP
110025	4, côte de la Citadelle	DC	SSP
104351	4, rue du Marché-Champlain	DC	SSP
101128	4, rue Elgin	DC	SSP
103910	4, rue Ferland	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
102397	4, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
191264	4-12, ruelle de l'Ancien-Chantier et 9-15, rue des Vaisseaux-du-Roi	DC	SSP
102165	4-4 ½, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102053	4-4 1/2, rue Sainte-Famille	DC	SSP
111366	4-6, côte de la Fabrique	DC	SSP
100789	4-6, rue Christie	DC	SSP
101131	4-6, rue Hébert	DC	SSP
104779	4-8, rue Carleton	DC	SSP
104096	40, rue Couillard	DC	SSP
104196	40, rue des Jardins	DC	SSP
101755	40, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
103599	40, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
103604	40-42, rue Saint-Louis	DC	SSP
103074	40-42, rue Sainte-Famille	DC	SSP
110207	40-44, rue Garneau	DC	SSP
102459	404-406, rue Champlain	DC	SSP
109906	405-405 ½, rue Champlain	DC	SSP
102940	407-409, rue Champlain	DC	SSP
103219	408-412, rue Champlain	DC	SSP
104460	41, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
104774	41-43, rue Saint-Louis	DC	SSP
109905	411-413, rue Champlain	DC	SSP
109904	417-419, rue Champlain	DC	SSP
101280	418-420, rue Champlain	DC	SSP
110449	42-42 1/2, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103456	42-44, côte de la Fabrique	DC	SSP
101650	42-44, côte de la Montagne	DC	SSP
102099	42-44, rue des Jardins	DC	SSP
101884	42-48, rue Couillard	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
100994	421-427, rue Champlain	DC	SSP
103840	422-424, rue Champlain	DC	SSP
109910	426, rue Champlain	DC	SSP
103228	428-438, rue Champlain	DC	SSP
109992	43, côte de la Canoterie / 1, côte Dinan	DC	SSP
101161	43, rue D'Auteuil	DC	SSP
110041	43, rue Saint-Nicolas	DC	SSP
110344	43-43 1/2, rue des Remparts	DC	SSP
169649	44, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
103009	44, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
101140	44, rue Sainte-Famille	DC	SSP
102796	44-48, rue Saint-Paul	DC	SSP
102092	440-442, rue Champlain	DC	SSP
109900	441, rue Champlain / 440, boulevard Champlain	DC	SSP
101873	444, rue Champlain	DC	SSP
103659	445-449, rue Champlain / 442-444, boulevard Champlain	DC	SSP
101344	448-450, rue Champlain	DC	SSP
101274	45, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
103023	45, rue Saint-André	DC	SSP
110149	45-49, rue Sous-le-Fort / 6, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
103585	45-51, rue Saint-Louis	DC	SSP
104860	451, rue Champlain	DC	SSP
104465	453, rue Champlain	DC	SSP
108186	455, rue Champlain	DC	SSP
104966	457-459, rue Champlain	DC	SSP
102255	46, boulevard Champlain / 59, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
102619	46, rue Garneau	DC	SSP
105870	46, rue Saint-Louis	DC	SSP
103159	46, rue Sainte-Famille	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
101874	46-46 1/2, côte de la Fabrique	DC	SSP
102461	46-46 1/2, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110451	46-46 1/2, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103458	46-48, avenue Sainte-Genève	DC	SSP
101158	46-48, côte de la Montagne	DC	SSP
101064	461-467, rue Champlain	DC	SSP
105223	462, rue Champlain	DC	SSP
104970	468, rue Champlain	DC	SSP
104085	469, rue Champlain	DC	SSP
110443	47 A, rue Saint-Louis	DC	SSP
101276	47, avenue Sainte-Genève / 81, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101784	47, rue D'Auteuil	DC	SSP
101255	47, rue Saint-Louis	DC	SSP
103121	470-472, rue Champlain	DC	SSP
102048	473, rue Champlain	DC	SSP
109890	474, rue Champlain	DC	SSP
101883	475, rue Champlain	DC	SSP
104381	478-480, rue Champlain	DC	SSP
102317	48, côte de la Fabrique	DC	SSP
102466	48, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
111371	48, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101350	48-50, rue Saint-Louis	DC	SSP
100794	48-50, rue Sous-le-Fort	DC	SSP
110336	487, rue Champlain	DC	SSP
103998	49, rue Dalhousie	DC	SSP
101059	49-49 1/2, rue Saint-Louis	DC	SSP
101444	49-51, rue des Jardins / 32, rue Saint-Louis	DC	SSP
101393	49-51, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
104724	49-57, rue Dalhousie	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
103286	491, rue Champlain	DC	SSP
105012	5, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
104018	5, rue Cook	DC	SSP
103309	5, rue D'Auteuil	DC	SSP
102500	5, rue De Brébeuf	DC	SSP
103770	5, rue des Vaisseaux-du-Roi	DC	SSP
103274	5, rue du Parloir	DC	SSP
195942	5, rue Ferland	DC	SSP
110158	5, rue Hébert	DC	SSP
104894	5, rue Saint-Louis	DC	SSP
103549	5, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
101891	5, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
110014	5, ruelle de l'Ancien-Chantier	DC	SSP
110010	5, ruelle des Bains	DC	SSP
102361	5-11, côte Dinan	DC	SSP
110202	5-5½, rue Christie	DC	SSP
119269	5-9, rue des Jardins	DC	SSP
109777	50, rue Notre-Dame	DC	SSP
103146	50, rue Saint-Thomas	DC	SSP
103359	50, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103536	50, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
103035	50-52, côte de la Montagne	DC	SSP
110137	50-52, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
104014	50-54, rue Couillard	DC	SSP
102784	509-511, rue Champlain	DC	SSP
110262	51, rue Saint-Louis	DC	SSP
110147	51, rue Sous-le-Fort / 8, rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
108191	51-53, rue De Buade	DC	SSP
101949	515, rue Champlain	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
103771	515, rue de l'Éperon	DC	SSP
103338	515, rue Saint-Roch	DC	SSP
110126	52, avenue Sainte-Geneviève / 79, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102274	52, boulevard Champlain	DC	SSP
103980	52, côte du Palais	DC	SSP
110297	52, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101362	52-56, rue Sous-le-Fort	DC	SSP
101127	525-529, rue Champlain	DC	SSP
103817	53, rue D'Auteuil	DC	SSP
101618	53, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
104590	53-55, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
110261	53-55, rue Saint-Louis	DC	SSP
102533	54, rue Saint-Louis	DC	SSP
101705	54, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
104189	55, rue Saint-Paul / 88, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
110146	55-55 1/2, rue Sous-le-Fort	DC	SSP
101063	55-59, rue Saint-Pierre / 20, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
109892	550, rue Champlain	DC	SSP
100737	551, rue Champlain	DC	SSP
102653	553, rue Champlain	DC	SSP
101760	555-557, rue Champlain	DC	SSP
103772	559-561, rue Champlain	DC	SSP
110452	56, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
105138	560, rue Champlain	DC	SSP
109894	563, rue Champlain	DC	SSP
109893	566, rue Champlain	DC	SSP
110441	57-59 A, rue Saint-Louis	DC	SSP
102143	57-59, rue Sainte-Ursule / 76, rue Saint-Louis	DC	SSP
104964	57-59, rue Sous-le-Fort	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
108192	57-61, rue De Buade	DC	SSP
102810	575, Grande Allée Est	DC	SSP
104158	57B, rue Saint-Louis	DC	SSP
101484	58, rue Saint-Louis	DC	SSP
110454	58, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103334	58-62, rue Saint-Pierre	DC	SSP
103904	580, rue Saint-Roch	DC	SSP
104412	589, rue Champlain	DC	SSP
110080	59, rue Sainte-Anne	DC	SSP
100996	59-63, rue Dalhousie / 8-10, rue Saint-Antoine	DC	SSP
103789	595, rue de l'Éperon	DC	SSP
104178	6 à 10 1/2, côte du Palais	DC	SSP
111398	6, côte du Palais	DC	SSP
103625	6, place Terrasse-Dufferin	DC	SSP
110322	6, rue Dauphine	DC	SSP
104000	6, rue De Brébeuf	DC	SSP
110341	6, rue Ferland	DC	SSP
102872	6, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
104511	6, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
100718	6, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101420	6-6A, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102147	6-8, avenue Saint-Denis	DC	SSP
104179	6½-8, côte du Palais	DC	SSP
110338	6-8, rue Couillard	DC	SSP
101655	6-8, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
102353	60, boulevard Champlain	DC	SSP
103479	60, rue Saint-Paul	DC	SSP
104415	60, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
102469	61, rue D'Auteuil	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
110157	61-67 1/2, rue du Petit-Champlain / 52, boulevard Champlain	DC	SSP
110277	62-66, rue Saint-Louis	DC	SSP
102168	63, rue D'Auteuil	DC	SSP
111441	63, rue De Buade	DC	SSP
110442	63, rue Saint-Louis	DC	SSP
101398	63-65, rue Saint-Paul	DC	SSP
103218	65, rue D'Auteuil	DC	SSP
100746	65, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
111442	65-67, rue De Buade / 3, rue des Jardins	DC	SSP
110253	65-67, rue Saint-Louis	DC	SSP
101831	650, avenue Laurier	DC	SSP
103876	668 à 670, Grande Allée Est	DC	SSP
101124	67, rue Saint-Pierre	DC	SSP
110047	67, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103618	67-69, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
110128	67-69, rue Saint-Paul	DC	SSP
110077	67-71, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103275	68-68 1/2, rue Saint-Louis	DC	SSP
102662	69-71, rue du Petit-Champlain / 54, boulevard Champlain	DC	SSP
104349	69-71, rue Saint-Louis	DC	SSP
105221	690-692, rue Saint-Augustin	DC	SSP
103658	7, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
101045	7, rue Couillard	DC	SSP
103308	7, rue D'Auteuil / 12, rue McWilliam	DC	SSP
102202	7, rue des Remparts	DC	SSP
105028	7, rue Donnacona	DC	SSP
111374	7, rue du Trésor	DC	SSP
101847	7, rue Hamel	DC	SSP
102806	7, rue Hébert	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
104451	7, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
101054	7, rue Vallière	DC	SSP
101450	7, ruelle de l'Ancien-Chantier	DC	SSP
110009	7, ruelle des Bains	DC	SSP
101683	7-7½-7¾, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
103483	7-9, rue Saint-Flavien	DC	SSP
102760	70, rue Dalhousie	DC	SSP
102997	70, rue Saint-Louis	DC	SSP
101610	70, rue Saint-Pierre	DC	SSP
110073	700-710, place D'Youville	DC	SSP
110141	71 1/2-75, rue du Petit-Champlain / 56, boulevard Champlain	DC	SSP
102618	71, rue D'Auteuil	DC	SSP
101229	71, rue Saint-Paul	DC	SSP
105755	71-75, rue du Sault-au-Matelot / 10-12, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
104084	710, côte d'Abraham	DC	SSP
102169	718-720, côte d'Abraham	DC	SSP
110145	72, boulevard Champlain / 89-91, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
100728	72, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
110060	722, côte d'Abraham	DC	SSP
101046	726-750, côte d'Abraham	DC	SSP
105048	73, rue Saint-Louis	DC	SSP
110129	73-81, rue Sainte-Anne	DC	SSP
109983	733-735, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
110048	74, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
110155	74-76, rue Saint-Paul / 55, quai Saint-André	DC	SSP
102400	743-745, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
110078	745, avenue Honoré-Mercier / 920, rue Richelieu	DC	SSP
105395	747-751, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
103068	75, rue du Petit-Champlain	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
101652	75, rue Saint-Louis	DC	SSP
104074	75, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101967	75-77, rue Saint-Paul	DC	SSP
110042	75-C, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
109980	753-761, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
104541	76, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101318	76-78, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
103780	77 ½-85, rue Saint-Paul	DC	SSP
101340	77, rue du Petit-Champlain / 62, boulevard Champlain	DC	SSP
101865	77, rue du Sault-au-Matelot / 16-20, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
100738	77, rue Saint-Louis	DC	SSP
104992	77, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101742	77-83, rue D'Auteuil	DC	SSP
104648	772-778, rue Champlain	DC	SSP
103242	78, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
103753	78, rue Sainte-Anne	DC	SSP
104812	780, côte d'Abraham	DC	SSP
104191	785, rue des Glacis	DC	SSP
104670	786-796, côte d'Abraham	DC	SSP
101886	787, rue des Glacis	DC	SSP
102628	79, rue Saint-Louis	DC	SSP
101487	79-81, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
110325	79-83, rue du Petit-Champlain / 64-66, boulevard Champlain	DC	SSP
104353	797, rue Champlain	DC	SSP
104133	799, boulevard Charest Est	DC	SSP
101142	8, rue Christie	DC	SSP
104542	8, rue De Brébeuf	DC	SSP
104385	8, rue du Parloir	DC	SSP
103273	8, rue Garneau	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
103872	8, rue Hamel	DC	SSP
110174	8¼, rue Hébert	DC	SSP
110171	8, rue Hébert	DC	SSP
202202	8, rue McWilliam	DC	SSP
110176	8, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
103404	8, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
103115	8-10, place Terrasse-Dufferin	DC	SSP
101373	8-10, rue des Vaisseaux-du-Roi	DC	SSP
100870	8-10, rue du Fort	DC	SSP
100757	8-10, rue Lacroix	DC	SSP
110342	8-10, rue Sainte-Famille	DC	SSP
101877	8½-10½, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102324	8-12, côte de la Fabrique	DC	SSP
110346	8-12, rue Saint-Flavien	DC	SSP
101888	80, rue Saint-André	DC	SSP
102612	80-84, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
104520	800 à 816, côte d'Abraham	DC	SSP
101897	81, rue Saint-Louis	DC	SSP
102673	83, rue Saint-Louis	DC	SSP
101322	83-85, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
103648	85, rue Saint-Louis / 85-85 1/2, rue D'Auteuil	DC	SSP
110326	85-87, rue du Petit-Champlain / 70, boulevard Champlain	DC	SSP
102296	85-87, rue Saint-Pierre / 44, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
101602	85-87, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103310	850-858, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
102457	86-88, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
102145	869-875, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
110001	87-87 A, rue D'Auteuil	DC	SSP
101896	87-89, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
101338	87-89, rue Saint-Paul / 50, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
102925	870, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
103317	874-886, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
104961	879, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
101766	88-90, rue Saint-Louis	DC	SSP
101399	89, rue D'Auteuil	DC	SSP
100869	89, rue Sainte-Anne	DC	SSP
101397	890-898, rue Saint-Vallier Est / 580, rue de l'Éperon	DC	SSP
104679	895B, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
102182	9, avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
102718	9, côte Dinan	DC	SSP
102183	9, rue Christie	DC	SSP
101619	9, rue De Buade	DC	SSP
103348	9, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
101379	9, rue Haldimand	DC	SSP
110206	9, rue Hamel	DC	SSP
105067	9, rue McWilliam	DC	SSP
110181	9, rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
103669	9, rue Saint-Louis	DC	SSP
195737	9, rue Saint-Stanislas	DC	SSP
101878	9½, rue Sainte-Famille	DC	SSP
173248	9, rue Sainte-Famille	DC	SSP
110016	9, ruelle de l'Ancien-Chantier	DC	SSP
101148	9½-11, rue Hamel	DC	SSP
102398	9-9 1/2, rue Sainte-Angèle	DC	SSP
102323	9-9 3/4, rue Sainte-Ursule	DC	SSP
101609	9-9½, rue des Remparts	DC	SSP
102462	90, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
178074	900, rue d'Youville	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
104649	901, rue du Cap-Diamant	DC	SSP
109946	905, rue des Prairies	DC	SSP
101870	91, rue D'Auteuil	DC	SSP
102322	91, rue Sous-le-Cap	DC	SSP
101969	91-91 ½, rue Saint-Paul	DC	SSP
101761	91-93, rue Sainte-Anne	DC	SSP
103241	91-95, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
103628	910, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
102532	915, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
110340	916, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
110143	92-94, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
110002	93, rue D'Auteuil	DC	SSP
102095	93-95, rue Saint-Paul	DC	SSP
100733	931, rue D'Aiguillon	DC	SSP
100758	940, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
101275	945, rue Saint-Olivier	DC	SSP
101360	95, rue Dalhousie	DC	SSP
163540	960, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
204528	965, avenue Honoré-Mercier	DC	SSP
104985	97, rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP
101492	97-105, rue Saint-Paul	DC	SSP
103969	97-99, rue Saint-Pierre	DC	SSP
102721	970, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
105033	975, place d'Youville	DC	SSP
104199	98, rue du Petit-Champlain	DC	SSP
109951	984, rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
105813	Abribus de la côte du Palais	DC	SSP
100642	Ancien édifice de la Holt Renfrew and Co.	DC	SSP
109957	Ancien édifice des douanes	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
101524	Ancien édifice du Quebec Dispensary	DC	SSP
102298	Ancien entrepôt Vallerand	DC	SSP
102056	Ancien hôtel-Henchey	DC	SSP
92770	Ancien palais de justice de Québec	CL	IP
104087	Ancien presbytère de Saint-Patrick	DC	SSP
103826	Ancienne chapelle Holy Trinity of Ease	DC	SSP
103920	Ancienne église Saint-Patrick	DC	SSP
100792	Ancienne église scandinave	DC	SSP
102367	Ancienne église wesleyenne	DC	SSP
213849	Annexe de l'ancien palais de justice de Québec	DC	SSP
159786	Annexe de la maison Paterson-Stuart	DC	SSP
104423	Annexe moderne du pavillon Carlton-Auger	DC	SSP
110450	Ateliers de la Quebec Steam Laundry Co.	DC	SSP
196256	Avenue Honoré-Mercier	DC	SSP
200832	Avenue Saint-Denis	DC	SSP
181294	Avenue Sainte-Geneviève	DC	SSP
110054	Bas-relief de l'escalier de la Chapelle	DC	SSP
92771	Basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec	CL	IP
109790	Batterie Royale	DC	SSP
103034	Boulevard Champlain	DC	SSP
101828	boulevard René-Lévesque Est	DC	SSP
110406	Caisse d'économie de Notre-Dame	DC	SSP
102316	Caisse d'économie Notre-Dame de Québec	DC	SSP
102313	Caserne Dalhousie	DC	SSP
111391	Centre de recherche clinique et évaluative en oncologie	DC	SSP
96250	Cercle de la Garnison de Québec	DC	SSP
109761	Chapelle des Jésuites	DC	SSP
110628	Chapelle extérieure du Séminaire-de-Québec	DC	SSP
101243	Château Frontenac	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
111382	Chaussée des Écossais	DC	SSP
102798	Cinéma de Paris (démoli)	DC	SSP
105261	Citadelle de Québec	DC	SSP
101377	Coin Saint-Jean et Chauveau	DC	SSP
93583	Collection archéologique de référence de Place-Royale	CL	EP
104741	Complexe Lépine-Cloutier	DC	SSP
171429	Complexe Méduse	DC	SSP
101588	Conservatoire de musique et d'art dramatique de Québec	DC	SSP
103550	Consulat Général des États-Unis d'Amérique	DC	SSP
104215	Côte d'Abraham	DC	SSP
103773	côte de la Canoterie	DC	SSP
104422	côte de la Citadelle	DC	SSP
204680	Côte de la Fabrique	DC	SSP
104203	Côte de la Montagne	DC	SSP
103568	côte de la Potasse	DC	SSP
103940	côte Dinan	DC	SSP
105147	Côte du Palais	DC	SSP
109995	Croix du Sacrifice	DC	SSP
93571	École du Cap-Diamant	CL	IP
159785	Écurie	DC	SSP
109955	Édifice 1 de la Garde côtière canadienne	DC	SSP
109956	Édifice 2 de la Garde côtière canadienne	DC	SSP
101317	Édifice Bell-Canada	DC	SSP
104902	Édifice Cassulo	DC	SSP
103949	Édifice Chauveau	DC	SSP
103822	Édifice Citadel-Cigar-Ltd	DC	SSP
101798	Édifice de l'ancien cinéma Empire	DC	SSP
110188	Édifice de l'ancien Hôtel-Château-Champlain	DC	SSP
110286	Édifice de l'ancien presbytère de l'église St-Andrew's	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
104653	Édifice de l'ancienne église baptiste	DC	SSP
101824	Édifice de l'Ancienne-école-Notre-Dame-de-Québec	DC	SSP
102629	Édifice de l'Imperial-Bank-of-Canada	DC	SSP
109895	Édifice de l'Union-Bank-of-Lower-Canada	DC	SSP
110152	Édifice de la Banque-canadienne-de-commerce	DC	SSP
102668	Édifice de la Banque-Canadienne-Nationale	DC	SSP
103143	Édifice de la Banque-d'Hochelega	DC	SSP
101321	Édifice de la Banque-de-Montréal	DC	SSP
102927	Édifice de la Banque-de-Montréal	DC	SSP
109860	Édifice de la Banque-de-Montréal	DC	SSP
109940	Édifice de la Banque-de-Québec	DC	SSP
102205	Édifice de la Banque-du-Peuple	DC	SSP
104834	Édifice de la Banque-Provinciale-du-Canada	DC	SSP
101226	Édifice de la British-North-America-Bank	DC	SSP
102220	Édifice de la Compagnie-J.-Darius-Farmer-Ltd.	DC	SSP
109939	Édifice de la Garde côtière canadienne	DC	SSP
110004	Édifice de la High School of Quebec	DC	SSP
101151	Édifice de la Jacques-Cartier-Water-and-Power-Company	DC	SSP
101887	Édifice de la Metropolitan-Life-Insurance	DC	SSP
92654	Édifice de la National School	CL	IP
105091	Édifice de la Quebec Young Men's Christian Association	DC	SSP
109944	Édifice de la Traverse Québec-Lévis	DC	SSP
100752	Édifice des Pères missionnaires du Sacré-Coeur	DC	SSP
102663	Édifice Dominion	DC	SSP
108187	Édifice du Bureau-de-poste	DC	SSP
104798	Édifice du C.P.R.-Telegraph	DC	SSP
102523	Édifice du Quebec-Daily-Telegraph	DC	SSP
104813	Édifice du Telegraph	DC	SSP
110289	Édifice du Y.W.C.A.	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
102250	Édifice Garneau	DC	SSP
102613	Édifice Hôtel-Union	DC	SSP
101866	Édifice Jean-Baptiste-De La Salle	DC	SSP
110062	Édifice Jobin	DC	SSP
102734	Édifice John-Darlington	DC	SSP
110182	Édifice Lachance	DC	SSP
101273	Édifice Le Foyer	DC	SSP
102622	Édifice McCall-Shehyn	DC	SSP
103373	Édifice Price	DC	SSP
101234	Édifice Quebec-Fire-Company	DC	SSP
105099	Édifice Renaud & Cie	DC	SSP
102630	Édifice René-Talbot	DC	SSP
105036	Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont	DC	SSP
102625	Église Chalmers-Wesley United Church	DC	SSP
110283	Église St-Andrew	DC	SSP
110890	Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec	DC	SSP
100811	Entrepôt Chinic	DC	SSP
109787	Escalier Casse-Cou	DC	SSP
111362	Escalier Charles-Baillairgé	DC	SSP
110052	Escalier de la Chapelle	DC	SSP
110087	Escalier de la Terrasse	DC	SSP
109953	Escalier des Glacis	DC	SSP
109891	Escalier du Cap-Blanc	DC	SSP
109850	Escalier du Cul-de-Sac	DC	SSP
109862	Escalier du Quai-du-Roi	DC	SSP
110228	Escalier Frontenac	DC	SSP
109981	Escalier Lépine	DC	SSP
109989	Esplanade du Parlement	DC	SSP
101123	Financial Building	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
112125	Fontaine de Tourny	DC	SSP
110045	Fontaine Wallace	DC	SSP
98818	Fortifications de Québec	DC	SSP
109830	Funiculaire du Vieux-Québec	DC	SSP
104227	Galerie d'art Royale et ass.	DC	SSP
110276	Glissade de la Terrasse Dufferin	DC	SSP
101832	Grande Allée Est	DC	SSP
102670	Hôtel Clarendon	DC	SSP
104011	Hôtel de Ville de Québec	DC	SSP
103573	Hôtel Manoir Victoria	DC	SSP
96693	Îlot des Palais	DC	SSP
103823	Îlot Saint-Nicolas	DC	SSP
104435	Immeuble Louis-Prat	DC	SSP
109947	Immeuble René-Nicolas-Levasseur	DC	SSP
101439	Immeubles de la Batterie	DC	SSP
210532	Impasse Webster	DC	SSP
110088	Jardin des Gouverneurs	DC	SSP
110411	Kirk Hall	DC	SSP
100808	L'Hôtel-Dieu de Québec	DC	SSP
109845	La Fresque du Petit-Champlain	DC	SSP
218045	Le Capitole Hôtel	DC	SSP
114979	Legs du CAA-Québec et de la CCNQ à la Ville de Québec pour le 400e	DC	SSP
109896	Les Condos Cap-Blanc	DC	SSP
103433	Les Maisons de Beaujours	DC	SSP
103607	Les Résidences de Beaujours	DC	SSP
101396	Les Terrasses du Vieux-Port	DC	SSP
103008	Lo 2394-P	DC	SSP
111288	Lot 1 212 208	DC	SSP
115022	Lot 1 212 577	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
110461	Lot 1 212 771	DC	SSP
165393	Lot 1 213 320	DC	SSP
196027	Lot 1 213 583	DC	SSP
113741	Lot 1 215 566	DC	SSP
190306	Lot 1 314 466	DC	SSP
196038	Lot 1 314 890 ptie	DC	SSP
190307	Lot 1 315 052	DC	SSP
165200	Lot 1 315 052 ptie	DC	SSP
111982	Lot 1 315 094	DC	SSP
173765	Lot 1 476 966	DC	SSP
235069	Lot 1212742	DC	SSP
161112	Lot 2 142 983	DC	SSP
103272	Lot 2052	DC	SSP
102634	Lot 2414	DC	SSP
186957	Lot 3 961 722	DC	SSP
103356	Lot 3055	DC	SSP
215121	Lot 4673246	DC	SSP
207470	Lot 5 889 835	DC	SSP
103776	Lot 5232	DC	SSP
103048	Lot 593	DL	SAP
156169	Lots 1 212 503, 1 865 666 et 1 315 306	DC	SSP
110707	Lots 1 479 056 - 1 479 048	DC	SSP
211821	Lots 1212608 et 1212609	DC	SSP
102976	Lots 2365, 2366, 2369 et 2370	DC	SSP
102715	Lots 2392-P et 2393-P	DC	SSP
102655	Lots 3 074 795 et 3 747 796	DC	SSP
103947	Magasin Lavigueur et Hutchison	DC	SSP
104066	Maison Allaire-Langan	DC	SSP
110323	Maison Amiot	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
109802	Maison Amyot	DC	SSP
92457	Maison André-Bouchaud	CL	IP
100727	Maison Andrews	DC	SSP
102941	Maison Ann-Blake	DC	SSP
92462	Maison Anne-Hamilton	CL	IP
110050	Maison Antoine-St-Jean	DC	SSP
92652	Maison Antoine-Vanfelson	CL	IP
110329	Maison Armand-Quessy	DC	SSP
102468	Maison Arthur-Simard	DC	SSP
102050	Maison Augustin-Norbert-Morin	DC	SSP
102652	Maison Aylwin	DC	SSP
92649	Maison Benjamin-Tremain	CL	IP
101764	Maison Bernard-Leonard	DC	SSP
102170	Maison Béthanie	DC	SSP
102253	Maison Catherine-Hasting	DC	SSP
109979	Maison Cazeau	DC	SSP
103930	Maison Chalifour	DC	SSP
102299	Maison Charest	DC	SSP
104777	Maison Charles-Baillairgé	DC	SSP
101868	Maison Charles-Berthelot	DC	SSP
100868	Maison Charles-Drolet	DC	SSP
110051	Maison Charles-Godbout	DC	SSP
110331	Maison Charles-Grenon	DC	SSP
92643	Maison Charles-Marié	CL	IP
109874	Maison Chavigny	DC	SSP
110426	Maison Christian-Hoffman	DC	SSP
105306	Maison Cirice-Têtu	DC	SSP
92638	Maison Crémazie	CL	IP
104540	Maison Dauphine	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
100799	Maison David-Burnet	DC	SSP
101136	Maison David-Ouellet	DC	SSP
110187	Maison Deblois	DC	SSP
92641	Maison des Jésuites	CL	IP
104584	Maison du Duc-de-Kent	DC	SSP
92644	Maison du Fort	CL	IP
102051	Maison du marchand Joseph-Hamel	DC	SSP
104350	Maison Dunière	DC	SSP
104732	Maison Elzéar-Bédard	DC	SSP
101144	Maison Ernest-Gagnon	DC	SSP
104830	Maison Étienne-Hallé	DC	SSP
92655	Maison Étienne-Marchand	CL	IP
93538	Maison Félix-Bidégare	CL	IP
101230	Maison Félix-Fortier	DC	SSP
104579	Maison Félix-Thomas-dit-Bigaouette	DC	SSP
110335	Maison François-Dupont dit Leblond	DC	SSP
92658	Maison François-Durette	CL	IP
92636	Maison François-Jacquet-Dit-Langevin	CL	IP
111443	Maison François-Vallière	DC	SSP
103130	Maison François-Vocelle	DC	SSP
102974	Maison François-Xavier-Drouin	DC	SSP
92461	Maison François-Xavier-Garneau	CL	IP
103244	Maison Frederick-Wyse	DC	SSP
104068	Maison Gabriel-Gosselin	DC	SSP
92402	Maison George-Larouche	CL	IP
101200	Maison George-Montgomery	DC	SSP
101242	Maison Georges-Tanguay	DC	SSP
93539	Maison Gervais-Beaudoin	CL	IP
104656	Maison Gervais-Beaudoin	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
92585	Maison Goldsworthy	CL	IP
92646	Maison Guillaume-Estèbe	CL	IP
102227	Maison Guillaume-Leduc	CL	SSP
102719	Maison Guillemain	DC	SSP
104202	Maison Hazeur	DC	SSP
104503	Maison Henri-Edmond-Casgrain	DC	SSP
110330	Maison Henry-Morin	DC	SSP
102631	Maison Henry-O'Connor	DC	SSP
101143	Maison Jacques-Lemoine	DC	SSP
92659	Maison James-Black	CL	IP
92657	Maison James-Murray	CL	IP
103880	Maison James-Ross	DC	SSP
92662	Maison James-Thompson	CL	IP
92635	Maison Jean-Baptiste-Chevalier	CL	IP
92653	Maison Jean-Demers	CL	IP
103881	Maison Jean-Denis	DC	SSP
92656	Maison Jean-Étienne-Jayac	CL	IP
92637	Maison Jean-Langevin	CL	IP
110230	Maison Jean-Maillou	DC	SSP
92645	Maison Jean-Renaud	CL	IP
101525	Maison Jean-Villers	DC	SSP
102903	Maison John-Childs	DC	SSP
102098	Maison John-Grout	DC	SSP
103306	Maison John-O'Meara	DC	SSP
92660	Maison Joseph-Canac-Dit-Marquis	CL	IP
103717	Maison Joseph-Côté	DC	SSP
101458	Maison Joseph-De-Blois	DC	SSP
102874	Maison Joseph-Dynes	DC	SSP
101135	Maison Joseph-Hamel	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
103825	Maison Joseph-Légaré	DC	SSP
92456	Maison Joseph-Morrin	CL	IP
92459	Maison Joseph-Petitclerc	CL	IP
101235	Maison Joseph-ete-Marie-Duplessis	DC	SSP
103132	Maison Juineau	DC	SSP
110284	Maison Jules-Ernest-Livernois	DC	SSP
100640	Maison L'Archevêque	DC	SSP
103603	Maison Lambert-Dumont	DC	SSP
110324	Maison Langlois	DC	SSP
92661	Maison Larchevêque-Lelièvre	CL	IP
103660	Maison Laughlan-Thomas-McPherson	DC	SSP
101892	Maison Le Picart	DC	SSP
104173	Maison Leber	DC	SSP
103620	Maison Leboeuf	DC	SSP
105817	Maison Leconte-Jolicoeur	DC	SSP
102924	Maison Leonard	DC	SSP
92464	Maison Letellier	CL	IP
102368	Maison Livernois	DC	SSP
109799	Maison Louis-Beaudoin	DC	SSP
104205	Maison Louis-Dufresnay	DC	SSP
103245	Maison Louis-Jolliet	DC	SSP
92465	Maison Louis-Joseph-De Montcalm	CL	IP
101405	Maison Louis-Latouche	DC	SSP
103282	Maison Louis-Turcot	DC	SSP
93540	Maison Mercier	CL	IP
92639	Maison Michel-Cureux	CL	IP
109773	Maison Milot	DC	SSP
110221	Maison Narcisse-Eutrope-Dionne	DC	SSP
104505	Maison Narcisse-Laforce	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
110288	Maison Noah-Freer	DC	SSP
110445	Maison Owen-Murphy	DC	SSP
92458	Maison Pageau	CL	IP
108188	Maison Paradis	DC	SSP
110044	Maison Paterson-Stuart	DC	SSP
102460	Maison Patrick-Murphy	DC	SSP
101971	Maison Paul-Ernest-Smith	DC	SSP
110423	Maison Péan-de-Livaudière	DC	SSP
109779	Maison Perthuis	DC	SSP
102047	Maison Pierre-Baillargeon	DC	SSP
110281	Maison Pierre-Baillargeon	DC	SSP
92463	Maison Pierre-Bidégaré	CL	IP
102862	Maison Pierre-Boisseau	DC	SSP
109769	Maison Pierre-Bruneau	DC	SSP
106241	Maison Pierre-Dassylva	DC	SSP
101325	Maison Pierre-Fournier	DC	SSP
109952	Maison Pierre-Giroux	DC	SSP
110403	Maison Pierre-Légaré	DC	SSP
104569	Maison Pierre-Maufait	DC	SSP
92642	Maison Pierre-Stanislas-et-Elzéar-Bédard	CL	IP
102752	Maison Rageot-Drapeau	DC	SSP
92651	Maison Rémi-Rinfret-Dit-Malouin	CL	IP
103016	Maison Richard-Turner	DC	SSP
101388	Maison Richard-Young	DC	SSP
92648	Maison Robert-Jellard	CL	IP
100989	Maison Robert-Shaw	DC	SSP
103774	Maison Roussel	DC	SSP
109801	Maison Saint-Amant	DC	SSP
110039	Maison Sewell	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
92403	Maison Simon-Bédard	CL	IP
101137	Maison Simon-Touchet	DC	SSP
103600	Maison Sirois	DC	SSP
104065	Maison Soumande	DC	SSP
101765	Maison Taylor-Montizambert	DC	SSP
102603	Maison Tessier	DC	SSP
105046	Maison Thibaudeau	DC	SSP
92460	Maison Thomas-Hunt et écurie Thomas-Fargues	CL	IP
104142	Maison Thomas-McGreevy	DC	SSP
103764	Maison Thomas-Norris	DC	SSP
100817	Maison Thomas-Pampalon	DC	SSP
108185	Maison Tremain-Stuart (démoli)	DC	SSP
103737	Maison Welland	DC	SSP
104360	Maison William-Booth	DC	SSP
104856	Maison William-Henderson	DC	SSP
109668	Maison William-Smith-Sewell	DC	SSP
110177	Maison William-Wood	DC	SSP
110298	Maisons en rangée Alexandre-Chauveau	DC	SSP
110194	Maisons en rangée Hope-Gate	DC	SSP
110102	Monastère des Ursulines-de-Québec	CL	IP
110301	Monument de Clarence Gagnon	DC	SSP
111418	Monument de François de Laval	DC	SSP
97607	Monument de François-Xavier Garneau	DC	SSP
109833	Monument de Jean-Paul Lemieux	DC	SSP
111393	Monument de Joseph Légaré	DC	SSP
110235	Monument de l'UNESCO	DC	SSP
110317	Monument de Mohandas Karamchand Gandhi	DC	SSP
108378	Monument de Samuel de Champlain	DC	SSP
110354	Monument des Conférences de Québec	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
111385	Monument des Frères éducateurs	DC	SSP
110208	Monument des Livernois	DC	SSP
233222	Monument des Soeurs de la Charité de Québec	DC	SSP
102588	Musée de l'Amérique-Française	DC	SSP
101152	Musée de la civilisation	DC	SSP
108194	Palais épiscopal de l'Évêché de Québec	DC	SSP
97567	Palais Montcalm	DC	SSP
110111	Parc de l'Artillerie	DC	SSP
103718	Parc de l'Esplanade	DC	SSP
109964	Parc de l'Îlot Fleury	DC	SSP
109782	Parc de l'Unesco	DC	SSP
109943	Parc de la Garde côtière canadienne	DC	SSP
110105	Parc du Cavalier-du-Moulin	DC	SSP
109851	Parc Félix-Leclerc	DC	SSP
103569	Parc La Cetière	DC	SSP
105312	Parc Montmorency	DC	SSP
109901	Parc Notre-Dame-de-la-Garde	DC	SSP
110053	Passage de la Demi-Lune	DC	SSP
110049	Passage du Chien	DC	SSP
103671	Pavillon Camille-Roy-du-Séminaire-de-Québec	DC	SSP
103587	Pavillon Carlton-Auger	DC	SSP
111379	Pavillon Jean-Olivier-Briand du Séminaire de Québec	DC	SSP
103672	Pavillon Lucien-Godbout-du-Séminaire-de-Québec	DC	SSP
111378	Petit Séminaire de Québec	DC	SSP
110056	Place d'Armes	DC	SSP
100813	Place D'Youville	DC	SSP
192126	Place de Bordeaux	DC	SSP
108200	Place de l'Hôtel-de-Ville	DC	SSP
110290	Place de L'Institut-Canadien	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
109854	Place de la FAO	DC	SSP
109800	Place de Paris	DC	SSP
210562	Place des Canotiers	DC	SSP
110082	Place des Tourangelles	DC	SSP
110104	Plaque de François de Laval	DC	SSP
110075	Plaque de François Bernier	DC	SSP
99344	Plaque de la chapelle funéraire de Samuel de Champlain	DC	SSP
99379	Plaque de la fondation du monastère des Ursulines	DC	SSP
99410	Plaque de la victoire de Frontenac contre Phips	DC	SSP
110339	Plaque de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé	DC	SSP
110291	Plaque de Samuel Phillips	DC	SSP
110165	Plaque de Sir James MacPherson Le Moine	DC	SSP
110106	Plaque du chemin Royal	DC	SSP
109871	Plaque du site de la maison de Charles Campagna	DC	SSP
109870	Plaques de la victoire de Guy Carleton à la barricade du Sault-au-Matelot	DC	SSP
109941	Plaques de la victoire de Guy Carleton à la barricade Près-de-Ville	DC	SSP
110099	Porte Dauphine	DC	SSP
179530	Porte Kent	DC	SSP
108371	Porte Prescott	DC	SSP
110103	Porte Saint-Jean	DC	SSP
109997	Porte Saint-Louis	DC	SSP
103126	Presbytère de Notre-Dame-de-Québec	DC	SSP
109948	Promenade de la Pointe-à-Carcy	DC	SSP
110115	Promenade des Gouverneurs	DC	SSP
109990	Promenade Eugène-Étienne-Taché	DC	SSP
159782	Propriété des Frères des écoles chrétiennes	DC	SSP
104361	Quai Chouinard	DC	SSP
202397	Quai Saint-André	DC	SSP
215900	Rue Champlain	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
204289	Rue Christie	DC	SSP
181808	Rue Cook	DC	SSP
195863	Rue Couillard	DC	SSP
181121	Rue D'Auteuil	DC	SSP
104437	Rue D'Youville	DC	SSP
196343	Rue Dalhousie	DC	SSP
101744	Rue Dauphine	DC	SSP
233783	Rue de Buade	DC	SSP
101332	Rue de l'Arsenal	DC	SSP
204296	Rue de l'Éperon	DC	SSP
197714	Rue de la Ménagerie	DC	SSP
174422	Rue de la Terrasse-Dufferin	DC	SSP
105853	Rue de la Vieille-Université	DC	SSP
210416	Rue de Xi'an	DC	SSP
104453	Rue des Carrières	DC	SSP
181122	Rue des Glacis	DC	SSP
211646	Rue des Grisons	DC	SSP
196262	Rue des Jardins	DC	SSP
102184	Rue des Navigateurs	DC	SSP
101745	Rue des Prairies	DC	SSP
101366	Rue des Remparts	DC	SSP
234928	Rue des Traversiers	DC	SSP
197087	Rue des Vaisseaux-du-Roi	DC	SSP
199180	Rue du Corps-de-Garde	DC	SSP
171376	Rue du Cul-de-Sac	DC	SSP
196344	Rue du Fort	DC	SSP
196202	Rue du Marché-Champlain	DC	SSP
103875	Rue du Petit-Champlain	DC	SSP
105014	Rue du Sault-au-Matelot	DC	SSP

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
105137	Rue du Trésor	DC	SSP
204356	Rue Elgin	DC	SSP
103635	Rue Ferland	DC	SSP
202396	Rue Garneau	DC	SSP
197155	Rue Haldimand	DC	SSP
202395	Rue Hamel	DC	SSP
204288	Rue Hébert	DC	SSP
104455	Rue McMahon	DC	SSP
197715	Rue Monseigneur-De Laval	DC	SSP
197154	Rue Mont-Carmel	DC	SSP
103678	Rue Notre-Dame	DC	SSP
202464	Rue Pierre-Olivier-Chauveau	DC	SSP
173315	Rue Richelieu	DC	SSP
104793	Rue Saint-Flavien	DC	SSP
104969	Rue Saint-Jean	DC	SSP
200833	Rue Saint-Louis	DC	SSP
207928	Rue Saint-Nicolas	DC	SSP
102482	Rue Saint-Paul	DC	SSP
169328	Rue Saint-Pierre	DC	SSP
103736	Rue Saint-Stanislas	DC	SSP
196245	Rue Saint-Thomas	DC	SSP
102761	Rue Saint-Vallier Est	DC	SSP
197716	Rue Sainte-Angèle	DC	SSP
101830	Rue Sainte-Anne	DC	SSP
204388	Rue Sainte-Ursule	DC	SSP
102635	Rue Sous-le-Cap	DC	SSP
104201	Rue Sous-le-Fort	DC	SSP
199317	Rue Vallière	DC	SSP
196026	Ruelle des Ursulines	DC	SSP

Identifiant	Nom	Statut	Catég.
110448	Sanctuaire Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	DC	SSP
92787	Séminaire de Québec	CL	IP
109898	Site archéologique du Port Français	DC	SSP
110597	Site de la cathédrale Holy Trinity	DC	SSP
110309	Site du premier cimetière de Québec	DC	SSP
97606	Site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain	CL	SP
93477	Site patrimonial du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec	CL	SP
110079	Stationnement D'Youville	DC	SSP
201257	Stationnement Dalhousie	DC	SSP
111383	Stationnement de l'Hôtel de ville	DC	SSP
210582	Stationnement de la place des Canotiers	DC	SSP
109982	Stationnement de la rue Saint-Paul	DC	SSP
100756	Terminal de croisières	DC	SSP
110076	Terminus Place D'Youville	DC	SSP
92792	Terrain de l'école Notre-Dame-des-Victoires	DC	SSP
110649	Terrasse Bell	DC	SSP
110211	Terrasse Dufferin	DC	SSP
102508	Terrasse Jonathan-Sewell	DC	SSP
110055	Terrasse Saint-Denis	DC	SSP
92467	Théâtre Capitole	CL	IP
101358	Théâtre du Petit-Champlain	DC	SSP
207082	Théâtre Le Diamant	DC	SSP
103919	Théâtre Victoria (démoli)	DC	SSP

Données spatiales

Adresses

Région administrative : 03 - Capitale-Nationale

MRC : Québec

Municipalité : Québec

Arrondissement municipal : La Cité 46
 Communauté métropolitaine : Communauté métropolitaine de Québec
 Superficie : 1350000 m²

GPS

Longitude			Latitude			Type coordonnées	Type point	Type datum
-71	12'	36.6"	46°	48'	45.8"	GPS	Centroïde	NAD83

Statuts actuels - Sommaire

St. princ.	Statut	Catégorie	Autorité	Date	Histo.
X	Déclaration	Site patrimonial	Gouvernement du Québec	1964-05-06	(1)
	Inscrit sur la liste (UNESCO)	Site du patrimoine mondial (culturel)	UNESCO	1985-12-03	(0)

• Déclaration - Site patrimonial (Statut principal)

Autorité : Gouvernement du Québec
 No inscription au Registre : RPC-1
 Autre numéro : 902
 Gestion doc. (COBA) : 14216-1741947
 Terrain protégé : Oui
 Bâtiment visé : Extérieur seulement

Date principale	Type	Date
	Date de la publication du décret à la Gazette officielle	1964-05-16
	Date d'inscription au Registre	2012-10-19
X	Date d'adoption du décret	1964-05-06

Historique du statut

Statut	Catégorie	Autorité	Date
Déclaration	Site patrimonial	Gouvernement du Québec	1964-05-06
Déclaration	Site patrimonial	Gouvernement du Québec	1963-11-06

Le secteur du Palais a une valeur historique indéniable, puisque c'est là que l'intendant Jean Talon donna, en 1666, naissance à l'industrie au Canada. Il contient dans ses limites les fondations du Palais de l'intendant - appelées les Voûtes Jean Talon - où était, pendant tout le régime français, centrée l'administration du territoire qui forme aujourd'hui le Canada et une partie notable des Etats-Unis. Là existe aussi la plus vieille maison de Québec, connue dans l'histoire sous le nom de Maison Blanche, construite en 1677, par Charles Aubert de la Chesnaye, et qui contient les premières caves voûtées construites au Canada. Il y a dans ce secteur du Palais un ensemble de maisons ayant une valeur historique ou architecturale.

Description légale

Un certain territoire situé à l'intérieur des limites de la Cité de Québec et comprenant en entier les Quartiers St-Louis et du Palais ainsi qu'une certaine partie des Quartiers St-Pierre et Champlain, le tout renfermé dans les limites suivantes, savoir : la ligne brisée séparant les lots 4437 et 4416 (Quartier Montcalm) des lots 2258 et 2669 (Quartier St-Louis); la limite nord-ouest de la rue St-Jean; la ligne brisée séparant les lots 3056 et 3056-A (Quartier St-Jean) du lot 3055 (Quartier du Palais); la limite nord-ouest dudit lot 3055 jusqu'à la Côte du Palais, toutes les lignes ci-haut mentionnées étant la limite extérieure des remparts ainsi que leur prolongement à travers les rues St-Louis, Dauphine, St-Jean, Richelieu; une ligne droite rejoignant le coin extrême nord du lot 3055 avec l'intersection de l'arrière-ligne du lot 2014-7 et de la limite sud-est de la Côte du Viaduc; l'arrière-ligne des lots 2014-7, 2014-8, 2014-9, 2014-10 (Quartier St-Pierre) marquée par la limite extérieure des remparts; la limite ouest du lot 2025 (Quartier St-Pierre) et son prolongement à travers la côte de la Canoterie et les lots 2014-10 et 2014-10-C; la limite sud de la rue St-Paul en front des lots 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2035, 2038, 2039, 2042, 2043, 2043-A, 2046, 2047, 2050, 2051 (Quartier St-Pierre) ainsi que son prolongement à travers la rue Rioux; la limite est de la rue Renaud en front du lot 2012-1 et son prolongement à travers la rue St-Paul; la limite sud de la rue St-André en front des lots 2012-1, 2013-1; la ligne séparative des lots 2013-1 et 2011-A et son prolongement à travers la rue St-Paul; la limite sud de la rue St-Paul en front des lots 2055, 2058, 2059, 2062, 2063, 2066, 2066-A, 2067, 2070, 2072-A, 2072-B, 2172-A et son prolongement à travers les rues St-Pierre et Sault-au-Matelot; la limite sud-est de la rue St-Paul en front des lots 2098-2 et 2098-1-B; la limite est de la ruelle Bell en front du lot 2098-1-B; la limite est de la ruelle Bell en front du lot 2098-1-B; la limite sud de la rue St-Paul en front des lots 2104 et 2107-2 et son prolongement à travers la ruelle Bell et les rues Dalhousie et Prince de Galles; la limite nord du lot 2108 jusqu'à la ligne des Commissaires du Havre de Québec; ladite ligne des Commissaires du Havre de Québec jusqu'au lot 2302 du Quartier Champlain; la ligne séparative des lots 2301 et 2302 et son prolongement vers le nord-est jusqu'à la ligne des Commissaires du Havre et vers le sud-ouest à travers le lot 2264 et les rues Champlain et Petit Champlain jusqu'au lot 2263; la ligne de front du lot 2263; la ligne séparative des lots 2262 et 2263; l'arrière-ligne des lots 2263, 2304, 2305, 2306, 2307, 2312, 2313, 2314, 2315, et 2327 du Quartier Champlain, marquée par la limite extérieure de la Terrasse Dufferin et des Remparts jusqu'au lot 4437 du Quartier Montcalm.

Un certain territoire situé à l'intérieur des limites de la Cité de Québec et comprenant certaines parties des quartiers St-Pierre, Jacques-Cartier, St-Jean, Montcalm et Champlain, le tout tel que renfermé dans les limites suivantes, savoir : la limite Sud-Ouest de la rue Dalhousie en front du lot 2093 (Quartier St-Pierre) et son prolongement à travers la rue St-Paul; la limite Sud de la rue St-André et son prolongement à travers les rues Renaud, Rioux et St-Thomas, jusqu'au coin Nord-Ouest du lot 1993 (Quartier St-Pierre); une ligne droite reliant le coin Nord-Ouest du lot 1993 au coin Nord-Est du lot 2018b; la limite Sud-Est de la rue St-Paul et son prolongement à travers les rues des Bains, Lacroix, St-Nicolas et Vallières; la limite Sud-Ouest de la rue Vallières et son prolongement à travers la rue Ste-Marguerite; la limite Nord-Ouest de la rue des Prairies et son prolongement à travers les rues St-Roch, St-Dominique, Mgr Gauvreau et du Pont; la limite Sud-Ouest de la rue du Pont et son prolongement à travers la rue Fleurie; la limite Nord-Ouest de la rue St-Vallier et son prolongement à travers les rues de la Chapelle et de l'Église, jusqu'au coin Sud-Est du lot 1822 (Quartier Jacques-Cartier); le prolongement de la limite Nord-Est du lot 1822 à travers la Côte d'Abraham; la limite Sud de la Côte d'Abraham et son prolongement à travers les rues Ste-Geneviève, St-Augustin, St-Eustache et Aiguillon; la limite Sud-Est de la rue d'Aiguillon; la limite Sud-Ouest de la rue d'Youville jusqu'au coin Sud-Est du lot 4116A (Quartier Montcalm); une ligne droite reliant le coin Sud-Est du lot 4116a (Quartier Montcalm) au coin Nord-Est du lot 2374 (Quartier Champlain); la Cime du Cap Diamant jusqu'au coin Nord-Ouest du lot 2425-6 (Quartier Champlain); la limite Sud-Ouest du lot 2425-6 et son prolongement à travers la rue Champlain et le lot 2416-3 jusqu'à la Ligne des Commissaires du Hâvre; la Ligne des Commissaires du Hâvre jusqu'au lot 2301 (Quartier Champlain); la ligne séparative des lots 2301 et 2302 et son prolongement vers le nord-est jusqu'à la Ligne des Commissaires du Hâvre et vers le Sud-Ouest à travers le lot 2264 et les rues Champlain et Petit Champlain jusqu'au lot 2263; la ligne de front du

lot 2263; la ligne séparative des lots 2262 et 2263; l'arrière-ligne des lots 2263, 2304, 2305, 2306, 2307, 2312, 2313, 2314, 2315 et 2327 du Quartier Champlain, telle que marquée par la limite extérieure de la Terrasse Dufferin et des Remparts jusqu'au lot 4437 du Quartier Montcalm; la ligne brisée séparant les lots 4437 et 4116 (Quartier Montcalm) des lots 2528 et 2669 (Quartier St-Louis); la limite Nord-Ouest de la rue St-Jean; la ligne brisée séparant les lots 3056 et 3056A (Quartier St-Jean) du lot 3055 (Quartier du Palais); la limite Nord-Ouest du lot 3055 jusqu'à la Côte du Palais, les quatre dernières lignes ci-haut mentionnées étant la limite extérieure des remparts ainsi que leur prolongement à travers les rues St-Louis, Dauphine, St-Jean et Richelieu; une ligne droite reliant le coin extrême nord du lot 3055 avec l'intersection entre l'arrière-ligne du lot 2014-7 et la limite Sud-Est de la côte du Viaduc (maintenant Côte Dinan); l'arrière-ligne des lots 2014-7, 2014-8, 2014-9, 2014-10 (Quartier St-Pierre) telle que marquée par la limite extérieure des remparts; la limite ouest du lot 2025 (Quartier St-Pierre) et son prolongement à travers la Côte de la Canotterie et les lots 2014-10 et 2014-10C; la limite Sud de la rue St-Paul en front des lots 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2035, 2038, 2039, 2042, 2043, 2043A, 2046, 2047, 2050, 2051, (Quartier St-Pierre) ainsi que son prolongement à travers la rue Rioux; la limite Est de la rue Renaud en front du lot 2012-1 et son prolongement à travers la rue St-Paul; la limite Sud de la rue St-André en front des lots 2012-1 et 2013-1; la ligne séparative des lots 2013-1 et 2011-a et son prolongement à travers la rue St-Paul; la limite Sud de la rue St-Paul en front des lots 2055, 2058, 2059, 2062, 2063, 2066, 2066a, 2067, 2070, 2072a, 2072b, 2172a et son prolongement à travers les rues St-Pierre et Sault-au-Matelot; la limite sud-est de la rue St-Paul en front des lots 2098-2 et 2098-1-B; la limite Est de la ruelle Bell en front du lot 2098-1-B; la limite Sud de la rue St-Paul en front du lot 2104 et son prolongement à travers la ruelle Bell.

Valeur patrimoniale

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente un intérêt pour sa valeur historique. Berceau de la civilisation française en Amérique, ce territoire urbain possède une densité historique remarquable et de nombreux repères mémoriels. Fréquenté par les autochtones depuis des millénaires, Québec est fondé en 1608 par l'explorateur français Samuel de Champlain (vers 1570-1635). De comptoir de traite, le lieu devient la capitale de la Nouvelle-France en 1663. Conquis en 1759, il est le siège administratif de la nouvelle colonie britannique (1763), puis une cité parlementaire (1791). En 1871, la garnison britannique quitte la ville. À l'initiative de Lord Dufferin (Frederick Temple Blackwood, 1826-1902), alors gouverneur général du Canada, le Vieux-Québec est graduellement perçu comme un lieu de mémoire national. Depuis, son caractère de cité-forteresse est mis en valeur et ses réaménagements s'inscrivent dans une continuité significative. Le site est aujourd'hui le centre historique et touristique de la capitale du Québec et le haut-lieu de l'Amérique française.

Le site patrimonial présente aussi un intérêt pour sa valeur paysagère. Né d'une adaptation à la topographie du site, ce paysage urbain se distingue par ses deux ensembles hiérarchisés, l'un à la haute-ville et l'autre à la basse-ville. La partie haute est structurée par son cadre institutionnel et par ses fortifications, avec la citadelle érigée sur le point culminant du cap Diamant, qui témoignent avec éloquence de l'aménagement des villes coloniales fortifiées et forment de loin l'exemple le plus complet préservé en Amérique du Nord. La partie basse, commerciale et portuaire, est enclavée entre la falaise et le fleuve. Le territoire se distingue aussi par son parcellaire varié, ses percées visuelles et ses vastes panoramas qui englobent parfois les environs ainsi que par la diversité de ses repères bâtis et naturels. La trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastée, est formée par le réseau initial des rues (radioconcentrique et orthogonal) et ponctuée de places qui témoignent de la période française. Certains aménagements réalisés depuis 1875 valorisent ses origines françaises.

Le site patrimonial présente également un intérêt pour sa valeur architecturale. On y trouve quelques-uns des exemples les plus achevés de l'architecture québécoise, notamment des XVIIIe et XIXe siècles. Le patrimoine bâti témoigne du caractère urbain de Québec et représente ses principales fonctions : commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. La concentration de bâtiments d'inspiration française est exceptionnelle. L'architecture postérieure à 1790, inspirée de l'architecture palladienne et néoclassique, marque aussi profondément le paysage. Quant à l'architecture plus éclectique d'après 1850, elle puise à la fois aux sources contemporaines britanniques, françaises et à celles des États-Unis. Le territoire compte plusieurs oeuvres d'architectes célèbres qui ont marqué l'histoire de l'architecture québécoise et en font la richesse. La mise en valeur du site, après 1960, s'est accompagnée de plusieurs reconstitutions historiques.

Le site patrimonial présente en outre un intérêt pour sa valeur archéologique. Le territoire renferme 470 sites archéologiques connus qui témoignent de l'occupation humaine du lieu depuis la présence autochtone et des modes de vie de ses habitants. L'époque de la Nouvelle-France est particulièrement bien représentée. Les traces d'occupation

attestent l'importance stratégique de Québec comme lieu d'établissement, tant d'un point de vue militaire et politique que commercial. Ce territoire est l'un des mieux documentés en matière d'archéologie en Amérique du Nord et le plan d'aménagement du site intègre le volet archéologique, grâce à une très bonne connaissance de son potentiel.

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2005.

Éléments caractéristiques

Les éléments clés du site patrimonial du Vieux-Québec liés à ses valeurs historique, paysagère, architecturale et archéologique comprennent, notamment :

- sa situation dans l'arrondissement municipal de La Cité-Limoilou, sur le promontoire du cap Diamant et sur une bande de terre entre la falaise, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent;
- les 470 sites archéologiques connus permettant de retracer l'occupation humaine du lieu;
- les portions intactes offrant un potentiel archéologique;
- les immeubles et les sites patrimoniaux;
- les deux ensembles hiérarchisés, nés de la topographie du site, celui de la partie haute structuré entre autres par son cadre institutionnel et par ses fortifications et celui de la partie basse marqué notamment par un noyau commercial et portuaire;
- les fortifications, dont les remparts, la citadelle sur le point culminant du cap Diamant, les casernes et les redoutes;
- le parcellaire varié, dont les grands îlots institutionnels de la partie haute, les petits lots carrés majoritairement résidentiels comblant l'espace entre les grands îlots dans la partie haute et bordant la falaise dans la partie basse ainsi que des îlots au profil irrégulier;
- la trame urbaine ancienne, au rythme et à la physionomie contrastés, dont le réseau initial des rues de plan orthogonal dans la partie basse et de plan radioconcentrique et orthogonal dans la partie haute, les voies d'accès à la partie haute naturelles à l'origine (parmi lesquelles la côte de la Montagne, la côte du Palais et la côte d'Abraham), le parcours sinueux de certains tracés anciens soumis à la topographie et les anciennes places;
- les repères bâtis et naturels, dont le fleuve Saint-Laurent, le cap Diamant, la falaise et son boisé, la façade fluviale avec sa ligne de quais et une partie de ses rives couvertes de végétation, les édifices distinctifs à vocation institutionnelle ou commerciale, la terrasse, les portes des fortifications, les parcs, les places, les espaces publics et les monuments commémoratifs;
- les vastes panoramas englobant parfois les environs et ses percées visuelles malgré l'étroitesse des rues;
- les édifices témoignant de différentes fonctions, notamment commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle;
- les bâtiments d'inspiration française caractérisés par les maçonneries portantes en moellons parfois crépies et chaulées, les élévations de deux ou trois étages, les toits aigus à versants droits ou à croupes souvent percés de lucarnes, les cheminées massives, les murs coupe-feu, les fenêtres à battants à petits carreaux, les chambranles en pierre taillée ainsi que l'ornementation sobre;
- les bâtiments d'inspiration palladienne et néoclassique caractérisés par la symétrie des façades, les maçonneries portantes en pierre taillée, en moellons couvertes d'un crépi imitant la pierre de taille ou encore en brique, les élévations de trois ou quatre étages, les toits de pente moyenne à versants droits ou à croupes percés de lucarnes, l'ordonnance régulière des fenêtres à battants ou à guillotine et l'ornementation sobre puisant au répertoire classique;
- les bâtiments érigés après 1850 caractérisés par leurs vocabulaires formels variés puisant notamment dans l'architecture victorienne, Second Empire et Beaux-Arts, les maçonneries (portantes ou de revêtement) en pierre ou en brique, les élévations souvent à trois ou quatre étages, les toits aux formes variées notamment à pignon, mansardés ou plats, l'ornementation souvent abondante et riche en pierre ou en bois;
- la mitoyenneté des constructions;
- les plans rectangulaires ou irréguliers épousant la forme des lots;
- les cours arrière accessibles par des portes cochères.

• Déclaration - Site patrimonial (Statut antérieur)

Autorité : Gouvernement du Québec
No inscription au Registre : 1928

Autre numéro : 1928 50
Terrain protégé : Indéterminé
Bâtiment visé : Extérieur seulement

<i>Date principale</i>	<i>Type</i>	<i>Date</i>
X	Date d'adoption du décret	1963-11-06

• **Inscrit sur la liste (UNESCO) - Site du patrimoine mondial (culturel) (Statut actuel)**

Autorité : UNESCO
Terrain protégé : Indéterminé
Bâtiment visé : Non applicable

<i>Date principale</i>	<i>Type</i>	<i>Date</i>
X	Date indéterminée (UNESCO)	1985-12-03

Informations historiques

Catégorie fonctionnelle : Non applicable (Non applicable)

Biens associés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
212336	Vestiges du rempart palissadé de Berthelot de Beaucours	Emplacement antérieur <-> Anciennement situé(e) en ce lieu

Personnes associés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
7461	Blackwood, Frederick Temple (1826-06-21 - 1902-02-12)	
7349	Champlain, Samuel de (1574-08-13 - 1635-12-25)	

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
11109	Du Gua de Monts, Pierre (vers 1558 - 1628)	

Événements associés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
24151	Fondation de Québec (1608-07-03)	
7394	Guerre de la Conquête (1754-07 - 1760-09-08)	
27463	Première utilisation publique d'un vélocipède au Québec (1868-10-27)	
25650	Siège de Québec par Wolfe (1759-06 - 1759-09)	

Documents bibliographiques

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>
291940	AUGERON, Mickaël, dir., Dominique GUILLEMET, dir., Alain ROY, dir. et Marc ST-HILAIRE, dir. Les traces de la Nouvelle-France au Québec et en Poitou-Charentes. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008. 308 p.
287703	BLANCHET, Danielle, Louise FORGET et Sylvie THIVIERGE. Vieux-Québec, Cap-Blanc : place forte et port de mer. Québec, Ville de Québec, 1989. 80 p.
291654	Commission des biens culturels du Québec / Suzel Brunel. Empreintes & mémoire: l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Québec, Les Publications du Québec, 2007. 237 p.
286301	COURVILLE, Serge et Robert GARON. Québec, ville et capitale. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 2001. 457 p.
287175	HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thiery RUDDEL. Histoire de la ville de Québec, 1608-1871. Montréal, Boréal, 1987. 399 p.
286306	LEBEL, Jean-Marie. Le Vieux-Québec: guide du promeneur. Sillery, Septentrion, 1997. 338 p.
287733	MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN. Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 1998. 150 p.
278641	NOPPEN, Luc, Claude PAULETTE et Michel TREMBLAY. Québec : trois siècles d'architecture. Montréal, Libre expression, 1979. 440 p.
292105	PROVENCHER, Jean. L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine. Québec, Les Publications du Québec, 2007. 277 p.

Identifiant	Nom
290203	s.a. « Arrondissement historique du Vieux-Québec ». Commission des biens culturels du Québec. Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I. Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 77-108.
287757	s.a. Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec : guide d'intervention. Québec, Ministère de la Culture et des Communications / Ville de Québec, 1998. 112 p.
287709	s.a. Étude d'ensemble : Sous-secteur Hôtel-de-Ville. Synthèse. Québec, Ville de Québec / Centre de développement économique et urbain, design et patrimoine, 1998. 134 p.
287745	s.a. Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Québec. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2005. 122 p.
287697	s.a. La Capitale : lieu du pouvoir. Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1997. 129 p.
287715	s.a. La recherche archéologique en milieu urbain : d'une archéologie dans la ville vers une archéologie de la ville. Sainte-Foy, CÉLAT, 1994. 65 p.
287691	s.a. Les dessous de la terrasse à Québec : archéologie dans la cour et les jardins du Château Saint-Louis. Sillery, Septentrion, 1990. 199 p.
287680	s.a. On a fouillé le passé. Québec. Québec, Ville de Québec / Ministère de la Culture et des Communications, 1999. 40 p.
289494	s.a. « Québec (ville) ». Historica Canada. L'encyclopédie canadienne [En ligne]. http://www.canadianencyclopedia.ca/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0006595 (Page consultée le 2005-05-03).
287727	s.a. Québec 1900-2000 : le siècle d'une capitale. Québec, MultiMondes / Commission de la Capitale-Nationale, 2000. 157 p.
287685	s.a. Québec en cinq temps. Québec, Ville de Québec / Ministère de la Culture et des Communications, 1994. 36 p.
287739	s.a. Québec plein la vue. Québec, Musée du Québec / Publications du Québec, 1994. s.p.
287751	s.a. Québec, la ville sous la ville. Québec, Service de l'urbanisme, 1987. 141 p.
287721	s.a. Québec, une histoire capitale. Québec, Éditions GID inc., 1998. 215 p.
289071	s.a. « Spécial Vieux-Québec ». Continuité. No 74 (1997), p. 1-82.
289493	s.a. « Survol de l'histoire de la ville de Québec ». Ville de Québec. Site officiel de la Ville de Québec [En ligne]. http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/exploration/histoire.shtml (Page consultée le 2005-05-03).
289492	Ville de Québec. Site officiel de la Ville de Québec [En Ligne]. http://www.ville.quebec.qc.ca (Page consultée le 2004-05-03).

Synthèse historique

Le territoire du site patrimonial du Vieux-Québec est le berceau de la civilisation française en Amérique du Nord. Ce lieu possède une densité historique remarquable et de nombreux repères mémoriels.

Fréquenté par les autochtones depuis la préhistoire, Québec est fondé en 1608 par Samuel de Champlain (vers 1570-1635), explorateur français, à la demande de Pierre Du Gua De Monts (vers 1558-1628), détenteur d'un monopole

commercial. Québec est d'abord un comptoir de traite des fourrures. En 1615, le lieu accueille ses premiers missionnaires. La construction du fort Saint-Louis sur le cap Diamant, en 1620, marque la naissance de la partie haute de la cité.

En 1663, la Nouvelle-France est annexée au domaine royal, et Québec en devient la capitale. Les fonctions institutionnelles, militaires, commerciales et portuaires se développent, et les fortifications se complexifient. De nombreux bâtiments d'inspiration française sont érigés.

Assiégé par les Britanniques en 1759, Québec capitule. En 1763, l'ancienne capitale de la Nouvelle-France devient le siège administratif de la nouvelle colonie anglaise. La cité est désignée capitale parlementaire du Bas-Canada en 1791, et ses activités institutionnelles se consolident. Les nouveaux édifices s'inspirent de l'architecture palladienne et néoclassique, ce qui modifie le visage de la ville.

Pendant la première moitié du XIXe siècle, la région de Québec connaît une importante croissance économique. Sa population augmente rapidement, notamment avec l'arrivée des immigrants, et se répand hors les murs dans les faubourgs. Cette prospérité découle principalement du blocus continental (1806-1814) imposé à l'Angleterre par la France. Québec devient alors la plaque tournante du commerce du bois, de la construction navale et l'un des principaux ports en Amérique du Nord. La citadelle est alors construite sur le cap Diamant, faisant de Québec le « Gibraltar d'Amérique ».

La deuxième moitié du XIXe siècle est une période de déclin pour Québec. Les chemins de fer s'installent d'abord sur la rive sud du fleuve. Le commerce du bois et la construction navale s'essouffent. Québec perd, de plus, son statut de capitale du Canada-Uni. Les principales activités économiques et politiques se déplacent ainsi vers l'ouest.

En contrepartie, la cité de Champlain devient, en 1867, la capitale de la province de Québec. Elle s'impose comme le principal centre urbain et industriel de l'Est-du-Québec et d'une partie des Maritimes. L'architecture plus éclectique de cette période puise à la fois aux sources contemporaines britanniques, françaises et à celles des États-Unis.

En 1871, la garnison britannique quitte Québec. Ce départ met en question la survivance des fortifications. Elles seront néanmoins conservées, notamment grâce à Lord Dufferin (Frederick Temple Blackwood, 1826-1902), gouverneur général du Canada. Le Vieux-Québec est perçu graduellement comme un lieu de mémoire national. Son caractère de cité-forteresse est mis en valeur par la reconstruction de certaines portes des fortifications et l'édification du Château Frontenac, un hôtel construit sur le site du château Saint-Louis.

Le site patrimonial du Vieux-Québec est déclaré en 1963 et agrandi l'année suivante. Les réaménagements du Vieux-Québec s'inscrivent désormais dans une continuité significative et tiennent compte des aspects historiques. Le chantier de Place-Royale et ses reconstitutions historiques valorisent le passé français de la cité. Le lieu devient aussi un objet d'étude historique, architectural et archéologique.

En 1985, le site patrimonial du Vieux-Québec est le premier noyau urbain en Amérique du Nord à être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le site est aujourd'hui le centre historique et touristique de la capitale du Québec et le haut-lieu de l'Amérique française.

Documents multimédias

Vidéos (5)

Reconstitution de la basse-ville de Québec en 1635 / © Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire 2014

Reconstitution de la basse-ville de Québec en 1710 / © Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire 2014

Reconstitution de la basse-ville de Québec en 1759 / © Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire 2014

Reconstitution de la basse-ville de Québec en 1815 / © Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire 2014

Reconstitution de la basse-ville de Québec en 1854 / © Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire 2014

Documents (3)

Site patrimonial du Vieux-Québec. Arrêté en Conseil, 1963 / © Ministère de la Culture et des Communications 1963

Site patrimonial du Vieux-Québec. Arrêté en Conseil, 1964 / © Ministère de la Culture et des Communications 1964

Site patrimonial du Vieux-Québec. Étude exploratoire de l'impact du tourisme de masse sur l'arrondissement historique du Vieux-Québec / ©

Liens externes (1)

[ville.quebec.qc.ca / http://www.ville.quebec.qc.ca/accueil/index.shtml](http://ville.quebec.qc.ca/)

Images 360° (0)

Images (4)



Site patrimonial du Vieux-Québec. Vue aérienne

© Pierre Lahoud 2004



Site patrimonial du Vieux-Québec. Vue aérienne

© Pierre Lahoud 2004



Site patrimonial du Vieux-Québec. Vue aérienne

© Pierre Lahoud 2004



Vue aérienne de la ville de Québec, Québec, Canada

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Autre(s) nom(s) : Foyer Nazareth
 Hospice Nazareth
 Orphelinat Nazareth

Type de bien : Immobilier

Thématique(s) : Patrimoine religieux

Tradition(s) religieuse(s) : Christianisme (Catholicisme (rite latin))

Statut BD : Inventorié et validé (LPC)

Diffusion RPCQ : Oui Diffusion adresse : Oui

Justification de la non-diffusion :

Biens associés

Fait partie de

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
110890	Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec	DC	SSP

Données spatiales

Adresses

Région administrative : 03 - Capitale-Nationale

MRC : Québec

Municipalité : Québec

Arrondissement municipal : La Cité

Communauté métropolitaine : Communauté métropolitaine de Québec

No et odonyme : 715, rue des Glacis

Cadastre du Québec

<i>Circonscription foncière</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>État</i>
Québec	1 212 561 (Complet)	Actuel

Cadastre

56

<i>Circonscription foncière</i>	<i>Division cadastrale</i>	<i>Désignation secondaire</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>État</i>
Non déterminée	Inconnue	Absent	3056-5-1-P	Antérieur
			3056-5-P	Antérieur

GPS

<i>Longitude</i>			<i>Latitude</i>			<i>Type coordonnées</i>	<i>Type point</i>	<i>Type datum</i>
-71	12'	55.5"	46°	48'	50.1"	GPS	Centroïde	NAD83

Matricules

23025 5086 23 2116 000 0000 001 7

Codes Borden

CeEt-292

Statuts actuels - Sommaire

<i>St. princ.</i>	<i>Statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Autorité</i>	<i>Date</i>	<i>Histo.</i>
X	Déclaration	Situé dans un site patrimonial	Gouvernement du Québec		(0)

• Déclaration - Situé dans un site patrimonial (Statut principal)

Autorité :	Gouvernement du Québec
Terrain protégé :	Oui
Bâtiment visé :	Extérieur seulement

Informations historiques

Catégorie fonctionnelle :	Services et institutions (Asiles et refuges)
Dates :	1868 - 1869 (Construction)
	1887 - 1888 (Importante)

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
7830	Ouellet, David (1844-09-15 - 1915-07-14)	Architecte / concepteur(-trice) <-> Architecture / conception

Groupes associés

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
9221	Soeurs de la Charité de Québec (1849 -)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation

Synthèse historique

Le bâtiment en pierre connu sous le nom de Foyer Nazareth a été érigé à la fin des années 1860 sur une partie du glacis que l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) met en place avant la Conquête. Ce glacis s'étend alors du bastion de la Potasse à la rue Saint-Jean au sud. Il est conservé par les autorités britanniques et est encore en place à la fin des années 1860.

Sur une pente du glacis devant le bastion de la Potasse, les autorités militaires font ériger en 1868 et 1869 une caserne devant loger les soldats mariés. Avec le retrait de la garnison britannique en 1871, l'édifice est prêté aux Soeurs de la Charité de Québec pour l'hébergement des jeunes orphelins mâles. En raison de l'augmentation du nombre d'orphelins, la communauté fait hausser l'édifice en 1887 et 1888 par l'entremise de l'architecte David Ouellet (1844-1915). Un étage en maçonnerie est ajouté et le tout est coiffé par un toit mansardé. Cette transformation a pour effet de modifier l'apparence austère de la façade de la caserne et de lui conférer une façade institutionnelle. L'édifice prend le nom d'Hospice Nazareth par la suite.

Au début du XXe siècle, on procède à un agrandissement de l'édifice avec l'ajout à l'est d'une structure en bois à trois étages coiffée d'un toit plat. L'édifice sert toujours d'asile pour les garçons en 1915. Finalement, l'annexe en bois reçoit un crépi pour la mettre à l'épreuve du feu dans les années qui suivent alors que l'édifice devient une résidence pour personnes âgées.

Inventaires associés

- **Évaluation patrimoniale des ensembles conventuels (ville de Québec) (2005 - 2006)**

Documents multimédias

Images (5)



Centre d'accueil Nazareth. Vue avant

Christian Lemire 2006, © Ministère de la Culture et des Communications

58



Centre d'accueil Nazareth. Détail. Vue avant

Christian Lemire 2006, © Ministère de la Culture et des Communications



Centre d'accueil Nazareth. Vue latérale

Christian Lemire 2006, © Ministère de la Culture et des Communications



Centre d'accueil Nazareth. Vue latérale

Christian Lemire 2006, © Ministère de la Culture et des Communications



Centre d'accueil Nazareth. Vue arrière

Christian Lemire 2006, © Ministère de la Culture et des Communications

Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec

Type de bien : Immobilier
Thématique(s) : Patrimoine religieux (Culte)
Tradition(s) religieuse(s) : Christianisme (Catholicisme (rite latin))
Statut BD : Inventorié et validé (LPC)
Diffusion RPCQ : Oui Diffusion adresse : Oui
Justification de la non-diffusion :

Biens associés

Fait partie de

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
93523	Site patrimonial du Vieux-Québec	DC	SP

Comprend

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Statut</i>	<i>Catég.</i>
105016	Annexe de la maison Notre-Dame-de-Pitié	DC	SSP
102929	Centre d'accueil Nazareth	DC	SSP
110457	Chapelle des Soeurs de la Charité	DC	SSP
159772	Chaufferie	DC	SSP
101869	École Saint-Louis-de-Gonzague	DC	SSP
103755	Édifice de l'Ancienne-Académie-Mallet	DC	SSP
103923	Maison Mère-Mallet	DC	SSP
110065	Maison Notre-Dame-de-Pitié	DC	SSP
110066	Maison Saint-Joseph	DC	SSP

Données spatiales

Adresses

Région administrative : 03 - Capitale-Nationale
MRC : Québec
Municipalité : Québec

Arrondissement municipal : La Cité 60
Communauté métropolitaine : Communauté métropolitaine de Québec
No et odonyme : rue des Soeurs-de-la-Charité

Cadastre du Québec

<i>Circonscription foncière</i>	<i>Numéro de lot</i>	<i>État</i>
Québec	1 476 912 (Complet)	Actuel

GPS

<i>Longitude</i>	<i>Latitude</i>	<i>Type coordonnées</i>	<i>Type point</i>	<i>Type datum</i>
-71 12 ' 54.8 "	46 ° 48 ' 47.7 "	GPS	Centroïde	NAD83

Matricules

23025 5086 12 6816 000 0000 001 2

Codes Borden

CeEt-291

Statuts actuels - Sommaire

<i>St. princ.</i>	<i>Statut</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Autorité</i>	<i>Date</i>	<i>Histo.</i>
X	Déclaration	Situé dans un site patrimonial	Gouvernement du Québec		(0)

• Déclaration - Situé dans un site patrimonial (Statut principal)

Autorité : Gouvernement du Québec
Terrain protégé : Non-applicable
Bâtiment visé : Extérieur seulement

Informations historiques

Catégorie fonctionnelle : Non applicable (Non applicable)

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
9221	Soeurs de la Charité de Québec (1849 -)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation

Documents bibliographiques

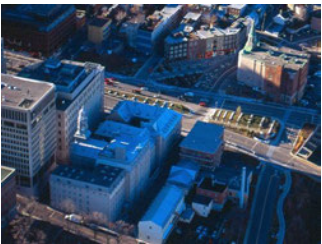
<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>
287703	BLANCHET, Danielle, Louise FORGET et Sylvie THIVIERGE. Vieux-Québec, Cap-Blanc : place forte et port de mer. Québec, Ville de Québec, 1989. 80 p.
290705	CARON, Robert. La maison Mère Mallet, couvent des Soeurs de la Charité de Québec : étude historique et analyse architecturale . Université Laval, 1980. 101 p.
290919	CARON, Robert. Un couvent du XIXe siècle : La maison des Soeurs de la Charité de Québec. Patrimoine du Québec. Montréal, Libre Expression, 1980. 148 p.
291277	Patri-Arch. Évaluation patrimoniale des couvents, monastères et autres propriétés de communautés religieuses situés sur le territoire de la ville de Québec. Québec, Patri-Arch, 2006. s.p.
291889	ROY, Francine, Nive VOISINE et Yvonne WARD. Histoire des Soeurs de la Charité de Québec: Des maisons de charité. Tome II. Beauport, Publications MNH, 1998. 305 p.
294498	SAINTE-BLANCHE, Soeur. Mère Mallet, 1871-1896: Et l'Institut des Soeurs de la Charité de Québec fondé en 1849. Québec, Soeurs de la Charité, 1939. s.p.
291890	VOISINE, Nive et Yvonne WARD. Histoire des Soeurs de la Charité de Québec: L'âme de la fondation Marcelle Mallet, 1805-1871, Tome I. Beauport, Publications MNH, 1998. 302 p.

Inventaires associés

- **Évaluation patrimoniale des ensembles conventuels (ville de Québec) (2005 - 2006)**

Documents multimédias

Images (4)



Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Vue aérienne
© Pierre Lahoud 2005



Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Vue d'ensemble
Pascale Llobat 2007, © Ministère de la Culture et des Communications



Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Vue d'ensemble
Pascale Llobat 2007, © Ministère de la Culture et des Communications

62



Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Vue aérienne
© Pierre Lahoud 2005

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU SITE

CODE BORDEN : CeEt-292

NOM : Côte des Glacis

Date : 2018-08-31

Latitude : 46-48-50.100

Longitude: 71-12-55.500

UTM nord : 5186856

UTM est : 330986

NAD : 83

Carte : 21 L/14-010-1123

Zone : 19

RDE : 2597

Photo aérienne :

M.R.C. : Québec

R.A. : Capitale-Nationale

C.É.P. :

Canton : aucun

Lot : 1212561ptie; 1 212 559ptie; 1 212 560ptie

Ancien lot : 3056-5;3056-5-p

Rang :

Municipalité : Québec

Propriétaire : Privé

Localisation informelle :

Entre les rues Richelieu et des Glacis, entre la côte de la Potasse et les Fortifications. Angle de la rue des Glacis et de la Côte Samson. Dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec.

AUTRES NOMS

Nom

Source

Foyer Nazareth
292G

STATUT LÉGAL :

dans un site patrimonial déclaré

ÉTAT DU SITE

Date du constat : 2017-09-21

Portion résiduelle : indéterminé

Superficie : **Stratification :** en stratigraphie

Condition : état naturel (intacte)

Nombre d'aires :

Nombre de couches :

Source : 6320

MILIEU BIO-PHYSIQUE

Altitude/mer :

Altitude/plan d'eau :

Bassin : Montmorency

Environnement : terrestre complètement bouleversé

Remarques :

Notes :

Source 1478: opération 1; Source 5464: opération 2; Collection à rajouter: no de collection 5940, année de fouille 2017, no de permis 17-ARTE-27, quantité 1 caisse; Source 6320 : opération 3 à 10 ;

IDENTITÉS CULTURELLES

Identité : historique 1800-1899

Source : 1478

Identité : historique 1900-1950

Source : 1478

Identité : historique 1760-1799

Source : 6320

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

Saison

Nature

Source

1986-11-12

surveillance

1478

2012-05-25

reconnaissance géophysique

5464

2017-09-20

sondage/surveillance/fouille

6320

RECOMMANDATIONS

Date : 1986-11-12 **Nature :** poursuite de la recherche-surveillance

Délai :

Source : 1478

Date : 2012-05-25 **Nature :** poursuite de la recherche-surveillance

Délai :

Source : 5464

Date : 2012-05-25 **Nature :** poursuite de la recherche-sondage

Délai :

Source : 5464

Date : 2017-09-20 **Nature :** diffusion et mise en valeur-aucune

Délai :

Source : 6320

Date : 2017-09-20 **Nature :** poursuite de la recherche-fouille

Délai :

Source : 6320

Date : 2017-08-20 **Nature :** poursuite de la recherche-surveillance

Délai :

Source : 6320

Date : 2017-09-20 **Nature :** gestion-aucune

Délai :

Source : 6320

Date : 2017-09-20 **Nature :** gestion-suivi de l'intégrité du site

Délai :

Source : 6320

DATATIONS ABSOLUES (A) ET INTERPRÉTÉES (I)

Ne contient aucune information

TYPES DE SITE

Ne contient aucune information

TRACES D'ÉTABLISSEMENTS

Ne contient aucune information

FONCTIONS DES STRUCTURES ET DES VESTIGES

Type : canalisation, drain, puits d'accès

Nombre : 1

Identité : historique indéterminé

Source : 1478

Type : canalisation, drain, puits d'accès

Nombre : 1

Identité : historique 1800-1899

Source : 6320

Type : mur

Nombre : 2

Identité : historique 1800-1899

Source : 6320

ANALYSES

Ne contient aucune information

SOURCES

<u>Type</u>	<u>Source</u>	<u>Auteur</u>	<u>Date</u>
rapport de terrain	1478	Croteau, Jean	1987
rapport de terrain	5464	Ethnoscop	2013dd
rapport de terrain	6320	Artefactuel	2017q

COLLECTIONS

<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
5941	2017-09-20	1.00000	Ville, municipalité	6320

Remarques

Collection au Laboratoire et à la Réserve d'archéologie du Québec.

ARTEFACTS - ÉCOFACTS - RESTES**Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite grossière**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite grossière québécoise**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite fine blanche**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite fine blanche vitrifiée**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite fine jaune**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite fine creamware**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** terre cuite fine pearlware**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** faïence**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** grès grossier**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** grès grossier anglais**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :****Catégorie :** céramique euro-qubécoise**Type :** grès fin corps blanc**Support/technique :****Identité :** historique indéterminé**Source :** 6320**Nombre :****Poids :**

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : grès fin corps rouge
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : porcelaine
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : porcelaine européenne
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : porcelaine orientale
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : céramique
Type : pipe
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : céramique
Type : jeu et divertissement
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : verre
Type : bouteille
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : verre
Type : verre de table
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : verre
Type : construction
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : verre
Type : domestique
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : lithique
Type : produit de débitage (éclat, déchet de taille, débris)
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre : **Poids :**

Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés

Type : bouton

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés

Type : culte

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : métal

Type : clou

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : métal

Type : quincaillerie de bâtiment

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : métal

Type : outil

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : métal

Type : objet indéterminé

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés

Type : plastique

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés

Type : papier d'aluminium

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés

Type : scories

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : restes d'animaux

Type : mammifère terrestre

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : restes d'animaux

Type : mollusque

Support/technique :

Identité : historique indéterminé

Source : 6320

Nombre :

Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : mammifère indéterminé
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre :**Poids :**

Catégorie : restes d'animaux
Type : reste indéterminé
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6320

Nombre :**Poids :**



PROJET DE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC

Table des matières

INTRODUCTION	6
Comprendre le plan de conservation	6
Cadre légal de protection du site patrimonial du Vieux-Québec	7
Procédures relatives aux demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	10
Demandes de permis ou de certificats municipaux	12
SURVOL DU SITE PATRIMONIAL	15
Description	15
Historique	16
État des connaissances	35
PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL	38
Les valeurs patrimoniales	38
Valeur historique	38
Valeur urbanistique	39
Valeur paysagère	39
Valeur architecturale	40
Valeur archéologique	41
Valeur emblématique et identitaire	41
Les caractéristiques du site patrimonial	43
Le cadre naturel	43
Le réseau viaire	49
Le système parcellaire	64
Le cadre bâti	69
Les unités de paysage	85
Les qualités visuelles	96
Le patrimoine archéologique	103
ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION	115
Orientations s'appliquant à tous les types d'intervention	115
Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial	115
Privilégier l'intervention minimale	115

Assurer la continuité à travers les changements	116
Orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial	116
Le cadre naturel	116
Le réseau viaire	117
Le système parcellaire	118
Le cadre bâti	119
Les unités de paysage	128
Les qualités visuelles	129
Le patrimoine archéologique	132
La mise en valeur	133
GLOSSAIRE	134
LISTE DES ILLUSTRATIONS	137
BIBLIOGRAPHIE	140



INTRODUCTION

COMPRENDRE LE PLAN DE CONSERVATION

La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) « a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable » (art. 1). Elle prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré. Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente « ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur » (LPC, art. 61) des sites patrimoniaux déclarés. Le plan de conservation énonce les valeurs patrimoniales et les caractéristiques qui ont mené à la déclaration du site patrimonial. En résumé, il sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation.

Le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec est destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Le plan pourra également servir de référence aux personnes qui interviennent en matière de patrimoine culturel, dont les propriétaires ou leurs représentants, les locataires, les promoteurs et les municipalités. Les orientations énoncées dans le présent document permettront de planifier des interventions respectueuses des valeurs patrimoniales du site patrimonial. L'analyse des demandes d'autorisation sera faite à partir des orientations contenues dans le plan de conservation et chaque demande sera prise en considération en fonction des faits qui lui sont particuliers afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir que la Loi sur le patrimoine culturel confie au ministre de la Culture et des Communications. En effet, le pouvoir du ministre lui permet d'éviter qu'une orientation soit appliquée automatiquement et de manière rigide¹. Étant une ressource précieuse et non renouvelable pour notre société contemporaine, le patrimoine culturel doit être traité avec rigueur mais en conservant la souplesse nécessaire afin de tenir compte de ses particularités. C'est ainsi que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées². À la différence du pouvoir du ministre, les municipalités possèdent un pouvoir réglementaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elles ont donc la possibilité, si elles le souhaitent, de transposer les orientations du ministre dans leur réglementation. En ce sens, le plan de conservation informe les municipalités des orientations établies par le ministre pour la protection du site patrimonial.

Le plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec est un document de référence pour la protection et la mise en valeur du site. Il ne limite toutefois pas la

¹ Pierre Issalys et Denis Lemieux, *L'action gouvernementale. Précis de droit des institutions administratives*, 2^e édition revue et augmentée, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 503.

² Il est à noter que, selon les auteurs Pierre Issalys et Denis Lemieux, le détenteur d'un pouvoir discrétionnaire ne peut pas poser de gestes qui amèneraient l'autorité administrative à décider à l'avance de ce que sera le contenu d'une décision. L'autorité administrative, dans le présent cas le ministère de la Culture et des Communications, doit prendre en compte les particularités de chaque situation. Issalys et Lemieux, *ibid.*

compétence du ministre, dans l'exercice du pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de prendre en considération chaque cas à son mérite. Le plan de conservation renferme des orientations et ne doit pas être considéré comme une compilation de l'ensemble des données et des études qui sont disponibles ou qui pourraient s'ajouter au fil du temps.

Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il permet d'abord de décrire et mieux faire connaître le site patrimonial, d'en faire émerger des significations, pour ensuite lui définir des orientations. Ces étapes sont les grandes lignes autour desquelles s'articulent les chapitres du présent plan de conservation. Le chapitre « Survol du site patrimonial » traite du territoire et de son histoire. Le chapitre « Présentation du site patrimonial » met l'accent sur les valeurs patrimoniales et les caractéristiques du territoire. Au chapitre « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission », les orientations formulées dans le but de protéger et de mettre en valeur le site patrimonial découlent des caractéristiques énoncées aux chapitres précédents.

CADRE LÉGAL DE PROTECTION DU SITE PATRIMONIAL DU VIEUX-QUÉBEC

L'avènement de l'ère industrielle au Québec, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, annonce une transformation profonde du mode de vie et menace la préservation de l'identité culturelle. Devant cette problématique, l'État québécois – le premier au Canada – s'inspire de la Loi sur les monuments historiques adoptée par le gouvernement français en 1913, et, le 21 mars 1922, il sanctionne la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Cette loi permet le classement des monuments et des œuvres d'art ainsi que la création de la Commission des monuments historiques, l'ancêtre du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est dans la foulée de cette loi que l'archiviste Pierre-Georges Roy (1870-1953), premier secrétaire de ladite commission, réalise les premiers véritables inventaires du patrimoine québécois que sont Les monuments commémoratifs de la province de Québec (1923), Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800 (1925) et Vieux manoirs, vieilles maisons (1927). En 1929, la Commission procède au classement des premiers monuments historiques, soit la maison des Jésuites-de-Sillery et l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec, ainsi que le château De Ramezay à Montréal.

En 1952, constatant une accélération dans la transformation de la société québécoise, le Parlement, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par Maurice Duplessis (1890-1959), modifie la Loi de 1922. En vertu de ces nouvelles dispositions, la Commission des monuments historiques, alors présidée par Paul Gouin (1898-1976), peut désormais acquérir des immeubles et classer des sites historiques ainsi que tout objet mobilier. Durant la période où Gérard Morisset (1898-1970) est secrétaire de cette commission, de 1951 à 1963, plusieurs monuments situés aux quatre coins du Québec sont classés et une attention particulière est accordée à la restauration d'édifices selon leur style d'origine.

À la suite de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, et devant les enjeux que soulève la préservation du Vieux-Québec, le Parlement adopte la Loi des monuments historiques en 1963. Cette loi permet d'accorder le statut d'« arrondissement historique » à des territoires considérés comme patrimoniaux. La protection des arrondissements historiques est alors assurée par le Service des monuments historiques du Ministère. De 1963 à 1975, neuf arrondissements historiques sont déclarés par le gouvernement : Vieux-Québec (1963), Montréal (1964), Trois-Rivières (1964), Sillery (1964), Beauport (1964), Carignan (1964), Charlesbourg (1965), l'Île-d'Orléans (1970) et La Prairie (1975).

La Loi concernant l'Île d'Orléans (1935), la Loi des monuments historiques (1963) et la Loi concernant la Place Royale à Québec (1967) inspirent l'établissement de la Loi sur les biens culturels, qui entre en vigueur le 8 juillet 1972. Cette loi introduit la notion de « bien culturel », un terme plus vaste que celui de « monument historique ».

En vertu de la Loi sur les biens culturels, les propriétaires de biens situés dans les arrondissements doivent demander l'autorisation du ministre avant de faire certains gestes. Ainsi, ils ne peuvent, notamment, « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction ». De même, ils ne peuvent « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau réclame sans l'autorisation du ministre ». Le ministre contrôle ainsi « l'apparence, les matériaux utilisés, la structure [du support de l'affichage], [donc] l'effet de [celui-ci] sur les lieux [protégés] ». De plus, certains immeubles d'une grande importance patrimoniale situés au sein d'un arrondissement historique, peuvent être classés ou reconnus par le ministre. La Loi de 1972 ajoute également la notion d'arrondissement naturel, soit « un territoire désigné comme tel par le gouvernement en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle ». Au cours des années suivant l'adoption de la Loi, trois arrondissements naturels sont déclarés : Percé (1973), l'Archipel-de-Mingan (1978) et le Bois-de-Saraguay (1981). Le statut d'arrondissement historique et naturel est accordé au mont Royal en 2005, ce qui en fait le seul territoire à bénéficier de ce double statut.

La période la plus active en termes de classement et de reconnaissance de biens culturels se situe au cours des années 1970; un regain est ensuite noté au cours des années 2000. Afin d'encadrer plus étroitement les interventions réalisées dans les arrondissements historiques et naturels, le ministère de la Culture et des Communications et la Commission des biens culturels du Québec³ décident de se doter d'outils, tels que des études de caractérisation.

Le présent document découle de la Loi sur le patrimoine culturel entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Cette loi vise notamment à moderniser les pouvoirs de contrôle du ministre sur un certain nombre d'interventions projetées en tenant compte de l'évolution de la notion de patrimoine culturel. Les arrondissements historiques et naturels deviennent alors des sites patrimoniaux déclarés. La Loi sur le patrimoine culturel rend obligatoire l'établissement de plans de conservation pour les sites patrimoniaux déclarés.

Le site patrimonial du Vieux-Québec

Le site patrimonial a fait l'objet d'un processus de patrimonialisation hâtif à l'échelle du Québec, processus qui débute dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La patrimonialisation du Vieux-Québec s'est poursuivie au siècle suivant par un ensemble de gestes réalisés par les autorités tant municipales, provinciales que fédérales.

³ La Commission des biens culturels du Québec est créée en 1972 lors de l'adoption de la Loi sur les biens culturels et remplace ainsi la Commission des monuments historiques. Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel le 19 octobre 2012, le Conseil du patrimoine culturel du Québec est institué. Il exerce des fonctions et des pouvoirs similaires à ceux exercés par la Commission des biens culturels du Québec.

Les pressions exercées par le développement urbain et la modernisation sont à l'origine des premiers gestes de protection du patrimoine bâti du Vieux-Québec. Après le départ de la garnison britannique en 1871, les autorités municipales souhaitent démolir les fortifications afin de désenclaver la vieille ville. Les commerçants souhaitent démolir les fortifications et surtout les portes qui contraignaient l'accès à l'intérieur de la ville fortifiée. Les portes Saint-Louis et Prescott sont donc démolies en 1871 et deux ans plus tard sont démolies la porte Hope ainsi que celle du Palais. La Ville de Montréal avait, de la même manière, arasé son enceinte au début du XIX^e siècle puis entrepris un programme de réaménagement urbain.

À partir de 1872, le gouverneur général Frederick Temple Blackwood (1826-1902), aussi connu sous le nom de Lord Dufferin, milite en faveur de la préservation des murs d'enceinte et de la reconstruction des portes récemment détruites. Son projet d'embellissement, présenté en 1875, est en partie réalisé et assure la conservation et la mise en valeur des ouvrages défensifs du Vieux-Québec.

Au début du XX^e siècle, l'augmentation de la population, la modernisation des transports et l'industrialisation continuent d'exercer une forte pression sur le cadre bâti du Vieux-Québec. Plusieurs bâtiments anciens sont notamment détruits pour permettre l'élargissement des voies de communication, dont la rue Saint-Jean. Afin de préserver le caractère unique de la vieille capitale, les autorités municipales et le gouvernement du Québec décident de mettre en place la Commission d'urbanisme et de conservation. Celle-ci est établie en 1928. Elle poursuit encore aujourd'hui son mandat de protection du patrimoine, qui porte maintenant sur l'ensemble des sites patrimoniaux de la ville de Québec ainsi que sur d'autres territoires possédant un intérêt.

En 1929, la compagnie Price décide d'ériger un édifice de 16 étages dans le Vieux-Québec afin d'accueillir son siège social. Le conseil municipal, malgré l'opposition de membres de la Commission d'urbanisme, donne son accord à la construction de ce premier gratte-ciel dans le Vieux-Québec. Plusieurs voix s'élèvent contre la présence d'un édifice aussi imposant dans un secteur ancien. En 1937, les autorités municipales décident finalement de limiter la hauteur des édifices à 20 mètres dans le Vieux-Québec. Une dérogation à ce règlement est cependant accordée aux écoles, aux églises et aux hôpitaux en 1954, afin de permettre la modernisation de l'Hôtel-Dieu. La démolition du pavillon d'Aiguillon pour faire place à l'aile Saint-Augustin, un bâtiment de 13 étages construit à partir de 1955, suscite de nombreuses critiques et fait craindre le pire pour l'avenir du Vieux-Québec.

Afin de mieux encadrer le développement de la ville, le maire de Québec, Lucien Borne (1883-1953), annonce son intention d'établir un premier plan d'urbanisme au cours des années 1950. L'urbanisme français Jacques Gréber (1882-1962) et l'architecte-urbaniste de Québec Édouard Fiset (1910-1994) sont engagés pour le réaliser. Ce plan, lancé en 1956, propose une transformation majeure des axes de circulation tout en prônant la protection du Vieux-Québec.

Plusieurs voix s'élèvent, au milieu du XX^e siècle, pour réclamer la protection du territoire du Vieux-Québec. En 1963, la Loi sur les monuments historiques entre en vigueur et permet la déclaration d'arrondissements historiques⁴. Le site patrimonial du Vieux-Québec est le

⁴ À l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, les arrondissements historiques et les arrondissements naturels deviennent des sites patrimoniaux.

premier territoire à bénéficier de cette protection à l'échelle du Québec⁵. Au cours des années 1960 et 1970, plusieurs vastes projets de restauration, dont celui de Place-Royale, sont mis en place par les gouvernements du Québec et du Canada.

Le caractère unique du Vieux-Québec est reconnu internationalement en 1985 alors que le Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'inscription du Vieux-Québec repose sur le fait qu'il soit un exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée, de loin le plus complet au nord du Mexique, et qu'il représente une des étapes importantes de la colonisation des Amériques par les Européens.

Plus récemment, différents outils ont été produits pour mieux faire connaître les particularités du Vieux-Québec et de mieux encadrer sa gestion. Ces outils découlent notamment du partenariat du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Québec dans le cadre des ententes de développement culturel auxquels ils contribuent depuis 1979. C'est ainsi que plusieurs inventaires de secteurs du Vieux-Québec ont été réalisés. La Ville de Québec a aussi fait paraître, en 1998, le guide d'intervention : *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*. Plus récemment, l'Inventaire des perspectives visuelles du Vieux-Québec a été révisé. Le quartier du Vieux-Québec fait également d'objet d'un plan directeur par la Ville de Québec depuis 2008. Il faut aussi souligner la publication de l'ouvrage *Empreintes et mémoire : l'arrondissement historique du Vieux-Québec* par la Commission des biens culturels du Québec. Ce document met en lumière les traces matérielles de l'histoire du site patrimonial. Le Ministère, la Ville de Québec, Parcs Canada et les différents intervenants poursuivent leur collaboration afin de mettre en place des outils de gestion. Plus récemment, des études d'impact patrimonial ont été produites afin d'évaluer l'effet de projets à venir sur les valeurs patrimoniales du territoire. Leur collaboration vise également à s'assurer que le Vieux-Québec demeure un milieu de vie intéressant pour ses citoyens, autant que pour les visiteurs.

Avec ce plan de conservation, le ministre de la Culture et des Communications présente un aperçu des connaissances acquises sur le site patrimonial du Vieux-Québec et énonce ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur de ce site en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

PROCÉDURES RELATIVES AUX DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX EN VERTU DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le statut de site patrimonial déclaré entraîne des obligations pour toute personne intervenant sur le territoire. Ainsi, une autorisation du ministre de la Culture et des Communications est requise avant de « diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble, faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, démolir en tout ou en partie cet immeuble, ériger une nouvelle construction » ou « faire un nouvel affichage, modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame » (LPC,

⁵ Pour connaître les raisons de protection du Vieux-Québec, consulter la section portant sur les valeurs patrimoniales.

art. 64 et 65). Sous réserve des exceptions prévues, une autorisation du ministre est également requise pour « excaver le sol même à l'intérieur d'un bâtiment » (LPC, art. 64). Les autorisations du ministre peuvent comporter des conditions auxquelles doit se conformer toute personne qui désire entreprendre l'un des actes visés (LPC, art. 66). Il faut savoir qu'au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un immeuble correspond notamment à un bâtiment, mais également à plusieurs autres éléments, dont une rue, un arbre ou encore un aménagement urbain.

Les immeubles patrimoniaux classés présents sur le site patrimonial du Vieux-Québec ne sont pas régis par les règles applicables à un site patrimonial déclaré et, en conséquence, les orientations du présent plan de conservation ne s'appliquent pas dans leur cas. D'autres articles de la Loi établissent les obligations, plus contraignantes, qui concernent ces immeubles classés.

Les projets soumis au ministre⁶ sont analysés au cas par cas en fonction de leur effet sur les valeurs du site patrimonial du Vieux-Québec. Les caractéristiques prises en compte dans l'analyse des projets, en lien avec les valeurs associées à ce territoire, sont notamment le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. De plus, le ministre peut demander un avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de rendre une décision (LPC, art. 83).

Si la demande d'autorisation comprend une intervention archéologique, une demande de permis de recherche archéologique (LPC, art. 68) devra être préalablement déposée au Ministère. Le demandeur devra satisfaire aux conditions prévues par la Loi et par le Règlement sur la recherche archéologique. Ce permis ainsi que l'autorisation de travaux doivent être obtenus avant toute intervention. La demande d'autorisation de travaux et la demande de permis sont deux démarches distinctes. L'autorisation du ministre est requise, au préalable, pour effectuer les interventions prévues aux articles 64 et 65, et elle doit être obtenue aux fins de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi ne dispense pas les personnes concernées d'obtenir tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une autre loi ou d'un règlement.

⁶ En décembre 2016, le gouvernement a adopté la Loi accordant à la Ville de Québec le statut de capitale nationale et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. En vertu de cette Loi, depuis le 9 juin 2017, la Ville de Québec exerce les pouvoirs du ministre à l'égard de certaines dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel notamment au regard de certaines autorisations de travaux dans le site patrimoniaux du Vieux-Québec. Dans l'exercice de ces pouvoirs, la Ville doit tenir compte du plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec établi par le Ministère.

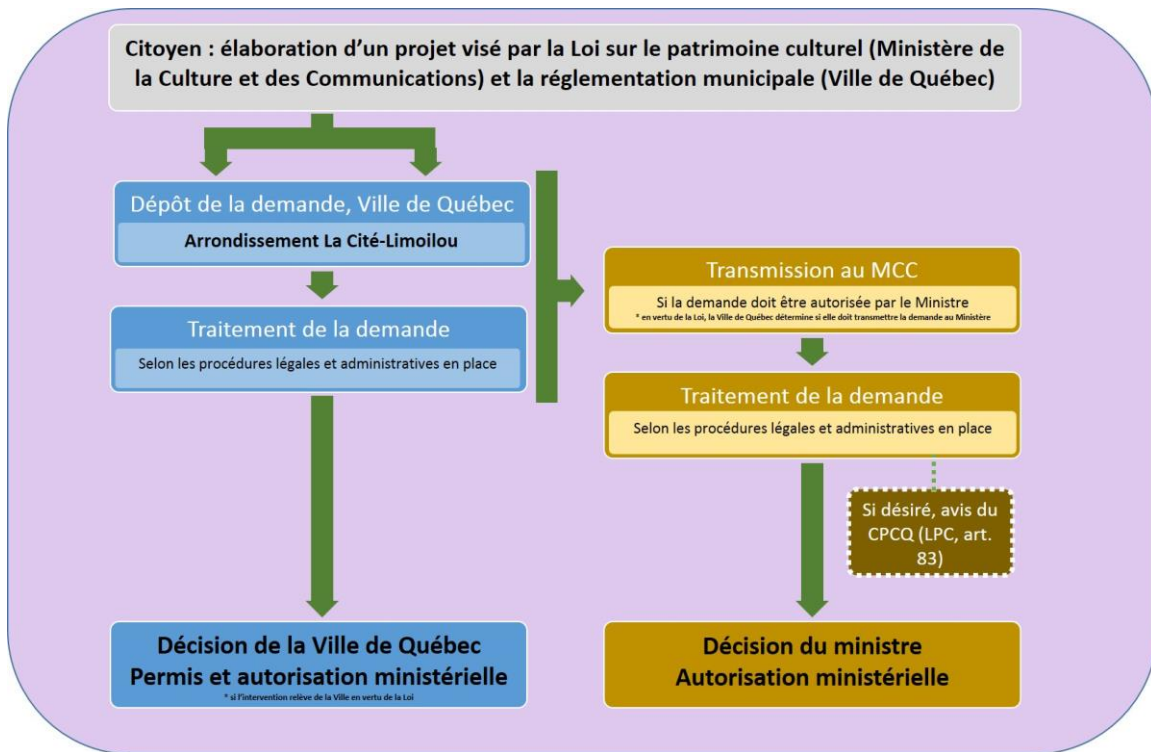


Tableau 1

DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICATS MUNICIPAUX

Avant de pouvoir effectuer des travaux, il est absolument nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable du ministre et un permis ou un certificat d'autorisation de la Ville de Québec comme l'exige la réglementation municipale (tableau. 1).

Les pouvoirs de la Ville de Québec en matière de planification et de réglementation sont déterminés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les compétences municipales et la Charte de la Ville de Québec. Différents instruments de planification ont été élaborés par la Communauté métropolitaine de Québec (plan métropolitain d'aménagement et de développement), par l'Agglomération de Québec (schéma d'aménagement et de développement) et par la Ville de Québec (plan directeur d'aménagement et de développement, programmes particuliers d'urbanisme, etc.), et ils orientent, selon leurs échelles d'intervention, le développement du territoire.

Les règlements d'urbanisme garantissent ensuite, par conformité, la mise en application de ces documents de planification. Ils déterminent plus spécifiquement les usages autorisés et les normes à respecter lors des interventions physiques sur le territoire (règlements sur l'urbanisme, sur l'abattage d'arbres, etc.). En plus de règlements normatifs, la Ville de Québec dispose d'un règlement à caractère discrétionnaire pour encadrer les interventions dans les secteurs sensibles de son territoire. En outre, le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (R.V.Q. 1324) détermine les objectifs et critères de conservation et de mise en valeur architecturale, notamment pour le site patrimonial du Vieux-Québec. Ce règlement encadre l'exercice du pouvoir de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec en ce qui concerne le contrôle

de l'implantation et l'architecture des constructions, l'aménagement des terrains et les travaux qui y sont reliés, à l'exception des travaux réalisés à l'intérieur d'un bâtiment. La Commission s'appuie également sur les guides d'intervention pour le patrimoine bâti; dans le cas du site patrimonial du Vieux-Québec, elle s'appuie sur le guide *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec*. Aucun permis de construction ou certificat d'autorisation n'est délivré sans l'autorisation expresse de la Commission pour des travaux à l'intérieur des secteurs assujettis à ses pouvoirs.

Tous les règlements municipaux applicables pour le secteur du Vieux-Québec sont accessibles sur le site Internet de la Ville de Québec, notamment sur le Portail des règlements.

Des responsabilités propres à la Ville de Québec

Les questions de planification urbaine, la détermination des affectations du sol et la planification des réseaux de transport et des voies de circulation, relèvent des compétences de la Ville de Québec, même à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec. Néanmoins, lorsque la mise en œuvre de projets qui découlent de cette planification entraîne des modifications à l'apparence d'un immeuble, le ministre devra autoriser cette intervention.

En plus de la planification et de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, les responsabilités de la Ville de Québec englobent le développement économique et communautaire et celui des loisirs, de la culture et du tourisme. Conjointement avec le Ministère dans le cadre de l'entente de développement culturel, la Ville administre un programme de subventions à la restauration. Ce dernier a notamment pour objectif d'accorder une subvention pour rénover ou restaurer des logements existants ou pour recycler un bâtiment partiellement résidentiel ou non résidentiel.



SURVOL DU SITE PATRIMONIAL

DESCRIPTION

Le site patrimonial du Vieux-Québec est un territoire urbain d'environ 135 hectares. Il est composé de deux secteurs distincts, une partie haute sur le promontoire du cap Diamant et une partie basse sur une bande de terre entre l'escarpement, la rivière Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent, à l'endroit même où ce cours d'eau se fait plus étroit. Il comprend près de 1400 bâtiments construits à partir du XVII^e siècle qui forment un cadre bâti diversifié évoquant ses principales fonctions commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. Le site témoigne de quatre siècles d'architecture et compte des immeubles d'inspiration française, des édifices d'inspiration classique, ainsi que des exemples des grands courants architecturaux des XIX^e et XX^e siècles.

De forme irrégulière, le périmètre du site patrimonial est approximativement délimité par le fleuve Saint-Laurent, les rues Saint-André et Saint-Paul, les secteurs du palais de l'intendant et de l'îlot fleuri, la rue Saint-Vallier Est, la côte d'Abraham, et par une ligne imaginaire passant entre l'Hôtel du Parlement et les fortifications qui se poursuit jusqu'à l'escarpement et le fleuve. Le site est situé dans l'arrondissement municipal de La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Il englobe la ville fortifiée située dans le quartier Vieux-Québec-Haute-Ville, ainsi que certaines portions des quartiers Vieux-Québec-Basse-Ville, Cap-Blanc (à l'ouest) et Saint-Roch (au nord). Il compte plusieurs biens patrimoniaux classés. De nombreux sites archéologiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ⁷), témoignant de la présence autochtone et euroquébécoise, sont également associés au lieu.

Ce bien est déclaré site patrimonial. Le site patrimonial du Vieux-Québec est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Certains secteurs du Vieux-Québec sont également des lieux historiques nationaux du Canada, dont le lieu historique national des Fortifications-de-Québec.

⁷ L'Inventaire des sites archéologiques du Québec recense les données recueillies sur l'ensemble des sites archéologiques du Québec. Pour consulter l'Inventaire, il faut s'adresser au Ministère : (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/patrimoine>).

HISTORIQUE

UN LIEU FRÉQUENTÉ PAR LES AUTOCHTONES

L'occupation humaine du site patrimonial du Vieux-Québec remonte à plusieurs milliers d'années. Différents groupes autochtones ont fréquenté le secteur de la pointe de Québec, notamment en raison de sa situation géographique stratégique au confluent de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, la principale voie d'accès à l'intérieur du continent. La topographie particulière de l'endroit, qui forme une pointe rocheuse surélevée (cap Diamant) s'avancant vers le fleuve, en fait un véritable point de repère et d'observation et favorise l'occupation humaine des lieux. Les peuples autochtones fréquentant cet emplacement ont profité de ses diverses ressources, dont un gisement de chert vert, une roche siliceuse utilisée pour fabriquer des outils en pierre.



Figure 1

Des traces d'occupation, remontant à environ 5000 ans AA⁸, ont été identifiées dans le secteur de Place-Royale. Des foyers et des sépultures ont été découverts de même que plusieurs objets, tels que des pointes de projectile, des pipes et des vases (fig. 1). Quelques autres sites témoignent d'une occupation continue de ce territoire pendant plusieurs millénaires.

En 1535, lors de son deuxième voyage au Canada, Jacques Cartier (vers 1491-1557) mentionne la présence d'un village

dans les environs de Québec, appelé Stadaconé. Il y rencontre le chef, Donnacona (mort vers 1539), dont il avait fait la connaissance l'année précédente dans la baie de Honguedo (Gaspé). Bien que l'emplacement précis de Stadaconé ne soit pas encore connu, il est possible que celui-ci se situe à l'intérieur des limites du site patrimonial du Vieux-Québec⁹. Entre 500 et 800 personnes auraient habité le village de Stadaconé.

⁸ « AA » signifie « avant aujourd'hui » et fait référence, par convention, à avant 1950.

⁹ Des historiens et des archéologues ont proposé quatre emplacements potentiels pour Stadaconé. Deux d'entre eux sont situés dans les limites du site patrimonial (un site compris entre la rue de la Fabrique et le coteau Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham et un autre entre le château Frontenac et le parc des Champs-de-Bataille, au nord de la rue Saint-Louis et de la Grande Allée Est. Voir : Roland Tremblay, dir., *Les Iroquoiens du Saint-Laurent : peuple du maïs*, Montréal, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal/Les Éditions de l'Homme, 2006, p. 34. D'autres suggèrent plutôt un secteur sur la rive sud de la rivière Saint-Charles, à l'extérieur des limites du site patrimonial du Vieux-Québec. Voir : Michel Plourde, « Stadaconé : lieu de démourance de Donnacona », *Cap-aux-Diamants*, n° 93 (2008), p.

Vers le milieu du XVI^e siècle, les populations iroquoiennes désertent la vallée du Saint-Laurent. Bien que des conflits armés, des maladies ou un changement climatique soient évoqués pour justifier leur disparition, les raisons de leur départ demeurent mystérieuses. Des peuples nomades algonquiens, dont des Innus continuent cependant de fréquenter la pointe de Québec pour pêcher et faire du troc. Le nom de Québec (Kébec) provient par ailleurs de la famille linguistique algonquienne. Ce terme fait référence au rétrécissement du fleuve à cet endroit.

L'OCCUPATION FRANÇAISE (1534-1760)

En 1534, Jacques Cartier prend possession du territoire au nom du roi de France, François 1^{er}. L'année suivante, l'explorateur est le premier Européen à passer l'hiver sur le site de Québec, à proximité de la rivière Saint-Charles. Six ans plus tard, Cartier est de retour à titre de guide de Jean-François de La Rocque de Roberval (vers 1495-1560). Mandatés par le roi François 1^{er}, les deux hommes tentent d'établir une colonie permanente à l'embouchure de la rivière du Cap Rouge, à quelques kilomètres à l'ouest du site patrimonial actuel. Ce projet colonial est définitivement abandonné en 1543 alors que la guerre franco-espagnole force Roberval à rentrer en France.

La fondation de Québec

L'idée d'implanter une colonie permanente sur le site de Québec refait surface au début du XVII^e siècle, à une époque où le roi de France, Henri IV, veut étendre son empire. Le commerce des fourrures ayant pris de l'importance, il devient de plus en plus intéressant d'installer un poste de traite au bord du fleuve Saint-Laurent. En 1600, Pierre de Chauvin de Tonnetuit (avant 1583-1603) fonde un premier poste de traite à Tadoussac à



Figure 2

11-14. Il est probable qu'il existe plusieurs Stadaconé puisque la bourgade aurait été déplacée à plusieurs reprises entre 1300 et 1535 afin d'assurer la régénération des sols.

En 1629, Québec est pris par les frères Kirke au nom de la couronne britannique. La colonie est restituée à la France en 1632 et Champlain revient à Québec l'année suivante. Il fait notamment reconstruire l'habitation incendiée par les Anglais et fait ériger une chapelle en bois, Notre-Dame-de-la-Recouvrance.

En 1635, Charles Huault de Montmagny (vers 1583-vers 1653) est nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Il arrive à Québec l'année suivante et entreprend la réorganisation de la défense militaire de la colonie. Le fort Saint-Louis est alors reconstruit en pierre et en brique. Huault de Montmagny revoit également le développement de Québec, notamment par l'ouverture des premières rues et l'alignement des bâtiments. Le gouverneur abandonne le projet urbain de Champlain, Ludovica. Un plan urbain est développé pour la haute-ville, et les communautés religieuses sont installées sur le plateau.

La topographie particulière de Québec amène la formation de deux secteurs bien distincts, la haute-ville et la basse-ville. Autour de l'habitation de Champlain se forme une première basse-ville. Le secteur est caractérisé par une trame orthogonale et une place du marché bordée de commerces et de résidences. Le secteur de la haute-ville présente plutôt un plan radioconcentrique avec des rues qui convergent vers le fort Saint-Louis. L'espace est réservé aux grands ensembles institutionnels et à leurs jardins (fig. 3).

Les institutions de la haute-ville

Les Jésuites s'établissent en haute-ville en 1633, sur le site de l'actuel hôtel de ville. Ils fondent un collège deux ans plus tard. Les Ursulines et les Augustines arrivent à Québec en 1639. Les Ursulines obtiennent une importante concession de douze arpents (environ 4,1 hectares) à l'ouest de la propriété des Jésuites. Elles entreprennent la construction de leur monastère en 1641 et y établissent une école pour filles. Les Augustines reçoivent, quant à elles, un vaste terrain à l'écart du fort Saint-Louis. Elles fondent l'Hôtel-Dieu, le premier hôpital en Amérique à être construit au nord du Mexique¹⁰. En 1647, après l'incendie de la chapelle Notre-Dame-de-la-Recouvrance, une première église en pierre est érigée sur le site de la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec. Le lieu de culte, appelé Notre-Dame-de-la-Paix, est alors administré par les Jésuites.

À la même époque, Huault de Montmagny fait ériger une résidence en pierre destinée au gouverneur, le château Saint-Louis. Il est situé à l'intérieur de l'enceinte du fort. Il fait aussi aménager un jardin qui correspond à l'actuel jardin des Gouverneurs.

Québec, capitale de la Nouvelle-France

Québec connaît d'importantes transformations au plan politique et administratif à partir de 1663, alors que le roi Louis XIV reprend le contrôle de Nouvelle-France et en fait une province de son royaume. La même année, François de Laval (1623-1708) fonde le Séminaire de Québec, une institution destinée à la formation du clergé diocésain. En 1664, la paroisse Notre-Dame-de-Québec est érigée canoniquement et l'église Notre-Dame-de-la-Paix est choisie comme église paroissiale.

Après son arrivée à Québec en 1665, l'intendant Jean Talon (1626-1694) instaure des politiques favorisant la colonisation et la natalité. La population de Québec augmente dans la seconde moitié du XVII^e siècle, ce qui entraîne l'expansion physique de la ville. Le

¹⁰ Pendant quelques années, de 1640 à 1644, les Augustines exploitent un hôpital dans l'anse du Couvent, à Sillery (Québec).

secteur de la basse-ville devient rapidement trop exigü et les habitants s'établissent graduellement en haute-ville, principalement le long des rues qui délimitent les propriétés des communautés religieuses, tels que la rue Saint-Louis et la rue Sainte-Anne. La maison François-Jacquet-Dit-Langevin (1675) constitue un témoin privilégié de cette expansion.

Plusieurs bâtiments religieux sont également érigés dans le secteur de la haute-ville pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. En 1666, les Jésuites entreprennent la construction d'une église adjacente à leur collège établi depuis 1650. Le premier bâtiment du Séminaire



Figure 4

(l'actuelle aile de la Procure) est bâti de 1678 à 1681. L'église de Notre-Dame-de-Québec, devenue cathédrale en 1674, est reconstruite par Claude Baillif (vers 1635-1698) à partir de 1684. Le monastère des Ursulines, incendié en 1686, est reconstruit la même année. Il est alors formé des ailes Saint-Augustin et Sainte-Famille, deux bâtiments toujours en place. Les Récollets s'établissent finalement à la haute-ville en 1681¹¹. Un palais épiscopal est construit à partir de 1692 par Baillif sur le site de l'actuel parc Montmorency. La même année, Frontenac fait agrandir substantiellement le fort Saint-Louis. Le château Saint-Louis sera reconstruit en 1694 selon les plans de l'architecte François de la Jouë (vers 1656-1719). Quant au monastère des Augustines, il est doté de ses premiers bâtiments en pierre en 1695 (les actuelles ailes des jardins et du noviciat). Plusieurs de ces édifices sont visibles sur la représentation de Québec réalisée par Jean-Baptiste-Louis Franquelin (vers 1652-après 1721) en 1688 (fig. 4).

¹¹ Les Récollets ont quitté la colonie en 1629 et reviennent en 1670 à la demande de l'intendant Jean Talon. À leur retour, les Récollets reprennent possession de leur domaine près de la rivière Saint-Charles et font construire de nouveaux bâtiments. En 1692, Mgr Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier (1653-1727) acquiert le couvent des Récollets, cœur de la Ludovica de Samuel de Champlain, et y fonde l'Hôpital général de Québec. La communauté d'hommes s'établit alors en haute-ville, près du château Saint-Louis, sur un terrain donné en 1681 par le gouverneur Louis de Buade de Frontenac et de Palluau (1622-1698). Un hospice y est érigé la même année. Le bâtiment est remplacé par une église et un couvent à partir de 1693. L'ensemble est détruit par un incendie en 1796.

Le secteur de la basse-ville connaît aussi d'importants changements au cours de cette période. En 1682, le quartier est incendié et 55 bâtiments sur 85 sont détruits. Ce désastre permet de rectifier l'alignement des rues et de réaménager de la place du Marché qui devient place Royale en 1686, après installation d'un buste de Louis XIV. De 1688 à 1690, un lieu de culte est érigé sur les fondations de la seconde habitation de Champlain

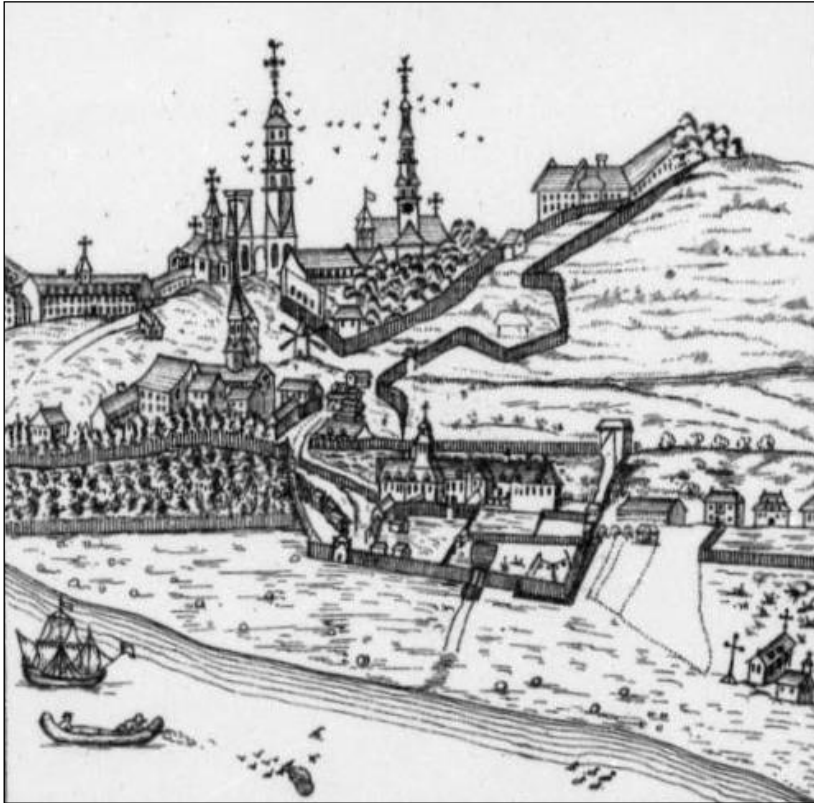


Figure 5

est maintenant possible de la visiter. Les travaux de la fin du XVII^e siècle permettent notamment à la basse-ville de s'agrandir en empiétant sur le littoral du fleuve.

Dans les dernières décennies du XVII^e siècle, une seconde basse-ville se forme au pied du coteau de la Potasse, le long de la berge de la rivière Saint-Charles. En 1666, Jean Talon établit un premier chantier naval. Vers 1669, il fait ériger une brasserie et une fabrique de potasse. À la fin des années 1680, l'intendant Jacques De Meulles (vers 1650-1703) décide de transformer l'ancienne brasserie en palais. Graduellement, des habitations sont construites dans ce secteur qui deviendra le faubourg Saint-Nicolas (fig. 5).

Les premières lignes de fortification

Dès les années 1660, les ingénieurs de la Nouvelle-France ont songé à protéger le côté ouest de la ville par une enceinte fortifiée. Jean Bourdon (vers 1601-1668) est l'un des premiers à prévoir un tel ouvrage. Son projet n'est toutefois pas réalisé. Ce n'est qu'en 1690 que la ville est dotée de sa première enceinte. Construite selon les plans du major François Provost (1638-1702), celle-ci se compose de onze redoutes en pierre reliées par

(actuelle église de Notre-Dame-des-Victoires). À cette époque, les berges du fleuve Saint-Laurent subissent d'importantes transformations avec l'aménagement des premières infrastructures portuaires. Les propriétaires riverains érigent d'abord des quais en bois qui sont remplacés par des structures permanentes en pierre au tournant du XVIII^e siècle. Les autorités coloniales font également construire des ouvrages défensifs en raison de l'importance stratégique de Québec. Une batterie est aménagée en 1684 à l'extrémité de la rue Sous-le-Fort. Elle sera remplacée en 1691 par la batterie royale. Elle sera reconstituée en 1977, et il

des palissades en bois. Trois ans plus tard, Josué Dubois Berthelot de Beaucours (vers 1662-1750) dessine de nouveaux ouvrages défensifs. Des remparts en terre, des palissades et des ouvrages fortifiés, tels que la redoute du Cap et le cavalier du Moulin (aujourd'hui un parc), sont alors construits. L'enceinte nuit cependant à l'expansion de la haute-ville. Au début du XVIII^e siècle, l'ingénieur du roi Jacques Levasseur de Neré (vers 1662-vers 1723) projette une enceinte plus à l'ouest. Différents conflits internes empêchent cependant le projet d'être réalisé en entier (fig. 6). En 1710, Beaucours modifie le tracé de la nouvelle enceinte en le ramenant vers l'est. Son projet comprend deux tours bastionnées, la redoute Royale (située à l'emplacement de l'édifice du Morrin College) et la redoute Dauphine. Les travaux sont cependant suspendus en 1713 à la suite de la signature du traité d'Utrecht qui met fin à la guerre de Succession d'Espagne. Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756), nommé ingénieur du roi en 1716, propose lui aussi divers projets pour améliorer les fortifications. En 1718, l'un d'eux est accepté par le roi. Les travaux sont à nouveau suspendus en 1720.



Figure 6

L'encadrement du développement urbain

La signature du traité d'Utrecht entraîne une période de paix et de prospérité qui favorise l'expansion de la ville et sa densification. La poussée démographique et la pression des autorités coloniales amènent les communautés religieuses à concéder des lots sur leurs

propriétés de la haute-ville. De nouvelles rues sont ainsi ouvertes, notamment dans le secteur du Séminaire (actuel Quartier Latin). Le secteur de la basse-ville prend aussi de l'expansion grâce au remblayage des berges du fleuve.

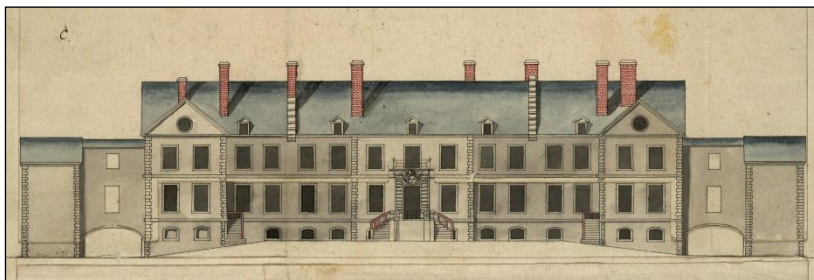


Figure 7

des bâtiments afin de diminuer la propagation du feu en raison notamment de l'incendie d'une partie de la ville de Montréal en 1721 et de la destruction du deuxième palais de l'Intendant en 1725. L'intendant Michel Bégon de La Picardière (1667-1747) émet une première ordonnance en 1721 pour que les maisons détruites soient reconstruites en pierre. En 1727, l'intendant Claude-Thomas Dupuy (1678-1738) émet une seconde ordonnance

Au cours des années 1720, les autorités coloniales réglementent la construction

qui impose, cette fois, la construction de maisons d'au moins deux étages en pierre avec un toit à deux versants recouvert de fer-blanc et des murs coupe-feu entre les constructions mitoyennes. Les cheminées doivent être faites dans des cloisons de pierre ou isolées de toute menuiserie. Les maisons en bois, les toits mansardés et les toitures de bardeaux de cèdre sont désormais interdits. Cette ordonnance, qui découle directement des solutions apportées par Chaussegros de Léry lors de la reconstruction du palais de l'Intendant (fig. 7), a un impact important sur le cadre bâti du Vieux-Québec.

Les derniers grands chantiers

Dans le secteur de la haute-ville, les communautés religieuses font ériger quelques bâtiments au cours de la première moitié du XVIII^e siècle. Les Ursulines font construire une chapelle (1711) et deux nouvelles ailes (1722) tandis que les Jésuites érigent un nouveau collège (vers 1725). Le feu détruit aussi les bâtiments du Séminaire (1701) et ceux de l'Hôtel-Dieu (1755) qui sont aussitôt reconstruits. La cathédrale de Québec est quant à elle agrandie par Chaussegros de Léry à partir de 1744. Dans le secteur du palais de l'Intendant, Gilles Hocquart (1694-1783) fait aménager un chantier naval royal en 1738 et 1739. Des vestiges de la rampe de lancement ont d'ailleurs été mis au jour à l'intérieur des limites du site patrimonial. Compte tenu de la profondeur limitée de la rivière Saint-Charles, la construction navale se déplace à l'anse du Cul-de-Sac au milieu des années 1740.



Figure 8

La prise de la forteresse de Louisbourg par les Britanniques en 1745 relance les projets de fortifications de la ville de Québec. Chaussegros de Léry réalise une nouvelle enceinte qui intègre les ouvrages de Levasseur de Neré. Le déplacement de la ligne de fortifications vers l'ouest permet de dégager un espace pour l'expansion urbaine (fig. 8). L'espace est découpé selon un plan orthogonal et le tracé de la rue Saint-Louis est redressé vers l'ouest. L'ingénieur complète également la redoute Dauphine. Le bâtiment est transformé en lieu de casernement dès 1749. L'espace est toutefois insuffisant et les Nouvelles-Casernes sont érigées sur le coteau de la Potasse de 1749 à 1752, toujours selon les plans de Chaussegros de Léry.

La prise de Québec

En 1754, les puissances coloniales britanniques et françaises et leurs alliés autochtones entrent en guerre en Amérique du Nord, ce qui est connu sous le nom de la guerre de la Conquête (1754-1760). Ce conflit s'inscrit dans le contexte plus large de la guerre de Sept

Ans, qui se déroule de 1756 à 1763, au cours de laquelle le royaume de France et le royaume de Grande-Bretagne s'affrontent à l'échelle internationale.

À l'été 1759, les Britanniques assiègent la ville de Québec et la bombardent pendant plusieurs semaines. De nombreux édifices sont endommagés. Le 13 septembre 1759, les troupes du major-général James Wolfe (1727-1759) et du lieutenant-général Louis-Joseph de Montcalm (1712-1759) s'affrontent sur les plaines d'Abraham. Les Britanniques vainquent les Français et la ville capitule le 18 septembre.

L'OCCUPATION ANGLAISE (1760-1867)

Après la prise de Québec, la ville est placée sous régime militaire. En 1760, François de Lévis (1719-1787) tente en vain de reprendre Québec. La chute de Québec ne marque toutefois pas la fin du Régime français, qui se prolonge jusqu'à la capitulation de Montréal en septembre 1760. Les Anglais mettent alors en place un régime militaire. La guerre de Sept Ans prend fin en 1763 lors de la signature du traité de Paris qui confirme la cession du Canada aux Britanniques. La même année, la Province de Québec est créée par proclamation royale. La ville de Québec demeure la capitale de la colonie.

La reconstruction

Les années qui suivent la Conquête sont marquées par d'importants travaux de reconstruction visant à rétablir les bâtiments endommagés par les bombardements. Les secteurs autour de place Royale et de la rue du Petit-Champlain en basse-ville sont les



Figure 9

plus touchés (fig. 9). Plusieurs bâtiments situés près de l'escarpement en haute-ville ont aussi été endommagés. La reconstruction se fait principalement à partir des murs subsistants et les travaux sont réalisés par des artisans locaux qui reproduisent les formes architecturales du Régime français. Certains propriétaires profitent de l'occasion pour agrandir ou surhausser leurs résidences.

Les édifices institutionnels n'ont pas été épargnés par les bombardements. L'église de Notre-Dames-des-Victoires et la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec sont en

ruines. Les deux lieux de culte sont rétablis par Jean Baillairgé (1726-1805) respectivement de 1763 à 1766 et de 1766 à 1771. Les autorités britanniques interdisent aux Récollets et aux Jésuites de recruter de nouveaux membres. Plusieurs de leurs bâtiments sont réquisitionnés et dotés de nouvelles fonctions. La chapelle des Récollets est convertie en lieu de culte anglican tandis que le couvent est transformé en salle d'audience et en prison. Le collège des Jésuites devient quant à lui une caserne militaire. L'enseignement est transféré au Petit Séminaire qui rouvre ses portes en 1765. Les autorités britanniques font également réparer une partie du château Saint-Louis au milieu des années 1760. Le palais épiscopal n'est rétabli qu'en 1775.

L'invasion américaine

En 1775, les treize colonies américaines entrent en guerre avec la Grande-Bretagne afin d'acquérir leur indépendance. Les autorités américaines décident d'envoyer des troupes pour s'emparer de Québec. Le 31 décembre, les hommes dirigés par Richard Montgomery (1736-1775) et Benedict Arnold (1741-1801) attaquent la capitale. L'opération échoue et Montgomery est tué. Les Américains assiègent toutefois la ville jusqu'au printemps 1776. Lors de cet événement, le palais de l'Intendant est bombardé et incendié par les Britanniques afin de déloger les Américains qui s'y sont installés (fig. 10).

Les autorités coloniales constatent alors les faiblesses du système de fortification et entreprennent des travaux d'amélioration. Le faubourg Saint-Jean, situé de l'autre côté de la porte du même nom, est partiellement détruit afin de dégager la ligne de fortification. Après 1780, le faubourg reprend cependant de l'expansion. De 1779 à 1783, une citadelle temporaire en bois et en terre est érigée sur les hauteurs du cap Diamant. Entre 1786 et 1812, de nouveaux remparts sont érigés pour compléter l'enceinte et des ouvrages défensifs auxiliaires sont placés devant les fortifications de 1745. L'accès à la haute-ville est également mieux contrôlé par la construction des portes Hope (1786) et Prescott (1797).



Figure 10

Québec, capitale du Bas-Canada

Le tournant du XIX^e siècle marque le début d'une importante période de prospérité pour la ville de Québec. Après l'adoption de l'Acte constitutionnel de 1791, Québec devient la capitale du Bas-Canada. La province est dotée de sa première assemblée législative. Malgré la conquête, les catholiques francophones conservent leurs droits, leurs coutumes et leur religion. Le Parlement siège à Québec dans l'ancien palais épiscopal à partir de 1792. Au cours du XIX^e siècle, la ville connaît une importante phase de croissance économique et démographique. Les activités commerciales et portuaires se développent considérablement à partir de 1806 à cause du Blocus continental imposé à la Grande-Bretagne par Napoléon Bonaparte (1769-1821). Incapable de s'approvisionner en Europe, la métropole se tourne vers sa colonie outre-mer pour importer plusieurs produits, dont le bois et la potasse. Le port de Québec, d'où sont exportés ces produits, devient l'un des plus importants en Amérique du Nord. Parallèlement à ces activités, plusieurs chantiers navals voient le jour le long des berges du Saint-Laurent. Cet essor économique s'accompagne également d'une forte augmentation de la population. Celle-ci passe de 7 162 habitants en 1795, à 57 375 en 1861. Cette croissance démographique est notamment favorisée par l'immigration anglophone. La plupart des nouveaux arrivants s'établissent cependant dans les faubourgs autour de la ville fortifiée. Alors qu'en 1795, la

ville intra-muros accueille 75 % de la population, dès 1818, on y dénombre moins de 50 % des habitants de la ville, chiffre qui diminue à seulement un tiers de la population en 1861.

Cet essor amène évidemment la construction de plusieurs nouveaux bâtiments à l'intérieur des limites actuelles du site patrimonial. Dans le secteur de la haute-ville, le gouvernement colonial britannique entreprend la construction et la réfection de plusieurs édifices publics afin de marquer sa présence. Le château Haldimand est le premier à être érigé en 1787 à proximité de la place d'Armes. En 1796, l'église et le couvent des Récollets sont détruits par un incendie. Le dégagement de cet espace permet la construction d'un palais de



Figure 11

justice (1799-1804) et de la cathédrale anglicane Holy Trinity (1800-1804). La place d'Armes est également élargie et mieux délimitée (fig. 11). Le château Saint-Louis est haussé d'un étage et mis au goût du jour selon les canons classiques anglais entre 1808 et 1811. La redoute Royale est démolie pour faire place à une prison (actuel édifice du Morrin College) érigée de 1808 à 1814. Les fortifications de la ville sont complétées par la construction d'une citadelle permanente. Les travaux, dirigés par l'ingénieur militaire Elias Walker Durnford (1774-1850), se déroulent de 1820 à 1831.

L'arrivée d'immigrants anglophones amène aussi la construction de plusieurs lieux de culte de différentes confessions religieuses, dont l'église presbytérienne St. Andrew's (1809-1810), l'église catholique irlandaise St. Patrick (1831-1833), l'ancienne église wesleyenne (1848), l'église libre d'Écosse (1851-1853), aujourd'hui l'église Chalmers-Wesley United Church, et l'édifice de l'ancienne église baptiste (1853). La communauté anglicane fait aussi ériger une école sur la rue d'Auteuil, l'édifice de la National School (1822). La haute-ville devient un secteur résidentiel prisé pour les membres de l'élite anglophone. Ceux-ci se font construire plusieurs maisons à partir du tournant du siècle, telles que la maison Sewell (1803-1804). Les Anglais introduisent également un nouveau type d'habitation inspiré de la maison londonienne.

Les communautés religieuses et les autorités ecclésiastiques catholiques font aussi ériger de nouveaux bâtiments au cours de la première moitié du XIX^e siècle, dont la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1800), les ailes des Parloirs et de la Congrégation du Séminaire (1822-1823) et un nouvel évêché (1844). Plusieurs de ces travaux sont effectués par Thomas Baillairgé (1791-1859), considéré comme le premier véritable architecte du Bas-Canada. Ce dernier réalise également les plans d'une nouvelle façade pour la cathédrale Notre-Dame-de-Québec. Son projet n'est que partiellement réalisé en 1843. La première université francophone en Amérique est aussi fondée en 1852 par les autorités du Séminaire. Deux ans plus tard, l'architecte Charles Baillairgé (1826-1906) conçoit les plans du premier

pavillon de l'institution située sur le terrain du Séminaire. Deux autres bâtiments sont ajoutés au cours des années 1850, l'École de médecine et le pensionnat. Fondée à Québec en 1849, les Sœurs de la Charité de Québec développent un ensemble institutionnel comprenant une chapelle au nord de la place d'Youville dès les années 1850. Elles récupèrent aussi un bâtiment militaire (centre d'accueil Nazareth) après le départ de la garnison britannique en 1871.

La basse-ville subit d'importantes transformations à la suite du développement des activités portuaires. Le secteur double sa superficie entre 1790 et 1820 grâce au remblayage du fleuve et de la rivière Saint-Charles ainsi que par la construction de quais.



Figure 12

Le nombre de ce type d'ouvrage passe de 11 en 1785 à 39 en 1842. Ces comblements permettent l'ouverture de nouvelles rues comme les rues Saint-Paul (1816) et Dalhousie (1831). Graduellement, le secteur autour de la place Royale perd quelque peu sa vocation résidentielle. L'espace est de plus en plus occupé par des entrepôts, des hangars et des commerces. L'importance du port amène la construction d'un édifice des douanes en 1831 et 1832. La rue Saint-Pierre devient une importante artère commerciale et des banques s'y établissent. Plusieurs auberges ouvrent

également leurs portes afin d'accueillir les voyageurs et les matelots, dont le Neptune Inn. La basse-ville se développe aussi vers le sud avec le prolongement de la rue Champlain. De nombreux ouvriers travaillant dans les chantiers navals s'y établissent donnant naissance au secteur du Cap-Blanc. Deux écoles y sont notamment érigées : l'école du Cap-Diamant (1841-1842) et l'école Diamond Harbour (1861).

Les marchés publics

Le début du XIX^e siècle marque aussi le développement des marchés publics et l'avènement des halles couvertes. La place du marché devant la cathédrale est dotée d'une halle circulaire vers 1807. Celle-ci est remplacée par une autre construction en 1818 et en 1844. Le marché de la place Royale est doté d'étals dès 1805. Un second marché est établi en basse-ville tout près des quais, vraisemblablement au tournant du XIX^e siècle. Le marché, appelé Finlay (aujourd'hui place de Paris), est doté de halles en 1817 (fig. 12). Plusieurs autres marchés voient le jour dans les décennies suivantes, dont le marché Champlain (1858) érigé sur l'emplacement de l'anse du Cul-de-Sac.

La Cité de Québec et les premiers efforts de modernisation

En 1833, Québec est incorporé comme unité administrative donnant ainsi naissance à la Cité de Québec. À partir des années 1840, le conseil municipal siège dans l'ancienne

maison Dunn située sur la rue Saint-Louis (aujourd'hui détruite). Dans les années subséquentes, les commerçants font pression sur les autorités municipales pour que les rues de la ville soient élargies, pavées et mieux éclairées. En 1849, un système d'éclairage au gaz est mis en place par la Compagnie de gaz de Québec. Cinq ans plus tard, la municipalité met en service un système d'aqueduc. Différentes compagnies mettent également en place des tramways tirés par des chevaux. La basse-ville est desservie dès 1865 et la rue Saint-Jean à partir de 1878.

Les grandes catastrophes

Au cours du XIX^e siècle, la ville de Québec est touchée par plusieurs désastres qui affectent sa population et son cadre bâti. En 1832, une épidémie de choléra fait plus de 3000 victimes dans la capitale, ce qui correspond à environ un dixième de la population. Plusieurs autres dizaines d'habitants sont aussi tués dans le secteur de la basse-ville à la suite d'éboulements du cap Diamant. Le 17 mai 1841, un glissement de terrain entraîne une partie des fortifications vers la rue Champlain détruisant plusieurs maisons et tuant une vingtaine de personnes. Un événement similaire se produit en septembre 1889 et fait près de 50 victimes.

Différents incendies touchent également le site patrimonial du Vieux-Québec. En 1834, le château Saint-Louis est détruit par les flammes. Le bâtiment n'est pas reconstruit et une terrasse est aménagée en 1838 sur son emplacement. La promenade, qui porte alors le nom de terrasse Durham, est allongée en 1854. La même année, l'édifice du parlement, modifié par Thomas Baillaigé à partir de 1831, est également détruit par un incendie. Les pierres de la façade sont remployées pour construire le marché Champlain.



Figure 13

En 1845, la ville de Québec est en grande partie dévastée par deux incendies majeurs. Celui du 28 mai détruit le faubourg Saint-Roch et celui du 28 juin, le faubourg Saint-Jean. Le feu brûle environ les deux tiers de la ville, mais épargne la grande majorité du site patrimonial du Vieux-Québec (fig. 13). Les conflagrations détruisent plusieurs milliers de bâtiments.

Le ralentissement économique

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville de Québec connaît un important déclin de ses activités portuaires, principalement celles liées au commerce du bois et à l'industrie navale. L'abolition des tarifs préférentiels établis par la Grande-Bretagne et la pénurie de certaines essences de bois dans le bassin versant de Québec nuisent au

commerce du bois. Les chantiers navals, spécialisés dans la construction de navires en bois, n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles techniques de construction des bateaux en acier et plusieurs doivent fermer. De plus, les autorités britanniques décident d'améliorer les conditions de navigation sur le fleuve Saint-Laurent en draguant le fond du cours d'eau, ce qui a pour conséquence de déplacer le trafic maritime vers Montréal, qui devient progressivement la métropole.

La ville de Québec est également affectée par le départ du Parlement. Avec la proclamation de l'Acte d'union en février 1841, le Haut et le Bas-Canada sont fusionnés pour former une seule province. Le siège du gouvernement est déménagé à Kingston pour ensuite alterner entre différentes villes. Québec l'accueille de 1852 à 1855 et de 1860 à 1865. Le Parlement est ensuite transféré à Ottawa. La ville perd ainsi une partie de sa population travaillant comme fonctionnaires ou députés.

LA CAPITALE D'UNE PROVINCE (1867- AUJOURD'HUI)

Les provinces de l'Amérique du Nord britannique s'unissent en 1867 pour former un nouvel État, le Dominion du Canada. La ville de Québec devient alors la capitale de la province du même nom. Quatre ans plus tard, la garnison britannique quitte définitivement la ville, laissant plusieurs installations militaires sans fonction.

Les grands projets d'embellissement

Le départ des troupes britanniques amène les autorités de la Ville de Québec à se questionner sur l'avenir des fortifications. Comme dans plusieurs anciennes villes fortifiées, telles que Montréal et Vienne en Autriche, on veut démanteler les ouvrages défensifs afin de faciliter le développement urbain. Dès 1871, les portes Saint-Louis et Prescott sont démolies pour favoriser la circulation. L'année suivante, la Ville obtient l'autorisation de

démolir les portes Saint-Jean, Hope et du Palais. La porte Saint-Jean, qui avait été reconstruite en 1867, est finalement conservée. Dans les années suivantes, les murs de fortifications le long de la rue des Remparts sont abaissés et l'enceinte est percée pour prolonger la rue Dauphine (fig. 14).

En 1872, Frederick Temple Blackwood est nommé gouverneur général du Canada. Ce dernier milite en faveur de la conservation des fortifications. Il présente un projet de mise en valeur qui inclut notamment l'aménagement d'une promenade le long des remparts, la construction de



Figure 14

nouvelles portes d'inspiration médiévale et d'un nouveau château Saint-Louis. Une partie du projet est réalisée à partir de 1878. Certaines portes ne sont cependant pas reconstruites (du Palais, Hope et Prescott) et les autorités abandonnent la reconstruction

du château Saint-Louis. Dans le cadre de ces travaux d'embellissement, la terrasse Durham est à nouveau agrandie selon les plans de l'architecte Charles Baillairgé. Elle est alors renommée terrasse Dufferin. L'abandon de la fonction défensive des remparts permet aussi aux autorités municipales de récupérer l'espace formé par les glacis. En 1876, le marché Montcalm (actuelle place D'Youville) est aménagé près de la porte Saint-Jean.

Le statut de capitale du Québec amène les autorités fédérale et provinciale à entreprendre la construction de nouveaux édifices gouvernementaux afin d'améliorer l'image de la ville. En 1871, un bureau de poste est construit près de l'intersection des rues Buade et du Fort. Un palais de justice est aussi érigé de 1883 à 1887 sur l'emplacement de celui qui a brûlé en 1873. Les autorités songent également à ériger un nouveau palais législatif dans le secteur de la haute-ville. Le site de l'ancien collège des Jésuites,

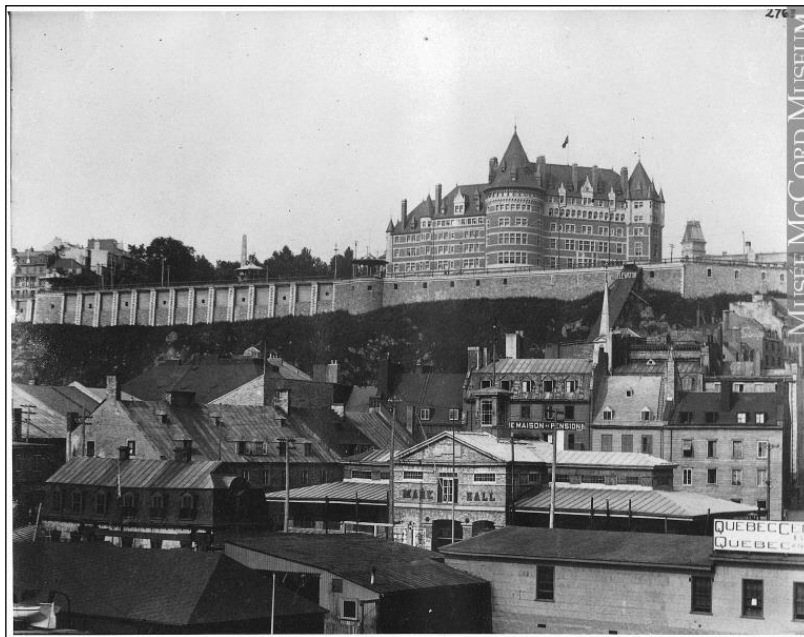


Figure 15

désaffecté depuis le départ de l'armée britannique, est convoité et le bâtiment est démoli en 1877. Le parlement est finalement érigé à l'extérieur des fortifications. L'emplacement est laissé vacant par la démolition de l'ancien collègue des Jésuites jusqu'à la construction de l'hôtel de ville actuel, inauguré en 1896. Les Sœurs de la Charité de Québec, quant à elles, récupèrent un ancien bâtiment de la garnison situé entre les fortifications et leur ensemble conventuel.

Dans le cadre des projets d'embellissement, la Ville cherche également à faire

ériger un hôtel de luxe pour accueillir les touristes qui sont de plus en plus nombreux. Un premier projet visant le site du parc Montmorency est présenté au début des années 1890, mais n'est pas réalisé. En 1892, le président de la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, William Cornelius Van Horne (1843-1915), forme une société pour faire construire un hôtel, le château Frontenac (fig. 15). Dessiné par l'architecte américain Bruce Price (1845-1903), l'édifice est érigé sur le site des anciens fort et château Saint-Louis. Sa construction nécessite la destruction du château Haldimand transformé en école normale depuis 1857. L'hôtel est inauguré en 1893. Il sera agrandi à plusieurs reprises dans les décennies subséquentes.

Le retour de la prospérité

Après le déclin du commerce du bois et de la construction navale, la ville de Québec renoue avec une certaine prospérité économique grâce au développement des activités industrielles. Plusieurs manufactures voient le jour à partir du dernier quart du XIX^e siècle. La plupart s'établissent dans le quartier Saint-Roch, mais certaines industries s'implantent dans le secteur du Vieux-Québec comme la brasserie Boswell (située sur le site du palais

de l'Intendant) et la manufacture de meuble Vallière (emplacement du 916, rue Saint-Vallier Est). En haute-ville, les Nouvelles-Casernes sont converties en cartoucherie. L'usine de munition, qui sera plus tard connue sous le nom d'Arsenal fédéral, ouvre ses portes en 1882.

Le port de Québec est complètement transformé à partir de 1877 grâce à la construction de la jetée et du bassin Louise (situés hors du site patrimonial). Les installations permettent d'accueillir de plus gros navires et de transborder plus facilement la marchandise. Des installations ferroviaires sont également aménagées dans le secteur à partir de 1879. Plusieurs grossistes font ériger de vastes entrepôts à proximité, principalement le long des rues Dalhousie et Saint-Paul, tels que l'ancien entrepôt Thibaudeau (1880). Sur la rue Saint-Pierre, le développement du centre financier se poursuit. Au tournant du XX^e siècle, plusieurs nouvelles succursales bancaires et de compagnies d'assurance sont construites. La rue est alors surnommée la « Wall Street » de Québec.

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs travaux visant l'amélioration des voies de communication dans le Vieux-Québec sont effectués. En 1879, un funiculaire reliant la basse et la haute-ville est inauguré dans la maison Louis-Jolliet. Les tramways hippomobiles sont remplacés par des tramways électriques à partir de 1897. L'année suivante, la rue Saint-Jean est élargie et la porte est démolie afin de favoriser la circulation et le transport des marchandises. Ces travaux nécessitent la démolition de plusieurs bâtiments du côté sud de la rue.

Le Vieux-Québec voit apparaître plusieurs nouveaux édifices au tournant du siècle, notamment du côté des communautés religieuses. Mentionnons le Grand Séminaire (1879), le pavillon d'Aiguillon (fig. 16) de l'Hôtel-Dieu (1892), la nouvelle chapelle du monastère des Ursulines (1901-1902) et la nouvelle chapelle des Sœurs de la Charité de Québec (1914). La place D'Youville est dotée de deux bâtiments prestigieux, l'édifice de la Quebec Young Men's Christian Association (1878-

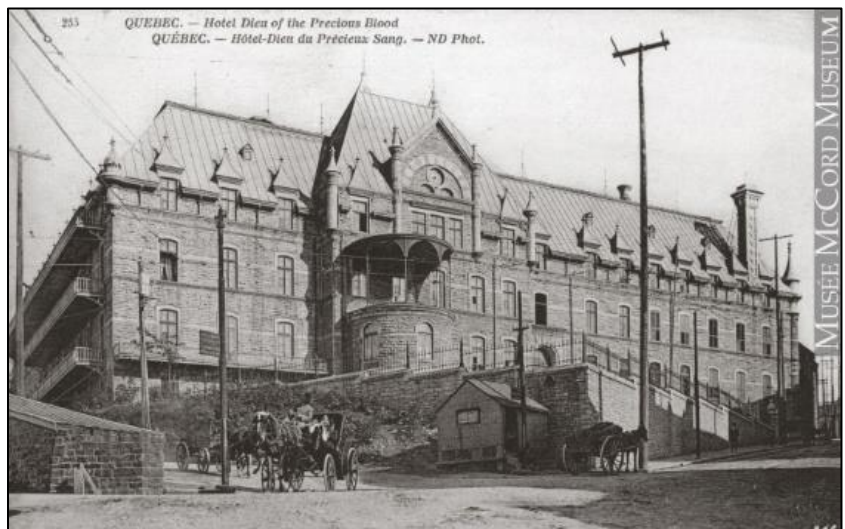


Figure 16

1879) et le Théâtre Capitoile (1902-1903). La Ville de Québec fait également ériger des bâtiments municipaux présentant une architecture soignée comme en témoignent la caserne Dalhousie, reconstruite en 1912, et l'ancien poste de pompiers n° 6 (428-438, rue Champlain) aménagé la même année. L'Université Laval fait aussi construire de nouveaux pavillons entre 1919 et 1922.

La commémoration et les premières mesures de protection

Le début du XX^e siècle est marqué par un engouement pour la commémoration. Les autorités des différents paliers gouvernementaux érigent de nombreuses places publiques et monuments dédiés aux grands personnages qui ont forgé l'histoire de l'Amérique

française, du Canada et du Québec. De nombreuses œuvres sont ainsi érigées, dont le monument de Samuel de Champlain (1898), le monument de François de Laval (1908), le monument de la Foi (1916) et le monument du Cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau (1923).

Les premiers organismes dédiés à la protection du patrimoine sont fondés à cette époque. En 1922, le gouvernement du Québec crée la Commission des monuments historiques qui a le mandat de préserver les monuments et les objets d'art historique ou artistique d'intérêt national. En 1929, elle classe l'église de Notre-Dame-des-Victoires, l'un des trois premiers bâtiments protégés au Québec. Il faut ensuite attendre le milieu des années 1950 pour que d'autres biens du Vieux-Québec soient classés, soit la maison Jean-Baptiste-Chevalier en 1956 et la maison François-Jacquet-Dit-Langevin en 1957.

En 1929 également, la compagnie Price décide de faire ériger un imposant édifice sur la rue Sainte-Anne afin d'y loger son siège social. Le bâtiment de 16 étages constitue le premier gratte-ciel de la capitale. Sa construction crée une polémique en raison de sa hauteur plus importante que celle des bâtiments du Vieux-Québec. En 1937, les autorités municipales décident de limiter la hauteur des édifices à 20 mètres dans le secteur.

La dévitalisation du Vieux-Québec

Après quelques années de stagnation, la population de la ville de Québec recommence à croître du début du XX^e siècle. La plupart des habitants s'établissent cependant dans les quartiers périphériques de Québec, tels que Montcalm et Limoilou. Le pourcentage d'habitants résidant à l'intérieur du Vieux-Québec diminue. Les commerçants délaissent peu à peu les marchés de la basse-ville. Le marché de la place Royale ferme en 1889 tandis que le marché Finlay cesse ses activités en 1906. Les halles du marché Champlain sont démolies en 1910 à la suite d'un incendie. Les activités bancaires déclinent aussi dans les années subséquentes. Les banques, affectées par la crise économique de 1929, quittent graduellement la rue Saint-Pierre pour s'établir ailleurs. Plusieurs bâtiments de la basse-ville se dégradent, particulièrement les habitations où résident les plus pauvres de la ville (fig. 17).

Malgré la construction de nouveaux pavillons, l'Université Laval manque d'espace et doit déménager certaines écoles à l'extérieur des limites actuelles du site patrimonial au cours des années 1920. À partir du milieu du XX^e siècle, l'institution quitte progressivement le Quartier Latin pour s'établir sur un vaste campus conçu par Édouard Fiset à Sainte-Foy. Le



Figure 17

départ de l'Université Laval entraîne du même coup celui des étudiants, professeurs et personnels de l'université ce qui contribue à dévitaliser le Vieux-Québec.

Un patrimoine menacé

L'augmentation de la population, la croissance économique, la modernisation des moyens de transport et le développement de l'industrie touristique créent une forte pression sur le

cadre bâti ancien du Vieux-Québec. Après la sauvegarde des remparts initiée par Dufferin dans les années 1870, plusieurs voix s'élevèrent au cours des années 1920 afin de dénoncer l'état de détérioration des fortifications. Ces représentations auprès du gouvernement fédéral conduiront à la mise en œuvre d'un imposant programme de restauration des murs de la ville réalisé dans le cadre de mesures d'aide aux chômeurs durant la Grande Dépression. Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs associations dénoncent la détérioration et la destruction de témoins historiques datant du Régime français. Les débats entourant la protection du patrimoine gagnent en importance, notamment à cause des projets de construction ou d'aménagement de stationnement qui menacent des bâtiments anciens.

En 1952, les Augustines de l'Hôtel-Dieu annoncent leur intention de moderniser leur hôpital. Deux ans plus tard, le Conseil municipal adopte un règlement qui permet aux écoles, aux églises et aux hôpitaux d'être dispensés de la limite de hauteur imposée dans le Vieux-Québec depuis 1937. Le projet de modernisation comprend alors la construction d'un nouveau bâtiment de treize étages, l'aile Saint-Augustin. La construction du bâtiment dessiné par l'architecte Henri Talbot (1905-1986) débute en 1955. Le projet, qui amène la destruction du pavillon d'Aiguillon (fig. 16), suscite de nombreuses critiques et fait craindre le pire pour l'avenir du Vieux-Québec. La protection de l'ensemble du territoire est alors réclamée. En 1963, la Loi sur les monuments historiques entre en vigueur et permet la déclaration d'arrondissements historiques (maintenant des sites patrimoniaux). Le Vieux-Québec est le premier territoire au Québec à bénéficier de cette protection.

Faire revivre le Régime français

À partir des années 1930, les autorités gouvernementales mènent une vaste campagne de refrancisation afin de contrer la domination de la culture américaine dans la province. Dans la capitale, on souhaite mettre en valeur l'héritage du Vieux-Québec, berceau de l'Amérique française. Plusieurs proposent un retour vers l'architecture de la Nouvelle-France. Les premiers grands projets de restauration qui visent à redonner un cachet français à la basse-ville et à attirer les touristes débutent au milieu du XX^e siècle. En 1951, Gérard Morisset, secrétaire de la Commission des monuments historiques, propose la restauration de la maison Jean-Baptiste-Chevalier. Le gouvernement l'acquiert cinq ans plus tard et mandate l'architecte André Robitaille (1922-2009) pour effectuer les travaux de restauration. Le projet consiste à réunir trois maisons anciennes pour donner à l'ensemble une allure d'hôtel particulier français des XVII^e et XVIII^e siècles, un état qui n'a jamais réellement existé. Robitaille restaure ensuite les maisons Louis-Fornel et James-Thompson.

Préoccupé par l'avenir du quartier de la place Royale, la Chambre de commerce de Québec met sur pied la Société de la Place-Royale de Québec en 1965, en partenariat avec le gouvernement du Québec et du Canada. Le gouvernement du Québec devient responsable à part entière de la Société l'année suivante. Il met alors en place un vaste programme de restauration visant le secteur de la place Royale, un chantier d'État. Il adopte la Loi concernant la Place Royale à Québec en 1967. Les travaux principaux, qui débutent en 1970, s'étalent sur plus de 20 ans et concernent l'ensemble du quartier. Devant les préoccupations croissantes des citoyens et des groupes d'intérêt, le ministère des Affaires culturelles organise un colloque en 1978 afin de s'interroger sur les fondements de ce grand chantier d'État. Ce colloque sera une occasion pour revoir l'approche du gouvernement à l'égard du quartier.

Le Musée de la Civilisation, fondé en 1984, se voit confier l'interprétation de place Royale. L'architecte Moshe Safdie (né en 1938) conçoit un bâtiment pour abriter l'institution

muséale. Inauguré en 1988, le musée présente une architecture moderne s'intégrant au cadre bâti environnant.

Plusieurs secteurs autour de la place Royale sont revitalisés à la suite de ces travaux de restauration, notamment la rue du Petit-Champlain. Des bâtiments sont restaurés ou reconstruits au cours des années 1970, 1980 et 1990 afin d'accueillir des commerces. De son côté, le gouvernement fédéral met en valeur les ouvrages militaires anciens de la ville en restaurant notamment la redoute Dauphine.

Un site de l'UNESCO

En 1985, le site patrimonial du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'organisme international reconnaît la valeur du Vieux-Québec en tant qu'ensemble urbain cohérent et bien préservé, comme exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée et comme témoin important de la colonisation de l'Amérique par les Européens. Un monument, près du château Frontenac, a été installé dès 1986 afin de rappeler l'inscription du Vieux-Québec.

La poursuite de la mise en valeur

Dès le début des années 1980, plusieurs monuments et places commémoratifs sont aménagés à l'intérieur du site patrimonial grâce à la collaboration de la Ville de Québec et de la Commission de la capitale nationale. En 1995, la place de la FAO est aménagée pour commémorer le 50^e anniversaire de la fondation de la Food and Agriculture Organization. En 1998, le monument des Conférences de Québec – associées à la Seconde Guerre mondiale – est inauguré près de la porte Saint-Louis. Deux ans plus tard, deux places sont aménagées dans l'axe de la rue Saint-Stanislas, la chaussée des Écossais (devant l'édifice du Morrin College) et la place de l'Institut-Canadien (devant l'ancienne église wesleyenne). D'autres projets d'embellissement ont récemment été complétés par la Ville de Québec et ses partenaires, notamment l'aménagement d'une place publique près de l'hôtel de ville ou encore la place des Canotiers (2017). La Commission de la capitale nationale du Québec avec divers partenaires réalisent des projets de mise en lumière, qui contribue à la mise en valeur du site patrimonial. Parmi leurs réalisations dans le Vieux-Québec citons les mises en lumière de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, de l'édifice Price, de la cours du Séminaire de Québec, de la porte Saint-Jean et de l'enceinte ouest des fortifications, de la porte Saint-Louis et des fortifications, du cap Diamant et du château Frontenac.

Le site patrimonial du Vieux-Québec est aujourd'hui un quartier habité par plus de 5 000 résidents en plus d'une destination touristique majeure, qui accueille des centaines de milliers de visiteurs annuellement. Depuis la fondation de Québec en 1608, et même avant, le Vieux-Québec est occupé en permanence, ce qui constitue l'une de ses particularités. Il est aussi un centre culturel important doté de plusieurs institutions muséales, en plus d'être le cadre de plusieurs événements.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le Vieux-Québec a fait l'objet d'innombrables études, recherches, inventaires et publications qu'il est impossible ici de synthétiser sans risquer d'en oublier. Les livres *Empreintes et Mémoire : l'arrondissement historique du Vieux-Québec*, publié en 2008 par la Commission des biens culturels du Québec, et *Histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine*, publié en 2007 par Les publications du Québec, sont probablement les synthèses les plus récentes et les plus complètes qui illustrent admirablement les caractéristiques du Vieux-Québec ainsi que les enjeux de préservation qui y sont rattachés. De l'ensemble des documents consultés, il importe toutefois de tirer quelques conclusions. Avec le site patrimonial du Mont-Royal, le Vieux-Québec constitue probablement l'un des secteurs patrimoniaux les plus documentés et étudiés au Québec. Les fêtes de 2008 marquent l'apogée des publications historiques de professionnels ou d'amateurs sur la ville de Québec pour souligner son 400^e anniversaire.

Que ce soit en géographie, en architecture, en archéologie, en sociologie et en économie, le territoire du site patrimonial a fait l'objet de nombreuses publications initiées d'abord par Arthur Buis et François-Xavier Garneau au XIX^e siècle, ce qui démontre son caractère exceptionnel. À partir du milieu du XX^e siècle, c'est la multiplication des études et analyses de ce territoire emblématique réalisées soit par les autorités municipales, provincial, par des organismes à but non lucratif comme *L'inventaire provisoire des sites historiques, ouvrages militaires anciens, édifices religieux & conventuels & maisons de particuliers ayant une valeur historique ou esthétique dans la ville de Québec* de la Société historique de Québec en 1956, ou bien des associations avec des institutions d'enseignement. Ces regroupements d'experts ont réalisé des inventaires, relevés et historiques dans le but de documenter ce patrimoine issu du Régime français et du Régime anglais afin de mieux le comprendre et de mieux le préserver.

En 1963, le gouvernement déclare le Vieux-Québec arrondissement historique (aujourd'hui le site patrimonial du Vieux-Québec). Il en résulte plus de 50 ans de gestion serrée de ce territoire qui fait encore l'objet de plusieurs inventaires, études historiques et cartographies diverses. Parmi les premiers outils élaborés par le Ministère se démarque le *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*, qui s'apparente au premier schéma d'aménagement à connotation patrimoniale.

Dans les années 1970, plusieurs études économiques, sociologiques, architecturales, historiques sont réalisées avec toile de fond le Vieux-Québec. Parmi celles-ci, il faut notamment mentionner les travaux de Luc Noppen (*Québec, trois siècles d'architecture*, avec Claude Paulette et Michel Tremblay). C'est aussi à cette époque que débute la production des nombreux plans de sauvegarde ou d'ensemble et de mise en valeur, sans oublier les plans directeurs.

À partir des années 1980, la gestion du développement et de la conservation du Vieux-Québec constitue une priorité autant pour la Ville de Québec que pour le Gouvernement québécois, qui y investissent des sommes importantes. La Division du Vieux-Québec et du Patrimoine de la Ville de Québec publie en 1982 le *Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Québec*, qui est réédité en 1988. Dix ans plus tard, elle rajoint cet ouvrage en publiant *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec : guide d'intervention* (1998). Il faut aussi mentionner la publication de *Regards sur l'architecture du Vieux-Québec* par la Ville de Québec en 1986. Le Ministère, quant à lui, publie diverses études historiques, sociologiques et archéologiques sur place Royale dans sa série *Collection du Patrimoine*. Dans les années 1990, à la faveur des ententes de développement culturel conclues avec le Ministère, la Ville commande des études

patrimoniales des différents sous-secteurs du site patrimonial à différents spécialistes et consultants pour bien connaître et inventorier le territoire. Elle publie aussi des guides techniques destinés aux propriétaires de bâtiments anciens : la collection *Maître d'œuvre*. Le gouvernement fédéral, par l'Agence Parcs Canada, réalise également plusieurs études en histoire et en archéologie qui concernent plus particulièrement les fortifications et leurs composantes. Parallèlement, les publications de chercheurs se multiplient, notamment celles de Luc Noppen et Lucie K. Morisset (*Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*) de Michel Lessard (*Québec, ville du patrimoine mondial : images oubliées de la vie quotidienne, 1858-1914*) ainsi que de Christina Cameron et Monique Trépanier (*Vieux Québec : son architecture intérieure*).

Le début du XXI^e siècle ne fait pas exception. En 2004, la Commission de la Capitale nationale du Québec écrit le schéma d'aménagement lumière qui met l'accent sur le potentiel de la mise en lumière du Vieux-Québec et de sa topographie particulière. Lors du 400^e anniversaire de la ville, les auteurs inondent le marché de publications historiques, patrimoniales, photographiques sur le Vieux-Québec tels que *Québec 1608-2008 : les chroniques d'une capitale*; *Québec et ses photographies 1850-1908*; *Québec, ville militaire 1608-2008*; *Québec, quatre siècles d'une capitale*. De plus, de nouvelles thématiques sont abordées dans les études, dont le paysage (*Inventaire des perspectives visuelles*) et les problèmes liés au tourisme (*Étude exploratoire de l'impact du tourisme de masse sur l'arrondissement historique du Vieux-Québec*).



PRÉSENTATION DU SITE PATRIMONIAL

LES VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales constituent un ensemble de qualités positives présentes dans le site patrimonial. La déclaration du site patrimonial du Vieux-Québec est basée sur ses valeurs patrimoniales, et leur préservation constitue le principal objectif du Ministère dans l'application de la Loi. Le site patrimonial présente des valeurs de natures diverses, et il importe de trouver le point d'équilibre entre elles. Connaître les valeurs du site patrimonial est la première étape en vue de sa préservation.

Le site patrimonial du Vieux-Québec est un territoire qui a acquis au fil des ans une multiplicité de valeurs patrimoniales, à savoir historique, urbanistique, paysagère, architecturale, archéologique ainsi que emblématique et identitaire.

Pour chaque valeur patrimoniale, quelques témoins sont mis en lumière. La section portant sur les caractéristiques du site patrimonial présente de manière exhaustive les témoins associés aux différentes valeurs. Celles-ci s'incarnent matériellement à travers ces caractéristiques.

VALEUR HISTORIQUE

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente un intérêt pour sa valeur historique. Ce territoire urbanisé correspond au premier établissement français permanent en Amérique et constitue la plus ancienne ville au Québec. Fréquenté par les Autochtones depuis des millénaires, Québec est fondé en 1608 par l'explorateur français Samuel de Champlain. De comptoir de traite, le lieu devient la capitale de la Nouvelle-France en 1663. À partir de la fin du XVII^e siècle, la construction des fortifications changera l'image de Québec en influençant non seulement l'aménagement des espaces urbains, mais également la vie de ses citoyens. Conquis en 1759, il est le siège administratif de la nouvelle colonie britannique (1763), puis une cité parlementaire (1791). Tout au long de son histoire, le Vieux-Québec est un important pôle commercial, institutionnel et religieux. À la fin du XIX^e siècle, la ville devient une destination touristique prisée. Plusieurs projets d'embellissement voient alors le jour afin de mettre en valeur la vieille capitale et son caractère mémoriel, notamment la sauvegarde des fortifications par Lord Dufferin dans les années 1870. Le site patrimonial du Vieux-Québec rappelle une étape importante de la colonisation des Amériques. Il constitue le berceau de l'Amérique française. Par ailleurs, le Vieux-Québec constitue un témoin privilégié de notre histoire qui est inscrite dans la pierre.

Exemples de témoins de la valeur historique

Place Royale, ses édifices d'inspiration française et ses sites archéologiques, dont ceux associés à l'habitation de Champlain

Parc Montmorency avec ses sites archéologiques associés au palais épiscopal et au parlement du Bas-Canada et du Canada-Uni

Parc des Gouverneurs

Ensembles conventuels des communautés religieuses, dont le monastère des Ursulines-de-Québec, le monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec, le

Séminaire de Québec, le monastère des Sœurs de la Charité, le monastère des Sœurs du Bon Pasteur

Ouvrages militaires, dont les fortifications et la citadelle

VALEUR URBANISTIQUE

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente aussi un intérêt pour sa valeur urbanistique. Né d'une adaptation à la topographie du site, ce territoire se distingue par sa trame urbaine composée de deux secteurs hiérarchisés, la haute-ville et la basse-ville. La partie haute est structurée par son cadre institutionnel et par ses fortifications, comprenant notamment la citadelle érigée sur le point culminant du cap Diamant. La partie basse est enclavée entre l'escarpement et le fleuve et la rivière Saint-Charles et se caractérise par ses fonctions résidentielle, commerciale et portuaire. Elle comprend le plus vieux quartier de la ville formé autour de l'habitation de Champlain et de la place Royale. Les ouvrages défensifs du Vieux-Québec témoignent avec éloquence de l'aménagement des villes coloniales fortifiées et forment l'un des exemples les plus complets préservés en Amérique du Nord. Le territoire se distingue aussi par son parcellaire varié et son réseau viaire contrasté formé d'anciennes rues suivant un plan initial orthogonal en basse-ville et radioconcentrique en haute-ville. Au fil de son développement, la haute-ville adopte également un plan orthogonal, comme en témoigne le redressement de la rue Saint-Louis. Certaines rues de la haute-ville épousent sa topographie avec leur tracé plus organique. Reliant la basse et la haute-ville, un réseau d'escalier est mis en place aux XIX^e et XX^e siècle. Il comprend notamment les escaliers Lépine et Charles-Baillairgé. Le Vieux-Québec comprend également un certain nombre de places anciennes associées à sa fonction urbaine, dont la place d'Armes, la place de Paris (auparavant le marché Finlay), la place de l'Hôtel-de-Ville et la place d'Youville. Le site patrimonial du Vieux-Québec est un ensemble urbain unique au Québec.

Exemples de témoins de la valeur urbanistique

Haute-ville avec son réseau viaire hybride, notamment radioconcentrique, orthogonal et organique

Basse-ville avec son réseau viaire orthogonal

Lots réguliers pour les bâtiments résidentiels et lots de grandes dimensions aux formes variées pour les institutions

Réseau d'escaliers, dont les escaliers Lépine, Charles-Baillairgé et Casse-Cou

Places publiques anciennes, dont la place d'Armes

VALEUR PAYSAGERE

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente également un intérêt pour sa valeur paysagère. Le Vieux-Québec est implanté sur un lieu stratégique au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles, à un endroit où le fleuve se rétrécit. Le site présente une topographie particulière composée du promontoire de Québec et le cap Diamant, qui domine le paysage environnant, d'un escarpement prononcé et d'une terrasse et d'une plaine au niveau de l'eau. L'escarpement marque profondément le site

patrimonial en le séparant en deux grandes unités de paysage, soit la basse et la haute-ville. Cette séparation est également soulignée par la présence des fortifications qui ceignent la ville-haute et dont les perspectives témoignent encore aujourd'hui de l'application des principes de défense d'une place forte. L'ensemble comprend de nombreux points de repère tant naturels que bâtis. Certains points d'observation, tel que la terrasse Dufferin, offrent de vastes panoramas sur le site patrimonial, alors de plusieurs rues offrent d'intéressantes percées visuelles. Des parcs et jardins sont également aménagés dans le site patrimonial, certains datant de l'époque de la Nouvelle-France. Le site patrimonial du Vieux-Québec possède un caractère paysager distinct marqué par la qualité de son environnement urbain.

Exemples de témoins de la valeur paysagère

Terrasse fluviale et plaine de la rivière Saint-Charles

Escarpement partiellement boisé, selon les secteurs. En bordure des fortifications, l'escarpement est historiquement déboisé

Promontoire, avec le cap Diamant

Multitude de points d'observation, notamment dans les parcs et les places publiques; de percées visuelles et de panoramas; de points de repère naturels comme l'escarpement et bâti comme le château Frontenac

VALEUR ARCHITECTURALE

Le site patrimonial présente en outre un intérêt pour sa valeur architecturale. On y trouve quelques-uns des exemples les plus achevés de l'architecture québécoise, notamment des XVIII^e et XIX^e siècles. Le cadre bâti témoigne du caractère urbain de Québec et représente ses principales fonctions : commerciale, culturelle, financière, institutionnelle, militaire, religieuse et résidentielle. La concentration de bâtiments d'inspiration française est exceptionnelle. L'architecture postérieure à 1790, inspirée de l'architecture classique, marque aussi profondément le paysage. Quant à l'architecture plus éclectique d'après 1850, elle puise à la fois aux sources contemporaines britanniques, françaises et à celles des États-Unis. Le site patrimonial comporte également quelques exemples d'architecture moderne et contemporaine. Plusieurs œuvres d'architectes célèbres qui ont marqué l'histoire de l'architecture québécoise sont situées dans le site patrimonial du Vieux-Québec. La mise en valeur du site, après 1960, est accompagnée de plusieurs reconstitutions historiques, notamment dans le secteur de la place Royale. Le site patrimonial du Vieux-Québec possède un riche cadre bâti.

Exemples de témoins de la valeur architecturale

Grande concentration de bâtiments d'inspiration française, certains antérieurs à 1760, dont la maison Henry-Morin et la maison Jean-Maillou, et d'autres postérieurs, dont la maison Jean-Renaud

Bâtiments d'inspiration classique postérieurs à 1790, dont la maison Robert-Shaw, l'édifice Hôtel-Union et l'édifice du Morrin College

Bâtiments à l'architecture éclectique de la seconde moitié du XIX^e siècle, dont le 76, rue Sainte-Ursule et la chapelle de la Maison-Béthanie

Bâtiments du XX^e siècle, notamment d'inspiration Art déco, dont l'édifice Price

Nombreux lieux de culte associés à différentes traditions religieuses, dont l'église de Notre-Dame-des-Victoires, l'église St-Andrew's, l'église Chalmers-Wesley United Church et la cathédrale Holy Trinity

VALEUR ARCHEOLOGIQUE

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente également un intérêt pour sa valeur archéologique. Le territoire renferme plus de 480 sites archéologiques connus qui témoignent de l'occupation autochtones et euroquébécoise du lieu depuis près de 5 000 ans. Bien qu'il soit situé en milieu urbain, le patrimoine archéologique du Vieux-Québec a été bien conservé. Les vestiges, artefacts et écofacts découverts nous renseignent notamment sur l'évolution du site patrimonial ainsi que sur les modes de vie de ses habitants. L'époque de la Nouvelle-France est particulièrement bien représentée. Les traces d'occupation attestent l'importance stratégique de Québec comme lieu d'établissement, tant d'un point de vue militaire et politique que commercial. Ce territoire est l'un des mieux documentés en matière d'archéologie en Amérique du Nord. Le Vieux-Québec conserve également un fort potentiel archéologique.

Exemples de témoins de la valeur archéologique

Sites archéologiques autochtones, dont le site de la place d'Youville (CeEt-387) et le site de l'îlot des Palais (CeEt-30)

Sites archéologiques euroquébécois, dont le site de l'habitation Samuel-De Champlain (CeEt-9) et le site de la maison Hazeur (CeEt-201)

Portions résiduelles des sites archéologiques connus

Potentiel archéologique associé à différentes fonctions du Vieux-Québec, dont résidentielle, religieuse et militaire

Les sites archéologiques de l'îlot des Palais et des forts et châteaux Saint-Louis, sites témoins de la gouvernance de la Nouvelle-France

VALEUR EMBLEMATIQUE ET IDENTITAIRE

Le site patrimonial du Vieux-Québec présente en outre un intérêt pour ses valeurs emblématique et identitaire. Fréquenté depuis plusieurs millénaires et habité de façon permanente depuis plus de quatre siècles, le Vieux-Québec est un lieu hautement symbolique de l'histoire du Québec. Lieu d'implantation de l'habitation de Champlain, le site est considéré par la population québécoise comme étant le berceau de la Nouvelle-France. Les fortifications, la citadelle, les Nouvelles-Casernes et les autres ouvrages défensifs témoignent de l'importance militaire accordée à la ville depuis ses origines. Par ailleurs, le château Saint-Louis et le palais de l'Intendant, implantés dans le Vieux-Québec, sont deux hauts lieux de l'administration civile de la colonie. Le Vieux-Québec est également le siège du parlement du Bas-Canada puis de celui du Canada-Uni. Plusieurs sites archéologiques rappellent ces fonctions militaires et civiles passées. Le Vieux-Québec est le siège du diocèse de Québec, qui est, de 1674 à 1836, le seul diocèse catholique au

pays, et sera le premier élevé au rang d'archidiocèse, en 1844. Par ailleurs, le Vieux-Québec accueille certaines des institutions d'enseignement et de soins de santé les plus anciennes et prestigieuses du pays. À titre d'exemple, en 1639, les Augustines de la Miséricorde de Jésus et les Ursulines arrivent à Québec et y fondent respectivement un Hôtel-Dieu et une école, deux institutions qui existent encore de nos jours. L'Université Laval est d'ailleurs fondée en 1852 dans le site patrimonial, comme le rappelle le pavillon Camille-Roy. De nombreux immeubles et monuments, comme l'église Notre-Dame-des-Victoires et le monument de Wolfe et Montcalm, rappellent des événements et des personnages historiques marquants. Le château Frontenac, qui trône au sommet du cap Diamant, constitue un emblème reconnu internationalement et souvent utilisé pour représenter la ville ou même, plus largement, le Québec. Objet de nombreuses œuvres littéraires et picturales, dont la Fête-Dieu à Québec (1944) de Jean-Paul Lemieux, le site patrimonial du Vieux-Québec occupe ainsi une place prépondérante dans l'imaginaire et la mémoire collective des Québécois.

Exemples de témoins de la valeur emblématique et identitaire

Place Royale

Citadelle

Basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec

Cathédrale Holy Trinity

Château Frontenac

Remparts

Terrasse Dufferin

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE PATRIMONIAL

Les caractéristiques du site patrimonial s'incarnent dans des composantes physiques. Elles sont sélectionnées en fonction des valeurs patrimoniales à protéger et en constituent l'aspect visible. Chaque caractéristique identifiée dans cette section peut se rattacher à une ou plusieurs valeurs patrimoniales présentées dans la partie précédente. Ces caractéristiques prennent des formes diversifiées – le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique – et il importe d'en favoriser la préservation afin que les valeurs patrimoniales continuent d'être comprises et transmises aux générations futures.

LE CADRE NATUREL

Le cadre naturel réunit les éléments et les phénomènes physiques qui composent le territoire. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, géologiques, hydrographiques et végétales qui définissent le territoire.

Le cadre naturel contribue à la valeur patrimoniale du site patrimonial du Vieux-Québec et doit faire l'objet d'une attention particulière au même titre que ses autres composantes, soit le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique. Historiquement, les caractéristiques du cadre naturel ont une influence importante sur l'établissement humain sur un territoire d'abord, puis sur les activités qui ont marqué le site patrimonial au cours des siècles.

Les caractéristiques du cadre naturel sont principalement en lien avec les valeurs paysagère et urbanistique du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs historique, emblématique et identitaire.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

La dernière glaciation, connue sous l'appellation de glaciation du Wisconsin, s'est étendue sur le territoire québécois d'environ 100 000 à 10 000 ans avant notre ère. Le passage du glacier a modelé ce territoire en abrasant le sol pour lui donner un relief arrondi pratiquement symétrique dont la crête est ponctuée, sur son long, de quelques sommets et de faibles dépressions. Le retrait du glacier a engendré la pénétration des eaux salées de l'océan Atlantique au cœur du territoire jusqu'au lac Champlain, créant ainsi une étendue de plus de 50 000 kilomètres carrés, appelée la mer de Champlain. Avec le réchauffement climatique, les premières îles apparaissent, dont le promontoire de Québec, il y a environ 9 000 ans. Au cours des 5 000 années suivantes, la vallée du Saint-Laurent prend sa forme actuelle avec son fleuve qui fait son lit à travers les basses terres. Vers 800 ans AA, le Québec possède les caractéristiques topographiques sous lesquelles les premiers explorateurs européens le découvrent au XVI^e siècle.

La topographie

La topographie de la région de Québec est particularisée par le croisement de trois limites géographiques, soit le Bouclier canadien, les basses terres du Saint-Laurent et les Appalaches (fig. 18). Le site patrimonial est caractérisé par la formation des Appalaches qui ponctue principalement les régions au sud du fleuve Saint-Laurent, à l'exception des rives du Vieux-Québec, de Sillery, de Cap-Rouge, de même que le sud de l'île d'Orléans. À la limite nord du site patrimonial, le front des Appalaches, délimité par la Ligne de

Logan¹², joint les basses terres du Saint-Laurent qui forment une zone étroite avant la rencontre du Bouclier canadien.

La présence de ces formations géographiques et des nombreux mouvements du sol, dont la poussée des Appalaches sur les basses terres du Saint-Laurent a inévitablement influencé la topographie unique du site patrimonial. Sa silhouette est marquée par l'assemblage de trois unités de relief, soit la colline, aussi nommée promontoire de Québec, la terrasse fluviale (ou bande riveraine) et la plaine formée par les anciennes rives de la rivière Saint-Charles. Le promontoire surplombe la terrasse fluviale qui y est adossée. Cette dernière est notamment formée d'une pointe, où Champlain a fondé Québec. Enfin, au nord et à l'ouest du promontoire se trouve la plaine qui rejoint la terrasse fluviale en basse-ville.

Cette topographie offre une forteresse naturelle en raison notamment de l'escarpement du Cap Diamant qui atteint une hauteur maximale de 101 mètres d'altitude. L'escarpement du côté de la rivière Saint-Charles est moins haut, mais il n'en demeure pas moins important historiquement. L'escarpement est l'une des principales caractéristiques de la topographie, et il conditionne le développement historique du site patrimonial. La terrasse fluviale, dont sa configuration actuelle est le résultat d'une série de travaux de remblais et d'empiètement sur le fleuve, s'élève à six mètres d'altitude. Des terrasses intermédiaires, mesurant de 15 à 45 mètres d'altitude, caractérisent les versants nord et nord-est du promontoire. La topographie du Vieux-Québec a induit un système viaire et parcellaire particulier qui, au fil des siècles, a eu des répercussions dans l'organisation de la ville, tant dans l'aménagement urbain que sur le plan socio-économique.

La géologie

Les sols du site patrimonial, caractérisés essentiellement par la formation des Appalaches, sont composés de plusieurs types de roches, dont le calcaire, souvent appelé pierre noire du Cap ou pierre noire de Québec, du grès verdâtre et du schiste. Ces deux dernières pierres appartiennent à la formation de Saint-Nicolas du groupe de Sillery. Au XVII^e siècle, le calcaire extrait du promontoire de Québec est une pierre fortement utilisée dans la construction de bâtiments, dont la maison Michel-Cureux érigée en 1729. Malgré sa fragilité, sa grande accessibilité a favorisé son utilisation. Le fort Saint-Louis, l'Hôtel-Dieu et le couvent des Ursulines, de même que la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec sont d'autres exemples d'édifices où ce matériau a été utilisé. Le grès a, quant à lui, été employé dès le XIX^e siècle pour la construction de résidences prestigieuses, d'édifices institutionnels et de murs des fortifications.

Le site patrimonial est constitué de plusieurs témoins de sa composition géologique. L'escarpement du promontoire de Québec présente des parois rocheuses, parfois boisées, qui marquent le paysage du Vieux-Québec (fig. 18). Quelques autres parois ou affleurements rocheux sont également révélés dans certains emplacements isolés le long de quelques parcours ou dans certains espaces libres tels que dans la Côte-de-la-Montagne ou dans le parc du Bastion-de-la-Reine. De plus, à l'extrémité ouest de la rue des Carrières, au pied de l'escalier de la Terrasse, un affleurement de calcaire argileux témoigne d'une ancienne carrière où était exploitée la pierre noire du Cap. La paroi

¹² La Ligne de Logan est composée d'un réseau de failles. Elle est aussi connue sous le nom de Faille Logan.

derrière le parc Félix-Leclerc est également le site d'une ancienne carrière, à une époque où la rive du fleuve atteint le bas du promontoire.

L'hydrographie

Le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, situés à l'extérieur du site patrimonial, jouent un rôle majeur dans le choix et le développement du secteur du Vieux-Québec (fig. 19). À la hauteur du site patrimonial, la profondeur importante du fleuve et celle de l'estuaire de la rivière permettent notamment aux grands navires de jeter l'ancre sans difficulté à proximité des anses. Les trois façades du promontoire de Québec sont entourées de ces deux cours d'eau.

Les anciennes rives du fleuve qui configurent la terrasse fluviale avant les agrandissements de celle-ci ont inévitablement influencé la formation de la trame urbaine de la basse-ville. Il est à noter que sur la rue Saint-Antoine, la ligne des anciennes rives aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles a été intégrée au pavé permettant de voir l'ampleur des différents empiètements sur le fleuve. Dans le secteur plus au nord de la basse-ville, les berges de la rivière Saint-Charles ont aussi marqué le développement du territoire, notamment avec l'aménagement de plusieurs quais et accès à la rivière dès les débuts de la colonie à partir des premiers sentiers de la ville.

Jusqu'au XIX^e siècle, un petit ruisseau sans nom dessert le secteur du Vieux-Québec. Celui-ci prend sa source au sud de la rue Saint-Louis, puis serpente le promontoire, se jette en bas de la falaise près de la côte du Colonel-Dambourgès. Le tracé du ruisseau est habituellement présenté sur les cartes anciennes. Aujourd'hui, ce ruisseau, canalisé lors des aménagements de la ville au XIX^e siècle, est complètement disparu. Plusieurs rues témoignent du tracé de celui-ci, dont la rue des Jardins, la rue Donnacona et la côte de la Fabrique.

Le site patrimonial comptait anciennement des sources, dont certaines seraient encore actives. Par ailleurs, les grandes propriétés institutionnelles et certaines résidences possédaient des puits pour assurer leur approvisionnement en eau. De nos jours, il subsiste quelque uns de ces puits ainsi que des aménagements associés comme la citerne du monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.

La végétation

Lors de l'arrivée des premiers explorateurs français, la flore est riche et diversifiée, principalement composé de feuillus tels que des hêtres, des érables, des bouleaux, des chênes, des peupliers et de frênes, de même que de conifères, dont des pins et des thuyas. Bien qu'aujourd'hui ces forêts aient disparu dans le site patrimonial du Vieux-Québec, plusieurs espaces libres, dont les places publiques et les parcs, sont caractérisés par un couvert végétal constitué d'arbres de différents genres et espèces et des aménagements paysagers. Dispersés à travers un cadre bâti omniprésent, ces espaces verts témoignent de la présence ancienne d'une végétation autrefois plus abondante.

En raison de sa déclivité importante, l'escarpement et son sommet ont parfois conservé leur caractère fortement boisé, notamment pour la partie sud longeant le boulevard Champlain (fig. 19). La présence d'arbres en bordure de rues ou dans des cours résidentielles adossées au promontoire témoigne également du caractère boisé de l'escarpement. Ce couvert végétal est notamment perceptible dans le parc Félix-Leclerc donnant sur la rue du Petit-Champlain ainsi que sur une portion de la côte de la Canoterie. Aux abords des fortifications, l'escarpement est historiquement déboisé afin de permettre la défense de la ville.

Le couvert végétal du site patrimonial est caractérisé par certains arbres d'une taille impressionnante, signe de leur ancienneté. De plus, quelques arbres sont des spécimens plus rares, principalement situés au parc du Cavalier-du-Moulin, au petit parc du premier cimetière de Québec, au parc Montmorency ainsi que dans la cour du Séminaire et sur le site de la cathédrale Holy Trinity. Le parc du Cavalier-du-Moulin est notamment particularisé par des spécimens d'orme d'Amérique d'une grande valeur, un peuplier deltoïde et un catalpa. Ce parc ainsi que le site de la cathédrale Holy Trinity comptent trois spécimens de chêne à gros fruits rarement répertoriés dans la région. Au parc Montmorency, il est possible d'observer quatre spécimens de marronniers à fleurs jaunes qui contribuent également à la valeur paysagère du site patrimonial. De plus, le couvert végétal de ce parc est aussi particularisé par deux spécimens de micocoulier occidental, considérés comme vulnérables. Enfin, dans la cour du Séminaire de Québec se trouve un marronnier d'Inde.

Le couvert végétal du site patrimonial se retrouve principalement dans le secteur de la haute-ville. La terrasse fluviale, dont une grande partie est le résultat d'empiètement sur le fleuve, possède toutefois quelques alignements d'arbres qui bordent certains lots ou espaces de stationnement. Caractérisée par plus d'une dizaine de places publiques et de parcs, la haute-ville présente, quant à elle, plusieurs espaces verts. Le glacis de la citadelle avec son grand terrain gazonné comprenant quelques arbres poussés spontanément témoigne notamment du caractère naturel du promontoire. Les abords des ouvrages militaires ne sont pas, historiquement, conçus pour être plantés d'arbres afin de ne pas nuire aux manœuvres. Les cours arrière du monastère des Ursulines-de-Québec et du monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec, aménagées de pelouses et de quelques regroupements d'arbres matures, sont des exemples de la présence du couvert végétal qui ont persisté à travers le temps, puisque celles-ci possèdent des jardins jusqu'au début du XX^e siècle.

Bien que la végétation sous une caractéristique du site patrimonial, elle doit faire l'objet d'un entretien, notamment par élagage, afin d'éviter de compromettre des percées visuelles et des panoramas ou encore des ressources culturelles importantes. Il importe de trouver un point d'équilibre entre les différentes caractéristiques du site patrimonial.

Le cadre naturel en bref

La silhouette du site patrimonial est marquée par une topographie unique qui se caractérise par un assemblage de trois unités de relief, soit le promontoire de Québec, l'escarpement et la terrasse fluviale et la plaine au niveau de l'eau.

Adossé à la terrasse fluviale, l'escarpement du Cap Diamant forme une forteresse naturelle, parfois fortement boisé, atteignant plus de 100 mètres en altitude. Du côté de la rivière, l'escarpement de poursuit et sépare la basse et la haute-ville.

Les sols du site patrimonial, caractérisés par la formation des Appalaches, sont composés de plusieurs types de roches, dont le calcaire, souvent appelé pierre noire du Cap ou pierre noire de Québec, du grès verdâtre et du schiste.

Quelques parois et affleurements rocheux témoignent de la présence d'anciennes carrières dans les limites du site patrimonial.

En plus de son escarpement parfois boisé, le site patrimonial est caractérisé par une végétation composée d'arbres, de terrains gazonnés et de quelques aménagements paysagers situés principalement dans les espaces libres.

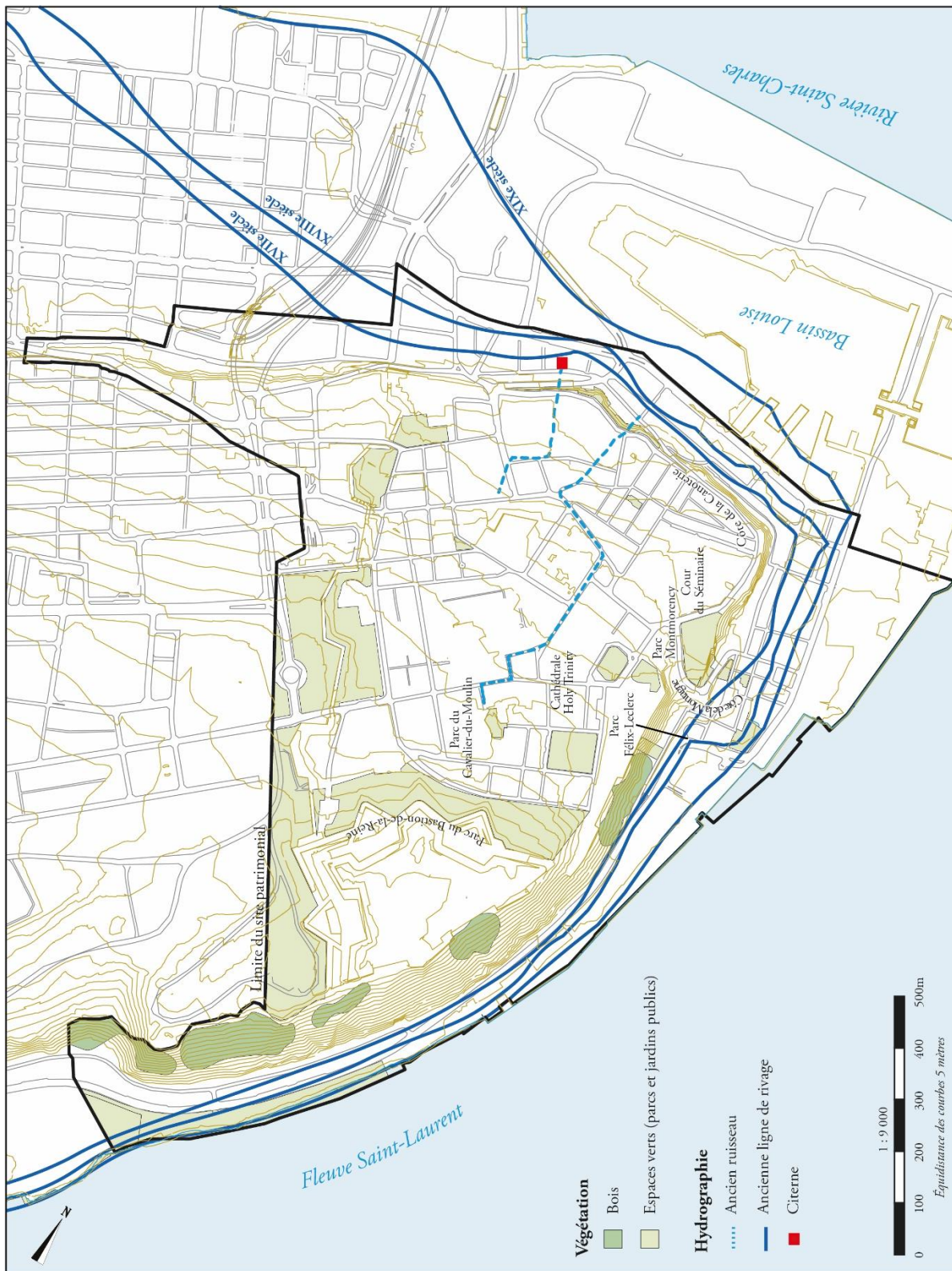


Figure 19

LE RESEAU VIAIRE

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres de construction qui permettent la circulation, ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (aussi appelé parcours mère ou parcours fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration. Il comprend notamment des chemins, des avenues, des boulevards et des rues. Ses caractéristiques font partie de l'intérêt historique du site patrimonial et il importe d'en favoriser la préservation. Cette section sur le réseau viaire comprend également un volet sur les espaces libres, comme les parcs et les places publiques.

Les voies comportent généralement une chaussée pour la circulation et le stationnement sur rue. Dans certains cas, des aménagements piétonniers ou cyclables et des banquettes latérales ou des accotements complètent la voie. C'est notamment le cas des escaliers reliant la basse et la haute-ville. La voie publique est bordée de lots qui forment le système parcellaire.

Les abords des voies publiques sont constitués d'espaces contigus à celles-ci, en incluant les marges avant des bâtiments et leurs façades. Ils sont délimités de façon plus ou moins franche par les plantations végétales, les façades des bâtiments ou les aménagements de la parcelle, tels que des murets et des clôtures. Réunis, ces éléments contribuent à définir et à caractériser un corridor public formé par des espaces publics et privés.

Les caractéristiques du réseau viaire sont principalement en lien avec la valeur urbanistique du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le fleuve Saint-Laurent est la plus ancienne voie de circulation et la plus importante lors des premières décennies de la colonisation. Le premier noyau de peuplement du site patrimonial est tributaire du fleuve qui le relie au réseau de communication maritime de l'époque. Le premier établissement est érigé à proximité du rivage. Il constitue, par la suite, le cœur même de la basse-ville.

Les premiers tracés de la trame urbaine naissante forment un plan orthogonal autour de l'habitation de Champlain, puis de la place Royale, avec quelques rues et un quai. Les sentiers existants, dont la côte de la Montagne, sont empruntés pour se rendre sur le promontoire. Initialement, Champlain élabore le projet urbain de Ludovica, qu'il décrit en 1618 dans un mémoire au roi. Le développement urbain devait se faire dans la vallée de la rivière Saint-Charles, dans ce qui deviendra Saint-Roch et Saint-Sauveur. Le haute-ville est réservé à la défense et à l'agriculture dans le plan de Champlain. Ce projet débute mais est rapidement abandonné. Avec l'arrivée du gouverneur Charles Huault de Montmagny au milieu des années 1630, un second plan de développement urbain est mis en place. En basse-ville, un plan en damier est adopté pour accueillir principalement les bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi que pour faciliter l'accès au fleuve, tandis qu'en haute-ville, un plan radioconcentrique, adapté à la topographie des lieux et aux limites de concessions préexistantes des propriétés religieuses, est aménagé. La trame urbaine converge alors vers la place d'Armes et le château Saint-Louis et révèle l'importance des fonctions institutionnelles, religieuses et militaires du promontoire. Rapidement ce plan voisinera un plan orthogonal.

Aujourd'hui, la trame urbaine de la basse-ville témoigne de la croissance du noyau initial qui s'est réalisé le long du fleuve et la rivière Saint-Charles pour rejoindre le quartier du Palais d'un côté et celui du Cap-Blanc de l'autre, notamment par les remblaiements successifs de leurs berges (fig. 20). En haute-ville, le réseau viaire s'est développé selon différents processus, entre autres influencé par le morcellement des propriétés religieuses et publiques, de même que par l'évolution des emprises militaires, formant ainsi une trame urbaine irrégulière (fig. 20). Un réseau viaire orthogonal est néanmoins mis en place à la haute-ville, mais plus tardivement.

Les parcours directeurs

Le parcours directeur est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il se trouve donc habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation de ce territoire. Le parcours directeur se caractérise souvent par une sinuosité qui respecte le relief et les obstacles naturels. Son aménagement précède en général le lotissement des terres qui le bordent. Les premières habitations s'installent habituellement en bordure du parcours directeur.

Les parcours directeurs du site patrimonial donnent accès aux deux noyaux initiaux de la colonie ainsi qu'aux premiers lieux publics, dont la place d'Armes, les parvis d'église, le site du château Saint-Louis, les propriétés religieuses, de même que les premiers commerces et le quai de la basse-ville. La topographie particulière du site patrimonial a aussi entraîné l'aménagement de plusieurs côtes qui relient les deux secteurs et les pôles centraux de la ville. Ces côtes sinueuses, de pentes variables, sont généralement peu construites et assez étroites.

La basse-ville

Le parcours directeur de la basse-ville prend forme à partir de quatre rues qui relient la partie est du secteur, soit les rues du Petit-Champlain, Sous-le-Fort, Notre-Dame et du Sault-au-Matelot. La rue du Petit-Champlain, appelée à l'origine la rue De Meulles, apparaît sur la carte de l'ingénieur royal Robert de Villeneuve (1642-1692) réalisée en 1685-1686. Cette rue permet au tout début de se rendre à la fontaine de Champlain située le long de la rive du fleuve ainsi qu'au premier escalier liant la basse-ville et la haute-ville (aujourd'hui nommé l'escalier Casse-Cou). La rue Sous-le-Fort est la deuxième plus ancienne rue de la basse-ville. Formant un tracé droit d'une seule voie menant vers la rive, elle est donc perpendiculaire aux autres parcours directeurs. Le segment situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Pierre, ajouté à la fin du XVII^e siècle, sert également de parcours d'implantation. La rue Notre-Dame, qui apparaît sur le premier plan de Jean Bourdon en 1640, semble être le premier parcours de la basse-ville. Elle relie ainsi les premières habitations au chemin de la côte de la Montagne. Cette voie est élargie en 1834. Contrairement à la majorité des parcours rectilignes de la basse-ville, cette voie est légèrement sinueuse. En 1663, la rue du Sault-au-Matelot est déjà aménagée et quelques habitations y sont construites. Avant les agrandissements de la terrasse fluviale, cette voie permet de joindre la pointe. Elle se prolonge par la suite vers l'ouest vers les berges de la rivière Saint-Charles, d'où son nom de rue Sous-le-Cap. Cette dernière se prolongeait vers le palais de l'Intendant par la rue Saint-Charles, maintenant disparue. Un pont relie la rue du Sault-au-Matelot et la rue Sous-le-Cap avant le remblayage des berges.

Ainsi, ces quatre rues desservent le noyau initial de Québec et reprennent le tracé du parcours directeur longeant la rive du fleuve au XVII^e siècle. Leur tracé de faible largeur témoigne de l'étroitesse du terrain disponible entre l'escarpement et le fleuve Saint-Laurent à cette époque. Elles sont essentiellement rectilignes, à l'exception de certaines portions des rues Notre-Dame et du Sault-au-Matelot qui sont légèrement sinueuses. Les

rues Sous-le-Fort et Notre-Dame sont recouvertes d'un pavé en briques, tandis que le pavé des rues du Sault-au-Matelot et du Petit-Champlain est fait de dalles en pierre. Ces parcours ne comprennent qu'une seule voie.

À l'extrémité sud du site patrimonial, une partie du boulevard Champlain et de la rue Champlain complètent un autre parcours directeur de la basse-ville. Ce parcours témoigne du prolongement de la rue du Petit-Champlain vers un ancien quartier appelé Près-de-Ville¹³ au début du XIX^e siècle. Vers 1842, cette voie est notamment élargie et redressée afin de faciliter le déplacement vers les anses de Sillery et l'accès aux activités portuaires. Réaménagé au milieu du XX^e siècle, le boulevard Champlain est formé de deux voies légèrement sinueuses suivant la configuration de la rive du fleuve. La rue Champlain, caractérisée par une seule voie qui longe l'escarpement, se distingue par une étroitesse qui particularise les premiers tracés de la basse-ville. Longeant la limite nord-ouest du site patrimonial, la rue Saint-Vallier Est, tracée dès le XVII^e siècle et découlant peut-être d'un sentier autochtone, est un parcours directeur lié notamment au premier projet urbain de Champlain – Ludovica – puis développement du quartier situé autour du palais de l'Intendant. Initialement, la rue devait relier l'habitation et le fort Saint-Louis au monastère des Récollets, cœur du projet de Ludovica. De plus, ce parcours devient la voie utilisée pour se rendre à l'extérieur de la ville, notamment vers Trois-Rivières et Montréal. La rue Saint-Vallier Est forme un parcours sinueux entre la côte de la Canoterie et la côte d'Abraham, interrompu par un sentier à la jonction de la côte de la Potasse.

La haute-ville

Contrairement à la basse-ville, les parcours directeurs qui sillonnent la haute-ville sont nombreux en raison de la disponibilité du territoire permettant un développement urbain plus important. Ces voies convergent, pour la plupart, vers le cœur de la haute-ville, où sont situés la place d'Armes et l'ancien fort Saint-Louis, et forment en quelque sorte un plan radioconcentrique. Ces parcours directeurs sont la rue Saint-Louis, la rue Sainte-Anne, la rue De Buade, la rue du Fort, la rue Sainte-Famille et la rue des Carrières. Puisque la configuration du territoire est en étroite relation avec les quatre congrégations religieuses qui s'installent sur le promontoire au XVII^e siècle, plusieurs des parcours directeurs bordent aussi les limites de ces propriétés, telles les rues Sainte-Anne et Sainte-Famille. La rue Saint-Jean, également un parcours directeur, ne s'inscrit pas dans le plan radioconcentrique mis en place après l'arrivée du gouverneur de Montmagny. De façon générale, ces parcours tiennent compte des caractéristiques topographiques et sont donc légèrement sinueux. Ils accusent une faible dénivellation de un à trois degrés et forment des voies assez étroites, à l'exception notamment de la rue Saint-Jean qui a été élargie au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Certains d'entre eux relient les pôles centraux de la haute-ville à d'autres secteurs à l'extérieur des murs des fortifications ou vers la basse-ville.

Les rues Saint-Louis et Sainte-Anne sont deux des voies les plus anciennes de la haute-ville créées avec le plan du gouverneur Charles Huault de Montmagny en 1638. Situé à proximité du fort Saint-Louis, le tracé de la rue Saint-Louis se rend jusqu'au secteur de Cap-Rouge, passant notamment par Sillery. Son toponyme ainsi que sa situation permettent de croire qu'elle est la voie la plus importante de la ville au cours des premiers siècles. La création de la rue Sainte-Anne se fait en deux temps. D'abord, le segment le plus ancien de la rue Sainte-Anne se situe entre la place d'Armes et la rue des Jardins, tandis que l'autre tronçon témoigne d'un ancien sentier qui délimitait les propriétés des Ursulines et

¹³ Près-de-Ville se situe au nord du secteur Cap-Blanc.

des Jésuites. Cette partie est aménagée après 1760 lors des lotissements de la propriété des Ursulines et constitue plutôt un parcours d'implantation. La rue Saint-Jean, déjà tracée au tournant des années 1640 sur la propriété de Jean Bourdon nommé terre Saint-Jean, est ouverte sous ordre du Conseil souverain en 1667. Dès la fin du XVII^e siècle, cette rue donne accès à l'extérieur des fortifications, lors de la construction de la première porte à la jonction de la rue Saint-Stanislas. De plus, ce parcours permet d'atteindre le secteur de l'hôpital et la côte du Palais. Cette rue essentiellement rectiligne, à l'exception d'une petite courbe à la hauteur de la porte Saint-Jean, est notamment élargie de quatre mètres et demi en 1898, entraînant la démolition partielle ou totale des bâtiments situés sur le côté sud du parcours.

Quatre autres parcours participent au développement du tissu urbain de la haute-ville en reliant des pôles centraux, soit les rues Sainte-Famille, des Carrières, De Buade et du Fort. Les rues Sainte-Famille et des Carrières apparaissent sur les premiers plans de la ville, dont celui de Bourdon en 1660. Leur tracé qui délimite encore aujourd'hui des institutions et des lieux importants dans l'histoire du Vieux-Québec témoignent de leur ancienneté. Ces deux rues suivent un tracé droit. La rue Sainte-Famille suit un tracé en pente en direction de la rue des Remparts. La rue De Buade est tracée dès la fin des années 1660, afin de lier la propriété des Jésuites et le fort des Amérindiens construits près de la côte de la Montagne. Cette voie étroite, constituée en partie de dalles en pierre, relie également la côte de la Fabrique. Le tracé en pente de la rue du Fort est, pour sa part, un prolongement de la côte de la Montagne vers le premier site d'établissement de la haute-ville à la suite de l'abandon du Fort des Hurons-Wendats.

Les côtes

La côte de la Montagne, dont une portion est située en basse-ville, est un axe naturel reliant la basse-ville et la haute-ville. Elle est vraisemblablement un ancien sentier emprunté par les groupes autochtones avant l'arrivée des explorateurs européens. Le choix de Champlain d'implanter sa première habitation au pied de cette côte est attribuable à cet emplacement stratégique. Cette voie de circulation sinueuse et parfois très pentue est l'une des plus importantes pour le développement de Québec puisqu'elle joint la basse-ville à la place d'Armes, adjacente au site du château Saint-Louis. Aujourd'hui, la côte de la Montagne est constituée de deux voies asphaltées et d'un trottoir. Sa largeur actuelle résulte d'un agrandissement au milieu du XIX^e siècle. Puisque son tracé sinueux se faufile le long de l'escarpement, les constructions se retrouvent d'un seul côté.

Tracée sur le plan de Québec en 1660, la côte du Palais, dont la partie longeant l'Hôtel-Dieu-de-Québec est appelée jusqu'à la fin du XIX^e siècle la rue des Pauvres, est un passage emprunté dès les débuts de la colonie, notamment pour se rendre à la rivière Saint-Charles et à la rue Saint-Vallier Est qui rejoignait le monastère des Récollets, cœur de la ville de Ludovica projetée par Champlain. Cette voie pentue devient un axe encore plus important lorsque l'intendant De Meulles transforme l'ancienne brasserie de Jean Talon en palais. Le palais de l'Intendant est situé au bas de cette côte, à l'intersection de la rue Saint-Vallier (aujourd'hui Saint-Vallier Est) en 1688. La côte du Palais témoigne encore aujourd'hui de la limite est de l'ancienne propriété des Augustines.

La côte de la Canoterie longe l'escarpement au nord du site patrimonial, à partir des rues des Remparts et de Sainte-Famille pour rejoindre la rue Saint-Vallier Est en basse-ville. Ce parcours, présent sur le plan tracé par de Villeneuve en 1685, sert notamment de sentier pour se rendre à une anse où les Jésuites accostaient leurs canots. La côte de la Fabrique, située en haute-ville, est un ancien sentier qui relie l'Hôtel-Dieu de Québec et l'église, de même que les côtes qui donnent accès à la basse-ville au début de la colonisation, soit

la côte du Palais et la côte de la Montagne. Son tracé est notamment influencé par la présence de l'ancien ruisseau dont le lit part de la rue Saint-Louis et traverse le milieu de la côte de la Fabrique. À l'extrémité ouest du site patrimonial, la côte d'Abraham témoigne d'un ancien sentier en pente présent dès le milieu du XVII^e siècle, reliant la vallée de la rivière Saint-Charles et à la partie haute de la ville. Appelée la rue Saint-Georges jusqu'en 1890, cette côte sinueuse devient dès le XVIII^e siècle une voie carrossable de plus en plus importante alors que se développe le faubourg Saint-Roch autour de la rue Saint-Vallier Est.

Les parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation spécialement aménagée pour accueillir des lotissements. Il s'agit habituellement d'une voie rectiligne, partant du parcours directeur, dont les parcelles réparties de chaque côté sont destinées à accueillir des maisons individuelles. Le réseau viaire du site patrimonial du Vieux-Québec comprend plusieurs parcours d'implantation étant donné son ancienneté et sa complexité.

La basse-ville

Deux parcours d'implantation caractérisent la basse-ville, soit les rues Saint-Pierre et Saint-Paul. Ces parcours sont parallèles à l'escarpement et se croisent perpendiculairement à la hauteur de la pointe de la terrasse fluviale. Puisque la configuration de cette dernière limite le lotissement, ces deux voies sont assez étroites. De plus, elles forment deux longs tracés rectilignes et plats, bordés des deux côtés par des constructions de gabarit assez important. La portion sud de la rue Saint-Pierre, située à proximité du premier site d'établissement, est tracée le long de la grève et des premières habitations sur les premiers plans de Québec. Avant la prolongation de la rue jusqu'au bout de la pointe vers 1816, un pont relie cette dernière à la rue du Sault-au-Matelot. Au début des années 1830, la rue Saint-Paul est aménagée et rejoint perpendiculairement la rue Saint-Pierre.

Très tôt dans leur histoire, les parcours directeurs de la basse-ville ont accueilli des constructions. L'espace constructible en basse-ville est limité, et la proximité du port incite les premiers habitants à s'y établir.

La haute-ville

Dans la haute-ville, bien que l'espace semble plus vaste que celui de la basse-ville en raison de son ouverture vers l'ouest, plusieurs contraintes viennent restreindre le développement du réseau viaire avant le XVIII^e siècle. Dans un premier temps, la présence des grandes propriétés religieuses et leur lotissement tardif confinent le développement résidentiel dans certains secteurs. La topographie des lieux et la présence des fortifications érigées dès 1690 pour défendre le côté ouest de la haute-ville entraînent certaines difficultés. Ainsi, la fonction résidentielle se développe dans les espaces libres entre les propriétés institutionnelles.

Des années 1720 jusqu'aux années 1760, la haute-ville connaît une forte expansion, notamment avec le lotissement d'une partie des grandes propriétés. Le Séminaire de Québec concède plusieurs lots au début du XVIII^e siècle. Par conséquent, les parcours constitués des rues Saint-Flavien, Ferland, des Remparts et Couillard sont parsemés d'habitations au cours des années suivantes. Avant 1760, les rues Christie, Hébert, Monseigneur-De Laval et de la Ménagerie sont aménagés pour accueillir de nouvelles concessions. La plupart de ces parcours d'implantation sont rectilignes et encadrés de part et d'autre par des constructions en bordure des rues. Certains d'entre eux convergent légèrement vers l'escarpement.

Plus au sud, la rue Mont-Carmel, la rue Sainte-Geneviève et l'avenue Saint-Denis sont trois parcours d'implantation, dont le tracé rectiligne commence à partir de la rue des Carrières. Leur parcours plat et étroit est encadré par un bâti principalement résidentiel. La rue du Mont-Carmel est le premier parcours de ce secteur. Elle donne notamment accès à la ferme de Simon Denys de la Trinité (1599-vers1668) et à son moulin à vent au début des années 1660. Vers 1740, plus d'une vingtaine de lots sont concédés et quinze maisons bordent ces rues, principalement habitées par des officiers de la Marine. Un peu plus au nord de ce secteur, le long de la rue Saint-Louis, un petit îlot résidentiel adossé à la propriété des Ursulines se forme également dès la fin du XVII^e siècle. Deux parcours d'implantation, soit la rue du Parloir et une partie de la rue des Jardins caractérisées par un tracé étroit, rectiligne et bordé de chaque côté par des trottoirs, accueillent quelques résidences sur leurs abords. Le tracé de ces rues est aussi influencé par l'ancien ruisseau qui longe notamment la rue des Jardins et dévie sur cet îlot pour se rendre à la rue Saint-Louis.

Dans le secteur ouest de la haute-ville, à la suite de l'érection d'une nouvelle ligne de fortifications qui débute en 1745, de nouveaux les parcours d'implantation se développent perpendiculairement aux parcours directeurs, soit les rues Sainte-Angèle, Sainte-Ursule, Saint-Stanislas et D'Auteuil, à l'exception d'une partie de la ruelle des Ursulines et de la portion ouest de la rue Sainte-Anne, ajoutée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ces voies sont essentiellement rectilignes. Une partie de la ruelle des Ursulines accueille quelques habitations, entre la rue Saint-Ursule et le la propriété des Ursulines. La rue D'Auteuil ainsi que la rue Sainte-Ursule suivent un tracé plat jusqu'à la rue Sainte-Anne, puis adoptent une pente descendante qui s'accentue vers l'escarpement. Ainsi, au nord de la rue Sainte-Anne, les quatre parcours nord-sud sont particularisés par une pente importante. La construction du front ouest des fortifications de la ville permet le développement de cette partie du Vieux-Québec.

Les parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies, notamment des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Cependant, ses parois sont généralement peu construites, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'origine à l'implantation de bâtiments. Avec le temps, certains parcours de raccordement voient cependant leurs abords se construire.

La basse-ville

Les parcours de raccordement de la basse-ville sont rectilignes, étroits, plats et très courts, délimitant généralement un seul îlot. Ils sont bordés principalement par des façades latérales des bâtiments orientés sur les parcours directeurs, d'implantation et de restructuration voisins.

La rue Sous-le-Cap, ouverte en 1722, est l'un des premiers parcours de raccordement de la basse-ville. Elle est le premier parcours à relier le secteur de place Royale au secteur du palais. La plupart des autres parcours de raccordement sont les petites rues perpendiculaires aux rues Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Vallier, dont les rues Saint-Antoine, du Porche, de la Barricade, Saint-Thomas, des Bains, des Vaisseaux-du-Roi et la ruelle de l'Ancien-Chantier. Ces dernières permettent, avant le remplissage des berges, d'accéder au fleuve ou aux berges de la rivière Saint-Charles. Avec les nouvelles configurations de la terrasse fluviale et les aménagements portuaires qui entraînent notamment la construction d'entrepôts, d'autres parcours sont tracés au cours du XIX^e siècle, dont la rue Bell et la rue du Marché-Finlay. Vers le nord-ouest, les rues Vallière et

Saint-Nicolas encadrent le secteur de l'ancien palais de l'Intendant. Au début du XX^e siècle, elles donnent aussi accès aux installations de la brasserie Boswell.

Rejoignant la basse et la haute-ville, la côte de la Potasse est tracée en 1922 et remplace alors la côte à Coton, une voie pentue, ouverte au début du XIX^e siècle reliant les rues des Glacis et Saint-Vallier Est. Débutant dans le secteur de la côte d'Abraham, à la jonction de l'avenue Honoré-Mercier, ce parcours de raccordement légèrement pentu et sinueux se rend jusqu'au secteur des palais en basse-ville, passant notamment le long de la propriété des Sœurs de la Charité de Québec et du parc de l'Artillerie.

La haute-ville

Les parcours de raccordement de la haute-ville sont, de façon générale, des tracés rectilignes, peu dénivelés et très courts, qui délimitent un îlot ou deux. Ils sont également étroits permettant le maintien d'une seule voie à sens unique. Les rues sont bordées de part et d'autre par des constructions, mais, comme en basse-ville, peu de façades principales ont pignon sur ces rues. Plusieurs parcours de raccordement sont aménagés à la suite de la construction d'installations militaires au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. À l'ouest, à proximité de la rue Saint-Jean, les rues Elgin, McWilliam, Carleton et de l'Arsenal permettent notamment l'accès aux Nouvelles-Casernes. La rue Dauphine, quant à elle, rejoint la batterie Dauphine qui se trouve à son extrémité ouest et donne accès à l'extérieur de l'enceinte à la fin du XIX^e siècle. Vers le nord, la rue McMahan relie le secteur de l'Hôtel-Dieu à la sortie de la ville. Plus au sud, les rues de la Porte, Haldimand, des Grisons et De Brébeuf donnent notamment accès au secteur résidentiel implanté au début du XIX^e siècle, de même qu'aux aménagements de la citadelle.

Longeant l'escarpement au nord-est du site patrimonial, la rue des Remparts, un parcours sinueux qui suit le tracé parfois dénivelé du promontoire, suit l'intérieur des fortifications afin d'assurer un lien de communication rapide entre chacun des secteurs de l'enceinte. La rue du Trésor, bordant un côté de la place d'Armes, relie quant à elle la rue Saint-Louis et à la rue De Buade. Elle se termine par un tracé piétonnier. D'autres parcours de raccordement apparaissent à la suite d'opérations de lotissement réalisées sur les grandes propriétés religieuses, dont les rues Charlevoix, Hamel, de la Vieille-Université et des Jardins.

Les parcours de restructuration

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers un tissu urbain plus ancien. Il peut s'agir d'une voie de contournement, d'un raccourci ou du redressement et de l'élargissement d'un parcours ancien.

La basse-ville

Au XIX^e siècle, la configuration de la terrasse fluviale est complètement modifiée par l'expansion de sa surface habitable, autant du côté du fleuve que de celui de la rivière Saint-Charles. Il en résulte la construction de nombreux quais, hangars et entrepôts. Un parcours de restructuration est alors ajouté à la trame urbaine de la basse-ville, soit la rue Dalhousie. Son premier tracé joint la pointe à Carcy à la rue de la Barricade. Après l'ajout d'un deuxième segment jusqu'à la rue Saint-Antoine, la rue Dalhousie relie finalement la rue du Marché-Champlain en 1877. Cette voie permet la traversée, d'est en ouest, d'une partie importante de la basse-ville entre la rue Saint-Paul et la rue du Marché-Champlain. Un segment de l'ancienne rue Champlain devient un parcours de restructuration avec les aménagements du boulevard Champlain au cours des années 1960. Le boulevard relie les ponts de Québec et Pierre-Laporte au secteur du Vieux-Québec.

Ces deux parcours de restructuration de la basse-ville ont des tracés généralement plus larges que les autres types de parcours du secteur. Ils ont souvent quatre voies et suivent

le fleuve avec un tracé peu dénivelé et assez plat. Ils sont encadrés d'un côté par l'escarpement ou par la trame bâtie et de l'autre par des édifices institutionnels et des bâtiments portuaires plus dispersés laissant entrevoir le fleuve à plusieurs endroits.

La haute-ville

L'élargissement des voies d'accès au Vieux-Québec, découlant de la destruction de certaines portes, améliore les liens entre la basse-ville et la haute-ville. À ce titre, l'élargissement de la rue Saint-Jean en 1890 et l'aménagement de la côte Dinan en 1897 constituent un moment important dans la transformation de la ville. La douce pente de la côte Dinan permet au tramway de relier la basse et la haute-ville. Son tracé parallèle à l'escarpement abrupt est assez étroit, adossé à ce dernier et surmonté par les remparts tout en haut.

Plus tard, en 1969, un parcours est créé afin de permettre aux résidants des nouvelles banlieues d'accéder à la ville plus rapidement. C'est ainsi qu'est aménagée l'autoroute Dufferin-Montmorency, dont une partie des bretelles d'accès ainsi qu'une partie de cette artère, située en façade du Parlement, aussi appelée l'avenue Honoré-Mercier, sont situées dans le site patrimonial. L'empreinte de cette infrastructure est assez considérable dans la trame bâtie de la basse-ville, et elle tranche avec la trame urbaine essentiellement étroite du Vieux-Québec.

Autres parcours

Le site patrimonial est en outre desservi par des parcours piétonniers et cyclables, de même que par des escaliers qui épousent la topographie du site patrimonial du Vieux-Québec.

Les parcours piétonniers et cyclables

Le site patrimonial du Vieux-Québec est un endroit très fréquenté par les piétons. Le circuit piétonnier le plus fréquenté est constitué essentiellement des rues Saint-Louis et Saint-Jean, des côtes de la Fabrique et de la Montagne, de même que de la rue du Petit-Champlain sise au pied de l'escarpement. Ce circuit dessert notamment quatre places publiques importantes : la place d'Youville, la place de l'Hôtel-de-Ville, la place d'Armes et la place Royale.

Les fortifications de Québec accueillent aujourd'hui un parcours piétonnier exceptionnel. Elles permettent de réaliser un circuit de 4,6 km. En ceinturant le promontoire de Québec, le parcours permet de découvrir d'une façon unique le site patrimonial.

Aux nombreux trottoirs qui bordent les rues animées du site patrimonial du Vieux-Québec s'ajoute un parcours pédestre et cyclable important, soit le Corridor du Littoral. Cette piste cyclable et pédestre hors chaussée longe le fleuve Saint-Laurent et passe directement dans le Vieux-Port de Québec. Les parcours cyclable du site patrimonial sont peu nombreux étant donné l'espace restreint offert par les rues étroites du Vieux-Québec.

Les escaliers

De nombreux escaliers sont construits dans le site patrimonial du Vieux-Québec afin de faciliter la circulation des piétons entre la haute et la basse-ville (fig. 20). Plusieurs de ces escaliers relient notamment les secteurs de la citadelle et la côte de la Montagne. Avec l'arrivée des différents chantiers navals en basse-ville, sur les berges de la rivière Saint-Charles et celles du fleuve Saint-Laurent au XIX^e siècle, des escaliers sont alors érigés, parfois sur les tracés d'anciens sentiers, afin de faciliter l'accès aux travailleurs qui habitent la haute-ville. Ces escaliers sont, pour la plupart, aménagés d'une structure de bois ancrée dans le promontoire, tandis que quelques-uns, en fonte, sont un héritage du XIX^e siècle.

Les plus anciens escaliers du site patrimonial se situent à proximité de la place Royale. Il s'agit des escaliers Casse-Cou et Charles-Baillairgé. Sur le plan de Bourdon réalisé en 1640, un escalier en bois semble déjà aménagé pour atteindre le cap, à proximité de la côte de la Montagne. L'escalier Casse-Cou, qui est le prolongement de la rue du Petit-Champlain vers la haute-ville, est aménagé initialement entre les années 1660 et 1680. Il a notamment été connu sous les noms de l'escalier Champlain et de l'escalier de la Basse-Ville. L'escalier Casse-Cou compte 59 marches, et il a été élargi d'une travée après la démolition d'une maison sur ses abords. L'aménagement actuel de cet escalier date de 1968. L'escalier Charles-Baillairgé, liant la côte de la Montagne et le parvis de du bureau de poste, est aménagé dans le prolongement de la rue De Buade au début du XIX^e siècle. Le premier escalier construit à cet endroit est en pierre et comporte deux travées, dont l'une de forme courbée. L'escalier est rénové en 1841, puis réaménagé en 1870 avant l'érection du bureau de poste. En 1893, ces deux escaliers sont remplacés par des structures monumentales en fer et en fonte selon les plans de l'ingénieur municipal Charles Baillairgé. L'escalier Charles-Baillairgé compte 35 marches, et il a été restauré par la Ville de Québec en 1980.

Les escaliers de la Chapelle et Lépine sont situés à l'extrémité nord-ouest du site patrimonial. Aménagés initialement au cours des années 1840, ils sont intimement liés au développement du faubourg Saint-Roch et lient la rue Saint-Vallier Est à la côte d'Abraham. L'escalier Lépine donne sur la rue Saint-Augustin. Reconstitué en 1882 par Charles Baillairgé, cet escalier de 118 marches se démarque par son ornementation en fer de style néoclassique, dont les deux arches qui encadrent son pied et son sommet. L'escalier de la Chapelle compte 80 marches et est aménagé sur un ancien sentier notamment emprunté par les ouvriers pour se rendre aux chantiers de la basse-ville. Un escalier en fer remplace la première structure de bois en 1880.

Fait de 56 marches en bois, l'escalier des Glacis est construit vers 1922 lors de l'aménagement de la côte à la Potasse. Il conduit les piétons de la rue Saint-Vallier Est à la jonction de la côte de la Potasse et de la rue des Glacis, en haute-ville.

À l'extrémité sud du site patrimonial, l'escalier du Cap-Blanc est le plus long de la ville de Québec, avec ses 398 marches. La partie inférieure de celui-ci est incluse dans le site patrimonial. À cet endroit, le premier escalier en bois est aménagé en 1869 sur un ancien sentier ouvert dès la fin du XVII^e siècle. En 1894, l'escalier est reconstruit selon les plans de Charles Baillairgé, puis à nouveau modifié lors de travaux en 1980.

L'escalier de la promenade des Gouverneurs, situé à l'extrémité ouest de cette promenade, longe la citadelle afin de relier la terrasse Dufferin aux plaines d'Abraham. Ce long escalier de bois mesure 500 m et a une dénivellation de 42 m. Il comprend 308 marches et de longs paliers permettant d'avoir une vue imprenable sur la basse-ville. D'abord aménagé en bois au début du XX^e siècle, il est reconstruit en fer et solidifié au tournant des années 1960. L'escalier Frontenac est érigé en 1977 pour relier la côte de la Montagne, la rue du Fort et la terrasse Dufferin. Cet escalier est caractérisé par sa structure en métal et ses 95 marches en bois. Son tracé témoigne de la présence d'une ancienne ruelle, nommée Frontenac, située à proximité de la porte Prescott. La reconstruction de la porte Prescott en 1983 permet de joindre cet escalier au parc Montmorency et de maintenir un lien piétonnier entre ce dernier, le château Frontenac et la terrasse Dufferin.

Le site patrimonial compte également quelques escaliers plus modestes. Ils sont parfois situés entre deux édifices et permettent de joindre deux rues, ou ils donnent accès à certains parcs et places publiques, tels que l'escalier du Cul-de-Sac et l'escalier du Quai-du-Roi. Ce dernier relie le boulevard Champlain à la rue du Petit-Champlain. Un escalier en bois est aussi érigé le long de la côte de la Canoterie, à la hauteur de la côte du

Colonel-Dambourgès. Il mène à la rue des Remparts. Érigé à la fin des années 1990, l'escalier du Passage-du-Roi fait partie du centre d'interprétation de Place-Royale inauguré en 1999. Cet escalier relie la place Royale à la côte de la Montagne, en passant au centre des maisons Smith et Hazeur. Il a été construit selon l'esprit des escaliers déjà existants dans le secteur du Vieux-Québec. De plus, des escaliers en pierre sont aménagés à même les fortifications afin de permettre un passage au-dessus des portes.

Les espaces ouverts

Le site patrimonial compte près de 15 espaces ouverts, dont de nombreuses places publiques ainsi que de parcs dispersés sur son territoire (fig. 20). Le secteur de la haute-ville, caractérisé par un cadre bâti moins dense que celui de la basse-ville, comprend la majorité de ces espaces aménagés en des lieux de commémoration, de détente et d'observation. Certains de ces espaces ouverts mettent également en évidence des monuments, des œuvres d'art ou des bâtiments anciens. D'autres rappellent des aménagements spécifiquement associés à la présence des fortifications tels les glacis, fossés et terrains d'exercice militaire.

La basse-ville

La place Royale est la première place publique du site patrimonial. D'abord appelée la place du Marché, elle est renommée place Royale en 1686, à la suite de l'installation d'un buste de Louis XIV. Ce buste disparaîtra ensuite. La place conserve sa vocation de marché public jusqu'aux années 1880. Aujourd'hui, la place Royale est recouverte d'un pavé de dalles en pierre, et elle est entourée de plusieurs bâtiments anciens construits aux XVII^e et XVIII^e siècles, dont l'église Notre-Dame-des-Victoires et les maisons Lambert-Dumont, Le Picart, Louis-Fornel et La Gorgendière. Un nouveau monument de Louis XIV a été érigé en 1948. La place Royale fait également partie du site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain, dont le périmètre comprend tous les terrains susceptibles de contenir les vestiges des deux habitations érigées par Samuel de Champlain, de même que l'emplacement présumé des palissades et des fossés.

Le parc de la Cetière est situé à proximité de la place Royale, au coin de la rue Notre-Dame et la côte de la Montagne. Son périmètre rappelle l'emplacement d'anciens bâtiments construits au XVII^e siècle, qui ont d'abord été incendiés puis bombardés en 1759. Ces maisons avaient été rétablies sur les anciennes fondations avant d'être à nouveau la proie des flammes en 1948. Le parc comporte encore aujourd'hui la fondation de deux d'entre elles. En 1999, la place a été agrémentée d'une murale en trompe-l'œil de 420 m². La fresque des Québécois raconte l'histoire du Québec à travers les quatre saisons et rend hommage à 15 personnages historiques. Le parc présente aussi quelques panneaux d'interprétation et possède quelques bancs publics. À la jonction des rues du Porche et Saint-Pierre, le parc de l'UNESCO est inauguré en 1995 afin de souligner la création de cette organisation et sa mission d'éducation et de paix. Une plaque commémorative souligne également la présence à cet emplacement, vers 1651, du premier magasin général de Québec. Le magasin était exploité par les frères Mathurin, Pierre et Jean Gagnon.

La place de la FAO a été inaugurée en 1995 afin de célébrer le 50^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation créé à Québec en 1945. Elle est située au cœur du Vieux-Port, à la rencontre des rues Saint-Paul et Saint-Pierre. Au centre de cette place, une sculpture-fontaine évoque une figure de proue. La disposition du pavé imite le mouvement des vagues et témoigne de la présence ancienne de l'eau à cet endroit.

Située en bordure de la rue du Marché-Finlay, la place de Paris est inaugurée au début de l'année 1988. Un tracé piétonnier est encadré de bancs publics et d'un alignement d'arbres.

Sur la rue du Petit-Champlain, au pied de l'escarpement boisé, le parc Félix-Leclerc est aménagé par la Ville de Québec au milieu des années 1990. Ce lieu de détente compte plusieurs bancs publics et est planté de quelques arbres isolés et de plates-bandes fleuries. L'œuvre d'art *Le souffle de l'île*, conçue en hommage au poète et chansonnier Félix Leclerc, est installée le long de l'escarpement.

Le parc Notre-Dame-de-la-Garde est situé le long de la limite sud du site patrimonial. Il est créé en 1963, à la suite du remblayage de l'Anse-des-Mères et de l'aménagement du boulevard Champlain. Cet espace comprend notamment des terrains de sports, une piscine extérieure ainsi qu'un petit pavillon de services. Le parc permet la pratique d'activités récréatives et de sports extérieurs, peu possibles dans ce quartier linéaire coincé entre le fleuve et l'escarpement.

Plus récemment, la place de Bordeaux, au coin des rues Saint-Paul et Saint-André, a été inaugurée en 2016. La place des Canotiers est la plus récente des places aménagées. Ouverte en 2017, elle se situe devant le Musée de la civilisation, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Son aménagement permet aux résidents et aux visiteurs d'avoir un meilleur accès au fleuve.

La haute-ville

L'emplacement de la place d'Armes est déterminé par le gouverneur Huault de Montmagny, entre les années 1640 et 1648, à la suite de la construction du château Saint-Louis. Elle sert notamment pour des démonstrations militaires ainsi que pour l'accueil des principaux visiteurs de la ville. Elle perd sa vocation militaire à la suite de la construction de la citadelle. La place d'Armes comprend alors deux sentiers qui se croisent, et elle est entourée de poteaux reliés par des chaînes. Transformée en parc en 1865, la place d'Armes prend alors un aspect champêtre en raison de la présence de verdure, d'arbres, d'une fontaine et de sentiers. Le monument de la Foi érigé au centre de celle-ci en 1916. Il marque le troisième centenaire de l'arrivée des Récollets et de l'implantation de la foi au Canada. Aujourd'hui, le pourtour de la place d'Armes est caractérisé par des bâtiments emblématiques du site patrimonial, dont la cathédrale Holy Trinity, l'édifice du Bureau-de-poste, l'ancien palais de justice de Québec ainsi que le château Frontenac. Une place ouverte, de forme triangulaire, relie la place d'Armes et la terrasse Dufferin.

Située entre la rue De Buade, la côte de la Fabrique et la rue des Jardins, la place de l'Hôtel-de-Ville est une des plus anciennes places publiques de Québec. Elle occupe un emplacement de choix sous le Régime français, entre le collège des Jésuites, la cathédrale et le Séminaire. Appelée la grande place au XVII^e siècle, elle est dès l'époque du Régime français occupé par le marché de la haute-ville. Jusqu'en 1875, les cultivateurs de la région viennent y offrir leurs produits. Après l'inauguration de l'hôtel de ville en 1896, elle prend le nom de la place de l'Hôtel-de-Ville. En 1923, la statue du cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau est installée à cet endroit. Cette place est aujourd'hui un lieu privilégié d'animation urbaine au cœur du site patrimonial.

Le parc Montmorency est situé au sommet de la côte de la Montagne. Son périmètre faisait partie de la première terre concédée dans la vallée du Saint-Laurent, dont la concession sera reconnue en 1623. Le parc a été occupé par plusieurs fonctions au cours des siècles, dont celles de cimetière, de lieu de pouvoir religieux et civil, de site militaire stratégique ainsi que de parc urbain. Son apparence actuelle remonte à 1893 alors qu'il est aménagé dans l'esprit de l'idéal romantique et de l'embellissement urbain du XIX^e

siècle, caractérisé par plusieurs arbres matures isolés et des sentiers piétonniers. Deux monuments commémoratifs s'y trouvent, soit le monument à Louis-Hébert et le monument à Sir-George-Étienne-Cartier élevés respectivement en 1918 et en 1920. En 1949, ce parc est désigné lieu d'importance historique nationale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, principalement pour sa vocation politique puisque le site accueille l'édifice de l'Assemblée législative de la province du Canada-Uni entre 1841 et 1866. Aujourd'hui, l'usage militaire du site est toujours visible avec les canons et les murs de maçonnerie des anciennes fortifications.

La terrasse Durham est aménagée en 1838 après l'incendie du château Saint-Louis. Un premier agrandissement de la terrasse est réalisé en 1854. La terrasse actuelle de 671 m, avec ses kiosques et ses lampadaires en fonte, résulte d'un second agrandissement réalisé en 1878 et en 1879. Elle prend alors le nom de terrasse Dufferin. La terrasse s'étend de la place d'Armes à la promenade des Gouverneurs, et elle permet de jouir de plusieurs percées visuelles et panoramas sur le site patrimonial. Une partie de la terrasse a été réaménagée lors des fouilles archéologiques réalisées au milieu des années 2000 par Parcs Canada. La terrasse Dufferin fait partie du lieu historique national du Canada des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis.

Faisant également partie du lieu historique national du Canada des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis, le jardin des Gouverneurs est situé au sud du château Frontenac et surplombe la terrasse Dufferin. Aménagé dès 1647 à proximité de l'ancien château Saint-Louis, il s'agit de l'un des plus vieux jardins en Amérique du Nord. Au cours du Régime français, le jardin privé du gouverneur prend les allures des grands jardins français avec la symétrie parfaite de ses aménagements. En 1827, un obélisque est érigé à la mémoire des généraux Wolfe et Montcalm à l'initiative de lord Dalhousie. À la suite de l'incendie du château Saint-Louis en 1834, le jardin est ouvert au public. Au début du XX^e siècle, cet ancien jardin, planté d'arbres et caractérisé par plusieurs sentiers, est transformé en square. La clôture en fer forgé aménagée sur le mur de maçonnerie entourant le jardin est enlevée, de même que la portion de ce mur longeant la rue des Carrières.

Situé au bout de la rue Mont-Carmel, le parc du Cavalier-du-Moulin est un petit espace de 1 500 m². Le parc intègre un vestige de la fortification française du XVII^e siècle. Un moulin est construit en 1663 sur le site. Il est ensuite intégré, en 1693, à un ouvrage militaire de type « cavalier ». Le site perd sa fonction militaire lors de la modification du système défensif français en 1755. Ce petit parc, peu fréquenté, est un endroit qui donne des vues inédites sur la partie ouest du site patrimonial.

Le parc de l'Artillerie est situé dans la partie nord-ouest du Vieux-Québec. Il est accessible par la rue McMahan et longe une partie de la rue D'Auteuil. Ce parc comprend des exemples d'architecture militaire du Régime français, dont la redoute Dauphine et les Nouvelles-Casernes. Les fortifications surplombent la rue Saint-Vallier Est et le quartier de l'ancien palais de l'Intendant. En plus du cadre bâti qui témoigne d'importants événements de l'histoire militaire du Québec, ce parc est aussi particularisé par son grand terrain gazonné, parfois en pente, de même que par la présence de quelques arbres isolés et d'aménagements de fleurs.

Le parc de l'Esplanade est situé sur la rue d'Auteuil, entre les rues Saint-Louis et Dauphine. Adossé aux fortifications, il tire son origine d'un aménagement militaire réalisé entre 1779 et 1783. L'esplanade remplaçait la place d'Armes et se présentait comme un grand terrain clôturé, gazonné, parsemé de quelques arbres et entrecoupé de sentiers de tourbe battue, où avaient lieu des exercices et des parades militaires. Après le départ de la garnison britannique en 1871, l'esplanade est transformée en aire de jeu et de repos avec plusieurs sentiers. Une ancienne poudrière borde encore aujourd'hui les fortifications. Le

parc comprend également quelques monuments commémoratifs, dont ceux dédiés à Émilie Nelligan et à Alexandre Pouchkine. À l'extrémité sud du parc, l'espace Saint-Louis, réaménagé en 1998, est un espace vert permettant la détente. Il est circonscrit par deux rangées d'arbres feuillus, des petits conifères et des bancs publics. L'élément central de l'espace Saint-Louis est occupé par le monument dit des Boers.

La place de L'Institut-Canadien et la Chaussée des Écossais ont été aménagées en 2000 par la Commission de la capitale nationale et la Ville de Québec. Dominé anciennement par un stationnement, cet îlot est alors transformé en un lieu commémoratif avec une allée piétonnière caractérisé par un pavement ancien et par un traitement paysager intégré au relief naturel du site et aux bâtiments avoisinants. Elle longe la rue Saint-Stanislas entre les rues Cook et Sainte-Anne. L'œuvre d'art *Nous sommes un peuple* est intégrée à la paroi du mur du parvis de L'Institut Canadien. L'allée piétonnière est aussi particularisée par des arches de fer forgé, rappelant les escaliers de Québec du XIX^e siècle, des aménagements paysagers, un monument en hommage à la famille d'artistes, d'architectes et d'artisans Baillairgé. Cette place met également en valeur les arbres matures jouxtant l'église St-Andrew's.

La place d'Youville est située le long de la rue Saint-Jean, à l'extérieur des fortifications et à l'emplacement du premier noyau du faubourg Saint-Jean. La place est d'abord aménagée pour accueillir le marché Montcalm, lors de la fermeture du marché de la haute-ville en 1876. En 1929, la halle de marché de pierres est démolie et remplacée par le palais Montcalm qui est inauguré en 1931. La place d'Youville comprend quelques marches et un grand espace plane, qui forme le parvis du palais. La diversité du cadre bâti du pourtour de la place, rehaussé par la présence des fortifications et de la porte Saint-Jean offre un décor grandiose aux différentes activités culturelles et récréatives qui s'y déroulent.

Le long de la limite sud-ouest du site patrimonial, deux espaces ouverts sont en partie inclus dans ce dernier. Il s'agit d'abord de la place de l'Assemblée-Nationale, soit plus particulièrement la partie située entre les jardins du Parlement et le parc de l'Esplanade, tous deux aménagés sur les anciennes ouvrages avancées des fortifications. Cet espace entouré d'arbres matures est particularisé en son centre par la fontaine de Tourny inauguré en 2007. L'avenue Honoré-Mercier passe par cette place pour rejoindre la rue Saint-Louis. Vers l'ouest une grande allée joint le parvis de l'hôtel du Parlement. Le monument Honoré-Mercier érigé en 1912 et le monument Louis-Hippolyte-La Fontaine élevé à cet endroit en 2003 caractérisent également une partie de cette place. Au sud, une petite partie du parc des Champs-de-Bataille, aussi connu sous le nom des plaines d'Abraham, est aussi incluse dans le site patrimonial. Celle-ci encadre plus spécifiquement les installations militaires de la citadelle. Ce grand espace ouvert longe la Citadelle pour rejoindre la promenade des Gouverneurs. Cet endroit est notamment accessible par les avenues George-VI et du Cap-Diamant. Une partie des plaines d'Abraham borde l'avenue Saint-Denis. Ce grand espace est aussi formé d'un terrain gazonné caractérisé par de petits vallons, entre l'escarpement et l'entrée de la citadelle. À son extrémité est, la terrasse Saint-Denis est particularisée par le monument de Pierre Du Gua de Monts installé en 2007. Cette terrasse donne également accès aux sentiers piétonniers qui suivent les murs des fortifications de la citadelle rejoignant, de l'autre côté de cette dernière, l'avenue du Cap-Diamant. Entre la rue Saint-Flavien et la rue Ferland, se trouve le parc Couillard. Ce dernier comprend quelques arbres et des jeux d'enfants.

Le réseau viaire en bref

Les plus anciens tracés de la trame urbaine de la basse-ville témoignent d'un plan orthogonal, auquel s'ajoute un plan en damier adopté pour accueillir les bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi que pour faciliter l'accès au fleuve.

En haute-ville, la trame urbaine suit d'abord un plan radioconcentrique adapté à la topographie des lieux et aux limites de concessions des propriétés religieuses. Un réseau viaire orthogonal se met ensuite en place, notamment après la construction du front ouest des fortifications qui permet l'extension de la ville dans ce secteur.

Le site patrimonial comprend des parcours directeurs, dont celui formé par les rues les rues du Petit-Champlain, Sous-le-Fort, Notre-Dame et du Sault-au-Matelot en basse-ville, ceux qui convergent, pour la plupart, vers le cœur de la haute-ville, dont la rue Saint-Louis, la rue Sainte-Anne, De Buade, et la rue Saint-Jean, de même que plusieurs côtes reliant la haute et la basse-ville, dont les côtes de la Montagne.

La basse-ville est caractérisée par deux parcours d'implantation rectiligne, soit les rues Saint-Pierre et Saint-Paul, la haute-ville est particularisée par plus d'une douzaine encadrant les grandes propriétés, habituellement rectilignes, parfois perpendiculaires aux parcours directeurs, étroits ou adoptant une pente descendante vers l'escarpement.

Les parcours de raccordement du site patrimonial, tels que les rues Haldimand, McMahon, de l'Arsenal, Saint-Nicolas, du Marché-Finlay et Sous-le-Cap, sont rectilignes, étroits, plats et très courts, délimitant généralement un ou deux îlots, et sont bordés principalement par des façades latérales des bâtiments.

Les parcours de restructuration de la basse-ville découlent essentiellement de l'expansion des berges du fleuve Saint-Laurent, avec le tracé de la rue Dalhousie et celui du boulevard Champlain, tandis qu'en haute-ville, ces parcours sont créés afin d'améliorer le lien avec la basse-ville avec les aménagements de côte Dinan et de l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Le site patrimonial est aussi composé d'autres parcours, dont les parcours piétonniers et cyclables, ainsi que par des escaliers dont la majorité favorise le lien entre la basse et la haute-ville, dont les escaliers Casse-Cou, Charles-Baillairgé, de la promenade des Gouverneurs et Lépine.

Le site patrimonial compte près de 16 espaces publics ouverts, dont de nombreuses places publiques ainsi que des parcs aménagés en lieux de commémoration, de détente et d'observation, et mettent parfois en évidence des œuvres d'art, des monuments ou des bâtiments anciens.

LE SYSTEME PARCELLAIRE

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, en général par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être appelés « propriétés foncières », « unités foncières » ou « parcelles », se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation. En tant que portion d'un territoire, le lot est défini par des limites précises telles que les lots voisins et la présence d'une voie d'accès. Sur le lot, l'implantation d'un bâtiment est définie par ses marges avant, latérales et arrière. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment définit habituellement les espaces qui le séparent des bâtiments voisins et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique. Le système parcellaire adopte des formes variées et perdure dans le temps malgré le renouvellement du cadre bâti ou les changements d'affectation des lots. Les divisions, subdivisions, redivisions et morcellements des lots, l'implantation de nouveaux bâtiments et l'ajout de clôtures ou de plantations aux limites des lots sont des gestes qui peuvent avoir un effet sur le site patrimonial. Les caractéristiques historiques du système parcellaire font partie de l'intérêt patrimonial du territoire, et il importe d'en favoriser la préservation.

Les caractéristiques du système parcellaire sont principalement en lien avec la valeur urbanistique du site patrimonial. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le système parcellaire du site patrimonial du Vieux-Québec est aujourd'hui très diversifié. Il se compose d'abord d'un parcellaire de base, qui accueille le cadre bâti résidentiel sur des parcelles rectangulaires de petites et moyennes dimensions. Le parcellaire spécialisé, qui accueille le cadre bâti institutionnel, militaire, public et commercial, est de plus grandes dimensions et prend des formes extrêmement variables. Ces deux types de parcellaire ont été influencés à la fois par la topographie du site patrimonial, les usages du territoire ainsi que par les deux régimes qui ont façonné l'histoire du Vieux-Québec.

Le système parcellaire sous le Régime français

Le système parcellaire du site patrimonial du Vieux-Québec, tout comme le réseau viaire a d'abord été influencé par l'urbanisme français du XVII^e siècle. Deux modèles de planification urbaine cohabitent pendant le Régime français (fig. 21), soit une grille orthogonale de rues en basse-ville et dans certains secteurs de la haute-ville ainsi qu'un plan de type radioconcentrique.

Dès la fondation de Québec par Champlain en 1608, des terres sont distribuées. Néanmoins, au départ, les distributions se font à la pièce, et elles ne suivent pas de plan. L'emplacement et la forme des lots sont plutôt déterminés par la nature du site, par la proximité d'un accès naturel avec la haute-ville et par la proximité du fleuve. En haute-ville, les lieux sont très peu habités. Par la suite, Champlain élabore le projet urbain de Ludovica. En 1623, la concession de Louis Hébert est reconnue. À partir des années 1630, l'arrivée de nouveaux colons et celle des communautés religieuses entraînent une division plus active du territoire pour l'édification de constructions. Le projet urbain de Ludovica laisse peu de trace dans le système parcellaire actuel du site patrimonial. Montmagny fait développer un plan urbain pour la haute-ville en 1635, et les communautés religieuses sont installées sur le plateau.

Les terres ont été divisées en lots de forme carrée et les maisons y ont été déposées de manière à créer un passage menant à la cour arrière. Ce passage a ensuite été remplacé par des portes cochères pour répondre à des agrandissements latéraux des maisons. La

densification du système parcellaire a ensuite été marquée par la construction en arrière-cours.

Jusqu'en 1663, le territoire subit de nombreux lotissements. De 1655 à 1658, 79 % du territoire de la basse-ville est divisé en lots à bâtir. En raison de la présence de l'escarpement et du fleuve, l'espace restreint incite à développer un plan en damier, caractérisé par de petites parcelles. Ce premier plan urbanistique du parcellaire suit donc les contraintes topographiques. Les parcelles sont de forme carrée mesurant environ sept mètres de largeur par sept mètres de profondeur. Le bâtiment occupe la majorité de l'espace disponible de la parcelle. Par conséquent, la construction de dépendances est limitée.

À la suite de l'incendie de 1682 en basse-ville qui détruit plus de la moitié des habitations, les propriétaires apportent des changements dans la conception de leur maison en doublant la superficie de leur nouvelle habitation afin d'occuper complètement la parcelle. La maison Louis-Fornel et son terrain en constituent de bons exemples. Les maisons reconstituées de place Royale sont notamment assises sur ce type de parcelle.

En haute-ville, le lotissement est marqué par l'installation des communautés religieuses à qui de grandes concessions sont cédées. À titre d'exemple, les Ursulines prennent possession d'une concession de près de 5 hectares (près de 50 000 m²) en 1639. Les Augustines¹⁴ ainsi que les Jésuites¹⁵ détiennent eux aussi d'immenses propriétés. Il s'agit de grandes parcelles irrégulières souvent agrandies par la suite. Ainsi, les parcelles consacrées aux habitants sont concédées dans les espaces disponibles entre les grandes propriétés, influençant ainsi la forme irrégulière du parcellaire. La dimension des lots est également très variable. Les lots attribués à cette époque sont particularisés par une profondeur mesurant plus de 27 m tandis que le front de rue peut varier d'environ 7 m à 50 m. Cela est dû, en partie, au caractère encore rural de la haute-ville.

Au début du XVIII^e siècle, l'espace habitable est de plus en plus restreint tant en basse-ville qu'en haute-ville en raison de la croissance urbaine. En basse-ville, des travaux d'empiètement sur le fleuve Saint-Laurent sont projetés, mais ils ne sont pas réalisés immédiatement. En haute-ville, la présence des grandes propriétés et des fortifications, dont les travaux ont été entrepris en 1690, n'est pas favorable aux nouveaux lotissements. Érigées en 1693, les infrastructures militaires bloquent notamment un développement futur de la ville vers l'ouest. En raison de cette pression, les communautés religieuses consentent à lotir certaines parties de leurs propriétés. Ce lotissement donne parfois des îlots de forme irrégulière en raison de la superposition du nouveau type de lotissement orthogonal appliqué par les ingénieurs militaires en haute-ville. À cet égard, l'îlot irrégulier aux coins des rues Saint-Jean et Couillard en constitue un bon exemple.

En plus de ces îlots irréguliers, on retrouve, tant en haute qu'en basse-ville, des îlots constitués de lots de forme rectangulaire d'environ 12 m de largeur par 15 m de profondeur. La façade des maisons construites sur ces lots occupe environ 80 % de leur largeur. L'espace restant permet d'avoir accès à la cour arrière. En basse-ville, certaines maisons sont mitoyennes, tandis que d'autres, situées surtout dans le secteur du quartier des palais, comportent un passage couvert entre les habitations.

¹⁴ Les Augustines s'établissent à Québec en 1639 puis, l'année suivante, elles établissent leur Hôtel-Dieu à Sillery, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Elles s'établissent sur le site actuel en 1644.

¹⁵ Les Jésuites s'établissent le long de la rivière saint-Charles en 1626 puis à la haute-ville vers 1634.

Sous le Régime français, en basse-ville, le cadre bâti occupe environ 60 % des lots tandis qu'en haute-ville il occupe parfois moins de 30 %.

Le système parcellaire sous le Régime britannique

Au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le système parcellaire de la haute-ville et de la basse-ville subit des changements en lien avec de nouvelles façons d'occuper le sol (fig. 21). En effet, Britanniques et Français possèdent des traditions d'aménagement urbain différentes. Les Britanniques préconisent, notamment, des parcelles rectangulaires qui possèdent des ruelles pour accéder aux arrière-cours. Ils doivent néanmoins composer avec le tissu urbain existant, les contraintes géographiques de la ville et la présence de plusieurs installations militaires, dont les fortifications. Il en résulte l'apparition de parcelles plus étroites dotées des portes cochères plus larges.

Avec l'importante croissance du tissu urbain à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, le système parcellaire évolue également. La marge avant des lots se réduit, tandis que leur profondeur atteint de 16 m à 19,5 m. La majorité des bâtiments sont maintenant mitoyens, et ils occupent environ 70 % de leur parcelle (voir Parcellaire 1810). La rue Sainte-Ursule, par exemple, accueille quelques parcelles de ce type, notamment celles situées au 6, rue Saint-Ursule et au 7, rue Saint-Ursule. Au cours des décennies suivantes, les lotissements suivent essentiellement les mêmes caractéristiques, à l'exception de quelques modifications, notamment pour la profondeur des lots. Vers 1820, ces derniers atteignent une profondeur de 32,5 m, permettant, par exemple, la construction de dépendances et d'écurie en cour arrière. Le bâtiment n'occupe alors que 50 % de leur parcelle. Ces parcelles se retrouvent principalement au sud de la rue Dauphine et à l'ouest de la rue Saint-Stanislas.

En 1830, un accès est ajouté aux habitations mitoyennes afin d'accéder à la cour. Ainsi, la dimension frontale des lots est légèrement plus grande. Cet accès se fait par une travée supplémentaire dans laquelle un passage cocher est construit. Dans les décennies 1830 et 1840, des parcelles moins profondes et plus larges sont créées dans certains secteurs pour accueillir des bâtiments moins élevés que les précédents. Quelques maisons situées, à titre d'exemple, sur les rues Saint-Denis ou Mont-Carmel ont été construites sur ce type de parcellaire. À partir du milieu des années 1840, les dimensions des parcelles sont de plus en plus variables. Les maisons situées aux 77-83, rue d'Auteuil (1845) et aux 17-21, rue des Remparts (1847) témoignent de l'occupation du parcellaire à cette époque. Au tournant du XX^e siècle, les espaces disponibles à la construction sont plus rares. Quelques-uns des lots disponibles sont situés entre des constructions existantes. Ainsi, les grandeurs des parcellaires varient en fonction du lieu d'implantation. À titre d'exemple, le bâtiment situé au 26-28, avenue Saint-Denis (vers 1870) et celui situé au 33-35, rue Sainte-Angèle (1881) démontrent cette variabilité des lots créés à cette époque.

Le système parcellaire aujourd'hui

Le système parcellaire du site patrimonial du Vieux-Québec est aujourd'hui caractérisé par des parcelles de forme et de dimension variables. Elles révèlent la succession des modes d'implantation du Vieux-Québec qui diffèrent selon les époques, les régimes et la localisation, soit en haute ou en basse-ville.

Le parcellaire de base de la haute-ville se trouve généralement en périphérie du promontoire alors que le parcellaire spécialisé occupe la partie centrale. Le parcellaire de base forme souvent des îlots composés de parcelles doubles bordées de part et d'autre par une voie de circulation. Les rues Saint-Flavien et Sainte-Famille comprennent des îlots de ce type. Le système parcellaire de la haute-ville est aussi défini par de petits

lots situés le long d'une voie et adossés à de plus grands lots institutionnels. Cette division parcellaire témoigne du lotissement postérieur des propriétés religieuses, tel que le monastère des Ursulines entouré d'un tissu de base. Le pourtour de la propriété des Ursulines comprend plusieurs exemples de ce type de lot. Le parcellaire spécialisé occupe toujours une place prépondérante sur le promontoire de Québec avec, notamment, les ensembles historiques des Ursulines (fig. 21), des Augustines, des Sœurs de la Charité, du Séminaire de l'hôtel de ville (ancien collège des Jésuites). Le parcellaire militaire se retrouve au pourtour du promontoire, le long de l'escarpement et à l'extrémité ouest du site patrimonial. Il encadre ainsi le secteur de la haute-ville. Les fortifications et la citadelle illustrent bien la place qu'occupent ces installations dans le système parcellaire du site patrimonial.

En basse-ville, quatre secteurs se caractérisent par leur parcellaire de base, soit le secteur du Cap-Blanc, le secteur est de l'escarpement – entre la rue du Petit-Champlain et la côte de la Montagne –, le secteur de la rue du Sault-au-Matelot et de la rue Saint-Paul – jusqu'à la côte de la Canoterie – ainsi que le secteur du quartier des palais à l'ouest – le long de la rue Saint-Vallier. Les parcelles sont généralement bordées d'une voie de circulation d'un côté et de l'escarpement de l'autre. On retrouve également des parcelles traversantes de même que quelques parcelles doubles de petites dimensions. La division des îlots par des parcelles spécialisées est presque inexistante. À l'exception de quelques parcelles spécialisées occupées par des bâtiments publics, ce type de parcellaire est intimement lié à la vocation portuaire de la basse-ville. Ces parcellaires occupent en général la portion de terre qui a été agrandie au fil des années vers le fleuve Saint-Laurent.

Le système parcellaire en bref

Le site patrimonial est caractérisé par un système parcellaire varié portant les traces des occupations successives du Vieux-Québec. Il se compose d'abord d'un parcellaire de base, qui accueille des bâtiments résidentiels sur des lots carrés ou rectangulaires de petite ou moyenne dimension. Il se compose également d'un parcellaire spécialisé, qui accueille des bâtiments institutionnels, religieux, militaires, publics et commerciaux sur des lots de moyenne et grande dimension de forme très variable.

Le système parcellaire a d'abord été marqué par le système français de division des terres. On retrouvait des lots de forme carrée sur lesquels étaient implantées des maisons détachées de manière à créer des passages menant aux cours arrière.

En basse-ville, la présence de l'escarpement et du fleuve incite à développer un plan en damier particularisé par de petites parcelles.

En haute-ville, la première forme du tissu urbain est caractérisée par la présence de grandes parcelles irrégulières concédées aux communautés religieuses, de même que par de plus petites parcelles destinées à l'habitation entre les grandes propriétés.

À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'expansion du tissu urbain de la haute-ville est limitée par les fortifications. Il en résulte l'apparition de parcelles plus étroites et irrégulières sur lesquelles sont érigés des bâtiments aux portes cochères plus larges.

Aujourd'hui, le parcellaire de base de la haute-ville se trouve généralement en périphérie du promontoire alors que le parcellaire spécialisé occupe la partie centrale. Le parcellaire résidentiel de la basse-ville compte quatre secteurs, soit celui du Cap-Blanc, le secteur entre la rue du Petit-Champlain et la côte de la Montagne, le secteur de la rue du Sault-au-Matelot et de la rue Saint-Paul jusqu'à la côte de la Canoterie, puis le secteur du quartier des palais.

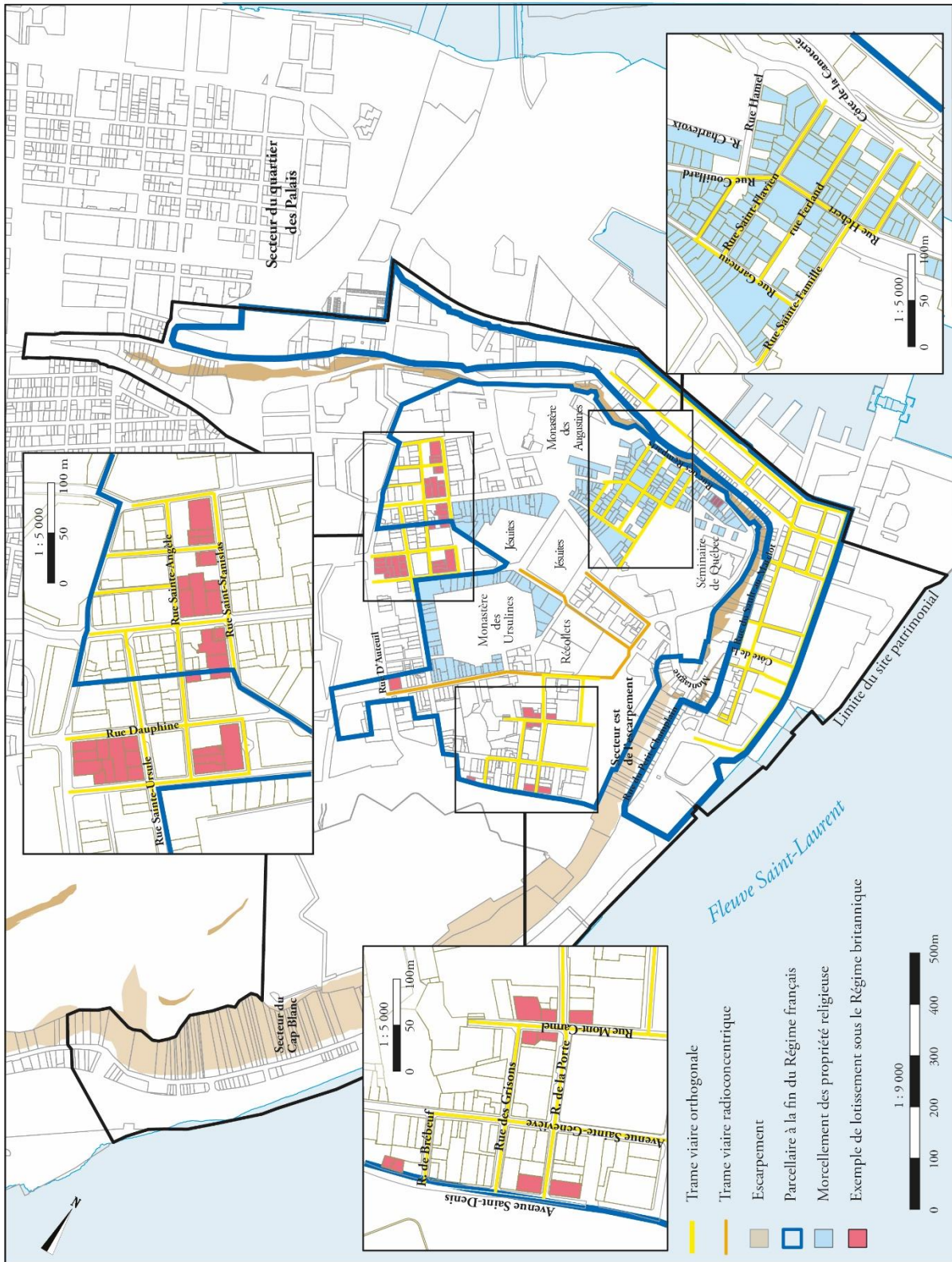


Figure 21

LE CADRE BATI

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui y sont reliées. Ces activités, qui peuvent être de natures diverses (résidentielle, institutionnelle, religieuse, militaire), ont une influence directe sur le type de bâti, sur son implantation, sur son volume et sur son traitement architectural. Contrairement au cadre naturel, au réseau viaire et au système parcellaire, le cadre bâti est davantage soumis aux transformations.

Les types de bâti peuvent être définis à partir de critères architecturaux tels que la forme du toit, la disposition des ouvertures, le nombre d'étages, l'emplacement de la façade et la forme du plan, mais aussi à partir de l'implantation, du volume et du traitement architectural du bâtiment.

L'implantation est notamment définie par les marges avant, latérales et arrière d'un bâtiment sur sa parcelle ou par rapport aux autres bâtiments formant une grande propriété. Par le fait même, l'implantation d'un bâtiment détermine les espaces qui le séparent des bâtiments voisins, ou non, et qui créent un intervalle entre les façades sur la voie publique.

Le volume est l'illustration des rapports qui sont établis entre l'empreinte au sol, la forme et les différentes hauteurs d'un bâtiment. Ces rapports sont comparables d'un bâtiment à l'autre. Le volume d'un bâtiment peut donc être mis en relation avec celui des bâtiments voisins et avec les proportions de l'espace public, qui prend généralement la forme d'une voie publique.

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation. Dans le cas de bâtiments en maçonnerie portante, le parement correspond à la structure. Celle-ci est parfois recouverte d'un parement de pierres ou de briques.

Les caractéristiques du cadre bâti sont principalement en lien avec la valeur architecturale. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Au début de la colonie, le cadre bâti se développe de manière distincte en haute-ville et en basse-ville. La haute-ville, qui accueille les premières communautés religieuses (fig. 22), voit ainsi plusieurs grandes propriétés institutionnelles s'y établir, tandis qu'en basse-ville, les premiers bâtiments construits sont des bâtiments résidentiels et commerciaux.

De nos jours, le cadre bâti est plutôt homogène si on le compare à celui de d'autres sites patrimoniaux déclarés, dont celui de Montréal et de Trois-Rivières. Il se compose notamment d'une majorité de bâtiments de type résidentiel tant à la haute-ville qu'à la basse-ville (fig. 22). Le cadre bâti résidentiel forme ce que l'on nomme le bâti de base. Le site patrimonial est composé de plusieurs types de bâtiments résidentiels, qui se rattachent à différentes périodes de son histoire. Il comprend quelques exemples des premiers types de maison, dont la maison coloniale, primaire et surhaussée, datant du XVII^e siècle. Ces bâtiments rappellent l'architecture régionale française. La maison urbaine se distingue de la maison coloniale et caractérise le développement du bâti résidentiel au cours du XVII^e siècle. Elle influence les types résidentiels postérieurs, dont les maisons mitoyennes et la maison en terrasse érigées à partir des années 1820. Une importante concentration d'habitations construite au XIX^e siècle particularise le site patrimonial. Enfin, le bâti de base comprend aussi des habitations plurifamiliales à logements superposés et des immeubles

à logements. Ils apparaissent au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle.

Le bâti spécialisé du site patrimonial du Vieux-Québec est, pour sa part, plus diversifié que le bâti de base (fig. 22). Il comprend d'abord les bâtiments religieux et institutionnels, tels que le monastère des Ursulines-de-Québec, le monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec, le séminaire de Québec et plusieurs lieux de culte situés à travers la ville, dont l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Il compte également plusieurs édifices publics et d'affaires, dont l'hôtel de ville, l'ancien palais de justice et les banques, ainsi que quelques bâtiments touristiques et portuaires, tels que le château Frontenac, et les anciens entrepôts de la basse-ville. Enfin, les installations militaires, dont la citadelle, les fortifications et les Nouvelles-Casernes, marquent inévitablement le cadre bâti du site patrimonial. Établi généralement sur des parcelles de plus grandes dimensions, le bâti spécialisé particularise majoritairement les secteurs du promontoire. Il est aussi caractérisé par plusieurs édifices monumentaux qui deviennent des points de repère du site patrimonial du Vieux-Québec.

Le cadre bâti du site patrimonial est parmi les plus anciens du Québec. C'est ainsi que 2% du cadre bâti daterait du XVII^e siècle, 9% du XVIII^e siècle et 43% de la première moitié du XIX^e siècle. Malgré l'ancienneté de leur développement, les autres sites patrimoniaux ont habituellement un cadre bâti datant plutôt de la seconde moitié du XIX^e siècle et plus.

Le site patrimonial comprend près d'une cinquantaine d'immeubles patrimoniaux classés (fig. 22), dont quelques édifices institutionnels et religieux, ainsi que plusieurs maisons résidentielles. De plus, il comprend deux sites patrimoniaux classés, soit le site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain et le site patrimonial du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec.

Il importe aussi de souligner que le cadre bâti du site patrimonial a fait l'objet de plusieurs interventions de restauration et de réhabilitation depuis le milieu du XX^e siècle. Celles-ci ont façonné le cadre bâti actuel, notamment en mettant l'accent sur le caractère français de certains bâtiments et secteurs, voire en l'accentuant. À ce titre, le chantier du quartier de la place Royale doit être souligné. De la restauration de la maison Jean-Baptiste-Chevalier, à partir de 1957, jusqu'à celle des maisons Smith et Hazeur, dans les années 1990, c'est quatre décennies d'intervention gouvernementale sur le cadre bâti qu'il est possible de découvrir. D'autres grands chantiers ont également marqué l'architecture du Vieux-Québec tel que nous ne connaissons, par exemple la restauration et la réhabilitation du quartier du Petit-Champlain dans les années 1970 et 1980.

Le bâti de base

La maison coloniale

La maison coloniale d'inspiration française est le plus ancien type de bâtiment résidentiel du site patrimonial. Construite à partir des années 1640, la maison coloniale marque le premier développement urbain de Québec. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul témoin de la maison coloniale, soit la maison François-Jacquet-dit-Langevin érigée en 1675 sur la rue Saint-Louis. Ce type de bâtiment résidentiel est habituellement caractérisé par un plan rectangulaire comprenant une seule pièce et un seul étage relativement bas, recouvert d'une haute toiture à deux versants parfois munis de lucarnes.

Après l'incendie de la basse-ville en 1682, le type de la maison coloniale subit quelques modifications. Sa superficie au sol est doublée, atteignant alors environ 9,7 m de largeur par 7,8 m de profondeur. Par ailleurs, l'espace intérieur est divisé. L'ajout d'un étage permet l'établissement des activités artisanales et commerciales au rez-de-chaussée,

tandis que le deuxième étage est destiné aux activités domestiques. Les combles sont parfois utilisés pour l'entreposage.

Les principales caractéristiques de ce deuxième type de maison coloniale sont :

- un plan rectangulaire;
- une implantation en bordure de la rue, sans marge avant;
- une élévation de deux étages ou deux étages et demi;
- une structure en colombage pierroté ou en maçonnerie de pierres, dont les murs pignons servent de coupe-feu. Pour les habitations mitoyennes, les murs pignons sont à pignon découvert;
- nombre restreint d'ouvertures généralement réparties en fonction des besoins intérieurs, mais sans ordre apparent à l'extérieur;
- une haute toiture à deux versants recouverte de bardeaux de cèdre, de planche chevauchée ou de tôle traditionnelle et percée de lucarnes.

La maison coloniale postérieure à 1682 est érigée autant en basse-ville qu'en haute-ville. Vers 1690, ces deux secteurs possèdent sensiblement le même nombre d'habitations. Le site patrimonial compte encore aujourd'hui quelques bâtiments datant de la seconde moitié du XVII^e siècle, dont la maison Louis-Jolliet située au coin des rues Sous-le-Fort et Petit-ChAMPLAIN, et la maison Louis-Fornel située à la place Royale, reconstituée en 1962.

La maison urbaine

Le cadre bâti du site patrimonial connaît des changements à la suite de la promulgation de deux ordonnances portant sur la construction au cours des années 1720. Il en résulte l'apparition d'un nouveau type de bâtiment résidentiel, soit la maison urbaine. Elle devient le premier type d'habitation du site patrimonial proprement urbain. Les matériaux non combustibles sont favorisés pour la construction de la maison urbaine afin d'éviter les conflagrations comme celle de 1682 ou encore celle de 1721 à Montréal. Les habitations doivent maintenant être érigées en maçonnerie de pierres. Le bois, jusqu'alors permis pour des éléments architecturaux, dont les linteaux et les jambages, est interdit. Certains éléments en bois, notamment en ce qui a trait à l'ornementation, seront progressivement réintroduits au cours des siècles. Le cadre bâti du site patrimonial est néanmoins fortement marqué par les ordonnances de 1721 et 1727 puisqu'il est dominé par les bâtiments de pierres et de briques. À l'inverse, le cadre bâti d'autres sites patrimoniaux du Québec, dont celui de Charlesbourg, de Beauport ou de l'Île-d'Orléans, est marqué par la présence d'un grand nombre de maisons en bois.

La maison urbaine atteint des dimensions moyennes de 10,1 m de largeur par 8,8 m de profondeur, et elle est exhaussée d'environ un demi-mètre par rapport au sol. L'augmentation de la superficie de la maison urbaine permet sa division en quatre pièces par étage. En basse-ville, la maison urbaine devient souvent mitoyenne. Les parcelles étant souvent plus grandes en haute-ville, ce qui permet parfois de conserver un passage pour accéder à la cour arrière. Après la guerre de la Conquête, la maison urbaine type compte un étage de plus. Les bâtiments rétablis à partir des fondations et des murs existants à la suite des destructions du siège de Québec sont surhaussés d'un étage. La maison urbaine postérieure à 1760 conserve donc la même implantation que celle de la période précédente, mais son volume est plus élevé. Les bâtiments conservent également les principales caractéristiques architecturales développées au cours de la première moitié du XVIII^e siècle.

Les principales caractéristiques de la maison urbaine postérieure à 1720 sont :

- un plan rectangulaire;
- une implantation en bordure de la rue, sans marge avant;
- un volume d'un étage et demi à trois étages et demi;
- une structure en maçonnerie de pierres à l'appareillage irrégulier, parfois recouverte d'un enduit, dont les murs pignons servent de coupe-feu. Pour les habitations mitoyennes, les murs pignons sont à pignon découvert;
- les angles parfois soulignés par des chaînes d'angle en pierre de taille, notamment pour les maisons urbaines postérieures à 1760;
- des ouvertures disposées régulièrement et avec symétrie, dont une porte située au centre du rez-de-chaussée lors de la présence de cinq travées ou à l'extrémité si moins de cinq travées;
- une toiture à deux versants présentant des pentes de 45 degrés – parfois une toiture mansardée pour les maisons urbaines postérieures à 1760 – recouvert de tôle et percé de lucarnes alignées aux travées;
- une ou des souches de cheminées, parfois reliées au sommet des murs coupe-feu par un muret.

La Conquête ne constitue pas une rupture nette dans les pratiques architecturales au Québec. En effet, la construction de maisons urbaines de tradition française se poursuit jusqu'au tournant du XIX^e siècle.

Le site patrimonial comporte encore aujourd'hui quelques exemples de maisons urbaines d'un seul étage construites avant la Conquête, notamment la maison Simon-Touchet, le 15, rue Sainte-Famille, le 7, rue Hébert, les 14 et 24, rue Monseigneur-De Laval et le 20-22, rue Hébert. La maison Jean-Maillou, érigée vers 1737, présente un modèle de maison urbaine construite à l'époque du Régime français puis surhaussé d'un étage après la Conquête en 1767. En basse-ville, plusieurs maisons urbaines ont été démolies à la suite du siège de Québec en 1759. La maison Paradis, reconstruite en 1761, et la maison Joseph-Canac-dit-Marquis, reconstruite en 1768, sont deux exemples de maisons urbaines rétablies à partir des vestiges de bâtiments endommagés lors de la Conquête.

La maison mitoyenne

Au début du XIX^e siècle, la croissance démographique de Québec entraîne une certaine densification du cadre bâti du site patrimonial. De nouveaux îlots constitués de parcelles plus petites que celles de la maison coloniale et de la maison urbaine se développent. Un nouveau type de bâtiment résidentiel fait alors son apparition, soit la maison mitoyenne. Elle se démarque des types de bâtiment résidentiel antérieurs par sa hauteur moyenne plus importante et son plan plus étroit et profond. Le traitement architectural de la maison mitoyenne reprend plusieurs éléments de la maison urbaine de tradition française. Néanmoins, l'influence de l'architecture anglaise se perçoit de plus en plus dans la maison mitoyenne. Cette influence se traduit, notamment, par l'ajout de détails architecturaux classiques et par une maçonnerie de pierre plus régulière. Dans certains cas, la régularité de la maçonnerie est obtenue par l'ajout d'un crépi ligné au fer pour imiter la pierre de taille.

Un premier type de maison mitoyenne à deux étages fait son apparition dès 1810. Ce type se retrouve particulièrement au nord-est du site patrimonial et dans le secteur sud-ouest

du site patrimonial. Le 6-6A, rue Sainte-Ursule, la maison Jean-Villers ainsi que la maison John-Grout en constituent de bons exemples.

À partir de 1820, le premier type de maison mitoyenne se transforme. La maison mitoyenne gagne en hauteur et atteint trois étages, comme le 15-17, rue Hébert. Par ailleurs, elle se retrouve au sein d'ensembles composés de plusieurs unités juxtaposées, d'où l'appellation de maison mitoyenne dite multipliée. Ces ensembles se caractérisent, notamment, par le rythme régulier des ouvertures en façade et par l'uniformité des matériaux utilisés pour l'enveloppe des unités. Le 5-7-9, rue Sainte-Famille en est un bel exemple. Le 11-13, rue Haldimand, construite en 1850, correspond au type de maison mitoyenne multipliée. Dans les décennies suivantes, un accès à la cour est ajouté à certains ensembles de maisons mitoyennes multipliées. La maison Crémazie, érigée en 1830 et 1831, fait partie d'un ensemble de six unités, dont la dernière possède son accès à la cour.

Au cours des années 1830 et 1840, la maison mitoyenne dite jumelée fait son apparition dans certains secteurs du site patrimonial. La maison mitoyenne dite multipliée forme un ensemble par la juxtaposition d'unités semblables. Au contraire, la maison mitoyenne dite jumelée forme un ensemble par la fusion d'unités concourant à une composition d'ensemble, ce qui donne l'impression qu'il s'agit d'un seul bâtiment. Certains ensembles présentent, à titre d'exemple, un traitement architectural distinct au rez-de-chaussée par rapport aux étages supérieurs, ce qui accentue l'horizontalité du bâtiment et contribue à l'unification des unités d'habitation. Les 10-12, avenue Saint-Denis et 20-22, rue Mont-Carmel sont des exemples de ce type de bâtiment résidentiel.

Les caractéristiques communes aux différents types de maison mitoyenne sont :

- une implantation sans marge avant par rapport à la rue;
- un plan rectangulaire, dont le mur le plus court est parallèle à la voie publique;
- une élévation de deux étages à trois étages et demi, avec des combles habitables;
- un corps de logis légèrement surélevé par rapport au sol;
- une structure en maçonnerie de pierres recouverte d'un crépi, ou de pierres de taille, parfois de briques;
- des murs pignons coupe-feu intégrant les souches de cheminées;
- des ouvertures de proportions verticales disposées avec symétrie, parfois des ouvertures plus carrées et réduites à l'étage supérieur;
- un toit à deux versants couvert de tôle traditionnelle, percé de lucarnes;
- quelques éléments ornementaux d'inspiration classique, notamment des portails de bois avec pilastres et frontons, des chapiteaux et des entablements.

La maison en terrasse

Au milieu du XIX^e siècle, un nouveau type de bâtiment résidentiel est introduit dans le site patrimonial. Originnaire d'Europe, la maison en terrasse – ou « terrace house » en anglais – se compose d'une série d'habitations unifamiliales à distribution verticale. Elle se caractérise par le souci de la composition d'un ensemble homogène formant un tout. Cette impression d'unité donne notamment un caractère monumental aux maisons en terrasse. Elles sont implantées sur des parcelles inoccupées du tissu urbain jusqu'à cette époque. Ce type de bâtiment résidentiel est propre à la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les principales caractéristiques de la maison en terrasse sont :

- une implantation sans marge avant par rapport à la rue;

- un plan rectangulaire, dont le mur le plus court est parallèle à la voie publique;
- une élévation de trois étages et demi, avec des combles habitables;
- un ensemble comptant un minimum de trois unités;
- une structure en maçonnerie de pierres de taille, parfois de briques;
- un toit à deux versants ou mansardé couvert de tôle traditionnelle, percé de lucarnes et de souches de cheminée;
- des ouvertures disposées suivant un alignement horizontal régulier, un traitement distinct accordé aux ouvertures du rez-de-chaussée par rapport à celles des étages afin d'accentuer l'unité des maisons en terrasse.

Le site patrimonial comporte quelques exemples de maisons en terrasse, dont les 77-83, rue d'Auteuil construites en 1845 et les 17-25, rue des Remparts construites en 1847.

L'habitation plurifamiliale à logements superposés

Ce type de bâtiment résidentiel apparaît au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il traduit architecturalement une pratique existante, soit la cohabitation dans un même immeuble. Ce nouveau type propose la superposition de logements sur plusieurs étages, passant alors d'une distribution verticale de l'habitation dans les types précédents à une distribution horizontale. Les logements sont toujours traversants, c'est-à-dire qu'ils possèdent un accès à la rue et un accès à la cour. Bien que ce type d'immeuble résidentiel caractérise davantage les faubourgs entourant la ville fortifiée, on en retrouve également des exemples dans le site patrimonial.

Ce nouveau type d'habitation occupe les parcelles vacantes ou remplace un bâtiment existant. Il peut aussi résulter de la transformation d'un bâtiment existant. Le volume de l'habitation plurifamiliale varie énormément puisqu'il s'adapte à celui des constructions existantes du milieu d'insertion et au lot disponible, étant plus ou moins profond. L'exhaussement du corps de logis par rapport au sol s'accroît. L'utilisation de la maçonnerie en brique se répand alors, ce qui permet, notamment, l'introduction des fenêtres en arc. L'habitation plurifamiliale est aussi associée au renouveau de l'utilisation du toit mansardé. Les accès, dans la plupart des cas privés, sont souvent regroupés en façade principale. Quelques habitations plurifamiliales persistent dans le site patrimonial, dont les 26-28, avenue Saint-Denis construites vers 1870 et les 33-35, rue Sainte-Angèle construites en 1881.

L'immeuble à logements

L'immeuble à logements s'inscrit dans un courant de densification et de diversification des types de bâtiment résidentiel qui caractérise le début du XX^e siècle. Il s'agit d'un type de bâtiment construit à des fins locatives. Comme l'habitation plurifamiliale, l'immeuble à logements remplace des bâtiments existants ou s'implante sur des lots vacants, parfois dans les cours des constructions situées sur des parcelles de coin. Par conséquent, il est souvent mitoyen. L'immeuble à logements profite de la généralisation de l'utilisation du toit plat au tournant du XX^e siècle. Il est constitué d'un minimum de trois étages au-dessus du rez-de-chaussée, chacun de ceux-ci comprenant un ou deux logements. L'accès aux logements se fait par une entrée commune. La forme et la distribution des ouvertures se répètent d'un étage à l'autre, traduisant ainsi la distribution intérieure identique.

Le 6, rue Dauphine est un exemple d'immeuble à logements construit à l'emplacement d'une ancienne cour, tandis que le 22, rue Couillard, connu comme la maison Ernest-Gagnon, remplace vraisemblablement une résidence de deux étages construite en 1865.

Bâtiments secondaires et annexes

Au bâti de base, s'ajoutent des bâtiments secondaires et des annexes. Parmi les bâtiments secondaires, nous retrouvons notamment des écuries, dont celle de la maison Antoine-Vanfelson ou encore l'écurie Thomas-Fargues. Ces bâtiments sont liés à l'histoire de la résidence principale et aux modes de vie anciens ayant cours dans le Vieux-Québec. La résidence s'agrandit souvent, notamment vers l'arrière, par des annexes. Ceux-ci permettent la densification du cadre bâti afin de répondre aux besoins croissants de la population. Bâtiments secondaires et annexes contribuent à la valeur d'architecture du site patrimonial.

Le bâti spécialisé

Les bâtiments institutionnels

Les grandes institutions qui particularisent le site patrimonial sont largement redevables à l'œuvre des communautés religieuses arrivées au Régime français, comme les Ursulines, les Augustines, les Jésuites, les Récollets et la Société des prêtres du Séminaire de Québec. Elles ont contribué à développer différentes écoles, des institutions de santé ainsi que des refuges. Les communautés religieuses se sont fait concéder de vastes parcelles, qui subsistent encore partiellement. En effet, certaines parties des propriétés d'origine ont été loties au cours des XVIII^e et XIX^e siècles pour accueillir des bâtiments résidentiels alors que d'autres propriétés ont changé de vocation en raison du départ de leurs occupants comme les Jésuites et les Récollets. Plusieurs de ces grandes propriétés religieuses sont maintenant enclavées dans le tissu urbain du site patrimonial, et elles ont une présence publique discrète. Aménagés dès le XVII^e siècle, les ensembles institutionnels, tels que le Séminaire de Québec, le Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec et le monastère des Ursulines-de-Québec, n'ont cessé d'évoluer depuis. Ils témoignent de plusieurs siècles d'architecture québécoise par leurs différents agrandissements, ajouts d'ailes et reconstructions au fil du temps.

De façon générale, les bâtiments institutionnels possèdent de grandes dimensions et une élévation pouvant atteindre huit étages. Ils sont généralement implantés en retrait de la voie publique. Le volume et l'implantation distinguent clairement les bâtiments institutionnels du bâti de base du site patrimonial. Le langage et le traitement architectural des bâtiments institutionnels s'apparentent à ceux des bâtiments résidentiels de la même époque. Les principales caractéristiques des bâtiments ou ailes des ensembles du Régime français sont notamment leur plan rectangulaire, leur parement en maçonnerie de pierres – parfois recouverte d'enduit ou de crépi –, leur toit à deux versants percé de lucarnes ainsi que leurs chambranles en pierre de taille. L'aménagement du Séminaire de Québec, du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec et du monastère des Ursulines-de-Québec se poursuit au cours des XIX^e et XX^e siècles. Leur langage et leur traitement empruntent alors à l'architecture palladienne et néoclassique propre au Régime britannique. Les bâtiments ou ailes de cette époque se distinguent notamment par les parements réguliers constitués, notamment, en maçonnerie de pierres de taille ou de briques; par leur ordonnancement classique dû à la sobriété des compositions et la distribution symétrique des ouvertures. De plus, les bâtiments et les ailes de cette époque comportent souvent des fenêtres à carreaux à battants ou à guillotine de même qu'une entrée principale soulignée par un porche ou un portail. L'ornementation classique est variée avec ses frontons, ses arcs en plein cintre au-dessus des ouvertures, ses colonnes, ses piliers, ses pilastres et ses retours de corniche.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, de nouveaux bâtiments et ensembles institutionnels sont érigés. Il s'agit de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec dont l'aménagement débute au milieu du XIX^e siècle, du palais épiscopal de l'Évêché de Québec construit en 1844 et 1845, de l'édifice de la High School of Quebec construit vers 1865 et de l'édifice des Pères missionnaires du Sacré-Cœur datant de 1910. Le XIX^e siècle est aussi témoin de la diversification des influences architecturales des bâtiments institutionnels avec l'introduction des styles néogothique, néo-renaissance, Second Empire et de l'éclectisme. Le cadre bâti s'éloigne de l'architecture classique du Régime anglais. L'édifice de la National School, qui est le premier bâtiment de style néogothique du site patrimonial, est construit en 1822 puis modifié en 1842.

Les bâtiments religieux

Le site patrimonial compte près d'une quinzaine d'églises et de chapelles construites au cours des quatre derniers siècles, incluant les lieux de culte des ensembles conventuels comme la chapelle extérieure du Séminaire de Québec (1888-1890) et la chapelle des Sœurs de la Charité de Québec (1914). Quelques presbytères sont aussi érigés à proximité de certains lieux de culte, tels que le presbytère de Notre-Dame-des-Victoires (1963) et l'édifice de l'ancien presbytère de l'église St-Andrew's construit en 1836.

Les plus anciens lieux de culte du site patrimonial sont situés dans des secteurs importants. L'église Notre-Dames-des-Victoires construite initialement en 1688 est localisée à la place Royale alors que la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec (1647-après 1650; 1923-1930) est située à proximité du séminaire, de l'hôtel de ville et de l'ancienne place du Marché. Ces deux églises sont presque complètement détruites en 1759, à l'exception de certains murs extérieurs. La basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec est à nouveau détruite par les flammes en 1922. Reconstituées, rénovées, agrandies et restaurées au cours des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, ces deux églises présentent donc plus de 300 ans de pratique architecturale.

En continuité avec l'architecture religieuse d'inspiration française par leur volume et leur composition architecturale, certains lieux de culte, dont la chapelle des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec construite au début du XIX^e siècle, témoignent également de l'influence l'architecture néoclassique. Cette influence s'exprime notamment par l'ornementation de leur façade comprenant des portails et des oculi. Le premier lieu de culte néoclassique érigé au Québec, entre 1800 et 1804, est la cathédrale Holy Trinity Church, située à proximité de la place d'Armes. Elle se distingue, entre autres, par son architecture sévère, son volume, ses ouvertures symétriques et régulières ainsi que ses ornements comme ses arcades, ses pilastres et ses frontons. Cette église aura une influence considérable sur l'architecture religieuse québécoise au cours du XIX^e siècle. L'ancien presbytère de Saint-Patrick, érigé par la congrégation des catholiques anglophones en 1854, est l'un des beaux exemples de l'architecture néoclassique tardive à Québec.

Plusieurs lieux de culte sont aussi construits au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle ainsi qu'au XX^e siècle. De nouveaux courants marquent l'architecture religieuse, et le Vieux-Québec se pare de nouveaux clochers. L'ancienne église wesleyenne de 1848 et l'église Chalmers-Wesley United Church (1852-1853) s'inscrivent dans le courant de l'architecture néogothique par leur aspect élancé et vertical, leurs ouvertures à arc brisé, ainsi que leurs contreforts, pinacles, rosaces et vitraux. La chapelle du Monastère-des-Ursulines-de-Québec est, quant à elle, un exemple de l'architecture néo-romane caractérisée par ses murs extérieurs en maçonnerie de pierres à bossage, par ses ouvertures cintrées et peu nombreuses, ainsi que par sa façade percée d'une rosace flanquée de pinacles.

Aujourd'hui, certains de ces bâtiments religieux ont perdu leur fonction culturelle et ont parfois été recyclés. C'est notamment le cas de l'ancienne église Saint-Patrick érigée en 1832, incendiée au début des années 1970, dont la façade a été utilisée lors de la construction du pavillon du Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les bâtiments publics

Au cours du XIX^e siècle, la ville de Québec vit une grande période de prospérité économique, notamment dû à la concentration du commerce de gros, des services gouvernementaux et à la présence de l'armée. La majorité des édifices publics du site patrimonial datent de cette période. En haute-ville, les plus anciens bâtiments publics s'inscrivent dans le courant de l'architecture classique britannique, dont le palladianisme et le néoclassicisme. L'ancienne prison construite de 1808 à 1811 – aujourd'hui l'édifice du Morrin College – est une illustration de l'influence du style palladien à Québec avec sa maçonnerie de pierres crépie, ses trois et quatre étages, son avant-corps central surmonté d'un fronton triangulaire, ses deux ailes latérales et sa grande sévérité. À partir des années 1850, de nouveaux courants marquent l'architecture des bâtiments publics du site patrimonial. L'édifice du Bureau-de-poste érigé en 1871 et 1872 puis modifié s'inspire de l'architecture Beaux-Arts avec sa maçonnerie de pierres de taille, ses trois étages surmontés d'un toit plat (originellement mansardé), de même que sa façade comprenant un fronton, des colonnes et un dôme. L'ancien palais de justice (1883-1887) porte pour sa part l'empreinte de l'architecture Second Empire. Il se caractérise par ses deux ailes terminées par des tours d'angle et son avant-corps central muni d'un portique à trois arcades. L'avant-corps est disposé en angle à la rencontre des deux ailes, et il est doté d'une horloge et d'un toit en pavillon à crête faîtière. Construit en 1895 et 1896 sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites démolie en 1877 et 1878, l'hôtel de ville de Québec présente un amalgame de formes tirées de différents styles architecturaux, dont le néo-roman des édifices publics américains et la symétrie héritée de la tradition classique française.

Peu de bâtiments publics sont érigés à la basse-ville au cours des XIX^e et XX^e siècles. Parmi ceux-ci se démarque d'abord l'ancien édifice des douanes construit en 1831 et 1832 et s'inscrivant dans le courant de l'architecture classique anglaise. Il y a ensuite la caserne Dalhousie d'esprit Beaux-Arts avec ses formes massives, régulières et imposantes, ses matériaux prestigieux, dont la pierre de taille rustiquée, ainsi que ses éléments décoratifs tels que les écussons et les pilastres.

Les bâtiments d'affaires

Le secteur de la basse-ville se démarque pour ses bâtiments d'affaires, dont des banques et des institutions financières situées sur la rue Saint-Pierre, de même que par ses nombreux commerces notamment localisés sur les rues Saint-Paul et du Sault-au-Matelot. À la fin du XIX^e siècle, la rue Saint-Pierre compte huit banques, une vingtaine de bureaux de courtiers d'assurances, une dizaine de maisons de courtiers en valeurs, en plus de plusieurs bureaux d'avocats et de notaires. Les grandes entreprises s'établissent dans d'imposants immeubles qu'elles occupent partiellement, habituellement le rez-de-chaussée et le deuxième étage. Elles louent les autres étages à des avocats, des notaires, des architectes, des courtiers et à une variété de petites entreprises.

Les bâtiments d'affaires, habituellement de deux à huit étages, se distinguent par leur l'architecture soignée qui témoignent de leur fonction prestigieuse. Ils s'inscrivent dans différents courants architecturaux, dont l'architecture Beaux-Arts, et se démarquent par la richesse de leur ornementation. Les édifices de la Banque-canadienne-de-commerce de 1914, de la caisse d'économie Notre-Dame de Québec (1871-1872) ainsi que de la Banque-de-Montréal (1906) sont de bons exemples. La haute-ville compte aussi quelques

bâtiments d'affaires, dont l'édifice de la Banque-de-Montréal (1910) situé sur la rue Saint-Jean.

Le site patrimonial compte également des édifices partiellement commerciaux dont l'architecture est plus modeste que celle des banques et des institutions financières. Ceux-ci se caractérisent par leur élévation de deux à quatre étages, leurs grandes fenêtres encadrées de pilastres au rez-de-chaussée et leur entablement imposant servant de démarcation entre le rez-de-chaussée commercial et la partie habitation située aux étages supérieurs. Ils bordent notamment les rues Saint-Paul et du Sault-au-Matelot en basse-ville, ainsi que la rue Saint-Jean, la côte de la Fabrique et la rue De Buade en haute-ville. De plus, au XX^e siècle, des immeubles de font leur apparition dans le site patrimonial. C'est notamment le cas de l'édifice Price construit en 1929 et 1930. Haut de 18 étages, le bâtiment est un exemple d'architecture Art déco avec ses lignes épurées qui accentuent la verticalité du bâtiment, avec son ornementation stylisée ainsi qu'avec son revêtement lisse de pierres de taille. L'édifice Bell-Canada (1948) est un autre exemple d'architecture Art déco.

Les bâtiments industriels

De nos jours, il subsiste peu de bâtiments témoignant des fonctions industrielles du Vieux-Québec. Cette fonction est davantage représentée par la présence de sites archéologiques. Néanmoins, quelques bâtiments industriels existent toujours. Parmi ceux-ci mentionnons la fonderie de l'arsenal, la fabrique d'obus (tenaille des Nouvelles-Casernes) ainsi que la brasserie Boswell.

Les bâtiments touristiques et culturels

Au XIX^e siècle, Québec commence à se démarquer comme destination touristique. Ainsi, de nouvelles infrastructures s'ajoutent au bâti spécialisé, principalement à la haute-ville. Quelques hôtels ouvrent alors, dont l'hôtel Union bâti de 1805 à 1812 et le Clarendon House (1858). L'exemple le plus éloquent de ce type de bâtiment est sans aucun doute le château Frontenac érigé en 1892 et 1893 et agrandi à plusieurs reprises au cours du XX^e siècle. Ce bâtiment hôtelier situé sur la pointe du cap Diamant se caractérise notamment par sa silhouette asymétrique, ses tourelles, ses poivrières et ses lucarnes perçant ses hautes toitures inspirées des châteaux européens. De ce fait, le château Frontenac s'inscrit dans le courant du style dit « château ». Son architecte d'origine, Bruce Price, construit également la gare Windsor à Montréal en puisant aux mêmes références formelles. Le château Frontenac est l'un des plus importants points de repère du site patrimonial. En basse-ville, l'édifice de l'ancien Hôtel-Château-Champlain aussi marqué par ce style architectural est construit de 1925 à 1927.

Le tourisme et la densification de la ville favorisent la construction de bâtiments dédiés aux loisirs et à la culture. Le site patrimonial compte notamment des salles de théâtre et de cinéma. Le Théâtre Capitole érigé en 1902 et 1903, avec son ornementation riche et son volume imposant de style Second Empire, ainsi que le palais Montcalm (1932), aux formes épurées de style Art déco, en sont de bons exemples. Le site patrimonial compte également des institutions muséales. Certaines d'entre elles occupent d'anciens bâtiments convertis alors que d'autres érigent des immeubles spécifiquement pour leurs besoins. C'est le cas des Musées de la civilisation qui mettent en chantier un musée moderne sur la rue Dalhousie en basse-ville au début des années 1980.

Les bâtiments portuaires

En basse-ville, le bâti spécialisé se comprend également des bâtiments portuaires comme le quartier des officiers de la réserve navale et le terminal des passagers pour la traverse. Ces bâtiments rappellent l'importance de la fonction portuaire du site patrimonial au

cours de son histoire. La rue Dalhousie comprend plusieurs anciens entrepôts ou commerces, tels que l'ancien entrepôt Vallerand construit en 1822, ainsi que la maison Thibaudeau. Ce dernier présente une inspiration Néo-Renaissance, et il sert d'entrepôt jusqu'aux années 1960.

Les bâtiments militaires

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les fortifications de la ville forment un ensemble défensif urbain adapté à la topographie. Elles encadrent un bâti militaire intra-muros comprenant des places, des esplanades, des artères militaires, des secteurs de casernement, d'entreposage de munitions et des pièces d'artillerie. Le site patrimonial comporte encore aujourd'hui plusieurs témoins de son passé militaire, dont les fortifications, la citadelle, les Nouvelles-Casernes et la redoute Dauphine.

Les fortifications et la citadelle

Les fortifications du site patrimonial forment un ensemble défensif classique de type bastionné, et elles encerclent la haute-ville sur une distance de 4,6 km. Elles en font, selon la désignation de l'UNESCO, « un exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée, de loin le plus complet au nord du Mexique ». En plus de ses murs de maçonnerie de pierres, les fortifications sont constituées de bastions, dont le bastion Saint-Louis, le bastion des Ursulines et le bastion Saint-Jean qui longent la limite ouest du site patrimonial. Le tracé des fortifications suit essentiellement celui établi par Chaussegros de Léry en 1745 après la capitulation de Louisbourg. Ainsi plusieurs sections des fortifications témoignent encore de l'emplacement de l'enceinte française érigée avant la Conquête.

Au lendemain de la Guerre d'Indépendance américaine et de la signature du traité de Versailles en 1783, le commandant des Ingénieurs royaux du Canada, Gother Mann (1747-1830), propose un nouveau plan de défense de Québec. Il recommande notamment d'améliorer plusieurs sections des fortifications existantes, et de fermer la ville au nord et à l'est par un mur de maçonnerie. À partir de 1786, les Britanniques réparent l'enceinte française et construisent le mur de maçonnerie au sommet de l'escarpement, le long de la rue des Remparts. Ils érigent également de nouveaux bastions et batteries, dont la batterie et le bastion des Sœurs, vis-à-vis le jardin des Augustines, ainsi que la Grande-Batterie, aujourd'hui intégrée au parc Montmorency.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, quelques sections des fortifications sont démolies, rabaissées, agrandies, restaurées ou reconstruites. Par exemple, le mur situé dans le parc du Cavalier-du-Moulin, où un ancien moulin à vent avait été intégré à une muraille de pierres en 1693, a notamment été restauré avec de la pierre de Cap-Rouge au milieu des années 1840. Les fortifications donnant sur la rue des Remparts sont, pour leur part, abaissées au tournant du XX^e siècle alors qu'elles perdent leur rôle défensif. Les fortifications comptent aujourd'hui quatre portes, soit la porte Saint-Jean, la porte Saint-Louis, la porte Kent et la porte Prescott. Ces trois dernières sont démolies au début des années 1870 lors du départ des troupes britanniques, de même que les portes du Palais et Hope qui ne sont jamais reconstruites. Après plusieurs démarches pour la conservation des fortifications effectuées par le gouverneur général Dufferin à cette même époque, la porte Saint-Louis est finalement reconstruite, puis la porte Kent est érigée, en 1878. La porte Saint-Jean est démolie en 1898 et est reconstruite en 1939. Ces nouvelles portes en arcades, surmontées de tours et de tourelles de style néogothique juxtaposent les bastions et les contre-gardes de la fortification classique. La porte Prescott est à son tour reconstruite en 1983 afin d'aménager une passerelle au-dessus de la côte de la Montagne, pour relier le parc Montmorency et l'escalier Frontenac qui mène à la terrasse Dufferin.

Après l'invasion américaine de 1775 et 1776, une citadelle temporaire en bois est construite sur le cap Diamant. L'emplacement avait été partiellement utilisé à des fins militaires par les Français. À la suite de la guerre de 1812 (1812-1815) qui rend le contexte politico-militaire plus tendu, le gouvernement adopte une autre recommandation de Mann et entreprend la construction d'une citadelle permanente. Elle est érigée sur le même site entre 1820 et 1831. La citadelle intègre des portions de la fortification existante. Elle est complétée en 1850 par la finalisation des bâtiments internes, dont les casernes pour les soldats et les officiers, les entrepôts, les poudrières et les citernes. Les bâtiments sont implantés autour d'un champ de parade central. Cette installation militaire occupe une surface de 2,3 km², et forme un polygone irrégulier à quatre faces. Chaque angle de la citadelle est constitué d'un bastion ou d'un demi-bastion.

La citadelle de Québec comprend plus d'une vingtaine de bâtiments érigés par les Britanniques, à l'exception de deux d'entre eux qui datent du Régime français. Il s'agit de la redoute du Cap-Diamant, située dans le bastion du Roy, et de la poudrière, localisée dans le bastion du Prince de Galles, respectivement construits en 1693 et en 1750. La citadelle est aussi particularisée par la porte Dalhousie, unique porte authentique du Vieux-Québec n'ayant pas été reconstruite pour la circulation automobile. Elle compte aussi la casemate Est, à l'entrée de la citadelle, où se trouve le Musée Royal 22^e Régiment, puis la résidence du gouverneur général du Canada, établie en 1872.

Les fortifications et la citadelle sont construites en maçonnerie de grès provenant principalement de Cap-Rouge, de Neuville et de L'Ange-Gardien. La roche du cap de Québec est utilisée comme matériau de remplissage à l'intérieur des murs.

La redoute Dauphine et la redoute Royale

L'emplacement du lieu historique national du Canada du Parc-de-l'Artillerie possède dès le XVII^e siècle une grande importance stratégique puisqu'il domine le plateau de Québec à l'ouest ainsi que l'embouchure de la rivière Saint-Charles où des navires pouvaient accoster. La redoute Dauphine y est mise en chantier dès 1712. La signature du traité d'Utrecht met toutefois fin aux travaux en 1713. Sa construction est finalement achevée en 1748 selon les plans de Chaussegros de Léry. Le bâtiment sert alors de casernement pour les soldats des Compagnies franches de la Marine, puis, à partir des années 1760, il est utilisé comme mess et appartements des officiers anglais de différents régiments de la garnison jusqu'à son départ en 1871. Au cours des années, les militaires britanniques ajoutent quelques bâtiments à proximité, dont le logis des officiers (1785), l'entrepôt d'affût de canon (1815) et le corps de garde du Parc-de-l'Artillerie.

En 1712, le gouvernement français procède à la construction d'une seconde redoute à l'emplacement actuel de l'édifice du Morrin College. Quelques années après sa construction, la redoute Royale est utilisée comme prison. En très mauvais état vers la fin du XVIII^e siècle, elle est remplacée pour une nouvelle construction au début du siècle suivant¹⁶. Sur le bâtiment actuel, il est possible d'apercevoir, à quelques endroits, la maçonnerie de l'éperon de la redoute Royale.

¹⁶ La redoute est remplacée par une prison en 1808. Celle-ci est transformée en institution d'enseignement, le Morrin College, affilié à l'Université McGill, dans les années 1860.

Les Nouvelles-Casernes

Classé immeuble patrimonial depuis 2012, le bâtiment des Nouvelles-Casernes est situé sur le coteau de la Potasse, le long des fortifications. Les Nouvelles-Casernes sont érigées selon les plans de l'ingénieur du roi Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry de 1749 à 1752. Le bâtiment, intégré au système de fortification de la ville, est un exemple unique de l'architecture militaire française du milieu du XVIII^e siècle. À cette époque, les autorités coloniales autorisent l'aménagement d'un secteur de casernement à proximité de la redoute Dauphine afin de combler les besoins en logement des soldats et de promouvoir la discipline des troupes.

Le bâtiment en pierre comprend sept sections, et il présente un plan en parallélogramme allongé. Les différentes sections sont séparées par des murs coupe-feu, elles ont des élévations de deux étages à deux étages et demi. Elles sont coiffées de toits à deux versants droits ou plats. Certaines sections ont été reconstruites au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

La batterie Royale

Située à proximité de la place Royale et de la place de Paris, la batterie Royale est un témoin du bâti militaire de la basse-ville. Une première batterie est aménagée en 1683, ce qui marque une évolution dans le système défensif de la basse-ville. En 1691, le gouverneur Louis de Buade de Frontenac obtient les fonds pour reconstruire cette batterie en forme de bastion.

En 1763, ne servant plus à des fins militaires, la batterie est transformée en débarcadère. Au XIX^e siècle, avec l'expansion du port et de la basse-ville, la batterie Royale disparaît peu à peu sous les constructions et les remblayages successifs. Mis au jour lors de fouilles archéologiques, elle est reconstituée en 1977.

Les monuments commémoratifs et les œuvres d'art

Le site patrimonial comprend plus d'une cinquantaine de monuments et d'œuvres d'art (fig. 22). Quelques-uns sont situés sur les terrains des propriétés religieuses et institutionnelles, tandis que la plupart sont localisés dans les parcs et les places publiques. La majorité de ces monuments et de ces œuvres d'arts est érigée à la haute-ville.

Parmi les monuments et les œuvres d'art associés aux communautés religieuses, il y a le monument de Marie de l'Incarnation datant de 1942. Cette œuvre représente la fondatrice du couvent des Ursulines de Québec, mère Marie de l'Incarnation, née Marie Guyart, entre deux écolières, l'une canadienne, l'autre autochtone. Le site patrimonial compte également une œuvre intitulée Hommage reconnaissant à nos mères fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec (1989), qui rappelle le 350^e anniversaire de l'arrivée des trois premières Augustines en Nouvelle-France, le 1^{er} août 1639.

Les monuments et les œuvres d'art sont dispersés dans le Vieux-Québec, bien qu'il existe des secteurs en réunissant plusieurs. Ces secteurs sont habituellement situés à proximité ou au sein d'une place publique ou d'un parc. Les alentours de la place de l'Hôtel-de-Ville en compte une dizaine, dont le monument du Cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau de 1923. Cette œuvre rappelle la mémoire du premier cardinal canadien. Le secteur accueille également le monument de Joseph Légaré (2001) – qui commémore le premier peintre paysagiste canadien – ainsi que la sculpture nommée Bienvenue (1994) – qui présente un fou du roi en bronze exécutant une ample révérence. Le secteur compte enfin la Porte Sainte installée en 2013 à la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec et ornée de bas-reliefs représentant le Christ et la Vierge Marie. Le secteur de la place d'Armes et de la terrasse Dufferin comprend des monuments commémoratifs de première importance, tels que le monument de la Foi (1916), un monument-fontaine de

style néogothique qui souligne les 300 ans de l'établissement de la foi chrétienne au Canada avec l'arrivée des missionnaires récollets en 1615. Le secteur s'enorgueillit également du monument de Samuel de Champlain de 1898, qui commémore l'explorateur et fondateur de la ville. Un haut-relief personnifiant la ville de Québec, le génie de la Navigation et la Renommée orne la base du monument. Le parc Montmorency est caractérisé par deux monuments commémoratifs, soit le monument de Louis Hébert (1918) et le monument de Sir George-Étienne Cartier (1919). Le monument de François De Laval de 1908, honorant le premier évêque de la Nouvelle-France et fondateur du Séminaire de Québec, domine le parvis de l'édifice du Bureau-de-Poste, le long de la côte de la Montagne.

À l'ouest du Vieux-Québec, le secteur du parc de l'Esplanade et de la place de l'Assemblée-Nationale comportent huit monuments commémoratifs situés dans les limites du site patrimonial. On y retrouve notamment le monument d'Émile Nelligan (2004), le monument des héros de la guerre des Boers (1905), le monument des Conférences de Québec (1998) ainsi que le monument de François-Xavier Garneau de 1912. Aux alentours de la citadelle de Québec, trois monuments sont érigés, soit les bustes de Wenceslas Bilodeau (2013) et de Joseph Helmer Jolicoeur (2013), ainsi que le monument de Pierre Du Gua De Monts (2007). Ce dernier monument souligne le rôle central que le lieutenant général du roi Henri IV et cofondateur de Québec, Pierre Du Gua De Monts, a joué dans l'histoire de la Nouvelle-France.

La basse-ville compte un peu plus d'une dizaine de monuments et d'œuvres d'art essentiellement localisés dans le secteur plus ancien, soit dans les environs de la place Royale. À la place Royale, le buste de Louis-XIV de 1948, roi de France de 1643 à 1715, est une réplique d'une sculpture conservée au château de Versailles. Il remplace celui qui avait été installé au même emplacement en 1686, puis retiré en 1700. Au cours des dernières décennies, plusieurs monuments et œuvres d'art sont ajoutés, dont le monument La Vivrière (1995) situé à la place FAO. Il évoque notamment une figure de proue et représente un personnage tenant dans ses bras des aliments issus des quatre coins du monde. Le parc Notre-Dame-de-la-Garde comporte un monument et une œuvre d'art, soit le monument d'Étienne-Paschal Taché (2014), ainsi que l'œuvre Do Ré Mi FA Sol, formée par huit chevaux en acier semblant galoper le long du fleuve et du boulevard Champlain.

Le cadre bâti en bref

Le site patrimonial est caractérisé par un cadre bâti plus homogène que celui de d'autres sites patrimoniaux déclarés, comme celui de Montréal, du Mont-Royal ou encore de Trois-Rivières. En effet, il est composé d'une vaste majorité de bâtiments résidentiels. À ce bâti résidentiel s'ajoutent un bâti spécialisé diversifié, implanté sur des parcelles de plus grandes dimensions, principalement localisé en haute-ville.

Le bâti résidentiel se décline en plusieurs types d'habitations propres à différentes époques : la maison coloniale; la maison urbaine; la maison mitoyenne; la maison en terrasse; l'habitation plurifamiliales à logements superposés; l'immeuble à logements.

Le bâti spécialisé est, pour sa part, caractérisé par les bâtiments religieux et institutionnels, tels que le monastère des Ursulines-de-Québec, le monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec, le séminaire de Québec et plusieurs églises situées à travers la ville, dont la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec et la cathédrale Holy Trinity.

Le site patrimonial compte plusieurs édifices publics et d'affaires, tels que l'hôtel de ville, l'ancien palais de justice, l'édifice du Bureau-de-Poste, plusieurs banques, dont l'édifice de la Banque-canadienne-de-commerce et ainsi que l'édifice de la Banque-de-Montréal. Il comprend aussi quelques bâtiments touristiques et portuaires, tels que le château Frontenac et les anciens entrepôts de la basse-ville.

La haute-ville est aussi particularisée par un bâti militaire témoignant de différentes époques, dont la citadelle, les fortifications et ses portes, la redoute Dauphine et les Nouvelles-Casernes.

Le site patrimonial comprend enfin plus d'une cinquantaine de monuments et d'œuvres d'art, tels que le monument de Samuel de Champlain, le monument de la Foi, le monument de François de Laval, le monument aux héros de la guerre des Boers, le buste de Louis-XIV ainsi que le monument La Vivrière à la place FAO.

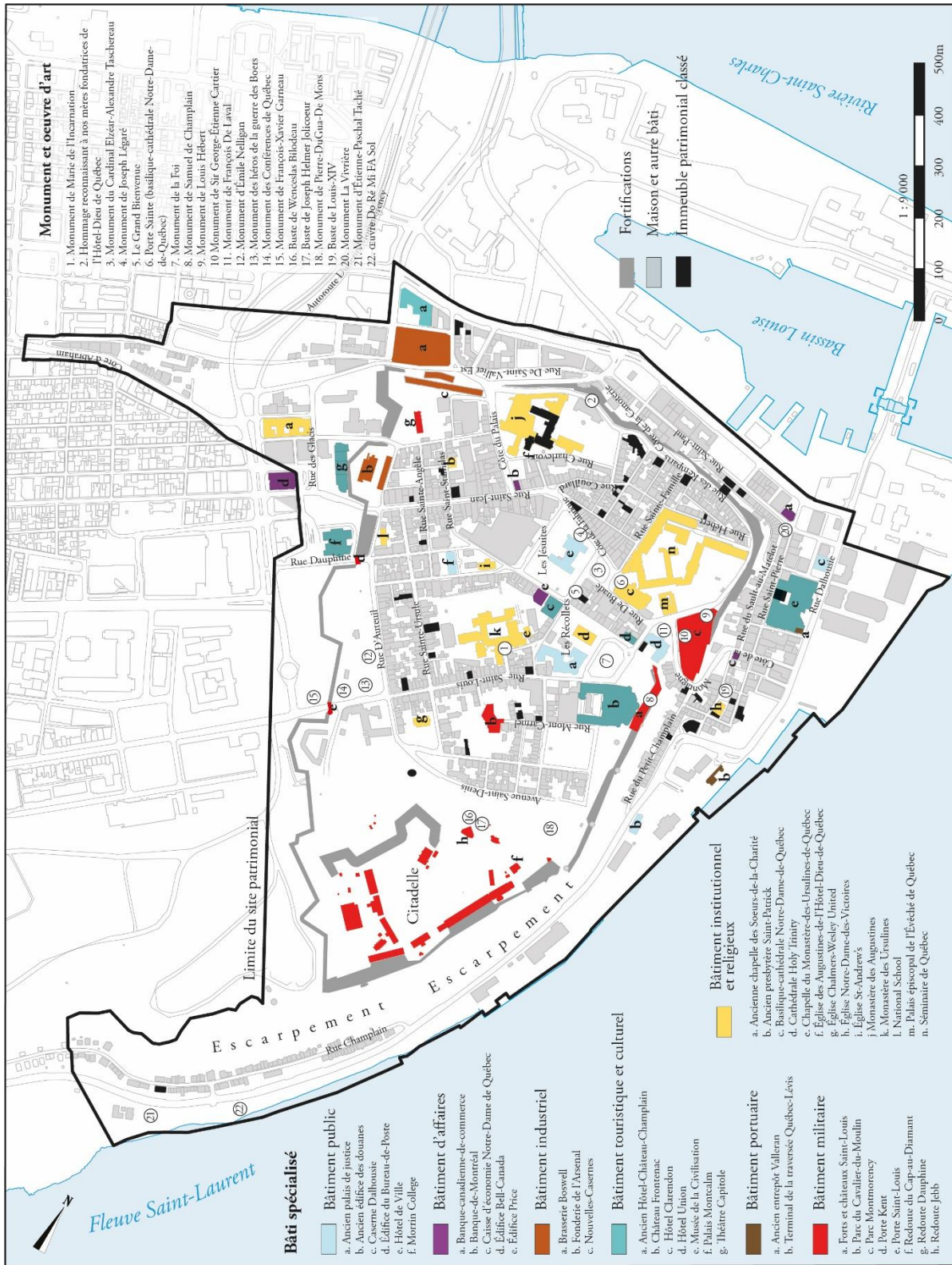


Figure 22

LES UNITES DE PAYSAGE

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente de composantes naturelles (cadre naturel) et historiques (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui leur sont propres. De plus, chaque unité peut être marquée par des seuils plus ou moins clairs et être ponctuée de noyaux plus ou moins forts, selon l'importance des activités et des bâtiments qui la constituent. Il importe de comprendre les caractéristiques patrimoniales propres à chaque unité de paysage. L'unité de paysage, malgré leur nom, n'est pas un paysage culturel patrimonial au sens de la Loi sur le patrimoine culturel. La notion d'unité de paysage est communément utilisée dans les études urbaines, et elle ne doit pas être confondue avec celle de paysage. L'unité de paysage pourrait se rapprocher, en quelque sorte, d'un quartier qui possède une personnalité distinctive au sein de la ville.

Les caractéristiques des unités de paysage sont principalement en lien avec les valeurs paysagères et urbanistique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs historique et architecturale.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le développement du Vieux-Québec a grandement été influencé par sa topographie à laquelle deux trames urbaines distinctes et différentes ont été superposées : la haute-ville et la basse-ville. Le site patrimonial se découpe donc par ces deux grandes unités de paysage qui sont séparées par l'escarpement formant une limite franche et importante (fig. 23). L'escarpement, même s'il n'est pas habité et occupe un espace restreint, détermine historiquement l'établissement humain dans le site patrimonial. Il joue plusieurs rôles au fil des siècles, notamment en conditionnant la structure sociale du Vieux-Québec, en servant de moyen de défense naturel contre les envahisseurs et en étant une source de matière première pour la construction des premiers bâtiments. La préservation de ses caractéristiques est aussi importante que celle du cadre bâti du site patrimonial. Afin de relier entre elles les deux unités de paysage, des rues sinueuses épousant les formes du territoire et différents escaliers sont devenus eux aussi des éléments distinctifs du Vieux-Québec. Les fortifications et la rive du fleuve Saint-Laurent constituent également des limites physiques importantes pour la ville. Chacune de ces deux grandes unités de paysage se découpe ensuite en plusieurs secteurs (fig. 23). L'unité de paysage de la Basse-Ville est caractérisée par la Pointe-à-Carcy, le Quartier-des-Palais et le Cap-Blanc, tandis que l'unité de paysage de la Haute-Ville est particularisée par le secteur des Fortifications, le secteur Extra-Muros, ainsi que les secteurs de la Haute-Ville Est, Sud et Ouest.

La Basse-Ville

L'unité de paysage de la Basse-Ville est délimitée approximativement d'une part par le fleuve Saint-Laurent et l'ancienne limite des berges de la rivière Saint-Charles ainsi que l'escarpement de l'autre. Historiquement, l'unité de paysage formait une très mince bande de terre coincée entre l'eau et le roc du promontoire. Au fil des siècles, la superficie de cette bande de terre croît au gré des opérations de remblayage des berges du fleuve et de la rivière Saint-Charles.

La forme du territoire a induit une trame urbaine dense répartie de façon longitudinale, à l'exception du sous-secteur de la Place-Royale où la trame urbaine se complexifie. La trame urbaine de l'unité de paysage se compose majoritairement de lots de petites dimensions, alors que l'unité de paysage de la Haute-Ville comprend proportionnellement plus de lots de grandes dimensions. Les parcellaires longeant le fleuve sont plus vastes et

irrégulières afin accueillir des infrastructures portuaires. Les parcours divisent le territoire en différents îlots comprenant, dans la plupart des cas, des parcelles simple adossées à l'escarpement ou des parcelles traversantes¹⁷. Lorsque l'espace le permet, des îlots à parcelles doubles s'imposent ou à parcelles traversantes à vocation spécialisée (commerciale ou autres) apparaissent. Des parcours de restructuration sont mis en place plus récemment, et ils sont principalement associés à la vocation portuaire omniprésente de l'unité de paysage. Cette vocation s'inscrit dans la continuité de l'histoire de l'unité de paysage, même si la rive du fleuve a été déplacée et que les installations portuaires se sont modernisées.

Les espaces ouverts sont plus nombreux que les espaces verts qui, eux, sont peu nombreux dans cette unité de paysage, à l'exception du parc de Notre-Dame-de-la-Garde et de la place des Canotiers. La proximité du fleuve permet néanmoins à la trame urbaine de respirer et d'ouvrir de nombreux panoramas et percées visuelles le long de la rive.

L'unité de paysage se divise en trois secteurs, qui se distinguent particulièrement selon leur localisation à l'est, au nord et au sud du promontoire : la Pointe-à-Carcy, le Quartier-des-Palais et le Cap-Blanc.

Pointe-à-Carcy

Le secteur de la Pointe-à-Carcy se situe à l'est du promontoire de Québec. Il comprend les plus anciens parcours de la basse-ville et les premiers bâtiments du site patrimonial y ont été construits, comme les premières maisons coloniales près de la place Royale. Le secteur de la Pointe-à-Carcy se particularise également par des îlots de formes rectangulaires ou parfois irrégulières qui tentent d'épouser la topographie particulière du territoire, et qui sont encadrés par des rues étroites et essentiellement rectilignes. Le bâti de base est concentré à l'ouest de la rue Dalhousie et du boulevard Champlain. À l'est, en bordure du fleuve Saint-Laurent, quelques bâtiments commerciaux et portuaires sont érigés, tels que le terminal de la traverse Québec-Lévis. En plus de la place Royale, le parc de la Cetière, le parc Félix-Leclerc et la batterie Royale sont des espaces ouverts qui permettent une alternance avec le cadre bâti dense du secteur. Il se subdivise en trois sous-secteurs possédant des caractéristiques propres, soit Saint-Paul, Sault-au-Matelot et Place-Royale.

Le sous-secteur Place-Royale occupe une place particulière dans le secteur de la Pointe-à-Carcy, voire dans le site patrimonial. Il s'agit du noyau d'occupation euroquébécoise fondateur du Vieux-Québec et du Québec. Une grande partie de ce sous-secteur est d'ailleurs inclus dans le site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain alors que l'église Notre-Dame-des-Victoires est classée immeuble patrimonial. Le sous-secteur comprend les ensembles de la place Royale proprement dit, la rue Petit-Champlain ainsi que l'ancienne anse du Cul-de-Sac et les terrains adjacents. Le cadre bâti du sous-secteur Place-Royale est très homogène avec ses maisons en maçonnerie de pierres d'inspiration française implantées en bordure de rues étroites. Le sous-secteur comprend un espace vert en cours d'aménagement, soit la place des Canotiers. Cette place permettra de retisser des liens entre le quartier et le fleuve, liens ayant été altérés au cours du XX^e siècle.

Le sous-secteur Sault-au-Matelot est situé au nord de celui de Place-Royale. Il comprend un cadre bâti plus diversifié où se côtoient un bâti spécialisé – notamment avec la

¹⁷ La parcelle traversante se compose d'un lot ayant front sur deux rues. À l'inverse, la parcelle double se compose de deux lots adossés ayant chacun un front sur rue.

présence de quelques anciens entrepôts, du musée de la Civilisation et de la caserne Dalhousie – et un bâti de base – avec des maisons urbaines et mitoyennes. Le tronçon de la rue Saint-Pierre compris dans le sous-secteur est particularisé par ses bâtiments d'affaires des XIX^e et XX^e siècles. Certains îlots sont de forme irrégulière, limités d'un côté par l'escarpement.

Le sous-secteur Saint-Paul est séparé de celui Sault-au-Matelas par la place de la FAO, qui en constitue la frontière. La rue Saint-Paul présente sensiblement les mêmes caractéristiques que la rue Saint-Pierre. Elle présente un parcours rectilignes, une faible largeur et un cadre bâti composé de bâtiments résidentiels et de bâtiments d'affaires. Plusieurs arbres bordent la rue, ce qui la distingue de celles du sous-secteur Place-Royale où la végétation est rare.

Quartier-des-Palais

Le secteur du Quartier-des-Palais se situe au nord du promontoire de Québec, en continuité de celui de la Pointe-à-Carcy. Il se développe d'abord autour de trois industries implantées à partir du milieu du XVII^e siècle, soit un chantier naval, une brasserie et une fabrique de potasse. À partir de 1684, l'intendant de la Nouvelle-France convertit la brasserie en palais et des maisons urbaines sont construites autour. Les vestiges des différents palais de l'Intendant (1684, 1713, 1725) se retrouvent dans le sol du secteur, dont les voûtes du deuxième palais. Les îlots du secteur sont de formes irrégulières, exploitant l'espace disponible entre l'escarpement et les anciennes berges de la rivière Saint-Charles. Le secteur du Quartier-des-Palais comprend deux sous-secteurs, soit celui de l'Ancien-Chantier et celui de la Maison-Blanche.

Le sous-secteur de l'Ancien-Chantier correspond historiquement au site du palais de l'Intendant et au chantier naval du roi. Il ne subsiste pas d'aménagement hors sol du palais ou du chantier, bien qu'ils aient influencé l'histoire et l'évolution du sous-secteur. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour de deux parcours principaux, soit la rue Saint-Vallier Est et la rue Saint-Paul. La rue Saint-Vallier Est est l'un des plus anciens parcours de ce sous-secteur, et elle épouse la forme du pied de l'escarpement au sommet duquel l'on retrouve les fortifications. Au fil des siècles, les berges de la rivière ont été remblayées, et le sous-secteur est maintenant bordé par la rue Saint-Paul. Ce parcours possède un front bâti régulier de faible hauteur. Le sous-secteur offre, à certains endroits, des vues intéressantes sur les points de repère bâti de la haute-ville, dont l'aile des Remparts du monastère des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec ainsi que les fortifications.

Le sous-secteur de la Maison-Blanche est situé approximativement sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency et à sa périphérie. Il s'agit d'un sous-secteur ancien voisin du faubourg Saint-Roch, qui a été profondément bouleversé par la construction de l'autoroute. L'espace directement sous les bretelles de l'autoroute se compose de vastes espaces ouverts qui forme une rupture dans le tissu urbain de la rue Saint-Vallier Est. À l'est de cet espace, quelques bâtiments subsistent, notamment en bordure de la rue Saint-Vallier Est. Ceux-ci comprennent plusieurs maisons urbaines et mitoyennes construites dans les années suivant l'incendie du faubourg Saint-Roch en 1845. La maison Blanche, érigée en 1679, est aussi incendiée en 1845. Elle est reconstruite à partir de sa maçonnerie de pierres subsistante, ce qui donne un aperçu du visage ancien de ce sous-secteur. La maison Blanche se démarque notamment par sa marge avant plus importante que celle des autres bâtiments du sous-secteur, qui donnent directement sur la voie publique. À l'ouest de l'espace ouvert, la rue Saint-Vallier Est se poursuit pour rejoindre le pied de la côte d'Abraham. On y retrouve un cadre bâti diversifié comprenant notamment des maisons urbaines, des habitations plurifamiliales et des immeubles à logements. Cette partie du sous-secteur est marqué par la présence du complexe de services funéraires

Lépine-Cloutier. Aménagé à partir du dernier quart du XIX^e siècle, le complexe intègre plusieurs bâtiments pour former un ensemble harmonieux tant par le gabarit des bâtiments que leur traitement architectural.

Cap-Blanc

Le secteur du Cap-Blanc se situe au sud du promontoire de Québec. Il forme un secteur très distinct des autres de la basse-ville, notamment par son éloignement physique. Historiquement, il s'agissait d'un quartier résidentiel destiné aux employés des installations portuaires adjacentes. Le secteur constitue une sorte de village-rue coincé entre le fleuve et l'escarpement. Son cadre bâti est principalement situé en bordure de la rue Champlain, qui prend naissance sur le boulevard du même nom. Un espace de transition, entre l'extrémité de la rue du Petit-Champlain et le commencement de la rue Champlain, crée une rupture dans la trame urbaine et isole ce secteur du reste de l'unité de paysage de la Basse-Ville. D'un côté de la rue Champlain, les parcelles sont adossées à l'escarpement alors que de l'autre, elles sont traversantes. Le boulevard Champlain donne accès aux cours arrière des parcelles traversantes. Anciennement, avant le remblayage des berges, le fleuve bordait ces parcelles.

Le secteur rassemble deux entités historiques qu'il est maintenant difficile de départager, soit les quartiers Près-de-Ville et Cap-Blanc. Près-de-Ville accueillait plutôt les employés anglophones, alors que Cap-Blanc accueillait les francophones. La majeure partie du secteur actuel correspond au quartier Près-de-Ville. Il comprend un cadre bâti dense composé de bâtiments résidentiels de deux à trois étages majoritairement en brique situés de part et d'autre de la rue Champlain. Le quartier rejoint Cap-Blanc, qui le prolonge vers le sud. Son territoire historique est en grande partie hors des limites du site patrimonial. Cap-Blanc se distingue par un cadre bâti moins dense composé de bâtiments résidentiels détachés. Le quartier Cap-Blanc comprend le parc de Notre-Dame-de-la-Garde dont les espaces verts donnent accès au fleuve Saint-Laurent. Le parc offre également des vues vers l'escarpement boisé.

La Haute-Ville

L'aménagement de l'unité de paysage de la Haute-Ville débute quelques années après celle de la Basse-Ville. L'unité de paysage offre plus d'espace que la Basse-Ville, en plus de posséder une valeur symbolique. C'est notamment ce qui explique que les communautés religieuses s'y installent dès leur arrivée. Les institutions civiles et militaires s'y implanteront également. L'unité de paysage est néanmoins délimitée par deux limites importantes, l'une naturelle – l'escarpement – et l'autre bâtie – les fortifications.

La trame urbaine de l'unité de paysage est hybride. Elle se caractérise par la mise en place d'un plan radioconcentrique dès les années 1636. C'est ainsi que plusieurs parcours anciens convergent vers la place d'Armes et le site des forts et châteaux Saint-Louis. La trame urbaine se caractérise également par un plan orthogonal, comme dans le secteur à proximité des fortifications fermant la ville à l'ouest. On y retrouve des parcours d'implantation rectilignes et étroits en pente descendante vers l'escarpement. En supplément de cette trame urbaine planifiée, plusieurs parcours s'ajoutent et s'adaptent aux contraintes comme les grandes propriétés religieuses, l'escarpement et les ouvrages militaires et forment une trame urbaine organique.

Cette trame urbaine compte de très grandes parcelles irrégulières concédées, entre autres, aux communautés religieuses ou encore réservées aux installations militaires. Elle compte également de plus petites parcelles destinées aux bâtiments résidentiels. Il en résulte un cadre bâti plus diversifié que celui de l'unité de paysage de la Basse-Ville, avec ses églises, ses monastères, et ses bâtiments militaires. Les bâtiments résidentiels dominent

néanmoins le cadre bâti de l'unité de paysage. L'unité de paysage de la Haute-Ville se distingue aussi par ses nombreux parcs et places, qui font en sorte que la végétation y est plus présente que dans l'unité de paysage de la Basse-Ville. Parcs et places comptent également des monuments commémoratifs et des œuvres d'art.

Comme pour l'unité de paysage de la Basse-Ville, la Haute-Ville se subdivise en secteurs définis, au fil du temps, par leur histoire, par la présence de grandes propriétés religieuses ainsi que d'installations militaires. Il s'agit du secteur des Fortifications, du secteur de la Haute-Ville Ouest, du secteur de la Haute-Ville Sud, du secteur de la Haute-Ville Est et du secteur Extra-Muros. Le secteur des Fortifications englobe trois secteurs – Haute-Ville Ouest, Haute-Ville Sud, Haute-Ville Est –, qui correspondent approximativement aux grands ensembles religieux qui ont marqué le territoire.

Fortifications

Le secteur des Fortifications occupe une place de premier choix dans l'unité de paysage de la Haute-Ville, tant en terme de superficie que d'importance historique. Québec est une ville militaire de sa fondation en 1608 jusqu'au départ de la garnison britannique en 1871. Il en résulte la mise en place d'un grand nombre d'infrastructures qui modèlent l'image du Vieux-Québec. L'inscription du site patrimonial sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO découle d'ailleurs de la préservation de ses infrastructures, ce qui est rarissime à l'échelle américaine. Ces infrastructures militaires témoignent de la présence militaire tant sous le Régime français qu'anglais. Cette présence se poursuit de nos jours puisque les Forces armées canadiennes occupent encore la citadelle.

Le secteur des Fortifications encercle le promontoire de Québec. Il occupe un espace plus important au sud, avec la citadelle, et à l'ouest, avec le mur fermant la ville. Ce dernier comprend une série de courtines et de bastions, des portes, une esplanade à l'intérieur des murs et se termine par le parc de l'Artillerie comprenant notamment une redoute et des casernes. Le reste du promontoire est simplement fermé par un mur, qui compte parfois une batterie comme au parc Montmorency, anciennement derrière le palais épiscopal.

La citadelle forme un sous-secteur et occupe le sommet du cap Diamant. Elle s'inspire des ouvrages militaires classiques de Sébastien Le Prestre de Vauban avec son plan en étoile. Elle assure la défense de Québec par sa position sur le point de plus élevé du site patrimonial, héberge les militaires et assure leur retraite en cas d'attaque.

Le parc de l'Artillerie forme un autre sous-secteur. Aménagé au XVIII^e siècle pour défendre le palais de l'Intendant en contrebas ainsi que l'embouchure de la rivière Saint-Charles, le sous-secteur comprend la redoute Dauphine, les Nouvelles-Casernes, un champ de parade et un corps de garde. Il constituait une zone de casernement pour les militaires français puis britanniques. À la suite du départ de la garnison britannique, l'endroit devient un site de production de munitions qui prolonge la fonction militaire des lieux.

Le dégagement laissé par les fortifications forme des espaces ouverts, dont le parc de l'Artillerie et le parc de l'Esplanade. Ces espaces comptent un couvert végétal important à l'échelle du site patrimonial, et ils offrent des percées visuelles et des panoramas exceptionnels sur le Vieux-Québec. Abaissés à plusieurs endroits, les murs des fortifications ainsi que les portes constituent des points de repère.

Haute-Ville Ouest

Le secteur de la Haute-Ville Ouest correspond approximativement aux propriétés historiques des Ursulines et des Augustines. Leurs propriétés dominaient le secteur aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis le secteur s'est progressivement développé à la suite de leur morcellement. C'est le lotissement des deux grandes propriétés donne au secteur sont

visage actuel, si bien qu'elles sont maintenant enclavées dans un tissu urbain résidentiel plus récent. Les terrains entourant les deux propriétés sont notamment caractérisés par des parcelles en rangée simple et adossées aux ensembles conventuels, puis par des lots en rangée double le long des nouvelles rues. Celles-ci accueillent aujourd'hui plusieurs maisons mitoyennes construites au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, ainsi que quelques exemples de maisons urbaines construites avant 1830. Le développement autour de redoute Royale, qui correspond à l'actuel édifice du Morrin-College, est plus tardif. Il commence vers 1815 alors que la redoute n'existe plus. Des maisons mitoyennes sont alors construites sur des lots rectangulaires. En bordure de la rue d'Auteuil, une série de maisons prestigieuses ont été construites sur un îlot de forme rectangulaire où le parcellaire est distribué en rangée double. Ce lotissement circonscrit dans le temps donne au secteur une certaine harmonie. En effet, le secteur est dominé par cadre bâti résidentiel dense datant du XIX^e siècle. Par ailleurs, les bâtiments partagent une implantation semblable avec leur absence de marge avant et leur mitoyenneté.

Le secteur de la Haute-ville Ouest est particularisé par quelques points de repères importants, dont l'édifice Price, l'ancienne chapelle Holy Trinity of Ease, l'église St-Andrew's et la tour de l'Hôtel-Dieu. Il possède peu d'espaces ouverts, outre la place de l'institut-Canadien et de la Chaussée des Écossais, ce qui limite les percées visuelles et les panoramas, à part les percées visuelles formées par l'encadrement des voies publiques. Le couvert végétal est aussi très peu présent, à l'exception des jardins des deux propriétés religieuses, de même quelques arbres isolés en cours arrière ou devant certaines façades de bâtiments.

L'unité de paysage de la Haute-Ville Ouest se subdivise en deux sous-secteurs, qui correspondent aux ensembles des Ursulines et des Augustines. Le sous-secteur du Monastère-des-Ursulines-de-Québec est un ensemble conventuel de tradition catholique composé de bâtiments construits entre le XVII^e siècle et le XX^e siècle. L'ensemble comprend de nombreuses ailes, dont l'aile Sainte-Famille (1687, agrandie vers 1713), l'aile Saint-Augustin (1689, agrandie en 1712 et en 1832), l'aile Sainte-Angèle (1836), l'aile Notre-Dame-de-Grâce (1854), l'aile Saint-Joseph (1859) et l'aile des Parloirs (1872). Il inclut aussi la maison Madame-De La Peltrie (1836), la chapelle extérieure (1902) et le chœur des religieuses (1902), et des dépendances, comme les anciennes écuries (1850) et l'édifice de la chaufferie (1910). Une partie du terrain est occupée par des jardins et est plantée d'arbres matures. Les ailes Saint-Augustin, Sainte-Famille et Sainte-Ursule, l'aile des Parloirs et le chœur des religieuses encadrent une cour intérieure rectangulaire. Le sous-secteur, qui inclut aussi un petit cimetière aménagé près du chœur des religieuses et ceinturé d'une clôture métallique, est classé immeuble patrimonial.

Le sous-secteur du Monastère-des-Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec est un ensemble conventuel de tradition catholique composé de bâtiments en pierre, de structures et d'aménagements paysagers datant du Régime français, du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Il comprend notamment l'aile du jardin (1695-1698), l'aile du noviciat (1695-1698, 1739-1740, 1756-1757), l'église des Augustines (1800-1803), l'aile des Remparts (1930-1931), la sacristie (1930-1931), le chœur des religieuses (1930-1931), l'aile Saint-Augustin (1957), le jardin, le cimetière et le mur d'enceinte. Les bâtiments sont regroupés dans la partie ouest du sous-secteur. Les ailes du jardin et du noviciat ainsi que la sacristie et le chœur des religieuses bordent une cour intérieure. À l'exception de l'aile Saint-Augustin qui est coiffée d'un toit plat, tous les bâtiments comportent un toit à deux versants couvert de tôle ou de cuivre à baguettes. La moitié est du sous-secteur est occupée par le jardin. Planté d'arbres matures, ce jardin parcouru d'allées et ponctué de monuments commémoratifs englobe le cimetière des religieuses. Un haut mur en pierre le délimite et clôture le site, qui est bordé

sur trois côtés par des rues. Le sous-secteur est peu visible de la rue, et il comprend aussi l'Hôtel-Dieu de Québec, qui domine l'ouest du sous-secteur.

Haute-Ville Sud

Le secteur de la Haute-Ville Sud correspond approximativement aux propriétés historiques des forts et châteaux Saint-Louis et des Récollets. On y retrouvait les premiers bâtiments de l'unité de paysage de la Haute-Ville, notamment des maisons coloniales le long de la rue Saint-Louis, derrière le château Saint-Louis. L'un des rares exemplaires de cette typologie y est encore présent aujourd'hui, soit la maison François-Jacquet-Dit-Langevin. De nos jours, le secteur est dominé par la présence du château Frontenac et par ses nombreux parcs et places publiques. C'est ainsi que la Haute-Ville Sud possède un cadre bâti moins dense que ceux de la Haute-Ville Ouest et Est et une plus grande présence de végétation. Le secteur de la Haute-Ville Sud se divise en trois sous-secteurs, soit le sous-secteur des Gouverneurs, le sous-secteur Mont-Carmel et le sous-secteur Sainte-Genève.

Le sous-secteur des Gouverneurs se caractérise par son bâti spécialisé et ses importantes places publiques. Le bâti de base est presque inexistant dans ce sous-secteur. Le château Frontenac est le point de repère le plus important du secteur et du site patrimonial. Il prend place, en partie, sur le site des forts et châteaux Saint-Louis en surplomb de la place Royale. Sa silhouette domine le secteur et est visible de partout dans le site patrimonial. De plus, l'ancien palais de justice de Québec ainsi que la cathédrale Holy Trinity – qui occupent approximativement l'emplacement de l'ancien couvent des Récollets – se démarquent également par leur architecture monumentale et leur dégagement dans le cadre bâti environnant. La terrasse Dufferin borde l'est du sous-secteur et offre les plus beaux panoramas du site patrimonial. Elle est contiguë à deux autres espaces ouverts très anciens, soit la place d'Armes et le jardin des Gouverneurs. Ensemble, ces espaces créent une ouverture unique dans le cadre bâti dense du site patrimonial. Historiquement, plusieurs parcours anciens de l'unité de paysage de la Haute-Ville y menaient puisqu'on y retrouvait la résidence du gouverneur de la Nouvelle-France. On y retrouve maintenant des aménagements paysagers composés notamment d'arbres adultes, des tracés piétonniers ainsi que des monuments commémoratifs et des œuvres d'art, dont le monument de Wolfe et de Montcalm érigé en 1827.

À l'ouest du secteur, les sous-secteurs Sainte-Genève et Mont-Carmel sont majoritairement résidentiels comparativement au sous-secteur des Gouverneurs. Ils ont été développés à partir du milieu du XVIII^e siècle. Dans le sous-secteur Mont-Carmel, on retrouve plusieurs parcelles simples adossées à un ancien ouvrage militaire, qui fait maintenant partie du parc du Cavalier-du-Moulin. Cette infrastructure unique rappelle l'emplacement d'un ancien moulin à vent et la ligne de défense mise en place par Josué Dubois Berthelot de Beaucours. De nos jours, le parc est un espace vert enclavé au cœur d'un îlot urbain. Le sous-secteur compte des maisons coloniales surhaussées et des maisons urbaines. Faisant face au jardin des Gouverneurs, une série de maisons en rangée construites vers 1900 occupent des parcelles simples traversantes. L'église Chalmers-Wesley United Church et le sanctuaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur interrompent le tissu urbain constitué de bâti de base et ponctuent la silhouette de ce sous-secteur. Ils constituent ainsi des points de repère.

Le sous-secteur Sainte-Genève a connu deux phases d'édification. Une première phase entre 1740 et 1790 puis une seconde entre 1815 et 1850. Les îlots sont de forme rectangulaire et les parcelles disposées en rangée double. Ce sous-secteur est bordé à l'ouest par le grand espace vert devant le bastion de la Reine, qui fait partie de la citadelle. Le bâti de base domine le sous-secteur, avec ses maisons urbaines ainsi que ses maisons mitoyennes. On y retrouve aussi une ancienne institution d'enseignement, soit le

High School of Québec. Quelques arbres adultes isolés particularisent quelques cours arrière.

Haute-Ville Est

Le secteur de la Haute-Ville Est correspond approximativement à ce qui fut d'abord le fief du Sault-au-Matelot concédé à Louis Hébert puis aux propriétés historiques du Séminaire de Québec, des Jésuites et de l'évêché de Québec. Le lotissement progressif de la grande propriété du Séminaire de Québec et de celle des Jésuites a favorisé la mise en place d'un réseau viaire qui perdure jusqu'à nos jours. Le secteur se caractérise aujourd'hui par ses bâtiments institutionnels, religieux et publics qui dominent le cadre bâti, dont le séminaire de Québec, la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, le palais épiscopal de l'Évêché de Québec, l'hôtel de ville de Québec et l'édifice du Bureau-de-Poste. Le gabarit imposant de ces édifices diffère de celui du bâti de base avoisinant. Le bâti de base, quoique plus discret, se retrouve principalement dans trois endroits bien distincts. La place de l'Hôtel-de-Ville offre des dégagements permettant d'apprécier les points de repère du secteur et du site patrimonial, notamment la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec. Le secteur ne possède pas un couvert végétal prépondérant. Il comprend quelques arbres adultes isolés dans les cours arrière des bâtiments résidentiels et celle du séminaire. Parmi ceux-ci se retrouvent des spécimens d'arbres exceptionnels. Le secteur de la Haute-Ville Est se divise en deux sous-secteurs, soit le sous-secteur du Séminaire et le sous-secteur de l'Hôtel-de-Ville.

Le sous-secteur du Séminaire se caractérise par la présence de l'ensemble institutionnel du Séminaire de Québec, dont les éléments les plus anciens remontent au Régime français. L'ensemble occupe un îlot de forme irrégulière délimité par la rue Sainte-Famille, la rue de la Vieille-Université, la rue des Remparts et la propriété de l'évêché de Québec. Il se compose originalement de trois ailes disposées en quadrilatère autour d'une cour intérieure. De plan allongé, ces ailes en pierre de quatre à six étages sont coiffées de toits à deux versants droits. Il s'agit l'aile de la Procure (1678-1681), l'aile (de la chapelle) de la Congrégation (1823) et l'aile des Parloirs (1675-1677). Ces trois ailes sont classées immeuble patrimonial. En plus de trois ailes classées, l'ensemble du Séminaire de Québec comprend le pavillon Lucien-Godbout-du-Séminaire-de-Québec (1919-1921) qui borde la rue Sainte-Famille, le pavillon Camille-Roy-du-Séminaire-de-Québec (1854-1856) et les pavillons des anciennes facultés de médecine et de droit (1854-1856) qui bordent la rue de la Vieille-Université et accueillent originalement l'Université Laval ainsi que le pavillon Jean-Olivier-Briand du Séminaire de Québec (1879-1882) dont la façade est orientée vers la rue des Remparts. La disposition de ce dernier pavillon forme une seconde cour intérieure. À l'ouest et au nord du Séminaire de Québec, se développe un quartier résidentiel entre 1720 et 1730. On y retrouve notamment des maisons urbaines implantées sur des parcelles disposées en rangée double formant des îlots de forme rectangulaire, à l'exception de deux îlots de forme triangulaire au nord du Séminaire de Québec. Les parcours d'implantation de la partie résidentielle du sous-secteur du Séminaire de Québec sont rectilignes et légèrement en pente descendante vers l'escarpement.

Le sous-secteur de l'Hôtel-de-Ville correspond à l'ancienne propriété des Jésuites dont le collège occupait approximativement l'emplacement de l'actuel hôtel de ville de Québec. La propriété des Jésuites bordait celles des Ursulines, et elle débordait largement le site de l'hôtel de ville actuel. Le sous-secteur inclut aussi les propriétés de l'évêché de Québec, soit la basilique-cathédrale et le palais épiscopal. Le collège des Jésuites a été construit à partir de 1647 puis démoli en 1877 pour être remplacé par le parlement provincial. Le projet ne se réalisera pas, et c'est finalement l'hôtel de ville de Québec qui y sera construit en 1895 et 1896. L'hôtel de ville est construit sur un vaste terrain, en face de la place du même nom. Son implantation permet de dégager clairement le bâtiment

du cadre bâti environnant. L'est du sous-secteur de l'Hôtel-de-Ville est développé entre 1640 et 1680 à partir de parcelles en rangée double regroupées en un grand îlot rectangulaire. La rue De Buade, qui borde cet îlot au nord, est aujourd'hui particularisée par ses édifices commerciaux de trois à cinq étages. Ceux-ci sont construits entre le milieu du XVIII^e siècle et le milieu du XX^e siècle et possèdent des vitrines au rez-de-chaussée. Au nord du sous-secteur de l'Hôtel-de-Ville, un îlot triangulaire est aménagé entre 1680 et 1730. Il comprend des parcelles traversantes donnant sur la côte de la Fabrique et la rue Garneau, sur lesquelles s'élèvent des bâtiments commerciaux du XIX^e siècle.

Extra-Muros

Le secteur Extra-Muros correspond à l'espace situé hors de la ville fortifiée à l'ouest de l'unité de paysage de la Haute-Ville. Dans le système classique de fortification européenne, l'espace situé devant un ouvrage fortifié ne doit pas être construit – d'où son nom de zone non aedificandi – afin de ne pas nuire à la défense. Le secteur Extra-Muros fait la transition entre la ville fortifiée et le faubourg Saint-Jean-Baptiste adjacent. Par ailleurs, ce secteur constitue une voie de communication majeure pour entrer et sortir de la ville fortifiée vers l'ouest, notamment vers la basse-ville. Le secteur Extra-Muros se divise en deux sous-secteurs, soit le sous-secteur des Glacis et le sous-secteur de la Côte-d'Abraham.

Le sous-secteur des Glacis correspond à la zone non aedificandi devant la fortification, à l'ouest de la ville. Le sous-secteur s'étend, du nord au sud, d'un escarpement à l'autre. Historiquement, le sous-secteur est accessible depuis la ville fortifiée par deux portes, soit les portes Saint-Jean et Saint-Louis, et par quelques poternes. À la fin du XIX^e siècle, une troisième porte s'ajoute, soit la porte Kent, en remplacement d'une poterne. La partie au sud de rue Dauphine conserve son dégagement historique. Au contraire, la partie au nord de cette rue a été progressivement construite. Le cadre bâti est moins homogène que celui des autres secteurs et sous-secteurs de l'unité de paysage de la Haute-Ville. On y retrouve différents types de bâtiments implantés sur des parcelles irrégulières de grandes dimensions. Un premier regroupement de bâtiments s'observe autour de la place d'Youville, notamment avec le palais Montcalm, le théâtre Capitole ainsi que quelques édifices à bureau construits au XX^e siècle. Le nord de la place d'Youville est caractérisé par l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec. Fondée à Québec en 1849, la communauté religieuse développe un grand ensemble destiné à leurs œuvres caritatives à l'extérieur des murs de la ville fortifiée. L'ensemble comprend d'abord un grand bâtiment en maçonnerie de pierres avec une chapelle centrale et des ailes latérales formant un plan en « E » sur la rue Richelieu. La chapelle est maintenant désacralisée. Un pavillon en brique jaune et rouge et en maçonnerie de pierres jouxte ce premier bâtiment, à l'angle de la rue Richelieu et de l'autoroute Dufferin-Montmorency. À l'arrière de ces bâtiments, sur la rue des Sœurs de la Charité s'élèvent trois autres édifices à l'architecture moins homogène. Il s'agit d'abord d'un grand bâtiment en brique rouge et à toit plat, puis de deux autres à toiture mansardée, l'un en brique et l'autre en pierre. Ce dernier immeuble abritait l'hôpital Jeffery-Hale avant son acquisition par les Sœurs. L'ensemble des Sœurs de la Charité de Québec comprend également l'ancien centre d'accueil Nazareth de la rue des Glacis et le l'école Saint-Louis-de-Gonzague sur la rue Richelieu. L'ancien centre d'accueil Nazareth abritait une caserne militaire jusqu'au départ de la garnison de Québec en 1871. Les Sœurs en font ensuite l'acquisition.

Le sous-secteur de la Côte-d'Abraham correspond aux bâtiments situés sur la côte du même nom, à l'ouest de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Le sous-secteur se distingue d'abord par le fait qu'il occupe un îlot urbain en pointe. Il est délimité par la rue Saint-Vallier Est et la côte d'Abraham, qui se rencontrent à l'extrémité ouest de l'îlot. La côte d'Abraham, qui donne accès à la basse-ville, est un parcours directeur ancien, sinueux et

pentu. Elle est bordée de quelques maisons mitoyennes jumelées ainsi que quelques habitations plurifamiliales à logements superposés, érigés au XIX^e et début du XX^e siècle. Entre les bâtiments, un espace ouvert donne accès à l'escalier de la Chapelle qui rejoint la rue Saint-Vallier Est, en basse-ville.

Les unités de paysage en bref

Le site patrimonial se caractérise d'abord par deux grandes unités de paysage, soit l'unité de paysage de la Basse-Ville et l'unité de paysage de la Haute-Ville.

Délimitée par le fleuve Saint-Laurent et l'escarpement, l'unité de paysage de la Basse-Ville se caractérise par un système parcellaire composé de lots de petites et moyennes dimensions et d'une trame urbaine dense répartie de façon longitudinale. L'unité de paysage se divise trois secteurs – Pointe-à-Carcy, Quartier-des-Palais, Cap-Blanc – qui comprennent eux-mêmes des sous-secteurs.

La Pointe-à-Carcy se distingue par son cadre bâti dense, principalement résidentiel, de même que par ses bâtiments d'affaires, commerciaux et portuaires. Le secteur compte aussi quelques espaces ouverts comme la place Royale, le parc de la Cetière et la batterie Royale qui permettent une alternance avec le tissu bâti.

Le Quartier-des-Palais est principalement caractérisé par l'îlot de l'ancien édifice de la brasserie Boswell, qui occupait le site du palais de l'intendant. L'îlot est encadré par quelques maisons urbaines ainsi que par la rue Saint-Vallier Est, qui serpente au pied de l'escarpement nord.

Le Cap-Blanc est composé d'un cadre bâti résidentiel réparti de part et d'autre de la rue Champlain. Le secteur comprend également le parc Notre-Dame-de-la-Garde, qui donne un accès unique au fleuve Saint-Laurent.

Délimité par l'escarpement et par les fortifications, l'unité de paysage de la Haute-Ville se caractérise par une trame urbaine hybride : un plan radioconcentrique mise en place dès les premières années de l'aménagement de l'unité de paysage, un plan orthogonal dans les secteurs aménagés plus récemment, une trame organique s'adaptant aux contraintes comme les grandes propriétés religieuses, l'escarpement et les ouvrages militaires. Le système parcellaire compte des lots de forme régulière de petites et moyennes dimensions pour le cadre bâti de base et des lots irrégulier de grandes dimensions pour le cadre bâti spécialisé. L'unité de paysage se divise en cinq secteurs – Fortifications, Haute-Ville Ouest, Haute-Ville Est, Haute-Ville Sud, Extra-Muros – qui comprennent eux-mêmes des sous-secteurs.

Les Fortifications se composent d'une série d'ouvrages militaires encerclant le promontoire de Québec. Le secteur marque profondément l'image du Vieux-Québec, ville militaire pendant trois siècles.

La Haute-Ville Ouest correspond approximativement aux propriétés historiques des Ursulines et des Augustines.

La Haute-Ville Est correspond approximativement à ce qui fut d'abord le fief du Sault-au-Matelot concédé à Louis Hébert puis aux propriétés historiques du Séminaire de Québec, des Jésuites et de l'évêché de Québec.

La Haute-Ville Sud correspond approximativement aux propriétés historiques des forts et châteaux Saint-Louis et des Récollets.

Le secteur Extra-Muros correspond au territoire de l'unité de paysage de la Haute-Ville situé à l'extérieur des fortifications.



Figure 23

LES QUALITES VISUELLES

Les qualités visuelles du site patrimonial du Vieux-Québec découlent de l'interrelation de facteurs naturels, dont la topographie et l'hydrographie, et humains, dont le cadre bâti et le réseau viaire. Il importe d'en favoriser la préservation et, le cas échéant, la mise en valeur. La présente section met en lumière des témoins de cette interrelation, qui peuvent être observés dans le site patrimonial. Le réseau viaire et les espaces ouverts sont les lieux publics par excellence à partir desquels les résidents comme les visiteurs découvrent le site patrimonial.

Les qualités visuelles du site patrimonial du Vieux-Québec sont une caractéristique de ce territoire protégé. Les trois principaux éléments visuels à l'origine de ces qualités sont les points d'observation, les percées visuelles et panoramas ainsi que les points de repère. Les points d'observation sont des endroits d'où la vue est historiquement significative. Les percées visuelles sont des vues cadrées par des éléments naturels ou bâtis, alors que les panoramas offrent une vision plus globale. Les points de repère sont des objets ou des lieux facilement repérables permettant de s'orienter dans l'espace.

Les caractéristiques des qualités visuelles sont principalement en lien avec les valeurs paysagère et urbanistique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects des valeurs emblématique et identitaire.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial du Vieux-Québec possède une topographie particulière en raison de sa situation à l'extrémité est du promontoire de Québec. Ce dernier s'étend de l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Le promontoire est séparé de la terrasse fluviale et de la plaine de la rivière Saint-Charles par un escarpement parfois abrupt. La terrasse fluviale et la plaine accueillent la basse-ville avec notamment ses édifices résidentiels et commerciaux, le promontoire accueille la haute-ville avec notamment ses édifices religieux et institutionnels alors que l'escarpement accueille les côtes et les escaliers unissant les deux secteurs. Le point culminant de la haute-ville est marqué par le cap Diamant où s'élève la citadelle de Québec.

Ces particularités d'implantation du site patrimonial font en sorte de multiplier les points d'observation du territoire, les percées visuelles et les panoramas¹⁸ ainsi que les points de repère. Ceux-ci distinguent nettement le Vieux-Québec des autres sites patrimoniaux urbains du Québec, dont le site patrimonial de Montréal et le site patrimonial de Trois-Rivières, et contribuent à sa valeur patrimoniale. Le site patrimonial peut être vu de multiples endroits dans la région, que ce soit du fleuve – notamment depuis la pointe ouest de l'île d'Orléans –, du nord de l'actuelle ville de Québec et même de la rive sud du fleuve.

Points d'observation, percées visuelles et panoramas

Les points d'observation du Vieux-Québec sont nombreux, tout autant que le sont ses percées visuelles et ses panoramas historiques. De manière générale, les principaux points d'observation correspondent d'abord aux parcs et aux places publiques du site patrimonial (fig. 24). Certains, néanmoins, se démarquent des autres par leur situation à

¹⁸ Les percées visuelles et les panoramas présentés dans cette section du plan de conservation proviennent notamment de l'étude d'ANNEXE\U *Inventaire des perspectives visuelles. Site patrimonial du Vieux-Québec et secteur du Cap-Blanc (révision)* de 2014.

des endroits stratégiques offrant des vues remarquables. Parmi ceux-ci, pensons en premier lieu à la terrasse Dufferin. Elle occupe l'emplacement historique des forts et château Saint-Louis, en surplomb du secteur de la place Royale. Son origine remonte aux années 1830 alors que l'on met en place la terrasse Durham. La terrasse s'étend sur plus de 300 m, et elle offre des panoramas sur la terrasse fluviale depuis le secteur du cap Blanc jusqu'au secteur de la place Royale. Il s'agit du secteur ayant vu la naissance de Québec au début du XVII^e siècle. Il est possible d'accéder au parc Montmorency depuis la terrasse Dufferin en passant au-dessus de la porte Prescott. De ce parc, le panorama sur la basse-ville se poursuit au-delà du secteur du Musée de la Civilisation. La terrasse et le parc offrent ensemble le panorama le plus significatif sur le secteur le plus ancien de la basse-ville. Le parc du Bastion-de-la-Reine et le jardin des Gouverneurs sont implantés au-dessus de la terrasse Dufferin, et ils offrent des panoramas complémentaires à cette dernière. Le parc permet aussi des vues vers le château Frontenac, le front bâti de l'avenue Saint-Denis et vers le bastion du même nom de la citadelle. En grande partie accessibles, les fortifications poursuivent la suite de panoramas offerts par la terrasse et le parc Montmorency. Elles offrent de multiples points de vue sur des panoramas de la basse-ville et sur la partie ouest de la haute-ville. Les fortifications sont une véritable promenade permettant de faire le tour de la haute-ville. Elles sont accessibles depuis le parc Montmorency et par la rue des Remparts qui se termine à la côte du Palais. La promenade se poursuit ensuite dans le parc de l'Artillerie alors que les fortifications longent les Nouvelles-Casernes. À cet endroit, les fortifications offrent des panoramas sur le secteur du Quartier-des-Palais. Les panoramas offerts concernent, à partir des Nouvelles-Casernes, l'ancienne zone de glacis située à l'avant des fortifications, zone qui constitue maintenant la partie ouest de la haute-ville du site patrimonial. On peut y découvrir des vues sur l'ancien ensemble des Sœurs de la Charité de Québec, puis sur la place d'Youville, la place de l'Assemblée-Nationale et les plaines d'Abraham. Depuis la porte Saint-Jean, les fortifications offrent également des panoramas sur les secteurs résidentiels intra-muros de la haute-ville et sur la citadelle de Québec.

La haute-ville intra-muros compte plusieurs parcs et places offrant des panoramas urbains de la haute-ville ou des percées visuelles. Parmi ceux-ci, pensons à la place de l'Hôtel-de-Ville qui offre un panorama urbain sur le front bâti des rues l'entourant, front bâti qui inclut des édifices significatifs constituant des points de repère, dont l'hôtel de ville de Québec. De la place, nous avons aussi des percées visuelles, notamment sur la côte de la Fabrique et sur la rue Buade. La place d'Armes est située à proximité de la terrasse Dufferin, mais en contrebas de celle-ci. Elle n'offre donc pas de panoramas sur la basse-ville. Elle offre toutefois des percées visuelles sur le front bâti des rues Sainte-Anne et Saint-Louis. La place permet aussi des vues sur les édifices phares qui l'entourent dont la cathédrale Holy Trinity, l'ancien palais de justice de Québec et le château Frontenac. Le parc de l'Esplanade offre un panorama unique sur le front bâti de la rue D'Auteuil. Ce front bâti se compose notamment de résidences cossues construites au XIX^e siècle et du début du siècle suivant. Le parc offre aussi des percées visuelles sur les rues Saint-Louis et Sainte-Anne. La Chaussée des Écossais et la place de l'Institut-Canadien constituent un espace public linéaire en façade de l'édifice du Morrin-College et de l'ancienne église wesleyenne. Cet espace offre des percées visuelles sur les rues Sainte-Anne, Dauphine et Saint-Stanislas, en plus de permettre d'apprécier certains points de repère comme l'église St-Andrew's. Le parc du Cavalier-du-Moulin est l'un des points d'observation les plus originaux du Vieux-Québec puisqu'il offre un panorama sur l'intérieur d'un îlot urbain. L'on y observe non pas des façades, mais plutôt l'arrière des bâtiments. Ce parc offre également une percée visuelle sur la rue Mont-Carmel.

La haute-ville extra-muros offre nettement moins de points d'observation puisque la majorité du territoire de la haute-ville est situé dans les fortifications. La place d'Youville offre néanmoins un panorama urbain d'intérêt avec son cadre bâti composé d'édifices à vocation culturelle, comme le palais Montcalm, ainsi que des fortifications. La place offre également une percée visuelle sur la rue Saint-Jean, en direction de l'ouest. La place de l'Assemblée-Nationale et les plaines d'Abraham offrent des panoramas sur les fortifications.

Les points d'observation de la basse-ville diffèrent de ceux de la haute-ville. Ils offrent des vues vers l'escarpement et, en de rares occasions, sur certains bâtiments de la haute-ville, vers le littoral et sur le cadre bâti environnant. Ces points d'observation sont souvent moins connus que ceux de la haute-ville, bien qu'ils possèdent un intérêt historique certain. Le plus connu de ceux-ci est sans conteste la place Royale qui est associée avec la naissance de la Nouvelle-France. La place offre un panorama unique sur les édifices d'inspiration française la bordant. Ils témoignent de l'architecture urbaine qui se met en place aux XVII^e et XVIII^e siècles à Québec, une architecture faisant la synthèse entre l'influence française et l'adaptation au territoire québécois. La place offre également des percées visuelles sur les rues Notre-Dame, des Pains Bénis et de la Place. Le parc de l'UNESCO et le parc de la Cetièrre permettent également d'apprécier des panoramas urbains sur le cadre bâti d'inspiration française du secteur de la place Royale. De plus, le parc de la Cetièrre permet d'apercevoir l'escarpement et, en surplomb de celui-ci, le parc Montmorency. La batterie Royale offre un panorama sur le cadre bâti d'inspiration française ainsi que sur l'escarpement boisé en contrebas de la terrasse Dufferin. Elle permet aussi de voir le château Frontenac, le principal point de repère du site patrimonial. La place des Canotiers donne accès à des vues similaires à celles de la batterie Royale. Située à l'intersection des rues Saint-Pierre et Saint-Paul, la place de la FAO offre des percées visuelles de ces deux parcours importants de la basse-ville, en plus d'une percée visuelle sur la rue du Sault-au-Matelot. De la place, il est également possible d'avoir une vue sur le pavillon Camille-Roy et l'édifice de la Banque-canadienne-de-commerce, deux des points de repère du site patrimonial. Le terrain dégagé situé à l'emplacement de l'ancien palais de l'Intendant – bordé par les rues Vallière, des Prairies et Saint-Nicolas – permet d'avoir un panorama sur les fortifications. On y aperçoit une section significative de l'ouvrage militaire depuis la côte du Palais jusqu'au point où il quitte l'escarpement pour fermer la ville à l'ouest. Le parc Notre-Dame-de-la-Garde est situé à l'extrémité ouest du site patrimonial, en bordure du fleuve Saint-Laurent. Il offre le panorama le plus complet du site patrimonial sur l'escarpement boisé du cap Diamant.

Le réseau viaire présente une multitude de points d'observation, notamment en raison de ses particularités, comme ses rues en pente en haute-ville. Plusieurs rues offrent des percées visuelles intéressantes sur le cadre bâti du Vieux-Québec et sur ses principaux points de repère (fig. 24). Il serait difficile de recenser l'ensemble de ceux-ci tant ils sont nombreux. Parmi ceux-ci, pensons néanmoins aux rues Sainte-Famille, Ferland, Saint-Flavien et Hamel qui descendent vers le nord en direction de la rue des Remparts et des fortifications. Pensons également aux rues Sainte-Ursule, Sainte-Angèle et Saint-Stanislas qui descendent vers le nord-ouest en direction du secteur du parc de l'Artillerie. Pensons enfin aux grandes artères de la haute-ville, qui, depuis les portes des fortifications, se rendent au cœur de la ville ancienne, soit les rues Saint-Jean, Dauphine et Saint-Louis. Les côtes et les escaliers avec leur tracé sinueux dégagent plusieurs panoramas et percées visuelles. Pensons notamment aux vues changeantes qu'offrent la côte de la Montagne ou encore la côte du Colonel-Dambourgès.

Points de repère

Les points de repère du site patrimonial du Vieux-Québec sont constitués d'éléments naturels et bâtis (fig. 24). Ces derniers dominent nettement les points de repère. Dès le XVII^e siècle, les représentations de Québec mettent l'accent sur les flèches élancées des clochers de la haute-ville. Ceux-ci sont autant de points de repère, qui marquent l'espace urbain. Malgré le renouvellement du cadre bâti du site patrimonial au cours des siècles, la haute-ville est encore dominée par les clochers de ses églises auxquels se sont ajoutés campaniles, clochetons, lanternons et tours.

Les éléments du bâti spécialisé constituent les principaux points de repère bâtis du site patrimonial. De par sa nature, le bâti spécialisé se distingue du bâti de base par son implantation – bâtiments souvent en retrait et détachés des édifices voisins –, par son gabarit – bâtiments souvent plus grands et hauts que le bâti de base – et par ses attributs architecturaux – bâtiments présentant souvent des tours, des clochers, des campaniles. Il en résulte des édifices uniques qui se démarquent dans le tissu urbain.

Le bâti spécialisé comprend notamment des lieux de culte associés à différentes traditions religieuses. Leurs clochers et leurs flèches émaillent le ciel du Vieux-Québec, et ce, dès le XVII^e siècle. Clochers et flèches ont été pendant longtemps les plus hauts objets construits du site patrimonial. Parmi ceux-ci, pensons d'abord aux deux cathédrales, soit la basilique-cathédrale de Notre-Dame de Québec et la cathédrale Holy Trinity. À ces lieux de culte prestigieux s'ajoutent des églises paroissiales, dont l'église de Notre-Dame-des-Victoires, l'église St-Andrew's et l'église Chalmers-Wesley United. Le site patrimonial compte aussi un certain nombre de chapelles conventuelles, dont l'église des Augustines-de-l'Hôtel-Dieu-de-Québec et l'ancienne chapelle des Sœurs de la Charité. Les clochers et les flèches de ces lieux de culte ainsi que les autres présents sur le territoire marquent fortement les différents secteurs du site patrimonial. Le Séminaire de Québec, dont l'ensemble institutionnel est peu perceptible à l'échelle de la rue à l'exception du clocher et du campanile de sa chapelle extérieure, a donné naissance à l'Université Laval. Le premier pavillon de l'Université – pavillon Camille-Roy – est immédiatement perceptible dans le cadre urbain de la haute-ville avec sa haute toiture mansardée coiffée de lanternons, notamment à partir du parc Montmorency et de la rue des Remparts.

Le bâti spécialisé comprend aussi les ouvrages militaires. Ceux-ci se démarquent par leurs très grandes dimensions, leurs formes variées, leur situation à des endroits stratégiques – sommet de l'escarpement, cap Diamant, bordure du fleuve. Si elles demeurent bien visibles au sommet de la falaise, les fortifications étaient à l'origine pratiquement invisibles du côté de la campagne, ceci en application du principe de défilement, qui permet d'utiliser les accidents de terrain et les défenses artificielles, telles que les glacis et les fossés, pour protéger les ouvrages de maçonnerie des tirs de l'ennemi. Avec la démolition des ouvrages avancés autrefois situés au-devant de la fortification, seul le secteur de la Citadelle permet encore d'apprécier la mise en application de ce principe fondamental de défense. Ailleurs, les ouvrages militaires constituent aujourd'hui des points de repère importants du site patrimonial, d'autant que leur présence est intimement associée à son histoire. Parmi ceux-ci, pensons d'abord aux fortifications qui coiffent le sommet de l'escarpement. Elles sont visibles de plusieurs endroits tant à partir de la basse-ville que de la haute-ville. Les portes d'inspiration médiévales des fortifications sont un élément distinctif de cet ouvrage militaire. Elles marquent les principales entrées de la ville fortifiée et sont associées à des parcours importants de l'histoire de Québec. Parmi celles-ci, pensons aux portes Saint-Jean, Kent et Saint-Louis. La citadelle, quant à elle, est implantée sur le plus haut point de cap Diamant, ce qui lui assure une grande visibilité depuis les deux parties de la ville. La batterie Royale domine le front fluvial en basse-ville.

Le bâti spécialisé comprend également des bâtiments liés à l'administration publique et aux services aux citoyens. Ces bâtiments occupent des positions dominantes dans le tissu urbain du site patrimonial, principalement à la haute-ville. Parmi ceux-ci, pensons à l'ancien palais de justice de Québec avec sa tour d'horloge située à l'angle de la rue Saint-Louis et de la rue du Trésor, en face de la place d'Armes. À proximité, l'édifice du Bureau-de-poste avec son dôme est perceptible tant de la haute-ville que de la basse-ville. Il fait partie des vues emblématiques de Québec. L'hôtel de ville de Québec, quant à lui, occupe le centre d'une grande parcelle urbaine. Il est ainsi dégagé de toute part, ce qui est rare dans le Vieux-Québec. Par ailleurs, il est implanté en bordure de la place de l'Hôtel-de-Ville, l'une des places publiques les plus importantes du site patrimonial.

Le bâti spécialisé comprend un certain nombre de bâtiments commerciaux originalement destinés à des fonctions diversifiées. Certains d'entre eux présentent une architecture traditionnelle s'inscrivant dans la continuité du bâti de base. Ils se démarquent donc peu à l'échelle du site patrimonial et ne constituent pas des points de repère significatifs. En revanche, d'autres bâtiments commerciaux se distinguent. Le plus célèbre de ceux-ci est sans doute le château Frontenac. Sa position à l'extrémité du promontoire de Québec, son architecture de style château et sa haute tour en font l'une des icônes du Vieux-Québec, au point d'en être l'une de ses images emblématiques. L'édifice Price est un autre exemple d'édifice commercial constituant un point de repère du Vieux-Québec. Sa tour élancée et son architecture Art déco font en sorte que l'édifice se distingue à l'échelle de la haute-ville.

Certains bâtiments à vocation culturelle, qui appartiennent au bâti spécialisé, se démarquent également. Parmi ceux-ci, pensons au théâtre Capitole et au palais Montcalm implantés en bordure de la place d'Youville. Ce secteur du site patrimonial acquiert sa vocation culturelle actuelle au tournant du XX^e siècle. Le front bâti de la rue Dalhousie est aussi marqué par la présence du Musée de la Civilisation. Voisin du musée, la caserne Dalhousie, une ancienne caserne de pompier, marque également le front bâti de la rue Dalhousie avec sa tour de séchage des boyaux.

Le Vieux-Québec présente aussi des points de repère associés à la position des bâtiments plutôt qu'à leur fonction, qu'il s'agisse de bâti spécialisé ou de bâti de base. Plusieurs bâtiments situés en tête d'îlot reçoivent un traitement particulier, par exemple des façades arrondies ou anguleuses. Parmi ceux-ci, pensons au 1200, rue Saint-Jean et à la maison Larchevêque-Lelièvre, respectivement situés au coin de la côte de la Fabrique et de la rue Couillard et de la côte de la Fabrique et de la rue Garneau ainsi qu'à l'édifice John-Darlington au coin des rues De Buade et du Fort. L'édifice de la Banque-canadienne-de-commerce est, pour sa part, situé à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-Pierre. Sa haute colonnade arrondie est un point de repère de la basse-ville de Québec. Le 500-510, côte d'Abraham est implanté à la rencontre de la rue Saint-Vallier Est et de la côte d'Abraham, et il se distingue par sa façade étroite et vitrée. Il marque le point de plus à l'ouest du site patrimonial, du côté de la rivière Saint-Charles.

Les points de repère naturels, bien que moins perceptibles en raison de la densité du cadre bâti du site patrimonial, n'en sont pas moins importants. Témoins de la topographie particulière du Vieux-Québec, ces points de repère évoquent le choix de Champlain pour le premier établissement permanent français en Amérique. Parmi ceux-ci, pensons d'abord à l'escarpement. Ce dernier constitue la limite naturelle entre les deux grands secteurs du site patrimonial, soit la basse-ville et la haute-ville. Tantôt boisé, tantôt dénudé, l'escarpement est visible de plusieurs points d'observation de la basse-ville. Certaines rues le longent, comme la rue Champlain, le boulevard Champlain, la rue du Petit-Champlain, la rue du Sault-au-Matelot, la rue Sous-le-Cap, la côte de la Canoterie et la rue Saint-Vallier

Est. Les interstices entre les bâtiments et les parcelles libres de construction permettent d'apprécier l'escarpement. D'autres rues sont orientées vers l'escarpement. Il en résulte des percées visuelles ayant pour toile de fond l'escarpement, dont la rue Saint-Thomas, la rue Rioux et la rue de la Barricade. Le point culminant du cap Diamant, malgré l'aménagement de la citadelle et la présence de végétation sauvage, demeure perceptible, en haute-ville, depuis l'avenue Saint-Denis et les rues perpendiculaires à celle-ci, dont la rue de Brébeuf et la rue de la Porte. Il est également perceptible depuis la terrasse Dufferin, qui offre une vue sur son flanc sud-est. Le cap Diamant peut également s'appréhender depuis l'avenue du Cap-Diamant sur les plaines d'Abraham. Le cap Diamant est peu perceptible depuis la basse-ville. En raison de l'espace restreint entre le cap Diamant et le fleuve, l'escarpement boisé est le principal élément perceptible. Quelques boisés, enfin, constituent des points de repère naturels. Ceux-ci se concentrent en haute-ville, principalement dans les espaces publics. Parmi ceux-ci, pensons au jardin des Gouverneurs, au parc Montmorency et à la place d'Armes.

Les qualités visuelles en bref

Les principaux points d'observation du site patrimonial correspondent d'abord à ses parcs et à ses places publiques, notamment à la haute-ville.

La terrasse Dufferin, le parc Montmorency et les fortifications permettent de faire le tour de la haute-ville et de découvrir plusieurs panoramas sur la basse-ville, sur l'ancienne zone de glacières et sur le cadre bâti de la haute-ville. La terrasse Dufferin est sans conteste le point d'observation le plus important de la haute-ville, et ses origines remontent à la première moitié du XIX^e siècle.

La place d'Armes, la place de l'Hôtel-de-Ville et le parc du Cavalier-du-Moulin permettent de découvrir le site patrimonial de l'intérieur de la haute-ville, notamment avec leurs panoramas urbains.

La place Royale, le parc de la Cetière et le parc de l'UNESCO offrent des panoramas sur le secteur le plus ancien de la basse-ville avec ses édifices d'inspiration française. Le parc Notre-Dame-de-la-Garde et la place de la FAO offrent des panoramas originaux et moins connus de la basse-ville. La place Royale est sans conteste le point d'observation le plus important de la basse-ville, et ses origines se confondent avec celles du Vieux-Québec.

Les principaux points d'observation du site patrimonial correspondent ensuite au réseau viaire. Les rues, les côtes et les escaliers du Vieux-Québec permettent d'apprécier une multitude de percées visuelles. La côte de la Montagne offre des vues uniques sur le Vieux-Québec, tant de la haute-ville que de la basse-ville.

Les principaux points de repère du site patrimonial du Vieux-Québec se composent d'édifice du bâti spécialisé, dont le château Frontenac et le pavillon Camille-Roy.

Les lieux de culte avec leurs clochers et leurs flèches sont les premiers points de repère du site patrimonial, et leur présence de poursuit de nos jours, que ce soit la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec ou encore l'ancienne église Saint-Patrick. En plus de marquer l'espace, chaque clocher raconte l'histoire d'un secteur du Vieux-Québec. Les ouvrages militaires comme la citadelle, les bâtiments liés à l'administration publique et aux services aux citoyens comme l'hôtel de ville de Québec, les bâtiments commerciaux et culturels comme l'édifice Price constituent autant de points de repère tant à la haute-ville qu'à la basse-ville.

Certains bâtiments situés en tête d'îlot épousent les formes de ceux-ci et se démarquent du cadre bâti environnant, dont le 1200, rue Saint-Jean.



Figure 24

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique comprend d'abord les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, lesquels témoignent de l'occupation humaine du territoire et permettent de comprendre l'histoire, la préhistoire et le contexte culturel. L'archéologie tente de reconstituer le passé en étudiant les différentes périodes de l'occupation humaine à partir des vestiges matériels découverts dans les couches successives du sol. Elle permet notamment d'illustrer des pans de la vie ancienne parfois absents des récits écrits ou, dans le cas du patrimoine autochtone de la période pré-contact, inexistant des livres d'histoire. Le patrimoine archéologique est souvent la seule source d'information sur plusieurs aspects du Vieux-Québec. Le patrimoine archéologique comprend aussi le potentiel archéologique toujours enfoui, qui pourrait éventuellement être découvert si des travaux d'excavation étaient effectués sur un territoire donné.

Les caractéristiques du patrimoine archéologique sont principalement en lien avec la valeur archéologique. Elles sont également à mettre en relation avec certains aspects de la valeur historique.

LES PARTICULARITÉS DU SITE PATRIMONIAL

Le site patrimonial du Vieux-Québec comprend 487 sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. La figure 25 illustre bien cette réalité. Ce nombre élevé – il s'agit du site patrimonial québécois comptant le plus de sites archéologiques – démontre l'intérêt archéologique du Vieux-Québec et justifie qu'il possède une valeur archéologique. Malgré les nombreux sites archéologiques connus et les travaux de construction et d'aménagement effectués au cours des siècles, il demeure possible de trouver des vestiges dans le site patrimonial. Ce potentiel archéologique est notamment établi à partir des sites existants. Il est également déduit à partir de schèmes d'établissement en ce qui a trait à l'occupation autochtone. Pour l'occupation euroquébécoise, le potentiel archéologique est aussi établi à partir de la superposition de cartes anciennes, qui permettent de localiser dans l'espace des bâtiments et des aménagements aujourd'hui disparus. À partir de ces différentes méthodes, il est possible d'évaluer la possibilité de trouver des biens archéologiques lors d'une excavation. Le potentiel demeure néanmoins théorique, et seule une intervention archéologique permet de le confirmer ou de l'infirmer. Le Ville de Québec possède un système informatique, SIGMA2, qui permet d'évaluer le potentiel archéologique de son territoire, dont le site patrimonial du Vieux-Québec.

Les sites archéologiques du Vieux-Québec illustrent une grande diversité d'activités interreliées (fig. 25). Celles-ci sont mises en place au fil des siècles pour favoriser l'adaptation humaine au lieu et pour le transformer. Plusieurs sites archéologiques ont accueilli diverses fonctions propres à l'évolution du Vieux-Québec et au développement de sa trame urbaine, que ce soit en un même moment ou à travers le temps. Par ailleurs, certains sites archéologiques se sont révélés particulièrement riches en informations relatives à une occupation (autochtone, euroquébécoise) ou à une période spécifiques.

Un site archéologique possède même une protection individuelle en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, soit le site patrimonial de l'Habitation-Samuel-De Champlain. Le classement de l'Habitation témoigne de manière éloquent de son importance, qui dépasse le cadre du site patrimonial du Vieux-Québec. Ce lieu à forte valeur historique, identitaire et archéologique contient des vestiges tangibles de la présence de Champlain et de la fondation de la ville. Il témoigne ainsi de la naissance de la Nouvelle-France et de l'Amérique française. Le secteur de la place Royale s'est développé autour de

l'Habitation. Premier noyau urbain de la Nouvelle-France, il symbolise aujourd'hui la francophonie d'Amérique. La collection archéologique de référence de Place-Royale, classée bien patrimonial, regroupe environ 14 000 objets recueillis dans une soixantaine de sites. Très étudiée, cette collection est l'une des plus prestigieuses en Amérique du Nord.

L'occupation et la fonction des sites

Sites autochtones

Dans le site patrimonial du Vieux-Québec, la présence autochtone est illustrée par des sites archéologiques occupés avant la venue des Européens ou qui témoignent de contacts directs entre Européens et Autochtones. Cette présence autochtone remonte au moins à 5 000 ans AA.

La plupart des sites autochtones connus se composent d'objets isolés découverts dans des sols remués. Les sites de Place-Royale (CeEt-9, CeEt-201 et CeEt-601), de la place D'Youville (CeEt-387) et de l'îlot des Palais (CeEt-30) se distinguent cependant par la mise au jour de vestiges autochtones dans des contextes bien définis. Ils nous apportent alors une meilleure compréhension du mode de vie des Autochtones.

Place Royale : maison Hazeur (CeEt-201); rue Sous-le-Fort (CeEt-601); Habitation Samuel-De Champlain (CeEt-9)

Les vestiges autochtones les plus anciens identifiés dans le secteur de Place-Royale ont été trouvés sur les sites de la maison Hazeur et de la rue Sous-le-Fort. Ils remontent à l'Archaique récent (5 500 à 3 000 ans AA) et au Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA). Ces sites témoignent du passage de groupes restreints qui se sont adonnés au débitage du chert extrait de l'escarpement de Québec ou d'autres carrières à proximité et, dans une moindre mesure, à la fabrication d'outils avec cette roche.

Au Sylvicole moyen et au début du Sylvicole supérieur (2 400 à 800 AA), de petits groupes autochtones fréquentent la pointe de Québec pour des haltes estivales de quelques jours ou pour des séjours plus longs. Ces groupes exploitent les sources de chert à proximité ainsi que la faune et la flore associées à la présence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles. Les vestiges (foyers, sépultures, outils de pierre et d'os, vases de céramique, pipes de pierre et de céramique, restes alimentaires dont des grains de maïs, perles de coquillage) nous renseignent sur plusieurs aspects de leur mode de vie. À cette époque, l'endroit constitue un lieu de prédilection dans leur vaste territoire. Par la suite, l'emplacement ne semble plus aussi fréquenté, même s'il se situe vraisemblablement dans l'aire de rayonnement de grands villages établis par les Iroquoiens du Saint-Laurent, tel Stadaconé décrit dans les relations de voyage de Jacques Cartier.

En 1608, Samuel de Champlain observe que des Autochtones viennent pêcher dans l'embouchure de la rivière Saint-Charles. Les premiers contacts entre Français et Autochtones dans les limites de l'actuel site patrimonial sont illustrés sur le site de l'Habitation-Samuel-De Champlain. Les objets des deux cultures contenus dans une même couche archéologique, comme des perles de coquillage et des perles de verre, témoignent de leur cohabitation.

Place D'Youville (CeEt-387)

Le site archéologique de la place D'Youville a livré quelques outils de pierre et des débris de taille reliés à des traces de combustion. Bien que de peu d'ampleur, les vestiges indiquent une utilisation du territoire, dont l'exploitation des ressources lithiques du promontoire, probablement durant la période de l'Archaique récent (5 500 à 3 000 ans AA).

Îlot des Palais (CeEt-30)

Un foyer associé à plusieurs éclats de pierre taillée atteste une présence autochtone en bordure de la rivière Saint-Charles aux environs de 700 ans AA, soit à la période du Sylvicole supérieur.

Sites euroquébécois

En ce qui a trait aux sites euroquébécois, le territoire du site patrimonial se divise en quatre zones. Elles comportent toutes des témoins des fonctions domestique et militaire. Chaque zone est également marquée par une ou quelques fonctions dominantes, en complément des fonctions domestique et militaire.

Les trois premières zones sont déterminées par la géographie du site patrimonial :

- la partie de la basse-ville associée au fleuve Saint-Laurent, où se trouve notamment la place Royale, caractérisée par les fonctions navale et portuaire ainsi que commerciale;
- la haute-ville, déployée sur le cap Diamant, caractérisée par la fonction institutionnelle;
- la partie de la basse-ville associée à la rivière Saint-Charles, où s'est installé le palais de l'Intendant, caractérisée par les fonctions institutionnelle, industrielle ainsi que navale et portuaire.

La quatrième zone n'a pas de lien direct avec la géographie du site patrimonial. Il s'agit de celle des anciens faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, dont l'existence découle de la présence de la ville fortifiée. La zone occupe une assez grande superficie du Vieux-Québec, même si celle-ci paraît moindre par rapport à l'étendue actuelle des quartiers Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch. Les faubourgs sont, par définition, des quartiers périphériques et souvent hors d'une enceinte, comme c'est le cas pour le Vieux-Québec. Cette situation influence tant la population qui s'y installe, constituée en grande partie d'artisans et d'ouvriers, que les activités qui s'y déroulent (notamment la production de céramique, la tannerie et la production de bière), complémentaires de celles menées à l'intérieur des fortifications.

Des habitations multifonctionnelles et des places de marché

Les interventions archéologiques réalisées dans le site patrimonial du Vieux-Québec, notamment dans le secteur de la place Royale, révèlent le caractère multifonctionnel des résidences aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. En effet, celles-ci ne servaient pas uniquement comme lieu de résidence. Les caves et les cours recèlent des traces d'activités domestiques évidemment, mais également commerciales, artisanales et agricoles : puits, bases de cheminée, latrines, canalisations, revêtements de sol, pavages, murs de refend, murets et clôtures, dépendances, objets, restes alimentaires. Au nombre des objets considérés comme des marchandises, figurent plusieurs pipes non utilisées recueillies sur le site de l'Habitation-Samuel-De Champlain et un dépôt de 168 contenants de verre et de grès provenant de la maison Jean-Renaud.

À la haute-ville, les vestiges de la maison de ferme Hébert-Couillard, découverts sur le site du Séminaire de Québec, ont une grande valeur symbolique. Ils sont associés à Louis Hébert, premier colon à tirer sa subsistance du sol et à Guillaume Couillard, son gendre. Le site du monastère des Récollets renseigne sur l'urbanisation de la haute-ville au XVII^e siècle. En plus de sa fonction institutionnelle reliée à la présence de la communauté religieuse après leur retour en Nouvelle-France en 1670, il porte la trace de la présence des artisans Philippeau et Souldard, d'un membre du Conseil souverain, Nicolas Dupont de Neuville (vers 1632-1716), et du chirurgien Jean Madry (vers 1625-1669). La contribution la

plus originale de l'inventaire archéologique mené sur ce site concerne cependant la connaissance des jardins du monastère.

Dans la partie du site patrimonial correspondant aux anciens faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean, la fonction résidentielle est particulièrement bien illustrée par les sites archéologiques de la place D'Youville et de l'îlot Méduse.

L'agriculture pratiquée sur la ferme Hébert-Couillard au début du XVII^e siècle s'est perpétuée à travers les grands jardins des communautés religieuses comme les Augustines et les Ursulines, ceux des gouverneurs aux châteaux Saint-Louis, ceux du palais de l'Intendant ainsi que dans les potagers des particuliers. Mentionnons aussi qu'il n'était pas rare qu'on élève quelques animaux de boucherie dans les cours et que les chevaux et les écuries étaient omniprésents. Malgré cette agriculture urbaine, les marchés étaient indispensables à l'approvisionnement des citoyens en produits frais. Ceux-ci provenaient des campagnes environnantes de Québec, dont l'île d'Orléans. À travers le temps, plusieurs marchés ont été aménagés dans le site patrimonial, dont le marché de la place Royale, le marché Finlay – correspondant approximativement à l'actuelle place de Paris – , le marché de la Haute-Ville – correspondant approximativement à l'emplacement actuel de la place de l'Hôtel-de-Ville – et le marché Montcalm – correspondant approximativement à l'emplacement de l'actuel palais Montcalm. Ils ont été l'objet d'interventions archéologiques.

Les institutions civiles

D'importantes fouilles archéologiques ont été menées sur les principaux lieux de pouvoir de la colonie : habitation de Champlain, châteaux Saint-Louis, palais de l'Intendant. Ces lieux étaient fortifiés, et ils remplissaient plusieurs fonctions. Sous le Régime français, l'influence du gouverneur et de l'intendant s'étend sur un immense territoire alors que Québec est le siège de l'empire français en Amérique. Les collections archéologiques du lieu historique national du Canada des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis et de l'îlot des Palais se rangent, avec celles de Place-Royale, parmi les plus importantes et les plus significatives en Amérique du Nord.

Des interventions archéologiques ont également été réalisées au parc Montmorency. Le site est d'abord occupé par le palais épiscopal à partir de 1692. Après la Conquête, le palais épiscopal est rétabli. Il est loué au gouvernement et accueille la première Assemblée législative du Bas-Canada en 1792, puis le Parlement du Bas-Canada. Après 1840, le bâtiment abrite le Parlement du Canada-Uni. Le palais est remplacé au milieu du XIX^e siècle par un édifice plus important, qui sera la proie des flammes en 1883. Le site du Morrin College a livré des données essentielles sur l'organisation de la prison commune construite au début du XIX^e siècle.

Tous ces sites présentent des portions résiduelles ayant un fort potentiel de recherche et de mise en valeur.

Les fortifications

À cause de sa position stratégique et en tant que siège du gouvernement colonial durant une grande partie de son histoire, la ville de Québec devait être fortifiée. D'autres villes importantes au Québec étaient également fortifiées aux XVII^e et XVIII^e siècles, dont Montréal, Trois-Rivières et La Prairie. Des vestiges des fortifications se trouvent dans les quatre zones précédemment décrites, autant en basse-ville qu'en haute-ville. Mentionnons les batteries Royale et Dauphine (site de l'îlot Hunt) à la place Royale en basse-ville, le cavalier du Moulin dans le parc du même nom en haute-ville, les fortifications de l'îlot des Palais en basse-ville et les ouvrages militaires des lieux historiques nationaux du Canada des Forts-et-Châteaux-Saint-Louis – sous l'actuelle terrasse Dufferin –

, des Fortifications-de-Québec et de la Citadelle-de-Québec ainsi que du parc de l'Artillerie.

Des vestiges des lignes de défense qui se sont succédé du côté ouest de la haute-ville ont été mis au jour, soit :

- la palissade simple du major François Provost complétée par onze petites redoutes de pierre, élevée à la hâte en 1690, dont des sections ont été dégagées au parc de l'Artillerie;
- le rempart de terre palissadé de Josué Dubois Berthelot de Beaucours entrepris en 1693, auquel est associé le cavalier du Moulin. Également associées à cette ligne de défense, les redoutes Royale (site du Morrin College) et Dauphine (parc de l'Artillerie) sont toutefois postérieures;
- la ligne de défense entreprise par Jacques Levasseur de Néré au début du XVIII^e siècle, dont le premier bastion Saint-Louis;
- l'enceinte actuelle et ses ouvrages avancés, conçus par Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, mis en place à partir de 1745.

Par ailleurs, la guerre de la Conquête (1754-1760) a laissé son empreinte sur de nombreux sites à la haute et à la basse-ville. Sur le site du Séminaire de Québec, par exemple, des pièces d'artillerie, des munitions et des cratères de bombes ont été découverts. Les bombardements de 1759 sont aussi bien illustrés à l'îlot des Palais, de même que l'invasion américaine (1775) qui a dévasté le troisième palais de l'Intendant.

Après la Conquête et jusqu'au départ de la garnison en 1871, les Britanniques ont complété les défenses de la ville, notamment en y ajoutant des ouvrages avancés dont des vestiges ont été mis au jour à la place D'Youville et à la place de l'Assemblée-Nationale. L'élément majeur de leur intervention est la citadelle aménagée de 1820 à 1832.

Les ports et les chantiers maritimes

Avec les fortifications, le port constitue le symbole par excellence de la puissance coloniale. Ceci est d'autant plus vrai que Québec marque la fin de la navigation transatlantique et le début de la navigation fluviale, jusqu'au milieu du XIX^e siècle. C'est donc un endroit stratégique où sont débarquées les marchandises arrivant dans la colonie et d'où partent les cargaisons destinées au commerce extérieur.

Le site patrimonial du Vieux-Québec comprend historiquement trois zones portuaires :

- le port du Cul-de-Sac, situé à l'emplacement de l'actuelle traverse Québec-Lévis, est le plus ancien. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la grève a servi à l'échouage des embarcations, à la réparation et à l'hivernage des navires ainsi qu'à la construction de petits bateaux. Le chantier naval du Roy s'y est implanté en 1748. Ce lieu n'a pas été fouillé, mais d'importants vestiges pourraient subsister sous les espaces libres actuels;
- le port de la basse-ville, compris entre la batterie Royale et la rue Saint-Paul, prend forme à la fin du XVII^e siècle grâce au remblayage des berges. Les quais commerciaux bâtis par les particuliers jouent aussi un rôle militaire avec l'établissement de batteries. Sous le Régime anglais, la fonction de défense est abandonnée. Les marchands privilégient alors l'aménagement de quais en eaux profondes. Les sites de la batterie Royale, du marché Finlay, de l'îlot Hunt, du Musée de la civilisation, de l'îlot Bell et de la place Dalhousie (place des Canotiers) témoignent de ce front portuaire;

- le port Saint-Nicolas, aussi appelé le havre du Palais, était situé dans l'embouchure de la rivière Saint-Charles, à proximité de l'îlot des Palais. De 1666 à 1671, Jean Talon et Charles Aubert de La Chesnaye y opèrent un chantier maritime. Les possibilités d'échouage s'améliorent avec la construction d'une digue sur la rivière à compter de 1733. Sur le site de la gare du Palais, situé partiellement dans le site patrimonial, les archéologues ont dégagé des vestiges du chantier naval du Roy, qui a occupé les lieux de 1739 à 1747 : caissons des quais, cale de construction, rampe de lancement des navires. Ils ont aussi trouvé l'épave d'un bateau incendié lors de l'invasion américaine en 1775.

Les institutions religieuses

La présence religieuse dans le Vieux-Québec se reflète notamment dans les sites archéologiques du monastère des Récollets et du collège des Jésuites, établissements aujourd'hui disparus du site patrimonial, ainsi que dans ceux du Séminaire de Québec, du monastère des Ursulines et du monastère des Augustines, institutions toujours présentes. Ils ont apporté des informations de première importance sur leurs aménagements et sur la vie de leurs occupants.

Par ailleurs, les fouilles archéologiques au cimetière Sainte-Famille (site de la basilique-cathédrale de Notre-Dame-de-Québec) et au cimetière Sainte-Anne, deux des nombreux cimetières qui ont occupé le site patrimonial au cours de son histoire, ont permis de mieux connaître l'état de santé de la population aux XVII^e et XVIII^e siècles et certains aspects de la salubrité urbaine.

Depuis le XIX^e siècle, la recherche de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance et de la chapelle de Champlain a occupé plusieurs passionnés d'archéologie sans donner de résultats probants. À ces investigations se rattache la localisation de la sépulture de Champlain, qui demeure inconnue à ce jour.

Ateliers d'artisans et industries

La fonction artisanale était historiquement présente dans tout le site patrimonial, car les rez-de-chaussée des habitations étaient souvent utilisés comme atelier. On remarque une certaine spécialisation selon les zones. Diverses raisons expliquent cet état de choses, comme la proximité des ressources ou des équipements, la prévention des incendies et la nécessité d'isoler certaines activités particulièrement polluantes.

À l'îlot Hunt, les archéologues ont découvert plus de 400 fragments de cuir dans un contexte de la fin du XVII^e siècle, ce qui permet de jeter un regard sur les savoir-faire associés aux métiers du cuir en Nouvelle-France. Le site a également livré des données sur le travail d'un des nombreux tonneliers qui fournissaient le port de Québec au XIX^e siècle. Le site de l'ancien entrepôt Vallerand (67, rue Dalhousie), dont il ne subsiste qu'un seul bâtiment ancien, a livré plusieurs artefacts puisque son sous-sol regorgeait de tessons de vaisselles provenant des importations d'Angleterre et d'outre-mer. Des interventions archéologiques rue De Saint-Vallier et côte d'Abraham renseignent, par ailleurs, sur l'activité de tanneurs, de cornetiers et de potiers. Leurs ateliers étaient localisés en marge des zones plus densément peuplées et profitaient de la proximité de la rivière Saint-Charles.

L'îlot des Palais a vu naître les premières industries en Nouvelle-France, soit à l'époque de l'intendant Talon de 1665 à 1672. Ces industries comprenaient notamment un chantier maritime, une brasserie et une fabrique de potasse. Elles visaient à diversifier l'économie coloniale jusque-là axée sur la traite des fourrures. Leur regroupement faisait de cet endroit le premier centre industriel de la Nouvelle-France. Au XVIII^e siècle, l'espace s'est réorganisé autour du palais de l'Intendant. Plusieurs gens de métier y travaillent. Une

boulangerie, une malterie et la brasserie Boswell-Dow ont par la suite occupé l'emplacement aux XIX^e et XX^e siècles.

L'exiguïté du Vieux-Québec et la densité des constructions existantes ont empêché le développement de grandes industries à l'intérieur des fortifications. Mentionnons cependant l'usine de munition de l'armée canadienne, devenue l'Arsenal du Dominion, située à l'emplacement actuelle du parc de l'Artillerie. Cette usine, qui a été en activité de 1882 à 1964, a joué un rôle prépondérant dans l'effort de guerre du Canada pendant les deux guerres mondiales.

Réseaux publics et salubrité

Les interventions archéologiques permettent de documenter l'évolution du réseau viaire. Celui-ci se transforme dans le temps, notamment au regard du tracé des rues et de leur aménagement, par exemple la pose de pavés sur le chemin reliant le château Saint-Louis au Palais de l'Intendant. Elles apportent également un regard particulier sur la salubrité urbaine par les informations recueillies sur l'approvisionnement en eau, l'évacuation des déchets et l'organisation des réseaux sanitaires ainsi que sur d'autres équipements publics (téléphonie, transports publics).

La datation des sites archéologiques

L'occupation autochtone est représentée par une présence humaine ponctuelle de l'Archaïque récent laurentien (5 500 à 4 200 ans AA) au Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA). À part deux sites rattachés à des découvertes isolées, tous les sites autochtones ont aussi une composante euroquébécoise.

L'occupation euroquébécoise, quant à elle, s'étend souvent sur de très longues périodes. Parmi les sites datés, approximativement 129 remontent au Régime français; approximativement 97, à la période 1760-1799; approximativement 173, à la période post-1800¹⁹.

Sites archéologiques autochtones (17)

- autochtone pré-contact indéterminé = 2 sites
- autochtone pré-contact indéterminé et euroquébécois²⁰ = 10 sites
- Archaïque récent (5 500 à 3 000 ans AA) et euroquébécois = 1 site (CeEt-387)
- Archaïque récent laurentien (5 500 à 4 200 ans AA), Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA), Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA) et euroquébécois = 1 site (CeEt-201)
- Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA), Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA) et euroquébécois = 1 site (CeEt-601)

¹⁹ Plusieurs recherches archéologiques sont menées chaque année dans le site patrimonial. Il en résulte parfois la découverte de nouveaux sites archéologiques. Plus fréquemment, les recherches permettent de mieux documenter des sites archéologiques déjà connus. Ainsi les statistiques sur la datation et la fonction des sites archéologiques peuvent-elles évoluer d'une année à l'autre. Les chiffres donnés sont des approximations qui donnent un ordre de grandeur.

²⁰ Dans le présent cas, les sites mentionnés comprennent à la fois une occupation autochtone pré-contact que les recherches ne permettent pas de dater ainsi qu'une occupation euroquébécoise.

- Sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans AA), Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA), autochtone historique ancien 1500 à 1899 et euroquébécois = 1 site (CeEt-9)
- Sylvicole supérieur (1 000 à 450 ans AA) et euroquébécois = 1 site (CeEt-30)

Sites archéologiques euroquébécois (467)

- euroquébécois 1608-1759 = 11 sites
- euroquébécois 1608-1799 = 5 sites
- euroquébécois 1608-1950 = 114 sites
- euroquébécois 1760-1799 = 4 sites
- euroquébécois 1760-1950 = 93 sites
- euroquébécois 1800-1950 = 173 sites
- euroquébécois indéterminé = 67 sites

La fonction des sites archéologiques

Un site autochtone a été identifié comme un lieu de séjour plus ou moins prolongé; les autres sites autochtones sont des ateliers de taille de la pierre qui présentent des occupations ponctuelles où les gens ont notamment taillé de la pierre.

Pour la période euroquébécoise, retenons que la plupart des sites sont multifonctionnels et que le tableau reflète la complexité de la ville et de son évolution depuis plus de 400 ans.

Occupation autochtone

- artisanale (atelier de taille de la pierre) = 3 sites (CeEt-601, CeEt-387, CeEt-30)
- halte et artisanale (atelier de taille de la pierre) = 1 site (CeEt-9)

Occupation euroquébécoise

- domestique = 93 sites (dont 69 à Place-Royale)
- commerciale = 15 sites (dont 3 à Place-Royale)
- militaire = 17 sites (dont 2 à Place-Royale)
- navale et portuaire = 9 sites (dont 5 à Place-Royale)
- institutionnelle civile = 6 sites (dont 1 à Place-Royale)
- institutionnelle religieuse = 15 sites (dont 1 à Place-Royale)
- artisanale et industrielle = 14 sites

La localisation des sites archéologiques

Les 487 sites inscrits à l'ISAQ sont répartis dans l'ensemble du site patrimonial du Vieux-Québec. Ce nombre très élevé démontre que la possibilité de trouver des vestiges ailleurs dans le site patrimonial reste réelle en dépit de tous les travaux qui y ont été effectués. La plupart des sites significatifs comprennent des portions résiduelles qui offrent un fort potentiel de recherche et de mise en valeur.

Occupation autochtone

La répartition des sites archéologiques autochtones suggère une exploitation des ressources des rives du fleuve Saint-Laurent, des berges de la rivière Saint-Charles et du promontoire.

Depuis le XIX^e siècle, différentes hypothèses ont été avancées quant à l'emplacement du village iroquoien de Stadaconé décrit par Jacques Cartier. Les plus récentes le localisent aux abords de la rivière Saint-Charles. En raison du déplacement des villages iroquoiens à tous les 15 ou 20 ans, une douzaine de Stadaconé ont pu se succéder entre 700 ans AA, moment où l'agriculture est vraisemblablement apparue dans la région de Québec, et 1535, date de la venue de Cartier. Il n'est donc pas impossible qu'un ou plusieurs de ces emplacements se situent dans les limites du site patrimonial.

Occupation euroquébécoise

Les habitations de la place Royale ont fait l'objet d'interventions archéologiques dans le cadre du projet de restauration de Place-Royale, ce qui explique en partie la concentration de sites domestiques dans ce secteur. L'ensemble du territoire du site patrimonial a cependant été habité densément. D'autres lieux pourraient donc se révéler d'un grand intérêt pour la connaissance de l'occupation résidentielle du Vieux-Québec et des activités commerciales et artisanales qui l'accompagnent souvent.

Les sites institutionnels, civils et religieux se trouvent majoritairement à la haute-ville. Deux lieux de pouvoir, l'habitation de Samuel de Champlain et le palais de l'Intendant, ont été établis à la basse-ville sous le Régime français. Ils ont fait l'objet d'interventions archéologiques soutenues.

L'entretien et la restauration des fortifications, en haute-ville, font en sorte qu'elles sont bien documentées. En conséquence, la majorité des sites militaires inscrits à l'ISAQ se retrouvent en haute-ville. Néanmoins, la basse-ville a aussi accueilli des ouvrages militaires au cours de son histoire, comme en témoignent les sites archéologiques de la batterie Royale, de la batterie Dauphine et de l'îlot des Palais.

La fonction navale et portuaire est concentrée à la basse-ville, en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles. Durant tout le Régime français, cette fonction a été intimement associée à la fonction militaire, les quais privés ayant été mis à profit pour la construction de batteries. L'emplacement du port du Cul-de-Sac, qui n'a pas encore été l'objet d'interventions archéologiques, pourrait receler d'importants vestiges relatifs à la construction navale.

La fonction artisanale était omniprésente dans le site patrimonial. Certains sites archéologiques de la place Royale nous renseignent sur le travail de cordonniers et de tonneliers. Les sites archéologiques de potiers, de tanneurs et de cornetiers sont plutôt localisés à la basse-ville, à proximité de la rivière Saint-Charles.

Les fortifications limitant l'expansion de la haute-ville, le développement industriel s'est orienté hors de l'enceinte. Tout comme certaines activités artisanales, cette fonction se trouve concentrée à la basse-ville, à proximité de la rivière Saint-Charles.

Le patrimoine archéologique en bref

Le site patrimonial du Vieux-Québec compte 487 sites archéologiques inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec

Les sites archéologiques renseignent d'abord sur l'occupation pré-contact du territoire par les Autochtones, dont le plus ancien identifié dans le secteur de Place-Royale (CeEt-201)

Les sites euroquébécois, plus nombreux, renseignent sur une variété de fonctions propres à l'occupation du site patrimonial depuis 1608, dont domestique, militaire et institutionnelle. Ils sont répartis en quatre zones

La conservation et la mise en valeur des ouvrages – notamment les fortifications – ainsi que des vestiges – notamment à l'îlot des Palais, au parc de la Cetière, au Musée de la civilisation, à l'auberge Saint-Antoine, sous la terrasse Dufferin (château Saint-Louis), à la maison Hébert-Couillard, à l'hôtel de ville (collège des Jésuites) et à la place de l'Assemblée-Nationale (ouvrages avancées)



Figure 25



ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette section présente les orientations du ministre en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial. Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel utilise le concept d'orientation plutôt que celui d'exigence, de norme ou de critère afin de respecter la nature discrétionnaire du pouvoir du ministre et de conserver un degré suffisant d'ouverture quant aux demandes qui pourraient lui être adressées. Trois types d'orientation sont présentés, soit les orientations s'appliquant à tous les types d'intervention, les orientations générales et particulières s'appliquant à l'ensemble du site patrimonial et enfin des orientations particulières s'appliquant à certains secteurs (unités de paysage).

ORIENTATIONS S'APPLIQUANT À TOUS LES TYPES D'INTERVENTION

Le plan de conservation repose sur trois orientations s'appliquant à tous les types d'intervention. Elles guideront l'analyse des demandes d'autorisation conformément aux articles 64 et 65 de la Loi sur le patrimoine culturel. Les orientations constituent donc un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas. En raison de leur portée générale, ces orientations visent l'ensemble des caractéristiques du territoire.

PRESERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

Les valeurs patrimoniales contribuent à révéler l'identité et la spécificité d'un territoire, et elles s'incarnent dans des caractéristiques qui concernent les composantes d'un lieu. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures. L'objectif poursuivi par le ministre en matière d'application de la Loi est la protection et la mise en valeur du site patrimonial. Dans cette perspective, chaque geste portant sur le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique pourrait avoir une incidence et mérite une attention particulière. Ces gestes, s'ils sont respectueux des valeurs patrimoniales du site, contribuent à sa mise en valeur.

PRIVILEGIER L'INTERVENTION MINIMALE

Les interventions dans le site patrimonial visent en général des objectifs légitimes, notamment celui d'assurer la pérennité d'un bâtiment ou d'un site. Cependant, ces interventions pourraient porter atteinte aux valeurs du site patrimonial; c'est pourquoi le principe de l'intervention minimale devrait être privilégié autant que possible. Cette orientation s'appuie sur une hiérarchisation des traitements envisageables dans le site patrimonial. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation ou de mise en valeur. Ces interventions, qui impliquent des actions différentes, ont un effet plus ou moins important sur les valeurs patrimoniales du territoire ou de l'objet visé. À cet égard, la préservation – aussi connue sous le nom d'entretien – est la meilleure façon d'assurer la conservation du patrimoine. Il conviendrait de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales, selon le projet envisagé.

ASSURER LA CONTINUITÉ A TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un site patrimonial constitue le témoignage de plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives de chacune de ces époques tout en maintenant la vitalité du territoire et son utilisation contemporaine et en assurant la pérennité des bâtiments par les usages actuels, il importe d'inscrire les interventions dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques du site patrimonial. Afin de contribuer aux réalisations du passé, les ajouts récents – comme les nouvelles constructions – peuvent revêtir une touche contemporaine de leur époque. Chaque intervention réalisée dans le site patrimonial, dans un esprit de continuité, améliore sa mise en valeur.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU SITE PATRIMONIAL

LE CADRE NATUREL

ORIENTATION GÉNÉRALE

1. Préserver les caractéristiques du cadre naturel, notamment celles rattachées à la topographie, à la géologie et au couvert végétal du territoire.

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES

La topographie

2. Maintenir l'intégrité et la lisibilité des éléments topographiques, tels que la basse-ville, l'escarpement et la haute-ville, qui témoignent de la topographie d'origine du site patrimonial.
3. Privilégier des interventions qui ne modifient pas le relief et la topographie du site patrimonial et ne masquent pas les éléments qui en facilitent la compréhension.

La géologie

4. Favoriser la préservation des témoins – et le maintien de leur visibilité – permettant d'associer le Vieux-Québec au promontoire de Québec, notamment les escarpements (parfois boisés), les parois rocheuses, les affleurements rocheux et les anciennes carrières.
5. Ne pas favoriser l'enlèvement ou l'obstruction visuelle des éléments géologiques contribuant aux valeurs patrimoniales du site.
6. Favoriser les aménagements visant à stabiliser et à consolider l'escarpement, dans le respect de ses caractéristiques naturelles.
7. Ne pas favoriser les constructions aux abords immédiats de l'escarpement.

Le couvert végétal

8. Maintenir le caractère paysager historique en protégeant les espaces végétalisés, dont les espaces gazonnés et les arbres matures isolés.
9. Préserver le couvert végétal présent, notamment dans les espaces libres, en bordure de certaines rues, dans les arrière-cours et dans le cœur des îlots.

10. Favoriser la préservation des arbres remarquables.
11. Favoriser la présence d'aménagements paysagers sobres en façade des bâtiments et en bordure des rues.
12. Favoriser le remplacement des arbres lors des interventions de coupe, lorsque la situation le permet et que le remplacement ne compromet pas une percée visuelle ou un panorama, n'affecte pas le patrimoine archéologique ou la perception des ouvrages militaires.
13. Lors de plantations, favoriser le choix d'essences forestières indigènes et compatibles avec les aménagements en place.
14. Favoriser l'entretien, notamment par l'élagage, des éléments naturels comme les arbres, notamment pour préserver les percées visuelles, les panoramas et la perception des ouvrages militaires.
15. Viser le respect des caractéristiques du cadre naturel lors des travaux de dégagement de la végétation à proximité des lignes électriques, effectués par Hydro-Québec ou ses mandataires en vue d'assurer la sécurité publique.

LE RESEAU VIAIRE

ORIENTATIONS GENERALES

16. Conserver et mettre en valeur des caractéristiques historiques du réseau viaire du site patrimonial.
17. Préserver la configuration historique du réseau viaire et respecter son rôle dans la structuration de l'espace.
18. Ne pas favoriser l'aménagement de nouveaux parcours, à l'exception de l'ajout de parcours piétonniers pour améliorer la perméabilité des îlots.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

Les parcours

19. Favoriser le maintien de la hiérarchie des différents tracés et des proportions entre les parcours directeurs, et les parcours d'implantation, les parcours de raccordement, les parcours de restructuration, ainsi que les autres parcours, tels que les sentiers et les voies d'accès.
20. Conserver les caractéristiques historiques des différents types de parcours, telles que leur tracé, leur largeur et leurs types de matériaux.
21. Favoriser la cohérence et la continuité des aménagements implantés sur les voies publiques, notamment au regard de la présence d'aménagements paysagers sobres.
22. Favoriser la mise en place d'un cadre bâti continu en bordure des parcours.
23. Favoriser la préservation et la restauration des escaliers anciens puisqu'ils constituent des liens historiques, notamment entre la basse et la haute-ville.
24. Favoriser la cohérence des aménagements temporaires sur les trottoirs et dans les espaces publics en évitant la disparité des aménagements et l'encombrement des trottoirs.

Les matériaux

25. Favoriser l'utilisation de pavés compatibles et faits de matériaux nobles avec le caractère ancien de certaines rues et places publiques, lorsque cela est possible et cohérent historiquement.
26. Favoriser la réalisation de trottoirs abaissés rappelant les trottoirs anciens, lorsque cela est possible et cohérent historiquement.
27. Privilégier l'utilisation du granit pour les bordures de trottoir.
28. Pour les passages cochères, privilégier un revêtement de la chaussée similaire à celui de la voie publique.

Les espaces ouverts

29. Favoriser la préservation des caractéristiques des espaces ouverts anciens du site patrimonial qui sont constitués, notamment, de parcs et de places publiques.
30. Ne pas favoriser les stationnements de surface hors rue et viser leur réduction.
31. Minimiser l'effet visuel des voies d'accès, notamment pour la sécurité incendie, sur les espaces ouverts.

LE SYSTEME PARCELLAIRE

ORIENTATION GENERALE

32. Préserver les témoins historiques du système parcellaire lors des opérations cadastrales et des projets de construction et d'aménagement.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

33. Privilégier le maintien des caractéristiques du système parcellaire ancien (proportions, dimensions, orientations) plutôt que les morcellements nuisibles à la conservation de témoins qui révèlent les différentes époques d'occupation du site patrimonial.
34. Privilégier l'expression du système parcellaire ancien dans la composition des façades des bâtiments, notamment en respectant le rythme du cadre bâti ancien, en conservant les murs mitoyens implantés sur les limites des lots et en maintenant les portes d'entrées en façade avant.
35. Là où il y a une modification du système parcellaire ancien, favoriser l'évocation de ce dernier lors de nouvelles constructions, en adoptant un rythme compatible avec celui-ci.
36. Pour les nouveaux lotissements associés à des constructions, favoriser des lots ayant des dimensions, des proportions ainsi qu'un potentiel d'occupation du sol comparables à ceux des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion.
37. Pour les nouvelles constructions et les agrandissements, favoriser un pourcentage d'occupation au sol similaire au milieu d'insertion ainsi que la rythmique existante des entrées sur rue. Ne pas favoriser les constructions et les agrandissements occupant l'entièreté des parcelles, car ils s'inscrivent en rupture avec l'occupation historique du site patrimonial.

38. Favoriser la conservation des murs, des murets de pierres, des palissades et des clôtures qui délimitent les lots et les grandes propriétés et inscrivent le système parcellaire ancien dans l'espace urbain.

LE CADRE BATI

ORIENTATIONS GENERALES

39. Protéger les bâtiments et les ensembles architecturaux contribuant aux valeurs patrimoniales du site en favorisant leur préservation et leur restauration.
40. Favoriser la conservation des bâtiments contribuant aux valeurs patrimoniales du site. Recourir de manière exceptionnelle à la démolition d'un bâtiment lorsqu'il y a démonstration de la validité et de la pertinence de l'intervention, notamment au regard de la santé et de la sécurité des occupants et de la sécurité publique.
41. Respecter les caractéristiques de l'époque de construction en favorisant la cohérence architecturale.
42. Favoriser les interventions qui renforcent les fonctions historiques du site patrimonial, notamment comme milieu de vie.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

43. Favoriser la construction sur les terrains vacants du site patrimonial ainsi que la réhabilitation des bâtiments vacants.
44. Favoriser la protection du caractère unitaire des ensembles architecturaux lors des interventions successives sur leurs différentes composantes, tant bâties que paysagères. Si un agrandissement ou une nouvelle construction est nécessaire, dans ces ensembles, favoriser une intervention s'intégrant harmonieusement par son implantation, son volume et son traitement architectural.
45. Favoriser la protection des monuments commémoratifs et des œuvres d'art.
46. Favoriser la protection des bâtiments secondaires anciens, notamment en privilégiant le respect de leurs caractéristiques d'origine et le lien qui les unit avec les bâtiments auxquels ils se rapportent.
47. Favoriser la préservation et la restauration des aménagements bâtis anciens, dont les grilles, les murs et murets de pierres, les palissades, les clôtures et les portails. Favoriser, si pertinent, la réinsertion des aménagements bâtis anciens.
48. Ne pas favoriser l'installation de panneaux solaires visibles depuis la voie publique.

Les bâtiments existants

49. Éviter l'accumulation de modifications ponctuelles qui altère graduellement le caractère historique des bâtiments.
50. Respecter les apports anciens qui témoignent du caractère évolutif du bâtiment, tels que les agrandissements lorsqu'ils possèdent une valeur patrimoniale justifiant leur maintien.
51. Favoriser la préservation des éléments structuraux, notamment ceux de la structure et de la charpente, car ils assurent la pérennité des bâtiments.

52. Utiliser des matériaux compatibles avec l'époque de construction du bâtiment lorsqu'on intervient sur une de ses composantes architecturales (les fondations, les murs extérieurs, les portes et fenêtres, les toitures et leurs composantes, les éléments en saillie et l'ornementation). Préserver les caractéristiques de ces matériaux, dont la couleur et son ton, la texture, les modes d'assemblage, les dimensions et les motifs.
53. Privilégier l'entretien et le maintien des composantes d'origine des bâtiments et ne remplacer que celles qui ont atteint la fin de leur durée de vie en favorisant les mêmes détails, matériaux et techniques.
54. Ne pas remplacer à l'identique un matériau de mauvaise qualité ou incompatible avec le caractère d'un bâtiment.
55. Favoriser la préservation des anciennes enseignes murales peintes.
56. Maintenir la relation entre les bâtiments et la rue en préservant les éléments de transition, tels que les marches, les portes cochères, les entrées charretières, les grilles, les murets et les enceintes.

L'entretien

57. Favoriser une méthode de nettoyage douce et appropriée au matériau, notamment afin de conserver leur couche protectrice, leur patine, et d'éviter l'érosion ou la désagrégation de leur surface.
58. Pour la menuiserie et les éléments de métal, privilégier des traitements appropriés aux types de surface.
59. Ne pas favoriser le nettoyage au jet de sable, ou avec d'autres produits abrasifs, sur la pierre, la brique, le bois et les métaux mous (plomb, étain, fer étamé et zinc).
60. Privilégier le nettoyage de la maçonnerie seulement pour arrêter la détérioration, pour retirer des salissures ou des graffitis ou pour décaper une façade peinte. Privilégier le nettoyage à l'eau, en évitant le nettoyage à haute pression. Choisir une méthode appropriée selon le type de pierre et de brique et sa dureté pour éviter, notamment, qu'elle ne se désagrège.
61. Lors d'un nettoyage par produits chimiques, sur les surfaces qui le permettent, éviter d'affecter le calcin notamment en rinçant à grande eau. Ce nettoyage ne devrait être utilisé qu'en dernier recours considérant que son effet peut perdurer s'il n'est pas parfaitement neutralisé.
62. Favoriser un rejointoiement soigné et une reproduction des joints d'origine, de même profil que les joints existants ou d'origine. Les joints devraient être dégagés de la pierre et de la brique avec précaution de façon à ne pas l'épauler ni écorner ses angles.
63. Favoriser un mortier de remplacement dont la composition est compatible avec le type de maçonnerie sur lequel il est posé et avec l'époque de construction.
64. Favoriser le remplacement des éléments structuraux uniquement lorsqu'ils sont trop détériorés pour être restaurés ou consolidés par des éléments massifs ou monolithiques, tels que ceux d'origine.

L'implantation

65. Favoriser le respect du rapport traditionnel des bâtiments avec leur terrain, notamment en conservant les marges avant et latérales.
66. Favoriser le maintien de l'exhaussement traditionnel des bâtiments par rapport au sol.
67. Favoriser le maintien des bâtiments à leur emplacement d'origine au lieu de les déplacer sur leur terrain.

Les fondations

68. Favoriser le maintien des fondations en pierre plutôt que leur remplacement par des fondations en béton.
69. Pour les fondations en pierre, favoriser l'utilisation d'un mortier de restauration à base de chaux hydraulique pour le rejointoiement ou toute autre technique donnant un résultat équivalent.
70. Ne pas favoriser le recouvrement des fondations, notamment par le parement du corps principal du bâtiment, à l'exception de l'application d'un crépi ou d'un enduit.

Les murs extérieurs

71. Favoriser la conservation des parements d'origine, notamment la maçonnerie de pierres naturelles et de briques d'argile ainsi que le bois.
72. Lors du remplacement d'un parement, favoriser un nouveau revêtement similaire à celui d'origine en ce qui a trait, notamment, au matériau, à la texture, à la couleur et à son ton, au format et au mode d'assemblage.
73. Privilégier le dégagement des parements d'origine conservés sous un revêtement plus récent et récupérer les sections en bon état afin de les compléter ou de les reproduire à l'identique.
74. Lors d'un remplacement de briques, de pierres ou d'un parement de terra cotta, privilégier le maintien des caractéristiques des matériaux anciens en place, telles que la nature, la couleur et son ton, la texture, le grain, la finition, le type, la technique de pose et la dimension, afin d'éviter la démarcation des nouvelles pierres, des nouvelles briques ou de nouveaux panneaux ou blocs de terra cotta dans le parement.
75. Pour les parements en maçonnerie (pierre naturelle, brique d'argile, panneaux ou blocs de terra cotta) ou les structures en maçonnerie laissées à nu, utiliser des mortiers à base de chaux, qui sont compatibles avec les matériaux traditionnels.
76. Favoriser la conservation des enduits et des crépis traditionnels. Lorsqu'ils doivent être refaits, utiliser un enduit ou un crépi à base de chaux respectant la couleur et son ton et la finition du mortier d'origine.
77. Favoriser la conservation des éléments de transition, notamment les planches de rive et les planches cornières, les chaînes d'angle et les jambes harpées.
78. Pour les éléments de bois et de métal détériorés, privilégier leur restauration telle qu'à l'origine. Les menuiseries neuves devraient correspondre aux éléments d'origine quant à leur matériau, leur forme et leurs détails.

79. Il est préférable de peindre ou de teindre les parements de bois de la couleur d'origine et de son ton ou bien de couleur neutre et opaque, plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
80. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de teinture sur les maçonneries qui en sont exemptes.
81. Ne pas favoriser l'application de peinture sur certains métaux, tels que le cuivre, le bronze et l'acier inoxydable.
82. Ne pas favoriser l'installation de bouche d'aération et d'unité murale de climatisation en façade.
83. Ne pas favoriser les parements comme le vinyle; les matériaux composites et synthétiques imitant le bois; la tôle peinte ou profilée en usine; l'aluminium émaillé; la maçonnerie de briques de béton ou de pierres reconstituées; le béton.

Les ouvertures (portes, fenêtres, vitrines et portes cochères)

84. Favoriser la préservation et la restauration des fenêtres anciennes. Si une fenêtre doit être remplacée, préserver ses caractéristiques, dont sa localisation dans l'élévation et dans la profondeur du mur, ses dimensions, ses proportions, son type d'ouverture (à battants à petits carreaux, à battants à grands carreaux, à guillotine).
85. Favoriser la conservation du système traditionnel de fenêtres et contre-fenêtres en bois, avec petits-bois véritables. Il est préférable de peindre ou de teindre les fenêtres et contre-fenêtres de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle du bois.
86. Pour l'installation de nouveaux panneaux de verre par l'intérieur des fenêtres, favoriser le respect de leurs caractéristiques, dont la division des carreaux.
87. Favoriser l'utilisation de verre simple pour les portes et les fenêtres à carreaux plutôt que des verres thermos avec moulures appliquées imitant les petits-bois, avec ou sans intercalaires.
88. Ne pas favoriser l'agrandissement des fenêtres anciennes.
89. Favoriser la préservation et la restauration des portes anciennes. Si une porte doit être remplacée, préserver ses caractéristiques, dont son matériau, sa forme et ses détails.
90. Il est préférable de peindre ou de teindre les portes de couleur opaque plutôt que de les laisser de couleur naturelle.
91. Conserver la quincaillerie d'origine et favoriser sa restauration telle qu'à l'origine ou si elle a disparu la remplacer par une quincaillerie de style traditionnel compatible avec l'âge et le type de bâtiment.
92. Conserver les chambranles et les impostes, ou favoriser leur restauration telle qu'à l'origine s'ils ont disparu.
93. Privilégier le remplacement des ouvertures, en incluant les chambranles, qui ne correspondent pas à celles de l'époque de la construction du bâtiment ou de sa période de référence principale par des composantes cohérentes avec cette époque.

94. Favoriser l'utilisation de portes et de fenêtres traditionnelles au lieu de portes et de fenêtres de facture contemporaine, même en bois. Privilégier l'utilisation des matériaux d'origine, selon le type de fenêtre et de porte et l'époque de sa construction.
95. Ne pas favoriser l'utilisation de verre réfléchissant ou teinté pour les portes et les fenêtres.
96. Lors du remplacement d'une ouverture, ne pas favoriser l'installation d'un cadre dans le cadre existant. Il est préférable d'enlever le cadre d'origine et d'installer un nouveau cadre de même dimension au même endroit.
97. Favoriser la préservation des vitrines anciennes et de leurs caractéristiques distinctives, notamment leur composition, leurs matériaux traditionnels et leurs couleurs foncées.
98. Si une nouvelle vitrine est nécessaire, favoriser un aménagement s'inspirant des vitrines anciennes des bâtiments environnants, notamment en ce qui a trait à la composition, aux matériaux et aux couleurs. Privilégier l'utilisation de matériaux traditionnels et de couleurs foncées, qui sont en lien avec celles historiquement utilisées dans le site patrimonial.
99. Ne pas favoriser l'installation de vitrine en saillie sur des portes et des fenêtres existantes, à l'exception des bâtiments de la rue du Petit-Champlain. Dans ce dernier cas, favoriser l'ajout de vitrine en saillie reprenant la dimension de l'ouverture existante, utilisant des matériaux compatibles avec ceux du bâtiment, étant la plus restreinte possible et n'affectant pas durablement l'architecture du bâtiment.

Les toitures et leurs composantes

100. Favoriser la conservation de la pente originale des toitures, notamment en évitant les surhaussements.
101. Pour les bâtiments anciens, favoriser l'utilisation de matériaux de couverture traditionnels, dont la tôle (à baguettes, à la canadienne, pincée), le cuivre ou le bardeau de cèdre.
102. Ne pas privilégier les matériaux de couverture contemporains comme le bardeau d'asphalte, le bardeau à base de plastique ou de caoutchouc imitant la texture du bois, la tôle peinte ou profilée en usine et la fibre de verre.
103. Ne pas favoriser l'utilisation de la tôle émaillée.
104. Privilégier la conservation des corniches en respectant notamment le modèle d'origine et le profil des moulures existantes, ou favoriser leur restauration à l'identique si elles ont disparu.
105. Privilégier la conservation des lucarnes d'origine anciennes, ou favoriser leur restauration à l'identique si elles ont disparu.
106. Favoriser la préservation des souches de cheminée anciennes, à moins qu'elles ne soient pas d'origine ou qu'elles soient incompatibles avec le caractère du bâtiment.
107. Pour les toits en pente, privilégier des modèles de barrières à neige simples, discrets et de facture traditionnelle.

108. Ne pas favoriser l'installation de puits de lumière sur les toitures à versants. Sur les toitures plates, favoriser l'installation de puits de lumière de forme traditionnelle peu visibles des principaux points d'observation.
109. Pour les équipements mécaniques ainsi que les cabanons et les terrasses situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.
110. Favoriser l'utilisation de gouttières et de tuyaux de descente de facture traditionnelle en acier galvanisé non émaillé, en cuivre ou en acier inoxydable étamé.

Les éléments en saillie et l'ornementation

111. Favoriser la conservation des éléments en saillie et de l'ornementation d'origine, ou privilégier leur restauration à l'identique s'ils ont disparu.
112. Privilégier le remplacement des parties trop abîmées par des composantes du même matériau et possédant une texture, un fini et une couleur similaire.
113. Lors d'un ajout d'éléments en saillie ou d'ornements, favoriser la compatibilité en fonction de l'âge et du type du bâtiment. Cette intervention devrait se baser sur des documents ou des éléments existants.
114. Favoriser la conservation des galeries, porches et balcons d'origine ou de ceux présentant une facture traditionnelle et leurs composantes, notamment en bois, en fer forgé, en fonte ou en pierre naturelle.
115. Favoriser l'intégration harmonieuse d'un auvent au bâtiment auquel il se rapporte. Cet auvent devrait être compatible avec l'architecture du bâtiment, de facture traditionnelle, se rapporter à une ouverture, ne pas masquer une composante architecturale significative et son installation ne devrait pas endommager la façade du bâtiment où il est posé.
116. Favoriser la conservation des profils et des assemblages d'origine.
117. Favoriser la conservation des esses et des ancrages de tirants anciennes ou, si elles ont disparu, favoriser leur restauration telle qu'à l'origine.
118. Lors d'un ajout de tirants, favoriser l'utilisation d'un modèle simple et sobre s'inspirant des modèles traditionnels.

La peinture, la teinture et le choix de couleurs

119. Favoriser l'utilisation du traitement (peinture, teinture) et de la couleur d'origine et de son ton des bâtiments, notamment pour les parements et les détails architecturaux. Les parements en bois ainsi que les détails architecturaux en bois ou en métal devraient être peints ou teints de couleur opaque. Si les couleurs d'origine ne sont pas connues, favoriser des couleurs respectant celles traditionnellement présentes dans le site patrimonial du Vieux-Québec, en fonction de l'âge et du type du bâtiment.
120. Éviter de peindre ou de teindre la maçonnerie de briques ou de pierres. Si la peinture de la brique est un élément traditionnel, utiliser de la peinture perméable à la vapeur d'eau. Si la brique doit être peinte ou traitée, privilégier l'utilisation d'une couleur ancienne existante sur le bâtiment ou encore s'inspirer des bâtiments anciens en brique du milieu environnant.

121. Privilégier la peinture ou la teinture opaque pour les éléments en bois, plutôt que de les laisser de couleur naturelle. Favoriser l'utilisation de la couleur blanche pour les parties mobiles des fenêtres.
122. Ne pas favoriser l'application de verni et de teinture translucide sur les éléments en bois
123. Ne pas favoriser l'application de peinture ou de traitements sur les couvertures en cuivre afin de préserver leur teinte d'origine. Pour les couvertures en tôle, privilégier de ne pas les peindre et de les traiter, ou, si elles doivent être peintes ou traitées pour des raisons techniques ou pour des raisons historiques, favoriser une couleur anciennement présente sur le toit. Les toitures en bardeau de cèdre pourraient être traitées afin de freiner la dégradation du bois.

L'isolation

124. Privilégier les méthodes d'isolation ayant un effet limité sur l'épaisseur des parements et de la couverture, plutôt que de cacher parements et couvertures sous un nouveau revêtement.
125. Ne pas favoriser l'isolation extérieure des murs massifs en pierre et en brique.
126. Tenir compte de l'effet des travaux d'isolation des toitures en pente sur leur forme et leurs composantes, dont les lucarnes, les souches de cheminées et les débords de toit.

L'agrandissement d'un bâtiment²¹

127. Viser la compatibilité de l'agrandissement avec le bâtiment existant en tenant compte de l'implantation, du volume et du traitement architectural.
128. Favoriser un agrandissement ayant un effet restreint sur la lecture du volume original du bâtiment existant.
129. Favoriser un traitement soigné des façades arrière, dans le respect des caractéristiques du bâtiment existant.
130. Ne pas favoriser un agrandissement ayant un effet négatif sur les qualités visuelles, notamment en altérant la visibilité des points de repère ou en obstruant une percée visuelle ou un panorama.
131. Ne pas favoriser les agrandissements souterrains s'ils ont un effet négatif majeur sur le patrimoine archéologique.

L'implantation

132. Privilégier un agrandissement en cour arrière et qui n'est pas visible à partir de la voie publique.
133. Favoriser une implantation de l'agrandissement qui ne présente pas d'effet négatif sur les bâtiments voisins.

²¹ La transformation majeure d'un bâtiment pourrait être considérée comme une construction neuve. Le Ministère pourrait alors prendre en compte les orientations portant sur les nouvelles constructions pour son analyse du projet.

Le volume

- 134. Favoriser un agrandissement qui respecte la symétrie et la hiérarchie des volumes du bâtiment.
- 135. Maintenir la préséance du volume du bâtiment original sur celui de l'agrandissement, notamment en privilégiant un agrandissement de dimensions moindres que le volume original du bâtiment auquel il se rapporte.
- 136. Favoriser une harmonisation de l'agrandissement avec le volume du bâtiment existant afin d'éviter la complexification du volume.

Le surhaussement

- 137. Si un surhaussement est nécessaire, favoriser un surhaussement seulement sur les édifices ayant des toits plats.
- 138. Favoriser un bâtiment surhaussé dont la hauteur ne dépasse celles de la moyenne des bâtiments anciens du secteur. Pour un surhaussement dont la hauteur serait supérieure à celle de la moyenne des bâtiments anciens du secteur, favoriser un surhaussement d'un étage, sous forme d'appentis, en recul par rapport à la façade et dont le volume n'est pas visible de la voie publique.
- 139. Viser la compatibilité du surhaussement avec les composantes du bâtiment sur lequel il se trouve et les bâtiments avoisinants.

Le traitement architectural

- 140. Favoriser des caractéristiques architecturales s'inspirant de celles du bâtiment existant en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation afin d'assurer une cohérence visuelle.
- 141. Favoriser une expression architecturale contemporaine de qualité permettant de lire l'époque de construction de l'agrandissement.
- 142. Favoriser le respect des principales lignes de composition du bâtiment, notamment les niveaux de plancher, l'alignement des ouvertures et des éléments en saillies.
- 143. L'agrandissement devrait avoir un effet limité sur les caractéristiques architecturales du bâtiment principal, notamment quant au percement d'ouvertures afin de relier le bâtiment existant et l'agrandissement.
- 144. Privilégier l'utilisation de parements, notamment la maçonnerie de pierres naturelles et de briques d'argile, qui sont compatibles avec les caractéristiques du bâtiment principal.
- 145. Favoriser les agrandissements qui n'ont pas de parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique ou béton imitant la maçonnerie, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.
- 146. Favoriser l'utilisation d'un seul type de matériau de couverture sur l'ensemble de l'agrandissement. Pour les toitures en pente, favoriser l'utilisation d'une couverture métallique d'apparence traditionnelle.
- 147. Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial et leurs tons pour les parements, les détails architecturaux et les toitures.
- 148. Ne pas favoriser l'utilisation de verre réfléchissant ou teinté ni de baguettes de bois pour imiter des carreaux pour les portes et les fenêtres.

149. Ne pas favoriser l'installation de bouche d'aération en façade.
150. Pour les équipements mécaniques ainsi que les cabanons et les terrasses situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

Les nouvelles constructions

151. Favoriser une nouvelle construction qui soit conçue dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales du milieu d'insertion, sans imiter les bâtiments existants, de manière à affirmer son époque de construction.
152. Favoriser une nouvelle construction qui s'insère harmonieusement aux bâtiments avoisinants par sa hauteur, son rapport entre les pleins et les vides, le rythme de la composition de sa façade, la proportion de ses ouvertures, ses éléments en saillie, ses matériaux et le ton de ses couleurs pour maintenir un front urbain cohérent.
153. Favoriser une nouvelle construction qui intègre les vestiges archéologiques in situ et tient compte de l'évolution de l'emplacement à construire.
154. Promouvoir la qualité de la conception, des matériaux et de leur mise en œuvre afin d'assurer un apport contemporain de qualité aux réalisations passées.
155. Favoriser un traitement soigné des façades arrière, dans le respect des caractéristiques des bâtiments existants du milieu d'insertion.
156. Ne pas favoriser une nouvelle construction ayant un effet négatif sur les qualités visuelles du site patrimonial, notamment en altérant la visibilité des points de repère ou en obstruant une percée visuelle ou un panorama.

L'implantation

157. Favoriser une implantation du bâtiment comparable à celle des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion, notamment en respectant l'alignement sur la rue.

Le volume

158. Favoriser un volume équivalent à celui des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion de la nouvelle construction. Si la nouvelle construction présente un volume plus important que les bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion, favoriser une composition des façades qui rappelle le rythme de ceux-ci.
159. Favoriser une hauteur du bâtiment qui ne dépasse pas celle de la moyenne des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion, et qui suit le dénivelé du terrain.
160. Favoriser l'utilisation de plans simples, dont des plans carrés ou rectangulaires.
161. Favoriser l'utilisation de types de toiture aux formes simples rappelant celles du milieu d'insertion.

Le traitement architectural

162. Favoriser des caractéristiques architecturales s'inspirant de celles des bâtiments patrimoniaux du milieu d'insertion en ce qui concerne notamment le parement, les ouvertures, les éléments en saillie et l'ornementation.

163. Privilégier une composition architecturale qui suit la proportion, la hiérarchie et le traitement architectural des ouvertures des bâtiments du milieu d'insertion.
164. Privilégier l'expression architecturale des étages du bâtiment dans la composition de la façade.
165. Privilégier la localisation de l'entrée principale sur la voie publique afin de maintenir le caractère urbain du site patrimonial.
166. Privilégier l'utilisation de parements, notamment la maçonnerie de pierres naturelles et de briques d'argile, qui sont compatibles avec les caractéristiques dominantes du milieu d'insertion. Favoriser un traitement contemporain de ces parements, notamment afin que les lignes de composition soient compatibles avec celles du milieu d'insertion.
167. Favoriser les bâtiments qui n'ont pas de parements en vinyle, en pierre reconstituée, en brique de béton ou de calcite, en brique sans mortier, en composante à base de plastique imitant la maçonnerie, en tôle peinte ou profilée en usine, en aluminium émaillé.
168. Ne pas favoriser l'utilisation de verre réfléchissant, de verre teinté ni de baguettes de bois pour imiter des carreaux pour les portes et les fenêtres.
169. Ne pas favoriser l'installation de bouche d'aération et d'unité murale de climatisation en façade.
170. Favoriser l'utilisation d'un seul type de matériaux de couverture sur l'ensemble du bâtiment. Pour les toitures en pente, favoriser l'utilisation d'une couverture métallique d'apparence traditionnelle.
171. Privilégier les couleurs utilisées traditionnellement dans le site patrimonial et leurs tons pour les parements, les détails architecturaux et les toitures.
172. Pour les équipements mécaniques ainsi que les cabanons et les terrasses situés sur la toiture, favoriser leur installation à des endroits non visibles à partir de la voie publique ou des principaux points d'observation ou encore l'installation d'écrans architecturaux compatibles avec le bâtiment.

LES UNITES DE PAYSAGE

ORIENTATIONS GENERALES

173. Protéger la lecture d'ensemble du Vieux-Québec, un centre-ville ancien formé d'une basse-ville et d'une haute-ville.
174. Préserver les caractéristiques historiques des unités de paysage, des secteurs et des sous-secteurs en maintenant leurs distinctions.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

175. Favoriser la conservation des parcs, des espaces verts et de leurs composantes, notamment en privilégiant le maintien du couvert végétal (arbres, aires gazonnées).
176. Favoriser la préservation d'une lecture d'ensemble des grandes parcelles institutionnelles avec leurs caractéristiques architecturales, paysagères et monumentales.

177. Favoriser une planification d'ensemble des stationnements, qu'il s'agisse de stationnements sur rue, de stationnements souterrains ou de stationnements étagés, afin de minimiser leur effet sur les qualités visuelles du site patrimonial. Le choix de leur emplacement ne devrait pas nuire à la lecture, par exemple, des percées visuelles et des panoramas significatifs du site patrimonial.
178. Favoriser l'aménagement de stationnements souterrains plutôt que de stationnements de surface.
179. Privilégier des aménagements de qualité pour les espaces publics, semi-publics et privés.
180. Favoriser l'aménagement et la mise en valeur des cours arrière, notamment en évitant de trop les construire et en les libérant des constructions nuisibles.
181. Favoriser l'utilisation de revêtements de sol en calcaire pour les cours et les courettes.
182. Ne pas favoriser l'utilisation de surfaces synthétiques, notamment le gazon synthétique.
183. Minimiser l'effet visuel du mobilier d'utilité publique comme les boîtiers techniques, les installations de gaz naturel, les guérites et dispositifs d'accès, notamment par le choix de leur emplacement et par des aménagements. Privilégier, lorsque c'est possible, l'enfouissement du mobilier d'utilité publique.
184. Si l'installation d'une clôture est nécessaire pour des raisons de sécurité ou qu'elle est cohérente avec l'aménagement des terrains avoisinants, favoriser une clôture s'inspirant de celles historiquement présentes dans le secteur. Ne pas favoriser, notamment, les clôtures en mailles de chaîne.
185. Favoriser l'installation d'un modèle uniforme de protecteur pour les équipements techniques dans l'ensemble du site patrimonial.

LES QUALITES VISUELLES

ORIENTATIONS GENERALES

186. Protéger les caractéristiques des qualités visuelles du site patrimonial, car elles contribuent notamment au caractère historique et paysager du territoire.
187. Favoriser un éclairage nocturne discret.
188. Assurer la compatibilité de l'affichage avec le caractère historique du site patrimonial.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

189. Favoriser la protection des points d'observation et de leurs accès²².
190. Favoriser la mise en place d'aménagements permettant d'apprécier les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

²² L'accès aux points d'observation concerne le domaine public. Pour les points d'observation des espaces semi-publics, il importe de respecter les conditions d'accès mise en place par les propriétaires.

191. Favoriser l'entretien des belvédères afin d'y maintenir les percées visuelles et les panoramas.
192. Favoriser la conservation des percées visuelles et des panoramas qui s'ouvrent, notamment, sur l'escarpement, sur les affleurements rocheux, sur les fortifications, sur la haute-ville et sur la basse-ville.
193. Favoriser le dégagement visuel des fortifications, l'un des principaux points de repère du site patrimonial. De par leur rôle historique, les fortifications se devaient d'être dégagées.
194. Privilégier des projets de construction, d'agrandissement ou d'aménagement n'obstruant pas les percées visuelles et les panoramas et ne mettant pas en péril la lisibilité des points de repère du site patrimonial, dont les ouvrages militaires, les clochers des lieux de culte, le château Frontenac ou encore la silhouette urbaine.
195. Favoriser la préservation de la perception de la silhouette étagée du site patrimonial, l'une de ses qualités visuelles importantes résultant de sa topographie.
196. Favoriser la préservation de la perception de la façade fluviale du site patrimonial, l'une de ses qualités visuelles importantes résultant de sa situation côtière.
197. Favoriser un traitement soigné de la façade fluviale, tant dans ses bâtiments que ses aménagements, puisqu'elle contribue aux qualités visuelles du site patrimonial.
198. Favoriser un traitement soigné des terrasses permanentes, car elles peuvent avoir un effet négatif sur la lisibilité des bâtiments, ce qui affecte la valeur d'architecture du site patrimonial.
199. Favoriser un traitement soigné des toits des bâtiments, incluant l'équipement mécanique, les cabanons, les terrasses, la végétation et les antennes, car ils sont visibles depuis plusieurs points d'observation et participent aux qualités visuelles du site patrimonial. En ce sens, il pourrait être favorisé de limiter l'installation d'éléments non essentiels sur les toitures.
200. Favoriser un traitement soigné des éléments de mécanique au sol, notamment par leur situation à des endroits moins visibles ou encore leur intégration à un aménagement urbain ou paysager cohérent avec le milieu d'insertion.
201. Minimiser l'impact visuel des stationnements de surface, des voies d'accès pour la sécurité incendie, des réseaux de distributions aériens et des autres équipements d'utilité publique afin de préserver les percées visuelles, les panoramas et les vues sur les points de repère du site patrimonial.
202. Favoriser les plantations d'arbres n'altérant pas les percées visuelles et les panoramas, notamment la perception des ouvrages militaires.
203. Ne pas favoriser l'éclairage nocturne systématique. Favoriser plutôt un éclairage parcimonieux et atténuée des bâtiments significatifs, dans une gamme de couleurs sobres, douces et chaudes. Ne pas favoriser les éclairages éblouissants ainsi que les éclairages au néon et qui emploient des bandes lumineuses. Privilégier un boîtier lumineux de dimension restreinte, sobre et discret, qui s'intègre harmonieusement au bâtiment sur lequel il est installé.

L'affichage

204. Privilégier les types d'enseignes suivants : enseigne sur le terrain, sur deux poteaux ou en potence, en bois ou en métal; enseigne sur le bâtiment, à plat sur l'une des façades, en bois ou avec lettrages en appliqués; enseigne de type lettrage et logo en vitrine. Ces types d'enseignes sont préférables aux enseignes pivotantes ou rotatives; aux enseignes sur pylône; aux enseignes lumineuses, notamment de type rétro éclairé et à néon; aux enseignes sur les toitures; au lettrage, à l'exception du lettrage en vitrine; des enseignes multimédias; des enseignes gonflables.
205. Privilégier un affichage dont la localisation, la forme, les matériaux, les dimensions et les couleurs et leurs tons sont compatibles avec le type, l'âge et l'architecture du bâtiment auquel il se rapporte ainsi qu'avec le caractère historique du milieu où il est situé.
206. Privilégier un affichage ne masquant pas les caractéristiques des bâtiments et n'obstruant pas une vue sur un point de repère, une percée visuelle ou un panorama significatif.
207. Utiliser un affichage de qualité et d'apparence soignée pour l'ensemble de l'enseigne, y compris sa structure de support, le graphisme et le lettrage.
208. Utiliser un support de qualité s'harmonisant avec l'enseigne et l'architecture du bâtiment.
209. Les enseignes à plat sur le bâtiment ne devraient pas être apposées plus haut que le rez-de-chaussée. Pour ce type d'enseigne, favoriser leur intégration à une composante architecturale comme une corniche ou une frise.
210. Favoriser une harmonisation la couleur des enseignes aux coloris des boiseries et des matériaux des bâtiments.
211. Lorsque plusieurs enseignes sont nécessaires pour un bâtiment, favoriser une harmonisation des enseignes. Ne pas favoriser la surabondance d'affichages sur un bâtiment.
212. Favoriser la fixation des enseignes sur bâtiment dans les joints de maçonnerie plutôt que dans la pierre et la brique.
213. Pour les dispositifs permanents installés sur un bâtiment et destinés à l'affichage événementielle, favoriser un dispositif qui occupe une surface restreinte de la façade; situé au rez-de-chaussée; bien intégré à l'architecture de la façade; de facture et de couleur sobre. Le recours au numérique serait possible, dans le respect des orientations sur l'affichage.
214. Pour l'affichage temporaire, notamment les banderoles, favoriser une installation ne masquant pas les détails architecturaux significatifs et n'altérant pas le bâtiment sur lequel il est posé. Il pourrait être apposé plus haut que le rez-de-chaussée du bâtiment, mais ses dimensions ne devraient pas représenter une proportion significative de celui-ci.

L'affichage sur les filets de protection

215. Privilégier un filet de protection, installé sur l'échafaudage, qui est semi-transparent, ne présente pas de relief et qui reproduit l'image du bâtiment.
216. Ne pas favoriser l'éclairage de l'affichage sur filet.

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE²³

ORIENTATIONS GENERALES

217. Protéger le patrimoine archéologique en favorisant une approche d'archéologie préventive.
218. Privilégier l'intégration de la variable archéologique dès la phase de planification d'un projet nécessitant des travaux d'excavation. Cette prise en compte devrait favoriser une stratégie d'intervention limitant l'effet des travaux d'excavation sur le patrimoine archéologique.
219. Planifier la plantation d'arbres en tenant compte du patrimoine archéologique.
220. Pour les travaux d'aménagement paysager dans les sites archéologiques et dans les zones à potentiel archéologiques, privilégier notamment l'utilisation de plantes et d'arbustes non invasives pourvues de système racinaire non intrusif (qui se développe à faible profondeur) ou encore l'usage de remblais pour protéger les ressources archéologiques en place.
221. Favoriser la conservation du patrimoine archéologique *in situ*.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

Les excavations dans les sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec

222. Privilégier la réalisation de travaux d'excavation à l'extérieur des sites inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec.
223. Si l'excavation doit être faite, limiter son étendue de manière à minimiser les perturbations du sol et privilégier des interventions archéologiques préalables aux travaux d'excavation afin de maximiser les résultats de recherche.
224. Privilégier les nouvelles excavations dans les portions moins intègres ou représentatives du site archéologique.
225. Lors d'une excavation, limiter les interventions archéologiques aux espaces affectés par les travaux, et privilégier une stratégie d'intervention adaptée en fonction des contextes archéologiques et de la nature des excavations à réaliser.

Les excavations dans les secteurs possédant un potentiel archéologique

226. Favoriser une intervention archéologique préalable aux travaux d'excavation.

²³ Si la demande d'autorisation comprend une intervention archéologique, une demande de permis de recherche archéologique (LPC, art.68) devra être préalablement déposée au Ministère. Le demandeur devra satisfaire aux conditions prévues par la Loi et par le Règlement sur la recherche archéologique, notamment quant à sa qualification professionnelle. Ce permis ainsi que l'autorisation de travaux doivent être obtenus avant toute intervention archéologique.

227. Adapter l'intervention archéologique en fonction du potentiel de découverte archéologique, de l'importance de ce potentiel et de la nature des excavations à réaliser.
228. Si l'excavation dans un secteur à potentiel mène à la mise au jour d'un site archéologique, privilégier l'adaptation de l'intervention en fonction des caractéristiques de ce site.

LA MISE EN VALEUR

ORIENTATION GENERALE

229. Favoriser les projets mettant en valeur l'histoire du site patrimonial, en respectant ses valeurs et ses caractéristiques.

ORIENTATIONS PARTICULIERES

230. Favoriser une planification globale et inclusive des interventions de mise en valeur à l'échelle du site patrimonial.
231. Favoriser la poursuite de la mise en valeur des espaces publics et naturels existants et la création de nouveaux parcs et places.
232. Favoriser la mise en valeur des points d'observation et des points de repère.
233. Favoriser une cohérence et une continuité des aménagements publics des rues et des fortifications afin de faciliter la circulation piétonne.
234. Favoriser la mise en valeur des caractéristiques de la trame viaire sur celle-ci ou sur ses abords, notamment quant à son échelle, sa configuration historique, son caractère public et son rôle dans la structuration de l'espace urbain.
235. Privilégier un mobilier urbain, comme des lampadaires, des bancs et des poubelles, ainsi qu'une signalisation uniforme, qui sont compatibles avec le contexte patrimonial.
236. Favoriser une mise en lumière sobre des bâtiments tout en évitant d'éclairer vers le ciel.
237. Ne pas favoriser la réalisation de fresques et de murales sur les bâtiments, même leurs murs aveugles, puisqu'elles ne s'inscrivent pas dans l'histoire du site patrimonial, altèrent le cadre bâti et affectent les qualités visuelles du site patrimonial.
238. Privilégier l'installation de plaques et de panneaux d'interprétation discrets, d'une apparence soignée, compatibles avec le contexte patrimonial et qui forme un ensemble cohérent à l'échelle du site patrimonial. Ne pas favoriser l'installation systématique de plaques et panneaux sur chaque immeuble ou leur multiplication anarchique afin de ne pas nuire aux qualités visuelles du site patrimonial.
239. Favoriser la mise en valeur du patrimoine archéologique. Cette mise en valeur pourrait prendre des formes variées comme le rappel de la présence de vestiges importants par le marquage au sol, l'intégration des vestiges dans des projets immobiliers ou encore l'installation de panneaux d'interprétation.

GLOSSAIRE

Cadre bâti

Le cadre bâti regroupe tout bâtiment principal ou secondaire pouvant abriter des hommes, des animaux ou des objets, de même que les activités qui s'y rattachent. Ces activités, qui peuvent être de nature diverse, dont agricole, résidentielle, commerciale, industrielle ou institutionnelle, ont une influence directe sur le type bâti et sur son implantation, son volume et son traitement architectural.

Cadre naturel

Le cadre naturel d'un lieu rassemble les éléments et les phénomènes physiques qui le composent. Il est notamment constitué de caractéristiques topographiques, hydrographiques, géographiques et végétales qui définissent le territoire.

Élément en saillie

Un élément en saillie est une partie d'un bâtiment qui est en relief par rapport au mur, tel qu'un balcon, une galerie, un porche, une cheminée et une véranda. Le volume annexe n'est pas une saillie.

Milieu d'insertion

Le milieu d'insertion correspond à l'environnement immédiat d'un bâtiment, qu'il s'agisse d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment secondaire.

Panorama

Le panorama est la vue d'une large portion de paysage. Il offre une vision plus globale que la percée visuelle.

Parcours directeur

Le parcours directeur (parcours-mère ou parcours fondateur) est une voie de circulation qui relie les premiers lieux d'occupation d'un territoire. Il est habituellement parmi les plus anciennes voies de circulation du site patrimonial. Le parcours directeur joue parfois le rôle de parcours d'implantation.

Parcours de raccordement

Le parcours de raccordement est une voie de circulation qui relie deux autres voies comme des parcours directeurs et des parcours d'implantation. Ses abords sont généralement peu construits, car ce type de parcours n'est pas destiné à l'implantation de bâtiments.

Parcours de restructuration

Le parcours de restructuration est une voie de circulation qui marque une percée à travers le tissu urbain plus ancien.

Parcours d'implantation

Le parcours d'implantation, par rapport au parcours directeur, est une voie de circulation aménagée spécifiquement pour accueillir des lotissements. Habituellement rectiligne, cette voie est bordée de parcelles qui sont réparties de part et d'autre et destinées à accueillir des maisons habitations.

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est l'ensemble des biens et des sites archéologiques qui témoignent de l'occupation humaine pré-contact ou historique du territoire.

Percée visuelle

Une percée visuelle est une vue cadrée par des éléments naturels ou bâtis.

Plan de conservation

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un immeuble patrimonial classé ou d'un site patrimonial classé ou déclaré en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Point d'observation

Le point d'observation est un endroit d'où l'on jouit d'une vue intéressante.

Potentiel archéologique

Par rapport au patrimoine archéologique connu, le potentiel archéologique représente ce qui pourrait possiblement d'être découvert.

Qualité visuelle

Les qualités visuelles du site patrimonial résultent de l'interrelation de facteurs naturels et humains. Elles comprennent notamment les points d'observation, les percées visuelles et les panoramas ainsi que les points de repère.

Réseau viaire

Le réseau viaire correspond au système des voies et des espaces libres permettant la circulation ainsi que leurs aires de stationnement. Le réseau viaire se compose de différents types de parcours, dont le parcours directeur (parcours-mère ou fondateur), le parcours d'implantation, le parcours de raccordement et le parcours de restructuration.

Site patrimonial déclaré

Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, un site patrimonial déclaré par le gouvernement est un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique. Les arrondissements historiques et les arrondissements naturels déclarés avant le 19 octobre 2012 deviennent des sites patrimoniaux déclarés suivant la Loi sur le patrimoine culturel (art. 245).

Surhaussement

Le surhaussement est l'augmentation de la hauteur ou du niveau usuel d'un bâtiment, notamment par l'ajout d'un étage.

Système parcellaire

Le système parcellaire résulte du découpage du territoire, généralement par lotissement. Les lots, qui peuvent aussi être désignés sous le terme de propriétés foncières, d'unités foncières ou de parcelles, se caractérisent notamment par leurs dimensions, leurs proportions et leur orientation.

Traitement architectural

Le traitement architectural désigne l'habillage d'un bâtiment. Il correspond au parement, à la couverture, aux ouvertures et à l'ornementation.

Unités de paysage

Les unités de paysage sont des portions de territoire caractérisées par une organisation récurrente des composantes naturelles (cadre naturel) et humanisées (réseau viaire, système parcellaire, cadre bâti) qui lui sont propres.

Volume

Le volume renvoie à la forme d'un bâtiment. Il se définit par trois éléments principaux : le plan, l'élévation et la forme du toit.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Page couverture :

Collages de photographies,

Maude Deschênes 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Introduction » :

Rue du Petit-Champlain,

Maude Deschênes 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Survol du site patrimonial » :

Ruelle des Ursulines,

Maude Deschênes 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Présentation du site patrimonial » :

Rue Saint-Louis,

Maude Deschênes 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Page « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » :

Rue du Parloir,

Maude Deschênes 2014, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 1 :

Fragment d'un vase, Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 AA),

Marc-André Grenier 1998, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 2 :

Abitation de Québecq / Samuel de Champlain – 1613,

© Bibliothèque et Archives national du Québec.

Figure 3 :

Vray plan du haut et bas de Quebec comme il est en l'an 1660 / anonyme – 1660,

© Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 3DFC341C.

Figure 4 :

Carte de l'Amérique Septentrionale [détail du cartouche Québec comme il se voit du côté de l'Est] / Jean-Baptiste-Louis Franquelin (photographie de Jean-Paul Morisset) – 1688 (1956),

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, E6,S8,SS1,SSS1695,D14687.

Figure 5 :

Quebec veu dv Nord Ouest / Fonville (copie de A. L. Pinart) – 1699 (1893),

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 4128654.

Figure 6 :

Plan de la ville de Quebec / Dheulland – 18^e siècle,

© Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 03DFC438C

Figure 7 :

Plans, Profils et Elevations du Palais dans la ville de Québec [détail] / Gaspard-Jospeh Chaussegros de Léry – 1726,

© Archives nationales d'outre-mer (ANOM), France, FR CAOM 03DFC409B.

Figure 8 :

Plan de la Ville de Québec, capitale de la Nouvelle France / attribué à Gaspard-Jospeh Chaussegros de Léry – vers 1752,

© Archives nationales d'outre-mer (ANOM, France), FR CAOM 03DFC436A.

Figure 9 :

Vue de l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire / Richard Short – 1761,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 2895520.

Figure 10 :

Vue de Québec, à partir du quai de Grant / George Heriot – 1793,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 2896381.

Figure 11 :

Québec, Bas-Canada. Vue de la Place d'Armes et de l'église anglicane, à partir du Jardin du Gouverneur / d'après Robert Auchmuty Sproule – 1832,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 2895997.

Figure 12 :

Le marché de la basse-ville vu depuis le quai de McCallum, Québec / James Pattison Cockburn – 4 juillet 1829,

Bibliothèque et Archives Canada, Collection de Canadiana Peter Winkworth – Domaine public, n° MIKAN 2898293.

Figure 13 :

This plan of the city of Quebec: is respectfully inscribed to the mayor & corporation of the city (les parties colorées montrent l'étendue des incendie du 28 mai et du 28 juin 1845) / Joseph Hamel et Alfred Hawkins – 1845,

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G 3454 Q4 1845 H38 CAR.

Figure 14 :

D'Auteuil and St. Louis Streets / Jules-Ernest Livernois – vers 1878,

Bibliothèque et Archives Canada – Domaine public, n° MIKAN 3245721.

Figure 15 :

Château Frontenac, Québec, QC / Wm. Notman & Son – vers 1890,

Musée McCord – Creative Commons (by-nc-nd).

<http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-2763.1>

Figure 16 :

Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, Québec, QC / Neurdein Frères – vers 1907,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.1164.4>

Figure 17 :

La rue du Petit-Champlain et l'escalier Casse-Cou, Québec / Underwood & Underwood – vers 1903,

Musée McCord – Creatives Commons (by-nc-nd).

<http://collections.musee-mccord.qc.ca/fr/collection/artefacts/MP-0000.3202.1-2>

Figure 18 :

Carte du cadre naturel,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 19 :

Carte du cadre naturel,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 20 :

Carte du réseau viaire,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 21 :

Carte du système parcellaire,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 22 :

Carte du cadre bâti,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 23 :

Carte des unités de paysage,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 24 :

Carte des qualités visuelles,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

Figure 25 :

Carte du patrimoine archéologique,

Guy Mongrain 2018, © Ministère de la Culture et des Communications.

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE\U. *Inventaire des perspectives visuelles. Site patrimonial du Vieux-Québec et secteur du Cap-Blanc* (révision). Québec, Ville de Québec / Ministère de la Culture et des Communications, 2014. 120 p.

AUGER, Réginald, SIMONEAU, Daniel et Allison BAIN. « Le site du Palais de l'intendant : urbanisation de la basse-ville de Québec ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 146-159.

BEAUDET, Louis. *Québec : ses monuments anciens et modernes, ou Vade mecum des citoyens et des touristes, 1890*. Québec, Société historique de Québec, 1973. 199 p. Coll. « Cahiers d'histoire ».

BEAUDET, Pierre. *Les dessous de la terrasse de Québec : Archéologie dans la cour et les jardins du Château Saint-Louis*. Sillery, Septentrion, 1990. 199 p.

BENOIT, Jean, Daniel LA ROCHE, et Marc VALLIÈRES. *L'ancien chantier : Un faubourg en pleine évolution (1670-1870)*. Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1998. 127 p.

BERNIER, Serge et autres. *Québec, ville militaire, 1608-2008*. Montréal, Art global, 2008. 347 p.

BERVIN, George et Yves LAFRAMBOISE. *La fonction commerciale à Place-Royale, 1760-1820*. Québec, Les Publications du Québec, 1991, 2 vol. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 73.

BLAIR, Louisa. *Les Anglos : la face cachée de Québec*. Québec, Commission de la Capitale nationale du Québec / Éditions Sylvain Harvey, 2005.

BLAIS, Christian et al. *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Québec, Les Publications de Québec/Assemblée nationale du Québec, 2008. 692 p.

BLANCHET, Danielle. *Vieux-Québec, Cap-Blanc : place forte et port de mer*. Québec, Ville de Québec, 1989. 80 p.

BONENFANT, Marie-Ève. *Les escaliers publics en fer de la ville de Québec : entre fonctionnalité et représentation, 1880-1900*. Québec, Septentrion, 2006. 152 p.

BOUTET, Michel. *Guide odonymique de la Ville de Québec, 1608-1988*. Québec, Ville de Québec, 1989.

BRUNEL, Suzel et Alain ROY. *Empreintes et mémoire : l'arrondissement historique du Vieux-Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 2007. 237 p.

CAMERON, Christina, et Jean TRUDEL. *Québec au temps de James Patterson Cockburn*. Québec, Éditions Garneau, 1976. 176 p.

CAMERON, Christina et Monique TRÉPANIÉ. *Vieux Québec : Son architecture intérieure*. Ottawa, Division d'histoire, Musée national de l'Homme, 1986. 537 p.

CHARBONNEAU, André, Yvon DESLOGES et Marc LAFRANCE. *Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècle*. Québec, Éditions du Pélican, 1982. 491 p.

CHÉNIER, Rémi. *Québec, ville coloniale française en Amérique : 1660-1690*. Ottawa, Environnement Canada, Service des parcs, Lieux historiques nationaux, 1991. 293 p.

CLERMONT, Norman, Claude CHAPDELAIN et Jacques GUIMONT. *L'occupation historique et préhistorique de Place-Royale*. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1992. 426 p. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 76.

CLOUTIER, André, Madeleine GOBEIL-TRUDEAU et Luc NOPPEN. *La restauration à la Place-Royale de Québec*. Québec, Université Laval, Département d'histoire, Faculté des Lettres, 1978. 227 p.

CLOUTIER, Céline. *La collection archéologique du premier palais de l'intendant : aux portes d'un continent imprévu*. Québec, CELAT, 2010. 101 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 29.

CLOUTIER, Céline. Les battures du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles : un dépotoir à ciel ouvert? Le cas du site archéologique de l'îlot Hunt. Québec, CELAT, 2006. 164 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 19.

CLOUTIER, Pierre, DESGAGNÉ, Anne et Robert GAUVIN. *La citadelle de Québec : une porte ouverte sur le passé*. Québec, Centre de services du Québec, Parcs Canada, 2006. 64 p.

CLOUTIER, Pierre et Paul-Gaston L'ANGLAIS. « Le fort et le château Saint-Louis à Québec : fouilles au cœur de la Nouvelle-France ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 92-111.

COSSETTE, Evelyne et Annie QUESNEL. « Tanneurs et cornetiers dans le quartier Saint-Roch à Québec », dans *Archéologies québécoises* (textes réunis sous la direction d'Anne-Marie Balac et autres). Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, collection Paléo-Québec, n° 23 (1995), p. 421-436.

CÔTÉ, Renée. *Place-Royale : quatre siècles d'histoire*. Québec, Musée de la civilisation / Ville Saint-Laurent, Fides, 2000. 188 p. Coll. « Images et sociétés ».

CÔTÉ, Robert. *Portrait du site et de l'habitat de Place-Royale sous le Régime français*. Québec, Les Publications du Québec, 1992, 2 vol. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 77.

CÔTÉ, Robert, DUBÉ, Françoise et Mario SAVARD. Synthèse de l'occupation et évaluation du potentiel archéologique de la place d'Youville. Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1986. 279 p.

COURVILLE, Serge et Robert GARON, dir. *Québec, ville et capitale*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001. 457 p.

DE BLOIS, Jacques et Gérard PARIS. *Le rêve du Petit-Champlain : Vieux-Québec, 1976-1985*. Québec, Septentrion, 207. 141 p.

DUBOIS, Martin, dir. *Architecture contemporaine à Québec : 112 repères urbains*. Québec, Les Publications du Québec / Ville de Québec / École d'architecture de l'Université Laval, 2002. 172 p.

DUBOIS, Martin, dir. *Recyclage architectural à Québec : 60 réalisations créatives*. Québec, Les Publications du Québec / École d'architecture de l'Université Laval, 2004. 159 p.

ETHNOSCOP. *Patrimoine archéologique des poteries, briqueteries, tuileries et fabriques de pipes au Québec*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009. 71 p.

FAURE Isabelle. La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec : étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place-Royale. Thèse de doctorat, Paris, Université de Paris VIII, 1995. 386 p.

GAUMOND, Michel. « Au cœur du Vieux-Québec : le Cavalier du Moulin ». *Cap-aux-Diamants*, n° 37 (1994), p. 26-27.

GAUMOND, Michel. *La Place royale : ses maisons, ses habitants*. Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1971. 52 p.

GAUVIN, Robert. *Le jardin des Gouverneurs à Québec, Histoire, aménagement et archéologie*. Québec, Parcs Canada, 2003. 110 p.

GELLY, Alain, Louise BRUNELLE-LAVOIE et Cornéliu KIRJAN. *La passion du patrimoine : la Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*. Sillery, Septentrion, 1995. 300 p.

GIROUX, Pierre. *Expertise archéologique à la maison Hazeur*. Québec, Société générale des industries culturelles, 1992.

GOYETTE, Manon. « L'origine du château Saint-Louis, résidence du gouverneur de la Nouvelle-France ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 112-127.

GUIMONT, Jacques. « Regard sur le fort Saint-Louis et quelques ouvrages de fortification du XVII^e siècle mis au jour récemment à Québec ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 128-144.

HARDY, Suzanne. *Nos champions : les arbres remarquables de la Capitale*. Québec, Commission de la capitale nationale du Québec / Austin, Éditions Berger, 2009. 224 p.

HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDDÉL. *Histoire de la ville de Québec, 1608-1871*. Montréal, Boréal / Musée canadien des civilisations, 1987. 399 p.

LAFRAMBOISE, Yves. *La maison au Québec : de la colonie française au XX^e siècle*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2001. 368 p.

LAFRAMBOISE, Yves et Monique LA GRENADE-MEUNIER. *La fonction résidentielle de Place-Royale, 1760-1820*. Québec, Les Publications du Québec, 1991, 3 vol. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 75.

L'ANGLAIS, Paul-Gaston. *La recherche archéologique en milieu urbain : d'une archéologie dans la ville vers une archéologie de la ville*. Sous la direction de Marcel Moussette. Sainte-Foy, CÉLAT, 1994. 65 p. Hors-série n° 6.

LAPOINTE, Camille. *Fouilles et surveillance archéologiques à la place d'Youville*. Québec, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1988. 353 p.

LAPOINTE, Camille. *Trésors et secrets de Place-Royale : aperçu de la collection archéologique*. Québec, Les Publications du Québec, 1998.

LAROCHE, Daniel. « Au gré des vents et des marées à Québec! Embarcations naviguant sur le fleuve Saint-Laurent au XVIII^e siècle : tradition ou adaptation? ». *Archéologiques*, hors-série n° 2 (2008), p. 221-242.

LAROCHELLE, Pierre. *Le contrôle des transformations du tissu urbain historique dans le secteur de Place Royale*. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2002.

LAROCHELLE, Pierre et Léonce NAUD. *Arrondissement historique du Vieux-Québec : réaménagement du front fluvial et du Vieux-Port*. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 1992, 3 vol.

LAROCQUE, Robert. *La naissance et la mort à Québec autrefois : les restes humains des cimetières de la basilique Notre-Dame de Québec*. Québec, CÉLAT, 2000. 230 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 5.

LEBEL, Jean-Marie et Alain ROY. *Québec, 1900-2000 : le siècle d'une capitale*. Sainte-Foy, Éditions Multimondes / Québec, Commission de la capitale nationale, 2000. 157 p.

LEBEL, Jean-Marie. *Le Vieux-Québec : guide du promeneur*. Sillery, Septentrion, 1997. 338 p.

LEMOINE, Réjean. « Les promoteurs de la protection du patrimoine ». *Cap-aux-Diamants*, vol 2, n° 2 (1986), p. 53-56.

LEMOINE, Réjean. « 1956 : un premier plan d'urbanisme ». Québec urbain [en ligne]. <http://www.quebecurbain.qc.ca/2011/05/13/1956-un-premier-plan-d-urbanisme-pour-quebec/> (page consultée le 24 septembre 2014).

LÉONIDOFF, Georges-Pierre, Micheline HUARD, et Robert CÔTÉ. *La construction à Place-Royale sous le Régime français*. Québec, Publication du Québec, 1996. 477 p. Coll. « Patrimoines », Dossiers n° 98.

LESSARD, Michel. *Québec, ville du Patrimoine mondial : images oubliées de la vie quotidienne, 1858-1914*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1992. 255, p.

MORENCY, Pierre. *Le regard infini : parcs, places et jardins publics de Québec*. Québec, Commission des biens culturels du Québec / Sainte-Foy, MultiMondes, 1999. 126 p.

MOSS, William. « Le programme archéologique de la Ville de Québec et la Loi sur le patrimoine culturel ». *Canadian Journal of Archaeology / Journal canadien d'archéologie*, Vol 40, n° 1 (2016), p. 68-94.

MOSS, William. « Introduction : l'archéologie d'une ville en Amérique du Nord, les débuts de Québec ». *Archéologiques*, vol. 22 (2009), p. 1-11.

MOSS, William. *Une archéologie du paysage urbain à la terrasse Dufferin à Québec*. Québec, CELAT et Ville de Québec. Rapports et mémoires de recherche du CELAT n° 23, 1994. 175 p.

MOSS, William. « Cent vingt-cinq ans de découvertes. Une bibliographie sur l'archéologie de la ville de Québec ». *Mémoires vives*, n° 5 (été 1993), p. 14-24.

MOUSSETTE, Marcel. *Le site du Palais de l'intendant à Québec : genèse et structuration d'un lieu urbain*. Sillery, Septentrion, 1994. 229 p.

MOUSSETTE, Marcel et Gregory A. WASELKOV. *Archéologie de l'Amérique française*. Montréal, Lévesque éditeur, 2014. 458 p.

MOUSSETTE, Marcel et William MOSS. « Québec, ville coloniale et porte atlantique du Nouveau Monde : un point de vue archéologique ». *Archéologiques*, hors-série n° 2 (2008), p. 18-37.

NADEAU, Robert. *Le second palais de l'intendant à Québec : mise en valeur virtuelle d'un lieu archéologique*. Québec, CELAT, 2008. 154 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 24.

NIELLON, Françoise. « Québec au temps de Champlain ». *Archéologiques*, hors-série n° 2 (2008), p. 1-17.

NIELLON, Françoise et Marcel MOUSSETTE. *L'Habitation de Champlain*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1985. 531 p.

NIELLON, Françoise, NADON, Pierre et Denis FAUBERT. *La sépulture de Samuel de Champlain*. Québec, Ville de Québec, 1990.

NOPPEN, Luc. « Arrondissement historique du Vieux-Québec ». Commission des biens culturels du Québec. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec. Tome I*. Québec, Les Publications du Québec, 1990, p. 77-108.

NOPPEN, Luc, Hélène JOBIDON et Paul TRÉPANIÉ. *Québec monumental, 1890-1990*. Sillery, Septentrion, 1990. 191 p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. *Art et architecture des églises à Québec*. Québec, Les Publications du Québec / Ville de Québec / Ministère de la Culture et des Communications, 1996. 179 p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. *Au cœur de la ville marchande, Place-royale : la valorisation architecturale de la fonction commerciale*. Montréal, Société de développement des entreprises culturelles, 2003. 47 p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. MORISSET. *Québec de roc et de pierres : la capitale en architecture*. Québec, Commission de la capitale nationale / Sainte-Foy, MultiMondes, 1998. 150 p.

NOPPEN, Luc, Claude PAULETTE et Michel TREMBLAY. *Québec, trois siècles d'architecture*. Montréal, Libre Expression / Québec, Les Publications du Québec, 1979. 440 p.

OLIVER-LLOYD, Vanessa. *Le patrimoine archéologique des cimetières euroquébécois*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008. 128 p.

PARCS CANADA. Énoncé d'intégrité commémorative du Lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Québec. Québec, Parcs Canada, Unité de gestion de Québec, 2004. 99 p.

PARCS CANADA. Arrondissement historique du Vieux-Québec. Dossier de présentation : agrandissement des limites. Septembre 2002. 33 p.

PATRI-ARCH. *Étude d'ensemble du sous-secteur de l'ancien chantier*. Québec, Ville de Québec, Centre de développement économique et urbain, Design et patrimoine, 2001.

PATRI-ARCH. Évaluation patrimoniale des couvents, monastères et autres propriétés de communauté religieuse situés sur le territoire de la ville de Québec. Rapport de synthèse. Québec, Division du design urbain et du patrimoine du Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec, 2006.

PICARD, François. La batterie Royale de la fin du XVII^e siècle à la fin du XX^e siècle. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1978. 76 p.

PLOURDE, Michel. « Stadaconé : lieu de démourance de Donnacona ». *Cap-aux-Diamants*, n° 93 (2008), p. 11-14.

PLOURDE, Michel. Surveillance en archéologie préhistorique dans la rue Sous-le-Fort. Québec, Ville de Québec, 1991.

PLURAM INC. Étude du potentiel archéologique et analyse des composantes architecturales du Vieux-Québec. Québec, Ville de Québec, 1984. 251p.

PROVENCHER, Jean. *L'histoire du Vieux-Québec à travers son patrimoine*. Québec, Les Publications du Québec, 2007. 277 p.

ROQUET, Nicolas. Évaluation et mise en valeur des perspectives visuelles sur les fortifications et le Vieux-Québec. Québec, Ville de Québec, 2000.

ROULEAU, Serge. Fouilles archéologiques : site de la tannerie Robitaille-Gauvreau, 1999. Québec, Ville de Québec, 2000.

ROULEAU, Serge. *Inventaire archéologique, site de la Maison Blanche, 2009, CeEt-42*. Québec, Ville de Québec / Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2011.

ROULEAU, Serge. Les installations portuaires des marchands Lymburner, Monro et Bell, Québec, CeEt-536, rapport de recherches archéologiques. Québec, Ville de Québec, 1997.

ROULEAU, Serge. Un aperçu de l'industrie artisanale à Québec au XXe siècle : l'archéologie de la tannerie Patry. Québec, Ville de Québec, 2001.

ROULEAU, Serge. « Un regard archéologique sur le port colonial français de Québec ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 208-223.

ROULEAU, Serge, et autres. *Inventaire archéologique du site du monastère des récollets à Québec (CeEt-621)*. Québec, CELAT, 1998. 310 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 4.

ROULEAU, Serge, et autres. *L'archéologie de la maison Aubert-de-La-Chesnaye*. Québec, CELAT, 1998. 457 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 3.

ROY, Alain. *Le Vieux-Québec, 1945-1963 : construction et fonctions sociales d'un lieu de mémoire nationale*. Mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 1995. 196 p.

ROY, Denis et Hélène DESLAURIERS. *Québec, la ville sous la ville*. Québec, Ville de Québec, 1987. 141 p.

ROY, Odile. *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec : guide d'intervention*. Québec, Ville de Québec / Ministère de la Culture et des Communications, 1998. 112 p.

SAINT-PIERRE, Nathalie, dir. *Le carnet des escaliers de Québec*. Québec, Éditions GID, 2013. 180 p.

SAINT-PIERRE, Serge. *Les modes de vie des habitants et des commerçants de Place-Royale : 1660-1760*. Québec, Les Publication du Québec, 1993. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 79.

SAINT-PIERRE, Serge et Robert CÔTÉ. *La fonction commerciale de Place-Royale : 1820-1860*. Québec, Les Publication du Québec, 1990. Coll. « Patrimoines », Dossier n° 68.

SANTERRE, Simon. *Le patrimoine archéologique des fortifications du Québec*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2009. 148 p.

SIMONEAU, Daniel. *Le site du Séminaire de Québec : 140 ans de recherches archéologiques*. Québec, CELAT, 2008. 122 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 22.

SIMONEAU, Daniel. « De première ferme en Nouvelle-France à premier institut religieux : le site du Séminaire de Québec au berceau de la ville ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 192-207.

SIMONEAU, Daniel. Îlot des Palais. Rapport de fouilles archéologiques réalisées par la Ville de Québec. Saisons 2006 et 2007. Québec, CELAT, 2014. 122 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 40.

SIMONEAU, Daniel. « L'îlot des Palais : une évolution bonifiée, une genèse repoussée ». *Archéologiques*, n° 22 (2009), p. 160-171.

SIMONEAU, Daniel. *L'îlot Hunt : Vingt ans de recherches archéologiques*. Québec, CELAT, 2008. 475 p. Coll. « Cahiers d'archéologie du CÉLAT », n° 23.

SIMONEAU, Daniel. Recherches archéologiques sur le site de l'ancienne prison de Québec, Morrin College, CeEt-305. Québec, Ville de Québec, 1996.

TREMBLAY, Roland, dir. *Les Iroquoiens du Saint-Laurent : peuple du maïs*. Montréal, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal / Les Éditions de l'Homme, 2006.

VALLIÈRES, Anne. Processus de transformation typologique du bâtiment dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1999. 175 p.

VALLIÈRES, Marc. Québec. Québec, Les presses de l'Université Laval, 2010. 216 p. Coll. « Les régions du Québec : Histoire en bref ».

VILLE DE QUÉBEC. *Guide pour la conservation et la mise en valeur de l'architecture du Vieux-Québec*. Québec, Service de l'urbanisme, Division du Vieux-Québec et du patrimoine, 1991. 104 p.

VILLE DE QUÉBEC. Série des 15 *Guide technique maître d'œuvre*. Québec, Ville de Québec.

VILLE DE QUÉBEC. L'îlot des Palais. Haut lieu de commémoration et d'interprétation. Québec, Ville de Québec, 1999. 26 p.

VILLE DE QUÉBEC. Plan directeur : Vieux-Québec / Basse-Ville, Cap-Blanc : entre la falaise et le fleuve. Québec, Service des communications et des relations extérieures, Ville de Québec, 1993. 80 p.

VILLE DE QUÉBEC. *Regards sur l'architecture du Vieux-Québec*. Québec, Ville de Québec, 1986. 124 p.

From: Sophie Tanguay
Sent: Thu, 22 Jun 2023 18:08:10 +0000
To: [REDACTED]
Cc: Marie Alexandre Girard-Deschênes; Catherine Bruhmuller
Subject: Centre d'accueil Nazareth

Bonjour [REDACTED],

Vos coordonnées m'ont été transmises par Mme Côtes de la Direction de la conservation des infrastructures du MSSS. J'espère m'adresser à la bonne personne, si ce n'est pas le cas, auriez-vous l'amabilité de me diriger vers quelqu'un avec qui je pourrais m'entretenir du projet en titre.

Le Centre d'accueil Nazareth a récemment fait l'objet d'une attention médiatique, et dans l'article de Radio-Canada, il est mentionné que le CHU est en attente d'un rapport d'expertise sur l'état de la structure. Ce dossier soulève des questionnements de la part de nos autorités puisque ce bâtiment est situé dans le Site patrimonial du Vieux-Québec et protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC). À la suite de récentes modifications législatives à la LPC, le Gouvernement s'est engagé à assurer une gestion exemplaire des immeubles patrimoniaux appartenant à l'État. Nous souhaitons donc pouvoir discuter et collaborer avec le gestionnaire du dossier, notamment des résultats du rapport attendu et de ses suites.

Cordialement,

Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine | Architecture | Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications

1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.

Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

From: Sophie Tanguay
Sent: Mon, 3 Jul 2023 15:41:54 +0000
To: Jean-Jacques Adjizian
Cc: Bruno Boisvert; Catherine Michon; Marie Alexandre Girard-Deschênes
Subject: RE: Centre d'accueil Nazareth, propriété du CHU de Québec

Bonjour Jean-Jacques,
Pour ton information et suivi au besoin.

J'ai rencontré ce matin Anne Gignac, directrice-adjointe et [REDACTED], [REDACTED] du CIUSS de Québec en compagnie de Marie Alexandre Girard-Deschênes (DCNCA) pour le dossier en titre qui a récemment fait l'objet d'une attention médiatique, notamment quant à sa vacance. Le Centre d'accueil Nazareth est situé dans le Site patrimonial du Vieux-Québec et protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC).

À la suite d'un appel d'offres, le CIUSS a octroyé un mandat pour la réalisation d'une étude de vétusté qui devrait être complétée cet automne (date indéterminée). La présence d'amiante dans le bâtiment entraîne un délai dans la réalisation du mandat et oblige à la décontamination pour réaliser des sondages. Cette étude porte principalement sur l'état de la structure, la qualité architecturale et les valeurs patrimoniales du bâtiment ne sont pas considérées dans le cadre du mandat. Les projets du CIUSS quant à l'occupation du Centre d'accueil Nazareth ne sont pas encore connus. Cela dépendra des résultats de l'étude de vétusté ainsi que des orientations du Plan directeur immobilier, en développement. Le CIUSS communiquera avec le MCC cet automne à la suite du dépôt de l'étude pour poursuivre les discussions.

Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine | Architecture | Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.

Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : jeudi 22 juin 2023 17:07

À : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>; Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Jean-Jacques Adjizian <jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Centre d'accueil Nazareth, propriété du CHU de Québec

Merci de faire suivre l'info à Jean-Jacques.

Bruno

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 juin 2023 11:07
À : isabelle.cotes@msss.gouv.qc.ca
Cc : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Centre d'accueil Nazareth, propriété du CHU de Québec

Bonjour M^{me} Côtes,

Je fais appel à vous ce matin au sujet du Centre d'accueil Nazareth, une propriété du CHU de Québec qui fait l'objet d'une attention médiatique. * Il est mentionné dans l'article de Radio-Canada que le CHU est en attente d'un rapport d'expertise sur l'état de la structure.

Ce bâtiment est situé dans le Site patrimonial du Vieux-Québec et protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Dans le cadre de nos travaux visant à assurer l'exemplarité de l'État en matière de patrimoine immobilier nous souhaiterions pouvoir discuter et collaborer avec le gestionnaire responsable du dossier, notamment des résultats de ce rapport et de ses suites.

Pourriez-vous nous indiquer les coordonnées de la personne avec laquelle communiquer.

Je vous remercie de votre collaboration.

Cordialement,

* [Le CHU de Québec en réflexion sur l'avenir du Foyer Nazareth | Radio-Canada.ca](https://www.radio-canada.ca/actualite/quebec/2023/06/19/chu-quebec-avenir-foyer-nazareth)

Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine I Architecture I Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

From: Sophie Tanguay
Sent: Tue, 27 Jun 2023 20:06:42 +0000
To: [REDACTED]
Cc: Marie Alexandre Girard-Deschênes; Catherine Bruhmuller; [REDACTED]
Subject: RE: Centre d'accueil Nazareth

Bonjour [REDACTED]
Merci pour votre retour. C'est très apprécié !
Bien compris quant à l'échéancier. Pourrions-nous tout de même nous planifier une demi-heure pour discuter du dossier ? Nos autorités souhaitent avoir quelques informations.
Auriez-vous des disponibilités la semaine prochaine ?

- Lundi 3 juillet : entre 10h et 12h
- Mardi 4 juillet : entre 13h30 et 15h
- Mercredi 5 juillet : entre 13h30 et 15h30

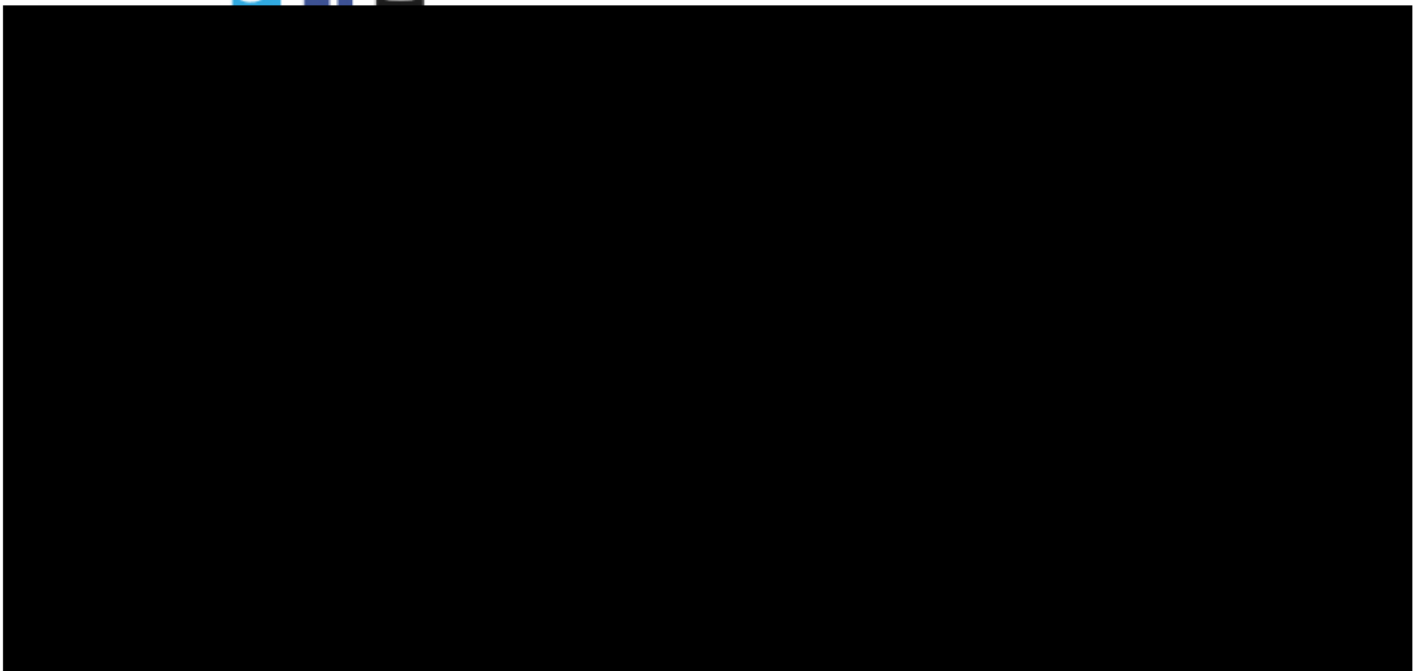
Cordialement,
Sophie Tanguay
Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine | Architecture | Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.

Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



From: Sophie Tanguay
Sent: Tue, 27 Jun 2023 19:50:56 +0000
To: Marie Alexandre Girard-Deschênes
Subject: RE: Centre d'accueil Nazareth

Pour une raison qui m'échappe. Ou mon incompétence informatique ! Je n'arrive pas à voir ton agenda.

Est-ce que tu pourrais me donner quelques plages horaires disponibles pour la semaine prochaine.

Merci !

Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
 Patrimoine | Architecture | Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
 1435, rue de Bleury, bureau 800
 Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.

Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

De : Marie Alexandre Girard-Deschênes <mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi 27 juin 2023 11:41

À : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Centre d'accueil Nazareth

Allô! Oui, je suis disponible la semaine prochaine. J'ai pas mal de dispo, mon agenda est à jour.

Bonne journée!

Marie Alexandre G.-Deschênes

Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2346, poste 7034

Courriel : mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

De : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 juin 2023 11:16
À : Marie Alexandre Girard-Deschênes <mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Centre d'accueil Nazareth

Salut !

J'aimerais bien pouvoir lui parler un 15 minutes. Pour établir le contact et avoir une mise en contexte du projet. Tu pourrais en profiter pour lui poser la question pour l'ancienne église.

Tu es disponible la semaine prochaine ?

Sophie Tanguay
Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine I Architecture I Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.
Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

De : Marie Alexandre Girard-Deschênes <mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : mardi 27 juin 2023 08:09
À : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Catherine Bruhmuller <catherine.bruhmuller@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Centre d'accueil Nazareth

Allo Sophie,

Je présume qu'avec le courriel de [REDACTED] d'hier, nous allons planifier une rencontre seulement à l'automne?

Pourrait-on s'informer pour le 9, rue McMahon – Ancienne église Saint-Patrick (également propriété du CHU de Québec aussi? Je me permets de te joindre la lettre que nous leur avons transmis en mai dernier au présent courriel. Je suis disponible pour en discuter au besoin.

Bonne journée!

Marie Alexandre G.-Deschênes

Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2346, poste 7034
Courriel : mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.

De : Sophie Tanguay <sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 juin 2023 11:55

À : Marie Alexandre Girard-Deschênes <mariealexandre.girard-deschenes@mcc.gouv.qc.ca>;
Catherine Bruhmuller <catherine.bruhmuller@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Centre d'accueil Nazareth

Bonjour mesdames,

Pourriez-vous me dire si vous avez des disponibilités à court terme (deux prochaines semaines) avant que je réponde à la dame ?

Merci,

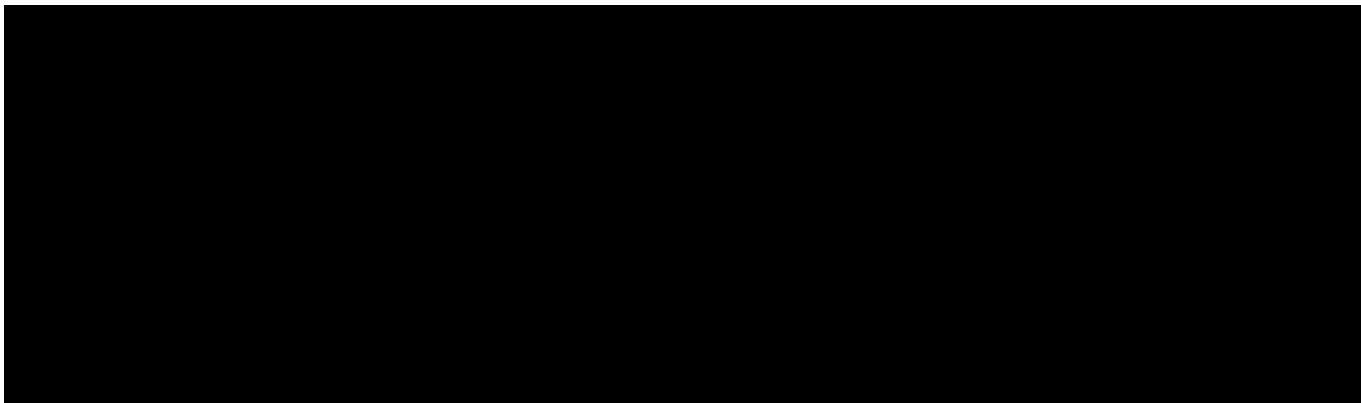
Sophie Tanguay

Conseillère à l'action interministérielle en patrimoine
Patrimoine I Architecture I Aménagement culturel du territoire

Direction des politiques et des évaluations patrimoniales
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : En télétravail partiellement. L'utilisation du courriel demeure le meilleur moyen pour me joindre.
Courriel : sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



Patricia Lévesque

De: Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 31 janvier 2020 11:22
À: dpelletier2@sqi.gouv.qc.ca
Objet: Dossier GM - St-Louis-de-Gonzague

Bonjour M. Pelletier,

Je suis fort désolée de vous relancer sur ce dossier, toutefois celui-ci demeure actif de notre côté et souhaitons savoir si les discussions quant à l'achat du terrain se poursuivent.
Je vous remercie à l'avance,

Isabelle Lemieux

Directrice
Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7434
Courriel : isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

À : Guylaine Côté <GCote@sqi.gouv.qc.ca>

Cc : Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca; Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca;

Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Coté,

Selon nos informations, le délai de l'entente d'achat du site de Saint-Louis-De-Gonzague avec [REDACTED] aurait pris fin vendredi dernier, le 28 juin 2019. Nous nous informons à savoir si d'autres prolongations pourront être émises afin que ce dernier puisse modifier son projet selon les orientations prises lors de notre rencontre datée du même jour. Noter que le Ministère souhaite toujours arriver à une entente avec le [REDACTED] pour le développement de ce site.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304

Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

▼ Mathieu Tanguay---2019-06-26 14:42:14---Bonjour Madame Côté, Suite à l'envoi d'une lettre d'intention de refus du projet par notre ministèr

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC

A : "Guylaine Côté" <GCote@sqi.gouv.qc.ca>

Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC

Date : 2019-06-26 14:42

Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague

Bonjour Madame Côté,

Suite à l'envoi d'une lettre d'intention de refus du projet par notre ministère, une rencontre est prévue ce vendredi, le 28 juin 2019, avec les représentants de [REDACTED] afin de discuter d'un possible projet révisé du développement du site de Saint-Louis-de-Gonzague à Québec.

À cet égard, nous vous invitons à octroyer au promoteur un délai additionnel de manière à soutenir ce dernier dans sa demande.

Nous vous remercions à l'avance. Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

▼ Mathieu Tanguay---2019-06-13 08:33:34---Bonjour Madame Côté, Une réunion de nos autorités avec les représentants de GM Développement a bien

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC
A : "Guylaine Côté" <GCote@sqi.gouv.qc.ca>
Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC
Date : 2019-06-13 08:33
Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague

Bonjour Madame Côté,

Une réunion de nos autorités avec les représentants de [REDACTED] a bien eu lieu le 5 juin 2019 à nos bureaux. Nos autorités ont réitéré les motifs de l'intention de refus à [REDACTED] et nous sommes en attente d'une version révisée de leur projet.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

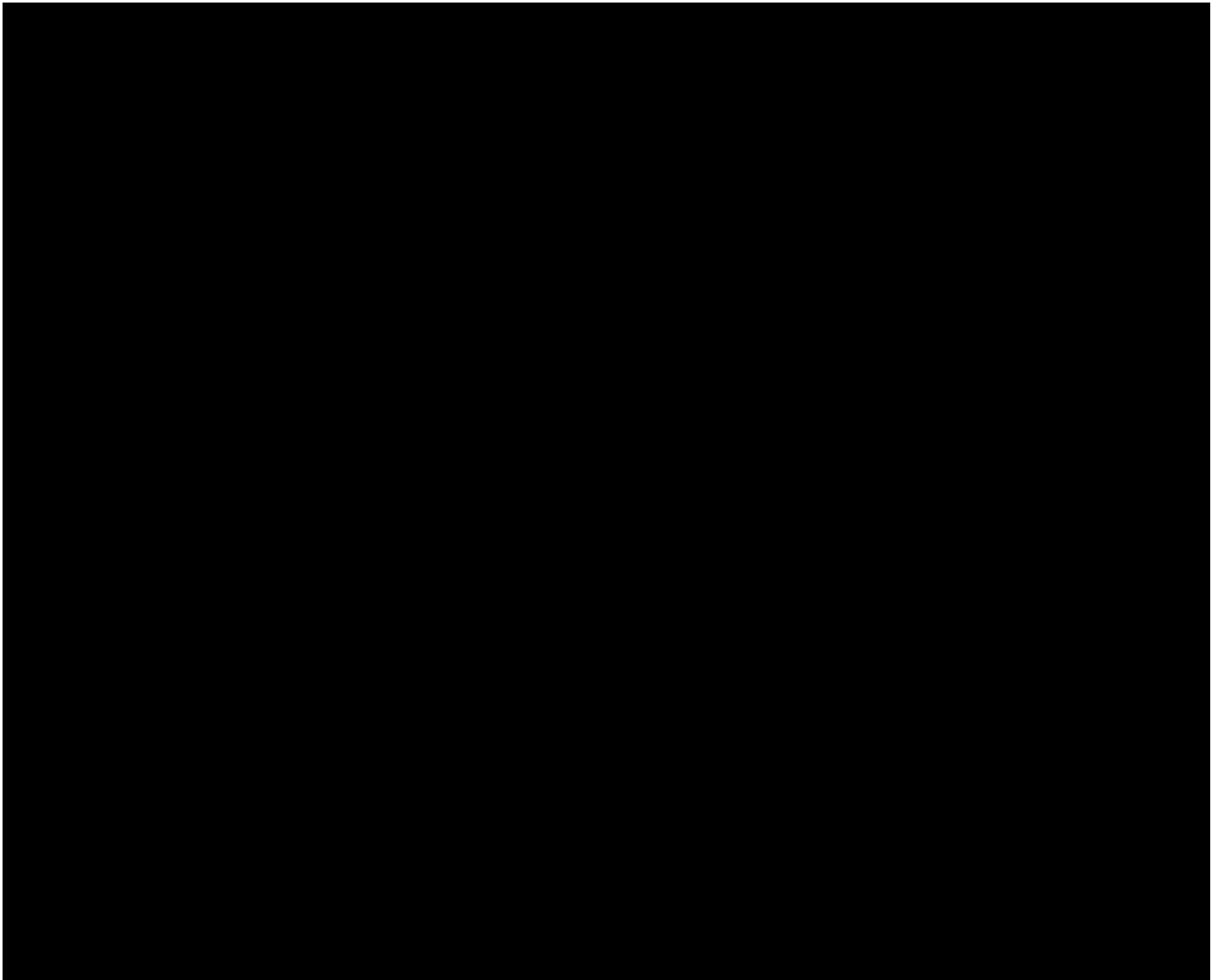
Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

De : Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca [<mailto:Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 22 mai 2019 13:42

À : Guylaine Côté <GCote@sqj.gouv.qc.ca>

Cc : Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca

Objet : MCC_Saint-Louis-de-Gonzague_avis d'intention de refus_134418



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Côté,

Tel que discuté, nous vous transmettons la lettre d'avis d'intention de refus que nous avons fait parvenir à [REDACTED] le 15 mai 2019 pour le projet de développement du site de Saint-Louis-de-Gonzague à Québec.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

(Voir fichier joint : 33479_St_Louis_Gonzague_signee.pdf)


Mathieu Tanguay, arch.

Conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304



RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague 
Mathieu Tanguay A : Guylaine Côté
 Cc : "Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca"

2019-07-11 15:46

Bonjour Madame Côté,
 Nous nous demandons si votre directeur Monsieur David Pelletier avait communiqué avec le CHU de Québec pour évaluer la possibilité d'octroyer à [REDACTED] une prolongation additionnelle de la promesse d'achat du site de Saint-Louis-De-Gonzague.
 Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.
 Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
 Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Mathieu Tanguay Bonjour Madame Côté, Considérant les avancées q... 2019-07-05 09:16:47

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC
 A : "Guylaine Côté" <GCote@sqi.gouv.qc.ca>
 Cc : "Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca" <Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>, "Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca" <Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca>, "Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca" <Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca>, "David Pelletier" <dpelletier2@sqi.gouv.qc.ca>
 Date : 2019-07-05 09:16
 Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague

Bonjour Madame Côté,
 Considérant les avancées que nous avons faites avec le promoteur en matière d'intégration patrimoniale de ce projet, nous réitérons notre intérêt à poursuivre la démarche avec [REDACTED].
 À cet effet, une prolongation de délai s'avère nécessaire. Nous communiquerons avec votre directeur Monsieur David Pelletier afin d'évaluer les possibilités de prolongation.
 Nous vous remercions de votre collaboration.
 Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine

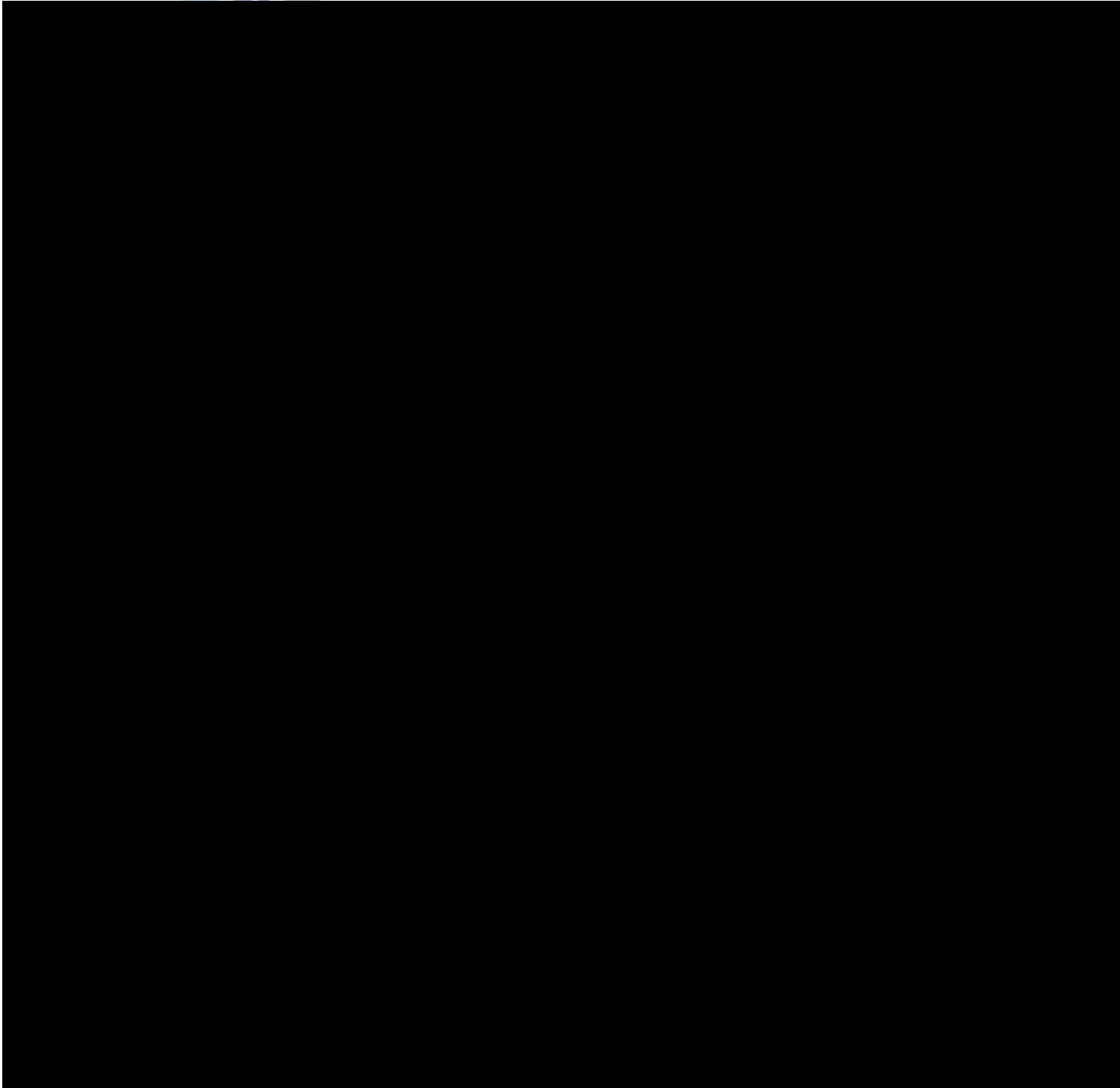
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304

Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

De : Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca [mailto:Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 4 juillet 2019 08:22

À : Guylaine Côté <GCote@sqi.gouv.qc.ca>

Cc : Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca; Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca;

Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Coté,

Selon nos informations, le délai de l'entente d'achat du site de Saint-Louis-De-Gonzague avec [REDACTED] aurait pris fin vendredi dernier, le 28 juin 2019. Nous nous informons à savoir si d'autres prolongations pourront être émises afin que ce dernier puisse modifier son projet selon les orientations prises lors de notre rencontre datée du même jour. Noter que le Ministère souhaite toujours arriver à une entente avec le [REDACTED] pour le développement de ce site.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304

Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

▼ Mathieu Tanguay---2019-06-26 14:42:14---Bonjour Madame Côté, Suite à l'envoi d'une lettre d'intention de refus du projet par notre ministère

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC
 A : "Guylaine Côté" <GCote@sqi.gouv.qc.ca>
 Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC
 Date : 2019-06-26 14:42
 Objet : RE: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague

Bonjour Madame Côté,

Suite à l'envoi d'une lettre d'intention de refus du projet par notre ministère, une rencontre est prévue ce vendredi, le 28 juin 2019, avec les représentants de [REDACTED] afin de discuter d'un possible projet révisé du développement du site de Saint-Louis-de-Gonzague à Québec.

À cet égard, nous vous invitons à octroyer au promoteur un délai additionnel de manière à soutenir ce dernier dans sa demande.

Nous vous remercions à l'avance. Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5


Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
 Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

▼ Mathieu Tanguay---2019-06-13 08:33:34---Bonjour Madame Côté, Une réunion de nos autorités avec les représentants de GM Développement a bien

De : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC
 A : "Guylaine Côté" <GCote@sqi.gouv.qc.ca>
 Cc : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC
 Date : 2019-06-13 08:33



Re: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague 
Mathieu Tanguay A : Linda Tremblay
 Cc : Karine Garcia, Sylvie Lapointe

2019-07-05 09:34

Monsieur Guy Boilard

Vice-président à la gestion des espaces et aux transactions immobilières
 418 646-1766 poste 3485

Société québécoise des infrastructures
 1er étage
 1075, rue de l'Amérique-Française
 Québec (Québec) G1R 5P8
 Canada

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
 Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Linda Tremblay

De : Linda Tremblay/225/QC/MCC A : Mathieu Tang...

2019-07-05 09:21:15

De : Linda Tremblay/225/QC/MCC
 A : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC
 Cc : Sylvie Lapointe/225/QC/MCC@MCC, Karine Garcia/225/QC/MCC@MCC
 Date : 2019-07-05 09:21
 Objet : Re: MCC_Saint-Louis-de-Gonzague

Mathieu,

Nous souhaitons communiquer avec un niveau SMA.

Envoyé de mon iPhone

Le 5 juill. 2019 à 09:16, Mathieu Tanguay <Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour Madame Côté,
 Considérant les avancées que nous avons faites avec le promoteur en matière d'intégration patrimoniale de ce projet, nous réitérons notre intérêt à poursuivre la démarche avec [REDACTED]
 À cet effet, une prolongation de délai s'avère nécessaire. Nous communiquerons avec votre

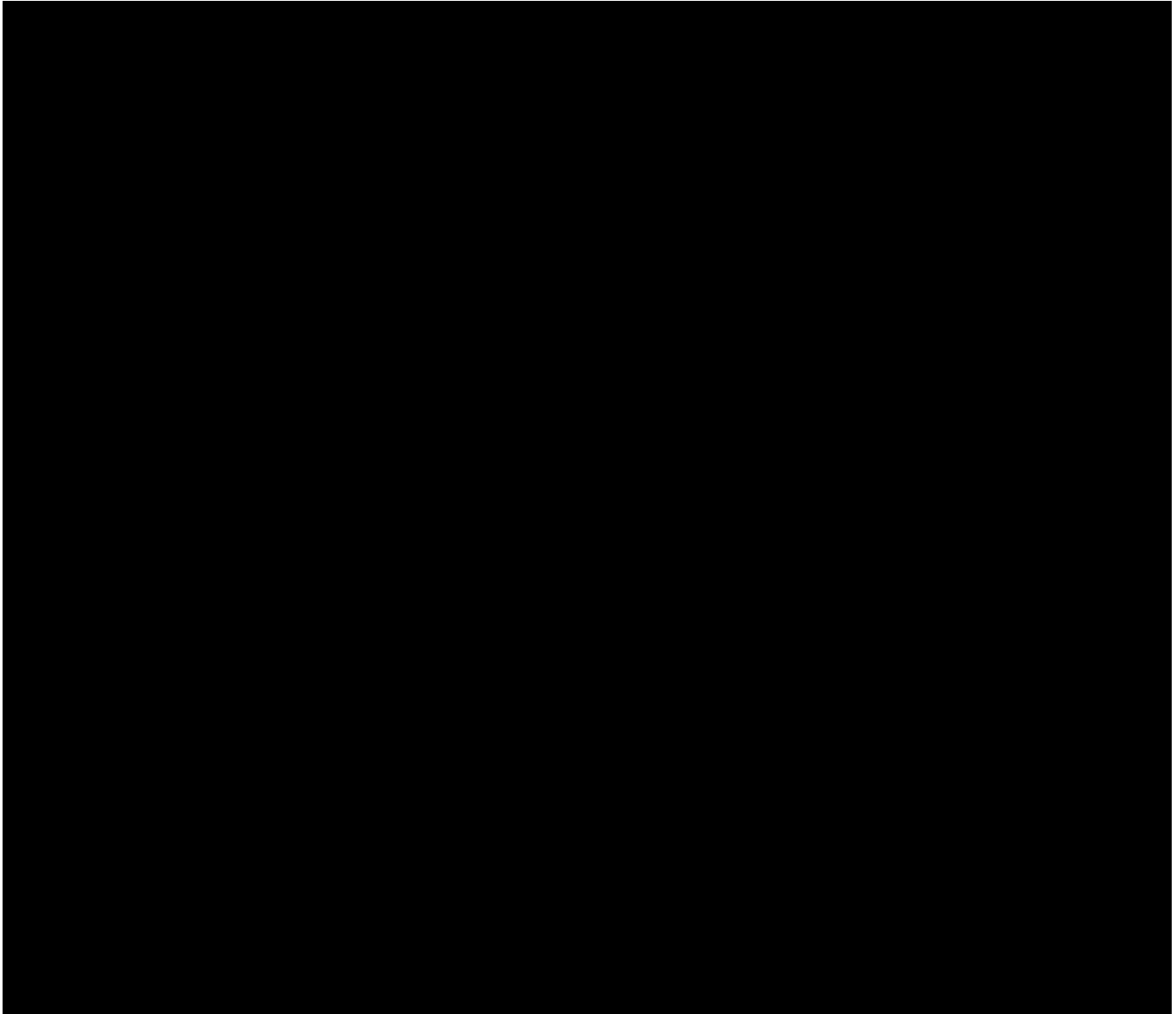
directeur Monsieur David Pelletier afin d'évaluer les possibilités de prolongation.
Nous vous remercions de votre collaboration.
Veuillez agréer nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Patricia Lévesque

De: Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 3 septembre 2019 13:57
À: Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca; Linda.Tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Cc: Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca; Karine.Garcia@mcc.gouv.qc.ca
Objet: Tr : Projet - Saint-Louis de Gonzague + Nazaret
Pièces jointes: 2019-08-12 photomontage 2 étages ajoutés (1).jpg

Bonjour Isabelle,

Le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de- Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec prévoit la construction de l'aile nord derrière l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague d'une hauteur de 5 à 6 étages. En prenant compte de la topographie du terrain, le projet dépasse hauteur de 21 mètres de l'école. La présente requête ici-bas vise à réintégrer les deux étages additionnels pour l'équivalent de 7 à 8 étages.

L'analyse du 27 février 2018 notait que la proximité de cette aile avec le Bastion de la Potasse et les murs de fortifications de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, ainsi que des Nouvelles Casernes (1749-1752) et de la Redoute Dauphine (1712-1748) oblige à revoir la volumétrie de cette aile, afin qu'elle puisse mieux s'harmoniser avec son environnement immédiat. L'aile nord aurait également l'avantage d'être plus en retrait du promontoire naturel afin de mieux respecter la topographie du site. Ces modifications auraient l'avantage de limiter les impacts visuels à partir de la Place d'Armes, plus particulièrement, du panorama existant le long des fortifications vers l'ouest.

À cet égard, nous recommandons le refus de cette demande afin de nous assurer que le projet d'ensemble résidentiel proposé n'affecte pas les valeurs universelles exceptionnelles de ce secteur du Vieux-Québec, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec.

Bonne réflexion !

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

----- Transféré par Mathieu Tanguay/225/QC/MCC le 2019-09-03 13:30 -----

De : Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca <Isabelle.Lemieux@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 janvier 2020 11:22

À : David Pelletier <dpelletier2@sqi.gouv.qc.ca>

Objet : Dossier GM - St-Louis-de-Gonzague



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour M. Pelletier,

Je suis fort désolée de vous relancer sur ce dossier, toutefois celui-ci demeure actif de notre côté et souhaitons savoir si les discussions quant à l'achat du terrain se poursuivent.
Je vous remercie à l'avance,

Isabelle Lemieux

Directrice
Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7434
Courriel : isabelle.lemieux@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Le lundi 11 février



Québec
Ensoleillé

-13°C

OPINIONS

POINTS DE VUE

23 octobre 2018 / Mis à jour à 17h24



Le paysage historique du Vieux- Québec mis à risque

POINT DE VUE
Le Soleil

**Je suis intervenu à deux reprises au cours
des derniers mois aux consultations du**

conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire pour manifester mon opposition à la modification du Programme particulier d’urbanisme de la colline Parlementaire et aux normes de zonage de la zone 11013PA (zone de l’ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague) comprise dans le Site historique du Vieux-Québec.

Non pas que je sois en désaccord avec le changement de vocation de ce site afin de le consacrer à une vocation résidentielle, au contraire. Le Vieux-Québec a besoin de nouveaux résidents et le recyclage de cette ancienne école et certains des agrandissements prévus rencontrent cet objectif. J’appuierai toujours les projets qui favoriseront le renforcement de la vocation résidentielle du secteur, étant moi-même un résident du Vieux-Québec depuis plus de 21 ans.

Mon objection porte surtout sur la modification des hauteurs permises (11 étages ou 35 mètres sur la partie ouest du site). Cette modification va créer une disproportion nettement disgracieuse avec les immeubles historiques présents sur le site ou à sa périphérie (Centre Nazareth et bâtiments des Sœurs de la Charité à l’ouest).

Implanter en bordure de la falaise nord un immeuble hors gabarit qui aura l'air d'émerger de manière incongrue par rapport au paysage historique actuel du Vieux-Québec est une aberration. D'autant plus que l'architecture résolument contemporaine de la partie supérieure de l'immeuble offre un contraste dérangeant avec la typologie et le caractère des bâtiments anciens du Vieux-Québec.

Dans mes interventions, j'ai fait remarquer que de prolonger à l'horizontale les hauteurs permises de la zone adjacente située au sud (zone du Diamant et du Capitole) dans une zone en forte pente descendante vers le nord, accentue ces distorsions et constitue une erreur majeure de design urbain. À mon avis, il aurait plutôt fallu créer un dégradé dans ces hauteurs de manière à constituer des terrasses, ce qui pourrait d'ailleurs être un atout pour les logements des étages supérieurs (véritables *penthouses*). Il n'y a qu'à regarder les images de synthèse présentées par le développeur pour se rendre compte du caractère monolithique et massif de cet immeuble incapable de trouver sa juste place dans ce décor historique.

Avec ce projet, on affecte négativement le paysage historique du Vieux-Québec, notion d'ailleurs de plus en plus valorisée dans les environnements historiques protégés, particulièrement ceux qui sont inscrits au Patrimoine mondial, comme je le souligne abondamment dans mon récent ouvrage «Québec à la rencontre des villes du patrimoine mondial». Cette même inquiétude surgit lorsqu'on pense au futur hôtel d'une dizaine d'étages que construira le Capitole presque

accoté sur les fortifications. Un bâtiment actuellement en construction dont les images n'ont d'ailleurs jamais été rendues publiques. Et tout ceci, au moment où la démolition de quelque six étages de la tour de L'Hôtel-Dieu semble faire consensus, justement pour harmoniser et rétablir ce paysage historique.

Soigner les transitions

Depuis quelques années, on applique une politique de densification du tissu urbain que j'appuie en principe fortement. Mais, dans les environnements déjà construits, et particulièrement ceux qui ont un caractère historique, on ne soigne pas correctement les transitions entre les immeubles anciens et nouveaux, de sorte qu'on crée des distorsions inacceptables qui soulèvent l'opposition des résidents. Je suis souvent intervenu publiquement à cet égard et les mauvais exemples pullulent : les îlots Irving et Esso (première mouture heureusement corrigée par la suite), la tour de 18 étages dans Limoilou, une construction de plusieurs étages formant un mur tout le long d'un quartier ancien de faible densité dans Sillery, et d'autres encore. Il en est de même pour le projet Saint-Louis-de-Gonzague, et celui du 333, Grande Allée qui, malgré de bons efforts d'intégration architecturale sur la Grande Allée elle-même, propose un bloc monolithique de huit étages en arrière, en confrontation directe avec les bâtiments de l'avenue Laurier et de la place Monseigneur-Taché.

Dans tout environnement ancien, la densification doit se faire de manière douce et respectueuse

de la typologie architecturale de ces quartiers. La ville de Québec a connu des périodes difficiles dans les années 50 et 60. Il serait malencontreux qu'on répète cette vieille histoire. Depuis 50 ans, je me suis acharné à corriger ou à dénoncer ce genre d'interventions qui contredisent et détériorent la personnalité et l'identité des quartiers anciens. Encore aujourd'hui, je ne peux me taire. Surtout que dans les deux cas à l'étude, on utilise encore l'astuce de la modification d'un PPU pour éliminer le risque d'un référendum. Pire encore, on intègre cette zone du Vieux-Québec au PPU de la colline Parlementaire comme on l'a fait pour celle du Diamant. Va-t-on ainsi morceau par morceau modifier la typologie construite du Vieux-Québec?

Serge Viau O.Q., Architecte et urbaniste émérite

POINT DE VUE

10 février 2019 / Mis à jour à 15h38



Le prix exorbitant d'un CHSLD privé

POINT DE VUE
Le Soleil

OPINION / Madame la ministre Marguerite Blais, c'est à propos de mon père Marcel. Un «gentleman» de 85 ans qui pense le plus grand bien de vous. Mon père a la maladie de Parkinson avec une démence associée. Il ne voit presque plus, marche et mange difficilement.

Mais il a encore toute sa tête et une résilience hors du commun. Il est depuis quelques mois dans un CHSLD privé à Québec. Je lui ai trouvé cette résidence après avoir cherché en vain une ressource adaptée à ses besoins dans la région de Shawinigan.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

9 février 2019 / Mis à jour le 10 février 2019 à 0h06



Peut-on qualifier le climatoscepticisme de crime potentiel contre l'humanité?

POINT DE VUE

Le Soleil

OPINION / La communauté scientifique est unanime. Les changements climatiques se concrétisent de plus en plus dans des événements météorologiques extrêmes plus fréquents et plus violents que jamais. La disparition des espèces vivantes n'a jamais été si importante depuis l'extinction des dinosaures, les ressources non

renouvelables de la Terre s'épuisent et, pour couronner le tout, l'accumulation d'agents contaminants dans l'environnement pollue nos réserves d'eau douce, nos terres nourricières et notre air, tous essentiels à la vie.

Toutes ces conséquences désastreuses pour l'avenir de l'humanité ont pour dénominateur commun notre besoin maladif de surconsommer sans nous soucier des conséquences. Le compte à rebours s'est accéléré avec l'ère industrielle et particulièrement avec l'utilisation effrénée des énergies fossiles.

LIRE LA SUITE

9 février 2019 / Mis à jour à 16h48



Quand le jugement politique fout le camp

POINT DE VUE
Le Soleil

OPINION / S'il est certain que Nicolas Maduro n'est plus l'homme de la situation au Venezuela, ce serait une faillite du jugement politique de croire qu'une issue pacifique à la crise vénézuélienne verrait le jour sans une médiation internationale impliquant Maduro et l'armée.

C'est déjà cette lucidité que traduisent les positions du Mexique et de l'Uruguay lorsqu'ils appellent à «parier sur le dialogique», et donc à privilégier ce que l'on pourrait appeler une diplomatie de la neutralité. Le Canada et les pays occidentaux ont opté pour la ligne dure, en s'empressant d'accorder une légitimité internationale à Juian Guaido. Non seulement cette prise de position est irréaliste, mais plus encore, elle révèle une crise profonde du processus décisionnel en matière de politique étrangère dans la mesure où les décisions sont prises sans égard aux réalités du présent, aux dynamiques politiques propres aux régimes

corrompus, et surtout, sans tirer des leçons du passé.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

8 février 2019 / Mis à jour à 15h28



Signes religieux: pourquoi ne pas vivre et laisser vivre?

POINT DE VUE
Le Soleil

**OPINION / Et c'est reparti pour un tour!
Pauline Marois se mord encore les doigts
d'avoir perdu son élection de 2014 pour
s'être fait embarquer par Bernard Drainville
dans la funeste Charte des valeurs, et voilà
qu'à peine élu, le gouvernement Legault
veut nous ressortir une autre soupe toxique
du même acabit, assaisonnée de test des
valeurs et de législation vestimentaire.**

Décidément, le ridicule ne tue pas. Ou c'est nous qui avons la peau du crâne trop dure... Quand il était question en France de légiférer sur le voile, de beaux esprits, se rendant bien compte que la législation serait discriminatoire à l'égard d'un certain groupe de femmes, ont lancé l'idée farfelue d'évaluer aussi la dimension de la barbe: en-deçà de telle longueur la barbe serait autorisée, au-delà elle serait interdite (lire = décrétee islamiste). On se doute bien que ce projet a fait long feu. De toute façon, les mesures actuelles de législation vestimentaire françaises, visant hijab et bandana, – et même l'interdiction du niqab dans l'espace public – se sont dans les faits avérées inapplicables.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

7 février 2019 / Mis à jour à 17h39



Ville à échelle humaine et «vivre-ensemble»

POINT DE VUE
Le Soleil

OPINION / Le pouvoir encore insoupçonné de l'aménagement du territoire sur le «vivre-ensemble».

Combien touchant de voir émerger tous les bons sentiments exprimés à la suite de l'atroce fusillade qui a tué six pères de famille de confession musulmane le 29 janvier 2017. Combien rassurant de voir émerger la solidarité et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à soutenir, commémorer et indemniser la communauté musulmane de Québec qui vit un

deuil immense et qui se mobilise pour faire naître le positif de cette tragédie et nous guider vers un meilleur «vivre-ensemble». Mais concrètement, comment allons-nous collectivement poursuivre cette collaboration ouverte et constructive vers une communauté qui inspire en matière de «vivre-ensemble»?

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

7 février 2019 / Mis à jour à 17h34



Pour des stages rémunérés

POINT DE VUE
Le Soleil

**OPINION / Lettre à Jean-François Roberge,
ministre de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur; Jean Boulet,
ministre de l'Emploi, du Travail et de la
Solidarité sociale et à Danielle McCann,
ministre de la Santé et des Services sociaux;
à Sophie Lebel, ministre responsable de la
Condition féminine**

Le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN) et le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (REPAC 03-12) appuient la lutte menée par les étudiantes pour faire reconnaître le travail qu'elles effectuent lors de leurs stages. De plus, les regroupements appellent les membres de la société et les organisations à se positionner en faveur de la rémunération des stages et à participer aux actions du Comité unitaire pour le travail étudiant de Québec (CUTE-Québec), notamment à la manifestation prévue le 9 février prochain à 13 h devant l'Assemblée nationale.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

6 février 2019 / Mis à jour à 23h21



Poursuivre et élargir la réflexion sur l'acceptabilité sociale

POINT DE VUE
Le Soleil

Au Québec, l'acceptabilité sociale est devenue une condition nécessaire pour la réalisation des grands projets ou pour l'élaboration de politiques publiques. Elle est même exigée par plusieurs instances gouvernementales dont le rôle est d'évaluer des projets de grande envergure. Des conditions sont imposées aux entreprises dans un contexte où l'encadrement légal et réglementaire des projets est déjà très contraignant.

Il y a toutefois un consensus dans la littérature économique sur le fait que le concept d'acceptabilité sociale est flou et qu'il n'en existe aucune définition officielle. L'imprécision incite à l'utilisation de concepts différents et ferait entorse à la primauté du droit.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

6 février 2019 / Mis à jour à 23h41



Le lien école- famille: complicité et complémentarité

POINT DE VUE

Le Soleil

Nous savons, nous souhaitons, que le ministère de l'Éducation désire mieux outiller les écoles, augmenter les ressources humaines, matérielles et financières pour améliorer les services de dépistage et d'accompagnement des élèves vivant des difficultés diverses mettant en cause leurs chances de réussite scolaire : déficit d'attention, troubles du langage, déficience intellectuelle, etc.

On parle de dépistage hâtif en bas âge, de services psychologiques, des services orthopédagogiques, d'orthophonie et autres services d'adaptation scolaire. Plus tôt on intervient, même avant l'arrivée dans le système scolaire, plus vite le jeune pourra en profiter, c'est le gros bon sens. Imaginez, on veut dépister en très bas âge, deux ou trois ans, et proposer des services adaptés.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

6 février 2019 / Mis à jour à 23h42



L'acceptabilité sociale passe par le municipal

POINT DE VUE
Le Soleil

Il y a 40 ans, le Québec adoptait la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme mettant en place un régime d'aménagement du territoire basé sur le schéma régional, outil permettant de coordonner les interventions de diverses instances gouvernementales tout en respectant les responsabilités de chacune et les choix des populations concernées.

Petite révolution pour l'époque, la responsabilité d'aménager le territoire passe des mains de l'Office de planification et de

développement du Québec pour être confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités locales. On souhaitait ainsi rapprocher le pouvoir décisionnel du citoyen quant à l'aménagement de son territoire.

LIRE LA SUITE

POINT DE VUE

6 février 2019 / Mis à jour à 0h19



Lanceurs d'alerte: un régime de protection à améliorer

POINT DE VUE
Le Soleil

En réaction à l'article «Congédiement d'un fonctionnaire lanceur d'alerte — Le syndicat des professionnels s'insurge» paru le 31 janvier

N'est-ce pas le rôle de tout syndicat de se porter à la défense de l'un des leurs en de telles circonstances? Certes.

LIRE LA SUITE

[Nous joindre](#)

[Notre équipe](#)

[Nos plateformes](#)

[Abonnement](#)

[Avis de décès](#)

[ZoneCarriere.ca](#)

[MonPanier.ca](#)

[Petites annonces](#)

[Concours](#)

[Plan du site](#)

[Archives](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)

GRUPE
CAPITALES

Propulsé par [Omerlo](#).

Bonjour Martin,

Voir ces articles sur la consultation publique au projet Saint-Louis-de-Gonzague du 22 octobre 2018.

Salutations.

Saint-Louis-de-Gonzague: pour une fois, les résidents sont consultés avant d'avoir des plans

... L'un des problèmes auxquels le projet sera confronté tient à la hauteur de la tour, impossible avec le zonage actuel du terrain. Le projet particulier d'urbanisme de la Colline parlementaire, dans lequel cette zone a été intégrée il y a peu, impose une limite de 16m de hauteur pour les bâtiments. De plus, le classement UNESCO du Vieux-Québec impose également que tout bâtiment doit affecter le moins possible la perspective depuis les remparts. Or la tour de douze étage dépassera les 30 mètres, en plus de favoriser les corridors de vents. Cette hauteur a été quasi-unaniment décriée par les résidents du Vieux-Québec qui se sont exprimés, et qui ont proposé des alternatives pour assurer la rentabilité du projet tout en respectant la trame urbaine et les impératifs de verdissement. Des toits verts permettraient ainsi d'atteindre le 72% souhaité.

<https://bourdonmedia.org/2017/07/14/saint-louis-de-gonzague-pour-une-fois-les-residents-sont-consultes-avant-davoir-des-plans/>

PPU pour la colline Parlementaire : Anne Guérette s'oppose au projet Saint-Louis-de-Gonzague

<https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/premiere-heure/segments/entrevue/91904/anne-guerette-ppu-colline-parlementaire-saint-louis-gonzague>

Le paysage historique du Vieux-Québec mis à risque

<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/le-paysage-historique-du-vieux-quebec-mis-a-risque-205bf4bc7ea8e205bca3a504a8490005>

Je suis intervenu à deux reprises au cours des derniers mois aux consultations du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire pour manifester mon opposition à la modification du Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire et aux normes de zonage de la zone 11013PA (zone de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague) comprise dans le Site historique du Vieux-Québec.

Mon objection porte surtout sur la modification des hauteurs permises (11 étages ou 35 mètres sur la partie ouest du site). Cette modification va créer une disproportion nettement disgracieuse avec les immeubles historiques présents sur le site ou à sa périphérie (Centre Nazareth et bâtiments des Sœurs de la Charité à l'ouest). Implanter en bordure de la falaise nord un immeuble hors gabarit qui aura l'air d'émerger de manière incongrue par rapport au paysage historique actuel du Vieux-Québec est une aberration. D'autant plus que l'architecture

résolument contemporaine de la partie supérieure de l'immeuble offre un contraste dérangeant avec la typologie et le caractère des bâtiments anciens du Vieux-Québec.

Dans mes interventions, j'ai fait remarquer que de prolonger à l'horizontale les hauteurs permises de la zone adjacente située au sud (zone du Diamant et du Capitole) dans une zone en forte pente descendante vers le nord, accentue ces distorsions et constitue une erreur majeure de design urbain. À mon avis, il aurait plutôt fallu créer un dégradé dans ces hauteurs de manière à constituer des terrasses, ce qui pourrait d'ailleurs être un atout pour les logements des étages supérieurs (véritables *penthouses*). Il n'y a qu'à regarder les images de synthèse présentées par le développeur pour se rendre compte du caractère monolithique et massif de cet immeuble incapable de trouver sa juste place dans ce décor historique.

Avec ce projet, on affecte négativement le paysage historique du Vieux-Québec, notion d'ailleurs de plus en plus valorisée dans les environnements historiques protégés, particulièrement ceux qui sont inscrits au Patrimoine mondial, comme je le souligne abondamment dans mon récent ouvrage «Québec à la rencontre des villes du patrimoine mondial». Cette même inquiétude surgit lorsqu'on pense au futur hôtel d'une dizaine d'étages que construira le Capitole presque accoté sur les fortifications. Un bâtiment actuellement en construction dont les images n'ont d'ailleurs jamais été rendues publiques. Et tout ceci, au moment où la démolition de quelque six étages de la tour de L'Hôtel-Dieu semble faire consensus, justement pour harmoniser et rétablir ce paysage historique.

Serge Viau O.Q., Architecte et urbaniste émérite

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304

Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Le mercredi 31 octobre



CHRONIQUES FRANÇOIS BOURQUE

FRANÇOIS BOURQUE

LE SOLEIL



31 octobre 2018 / Mis à jour le 30 octobre 2018 à 22h59



La dérive des hauteurs

CHRONIQUE / Le projet immobilier à l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, dans le Vieux-Québec, n'a pas la démesure de celui du Phare, mais soulève lui aussi un enjeu de hauteur, d'architecture et d'impact sur le paysage.

Contrairement au Phare qui va atterrir dans le désert de la tête des ponts, on est ici dans un environnement sensible, au cœur de l'arrondissement historique reconnu par l'UNESCO.

Le promoteur GM Développement prévoit aménager 200 logements dans les bâtiments patrimoniaux de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague (1898) et de l'ancien foyer pour personnes âgées Nazareth (1860) et dans deux nouvelles ailes à construire.

Tous ces logements sont bienvenus et font l'unanimité dans ce quartier qui peine à maintenir l'équilibre entre les fonctions touristiques, de divertissement et d'habitation. En prime, une vingtaine de logements «sociaux» seront offerts à prix abordable.

Beau projet donc. Mais est-il nécessaire de grimper si haut et d'altérer la ligne d'horizon du Vieux-Québec?

L'ancienne école de briques rouges, qui faisait cinq étages, en comptera 11 avec ses nouveaux étages de verre et de métal.

Il sera pour cela nécessaire de modifier le Programme particulier d'urbanisme (PPU).

De nombreux citoyens s'y opposent. Parmi eux, l'ex-directeur général de la Ville, l'urbaniste et

architecte Serge Viau, qui y voit une «disproportion nettement disgracieuse» avec les immeubles historiques voisins.

C'est d'autant plus étonnant, dit-il que ce projet arrive au moment où on envisage retrancher six étages à la tour de l'hôpital de L'Hôtel-Dieu pour «harmoniser et rétablir le paysage historique».

Selon l'angle d'où on regardera, les nouveaux immeubles donneront l'impression d'avoir la même hauteur que ceux de la Banque Royale ou de la tour de la Banque de Montréal à place D'Youville.

Dans les faits, la Ville prévoit prolonger à l'horizontale les hauteurs permises pour le Diamant et le futur hôtel du Capitole.

Cela donne une douzaine d'étages pour le projet Saint-Louis-de-Gonzague, ce qui n'a rien en soi d'une hérésie dans un centre-ville.

Le problème est que la pente descendante vers la basse ville amplifie la perception hauteur.

L'immeuble «hors gabarit» aura l'air «d'émerger de manière incongrue par rapport au paysage historique du Vieux-Québec», analyse Serge Viau. Une «aberration» et une «erreur majeure de design urbain».

L'architecture «résolument contemporaine» des nouveaux étages ajoutera à ce «contraste dérangent». L'ex-dg aurait préféré un immeuble avec des dégradés en terrasses pour atténuer l'impact visuel.

Le conseiller municipal Jean Rousseau suggère l'ajout d'un autre bâtiment secondaire sur le même site, près de la côte de la Potasse. Le promoteur maintiendrait ainsi son nombre de logements tout en réduisant la hauteur du bâtiment principal. On demandera au promoteur ce qu'il en pense.

Le conseil de quartier du Vieux-Québec a déjà donné son aval au projet, de même que le conseil d'arrondissement. Ne manque que le OK de la commission d'urbanisme.

Le projet de Saint-Louis-de-Gonzague ne suscite pas la même inquiétude ni le même débat public que Le Phare à l'autre bout de la ville.

Il n'y a pas ici d'enjeux de transport, d'équilibre de marché, ni de questions sur l'ombre, le vent ou les oiseaux migrateurs. L'impact sur le paysage, aussi significatif soit-il, sera moindre que pour Le Phare et vous ne m'entendez pas ici crier au scandale.

Ces deux projets (et plusieurs autres) sont cependant le résultat d'une même dérive voulant que pour densifier, il faut nécessairement aller plus haut.

C'est peut-être un argument économique valable pour les promoteurs, mais au plan urbain, ça ne tient pas. Dans une ville où le taux de croissance reste modeste malgré des statistiques d'emploi spectaculaires, il y a intérêt à répartir les pieds carrés plutôt qu'à les empiler.

On obtient ainsi la même offre de logements et de bureaux en occupant davantage le vide des terrains vagues et stationnement de surface.

La qualité de vie des quartiers y gagne, la pression sur les infrastructures publiques est moindre et il y a une meilleure acceptabilité sociale. Ça paraît logique. Pourquoi s'entêter à faire le contraire?



FRANÇOIS BOURQUE

LE SOLEIL





AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Conformément à l'article 83 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, la ministre de la Culture et des Communications demande ce jour au Conseil du patrimoine culturel du Québec son avis sur le dossier suivant :

DEMANDEUR :



CHU de Québec Université Laval
11, côte du Palais, Local KO-21
Québec (Québec) G1R 2J6
Répondant : François Côté

IDENTIFICATION DU BIEN :

École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec)

Site patrimonial du Vieux-Québec

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec)

Site patrimoniale du Vieux Québec

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION :

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes du 30 juillet 2019

POSITION DU CONSEIL

Le Conseil formule 4 recommandations pour répondre à la demande d'opinion du Ministère sur cette proposition préliminaire. Le Conseil formule ces recommandations à la lumière des deux avis antérieurs qu'il a formulés pour ce projet (7 mars 2016 et 10 avril 2018), ainsi que d'une audition avec le promoteur (20 juin 2018)

1. Exiger un plan d'ensemble

Le Conseil considère que les changements importants qui ont été apportés au projet, tant dans les paramètres fixés par les autorités que dans les propositions du promoteur, imposent qu'un plan d'ensemble soit élaboré afin d'assurer le développement cohérent de toutes les composantes et ainsi éviter une gestion au cas par cas des modifications. Ce plan d'ensemble devrait inclure :

- a) Un concept de traitement architectural cohérent, fondé sur un objectif d'intégration des nouvelles composantes avec l'existant;
- b) Des orientations claires quant au traitement des toitures, qu'il convient de considérer comme des façades, particulièrement visibles dans le secteur;
- c) Un plan d'aménagement paysager permettant, entre autres, de préciser comment sera traité l'espace vert où avait été projeté une tour. Un tel plan devrait avoir pour objectif d'optimiser l'accessibilité aux espaces ouverts existants, valoriser les occupations historiques du site et atténuer les impacts visuels de certaines composantes (stationnements, voies d'accès).

- d) Un scénario précis pour la construction du stationnement souterrain et son accès. Considérant que des mesures préventives de surveillance archéologique seront mises en place pour les excavations, le Conseil considère que l'intégration du stationnement à cet endroit est acceptable. Cependant, il s'interroge quant à l'emplacement à privilégier pour aménager l'entrée du stationnement. Certains documents indiquent toujours une entrée et une longue allée d'accès connectée à la rue des Glacis et longeant l'avant de l'ancien foyer Nazareth alors que d'autres proposent une entrée dans la côte de la Potasse. Le Conseil serait davantage favorable à cette seconde option, bien que des simulations visuelles plus précises doivent être exigées pour évaluer clairement l'impact visuel de cet aménagement.

2. Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)

Tel que formulé dans son avis antérieur, le Conseil n'est pas favorable au surhaussement de ce bâtiment. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas altérer l'appréciation des fortifications situées à proximité. En effet, et tel que recommandé dans l'inventaire des perspectives visuelles du site patrimonial du Vieux-Québec (p. 68), il faut éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.

3. Implantation et traitement architectural de l'aile nord

Afin d'assurer une intégration acceptable de cette nouvelle aile, le Conseil recommande de :

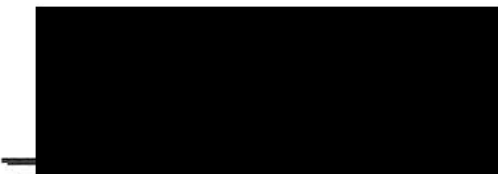
- a) Dégager la façade est de l'ancien foyer Nazareth par un maintien d'un recul suffisant pour assurer son appréciation. Un passage est néanmoins possible, mais devra être traité avec sobriété et avec un objectif d'impact minimal.
- b) Revoir l'implantation et la volumétrie de la façade nord projetée. Le Conseil recommande de :
 - Éliminer le porte-à-faux des premiers niveaux afin de récupérer ces espaces pour des superficies intérieures;
 - Réduire la hauteur du volume actuellement traité comme un bloc de verre afin de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie.
 - Assurer une continuité du traitement architectural avec l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente.

4. Demandes d'avis au Conseil

Le Conseil recommande que les versions subséquentes du projet lui soient soumises pour analyse, compte tenu de l'importance de ce projet et de son impact sur le site patrimonial du Vieux-Québec.

LE CPCQ SOUSCRIT AU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ ET RAPPELLE QUE TOUT BIEN PATRIMONIAL PUBLIC DOIT ÊTRE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

LE CPCQ SOUSCRIT À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Line Ouellet, présidente
Conseil du patrimoine culturel du Québec

Comité du 6 août 2019



AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Conformément à l'article 83 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, la ministre de la Culture et des Communications demande ce jour au Conseil du patrimoine culturel du Québec son avis sur le dossier suivant :

DEMANDEUR:

CHU de Québec, Université Laval
11, côte du Palais, local KO-21
Québec (Québec) G1R 2J6
Répondant : François Côté

IDENTIFICATION DU BIEN:

École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 5L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8
Site patrimonial du Vieux-Québec

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION:

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980, rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes du 13 juin 2018.

Un projet révisé en date du 20 juin est soumis pour avis préliminaire au Conseil. De plus, le Conseil a reçu en audition, les promoteurs et architectes du projet. Le Conseil estime que les modifications apportées sont mineures et peu significatives. Par conséquent, le Conseil réitère les commentaires formulés dans son avis du 10 avril 2018.

LE CPCQ SOUSCRIT AU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ ET RAPPELLE QUE TOUT BIEN PATRIMONIAL PUBLIC DOIT ÊTRE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

LE CPCQ SOUSCRIT À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comité du 20 juin 2018

Ann Mundy

Conseil du patrimoine culturel du Québec



Gouvernement du Québec
Conseil du patrimoine culturel
Du Québec

DOSSIER NO: 134418
SSP-D-2017-0860-03

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Conformément à l'article 83 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le ministre de la Culture et des Communications demande ce jour au Conseil du patrimoine culturel du Québec son avis sur le dossier suivant :

DEMANDEUR:

CHU de Québec Université Laval
11, côte du Palais, local KO 21
Québec (Québec) G1R 3J6
Répondant : François Côté

IDENTIFICATION DU BIEN:

École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8
Site patrimonial du Vieux-Québec

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION:

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes daté du 8 février 2018.

Développement du site à des fins résidentielles

- Les 3 principaux bâtiments du site seront réhabilités en condominiums.
- Les ailes du gymnase et de l'école Saint-Louis-de-Gonzague seront rehaussées.
- Deux nouvelles constructions viendront compléter l'ensemble.
- Les stationnements seront enfouis sous les nouvelles constructions.
- Les constructions représentent 30% de la superficie du terrain.
- Préservation du couvert végétal actuel et aménagement d'espaces verts.

Démolition de l'annexe ajoutée au Foyer Nazareth en 1906, le reste du bâtiment sera restauré.

Construction d'un stationnement souterrain dissimulé sous les nouvelles constructions.
Construction de deux bâtiments.

Le Conseil formule un avis à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site. Le Conseil formule par ailleurs son avis en continuité de l'avis préliminaire formulé le 7 mars 2016 qui exposait la position du Conseil quant aux conditions à respecter pour rendre un projet acceptable sur ce site.

D'emblée, le Conseil est étonné de constater que plusieurs paramètres du projet proposé ne respectent pas les recommandations formulées dans son avis de mars 2016. Le Conseil entend donc réitérer sa position en précisant les conditions qui devraient guider le développement de ce site en fonction du caractère exemplaire d'un tel projet, de l'application d'une approche sensible, de la conservation de l'espace vert, de la réhabilitation des immeubles existants et de l'intégration des nouvelles constructions.

1. Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, le Conseil tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité. Pour ce faire, le projet doit être exemplaire à tous les niveaux en étant guidé par les meilleures pratiques qu'impose l'implication de l'État québécois, via le CHU, dans ce projet.

2. Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Conseil propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Conseil recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

3. La conservation de l'espace vert

Dans son avis de mars 2016, le Conseil considérait «qu'aucun nouvel immeuble ne devrait être construit à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu» et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification. Or, c'est exactement à cet endroit que le projet de construire une tour imposante et de grande dimension est envisagé, ce que le Conseil déplore.

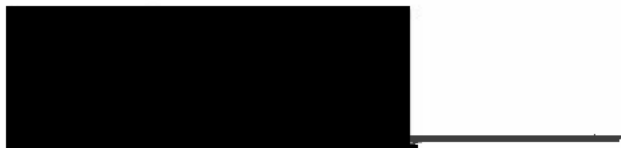
4. Réhabilitation des immeubles existants

Le Conseil salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Conseil formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile ouest propose une implantation inacceptable (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert), un volume beaucoup trop gros et un traitement architectural en rupture avec l'ensemble.
- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité;
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

LE CPCQ SOUSCRIT AU PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ ET RAPPELLE QUE TOUT BIEN PATRIMONIAL PUBLIC DOIT ÊTRE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES.

LE CPCQ SOUSCRIT À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ann Mundy
Conseil du patrimoine culturel du Québec

Comité du 10 avril 2018

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE TOUR DE CONDOMINIUMS DE 35 MÈTRES (ENVIRON 11 ÉTAGES) SUR L'ÎLOT SAINT- LOUIS-DE-GONZAGUE DANS LE SITE PATRIMONIAL DU VIEUX- QUÉBEC

1. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- Considérant l'impact négatif du projet sur les valeurs universelles exceptionnelles du Vieux Québec, le Ministère de la Culture et des Communications a transmis au promoteur [REDACTÉ] le 15 mai 2019, une lettre d'intention de refus de la construction d'une tour de condominiums de 35 mètres de haut (environ 11 étages), à l'angle des rues Richelieu et des Glacis.
- Le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. Le Ministère estime que le site de Saint-Louis-de-Gonzague est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles et que la construction d'une tour de condominium avait un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO.

2. PROBLÉMATIQUE – ENJEUX - CONTEXTE

- L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels construits à la fin du XIXe siècle et possédant une valeur patrimoniale indéniable. À cet effet, le Ministère estime que ce site est représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il témoigne de la présence militaire du site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie et de l'œuvre d'éducation accomplie par les Sœurs de la Charité de Québec depuis plus d'un siècle.
- Le promoteur [REDACTÉ] souhaite développer ce site en réhabilitant en condominiums les trois principaux bâtiments, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague, l'aile du gymnase et en construisant de nouveaux bâtiments. Considérant l'intention de refus du Ministère, le promoteur souhaite maintenant construire qu'un seul autre bâtiment qui serait situé au nord de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.
- Considérant la forte valeur patrimoniale de l'îlot Saint-Louis-de-Gonzague, le Ministère analyse présentement, dans le cadre de l'émission d'autorisation de travaux une version révisée du projet.

3. ACTIONS POSÉES – RAPPEL DES FAITS

- Acquis par la Société québécoise des infrastructures après la fermeture de l'école et du foyer, le site situé au 980, rue Richelieu et au 715, rue du Glacis à Québec est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTÉ] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles.

- En vertu de l'article 64 de *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, le présent projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la ministre.
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec daté du 10 avril 2018 recommandait notamment de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de la tour de condominium.
- La lettre d'intention de refus datée du 15 mai 2019 de la tour condominiums est motivée par l'impact négatif de cette construction. Le Ministère estime que cette construction, présentant un volume beaucoup trop gros et un traitement architectural en rupture avec l'ensemble, à proximité de l'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth aura un impact négatif sur leurs valeurs patrimoniales reconnues et documentées de ce secteur clé du Vieux-Québec. De plus, il considère que l'espace vert et l'aménagement de jardins-terrasses en pente à l'emplacement projeté pour la tour sont typiques de l'occupation des Sœurs de la Charité de Québec. Il s'agit également de l'un des rares espaces constitués d'arbres matures toujours présents dans ce secteur du Vieux Québec.

4. ÉTAPES À VENIR

- Le Conseil du patrimoine culturel a donné un nouvel avis sur l'implantation et la volumétrie d'une nouvelle construction située au nord de l'école Saint-Louis-de-Gonzague. Le Ministère fera parvenir au promoteur ses commentaires à la mi-août 2019.
- Considérant la forte valeur patrimoniale de l'îlot Saint-Louis-de-Gonzague, le Ministère poursuivra ces échanges avec le promoteur [REDACTED], afin que le projet proposé soit contributif et en adéquation avec ce secteur du site patrimonial du Vieux Québec, patrimoine de l'UNESCO.

Préparée par :	Mathieu Tanguay, Conseiller en patrimoine
Collaboration :	Raphaël St-Gelais, Conseiller en développement culturel, DCNCA
Secteur :	Direction générale du patrimoine
Approuvée par :	Linda Tremblay, directrice
Date :	8 août 2019

Projet de construction d'une tour de condominiums de 35 mètres (environ 11 étages) sur l'Îlot Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec

1. ÉLÉMENTS DE RÉPONSE SUGGÉRÉS

- Bien que le Ministère de la Culture et des Communications soit favorable au développement du site de Saint-Louis-de-Gonzague à des fins résidentielles, il estime que la construction d'une tour de condominiums de 35 mètres (environ 11 étages) aura un impact négatif sur les valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec.
- Le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. Le Ministère estime ce site est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles et que la construction d'une tour de condominium aura un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO.
- Le Ministère recommande que la tour de condominiums n'excède pas la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague, soit environ 21 mètres, afin que cette construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble patrimonial. Cette hauteur aurait l'avantage d'être plus respectueuse du gabarit des autres immeubles à valeur patrimoniale avoisinant qui se situe sur le coteau en préservant notamment un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.

2. PROBLÉMATIQUE – ENJEUX - CONTEXTE

- L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels construits à la fin du XIXe siècle de valeurs patrimoniales indéniables. À cet effet, le Ministère estime que ce site est représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.
- Le promoteur [REDACTED] souhaite développer ce site en réhabilitant en condominiums les trois principaux bâtiments, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague, l'aile du gymnase et en construisant de nouveaux bâtiments.
- La Ville de Québec qui souhaite voir plus de résidents permanents dans le Vieux Québec est généralement favorable à la proposition du promoteur de construire sur ce site, à l'angle des rues Richelieu et des Glacis, une tour de condominiums de 35 mètres (environ 11 étages).

- Considérant la forte valeur patrimoniale de l'îlot Saint-Louis-de-Gonzague, le Ministère est défavorable à la construction d'une tour de condominium de 11 étages (35 m) puisqu'elle aurait un impact négatif important sur les caractéristiques patrimoniales du site du Vieux-Québec.
- De plus, un effet cumulatif de construction d'immeubles en hauteur dans ce secteur aurait selon le Ministère un impact négatif sur les valeurs universelles du site patrimonial, et potentiellement, auprès de l'UNESCO.

3. ACTIONS POSÉES – RAPPEL DES FAITS

- Acquis par la Société québécoise des infrastructures après la fermeture de l'école et du foyer, le site situé au 980, rue Richelieu et au 715, rue du Glacis à Québec est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTÉ] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles pour construire 257 unités de logement et 337 cases de stationnement.
- En vertu de l'article 64 de *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, le présent projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la Ministre.
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec daté du 10 avril 2018 recommande notamment de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de la tour de condominium.
- Les lettres de commentaires préliminaires du Ministère datées du 2 mai et 5 juillet 2018 remises au promoteur [REDACTÉ] recommandent la réhabilitation des immeubles existants avant la construction d'un nouvel immeuble et que la nouvelle construction n'excède pas la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague soit environ 21 mètres afin que cette construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble.

4. ÉTAPES À VENIR

- Le Ministère continue les discussions avec le promoteur [REDACTÉ] et la Ville de Québec afin de diminuer l'impact négatif de cet immeuble dans le site patrimonial du Vieux-Québec.
- Une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Ville de Québec et du Ministère le 24 octobre 2018 pour discuter du développement du site, d'autres rencontres sont à prévoir dans la présente année.

Préparée par :	Mathieu Tanguay, Conseiller en patrimoine
Collaboration :	Mélissa Gervais, Conseillère en aménagement et en patrimoine Raphaël St-Gelais, Conseiller en développement culturel, DCNCA
Secteur :	Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Approuvée par :	Martin Pineault, directeur
Date :	8 janvier 2019

De : Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca [mailto:Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 21 octobre 2019 13:40

À : [REDACTED]

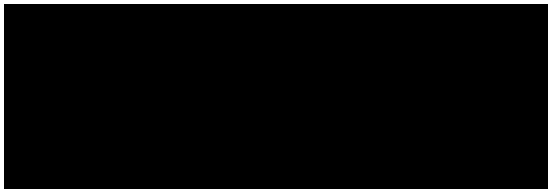
Cc : [REDACTED]

Objet : MCC_Édifice Chauveau_132389



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Québec, le 21 octobre 2019



N/Réf. : 132389

Objet : Demande d'autorisation

Édifice Chauveau

2, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

Bonjour [REDACTED]

Concernant la demande de modification au projet apportées au projet selon les plans de [REDACTED] [REDACTED] pour le surhaussement de la toiture, notre direction me demande des précisions concernant l'étage ajouter à l'issue de secours, à savoir, si cet espace additionnel était dû à la mécanique de l'ascenseur ou à une autre fonction nécessaire. En effet, la dernière version des plans révisés ne représente pas ce niveau. Veuillez s'il vous plaît nous fournir un descriptif, un plan ou une coupe de ce niveau.

Nous vous remercions à l'avance.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos sincères salutations.

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



21 oct 2019_chaveau_rep avis MCCQ.pdf



RE: Site de Saint-Louis de Gonzague _134418 

Mathieu Tanguay A : Huguette Piche

2019-07-31 14:29

Cc : Ann Mundy, Denis Boucher, Linda Tremblay

Bonjour Huguette,

Je vous transmets tel qu'entendu la demande d'avis au CPCQ pour le projet le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue .Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec.

Note que la demande d'avis ne vise que l'implantation du stationnement et la volumétrie de l'aile nord. Quant au traitement architectural, il sera analysé dans un deuxième temps. Le Conseil sera alors consulté sur cette question.

Cordiales salutations.



134418-DemandeAvisCPCQ_20190731_signé.pdf



134418-DemandeAvisCPCQ_20190731.pdf



1744_A201-OPTIONpourMCCQ Model (1).pdf



2019-07-30 Ajustement Gonzague.pdf



Photo montage - Accès stationnement cote de potasse.jpg

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

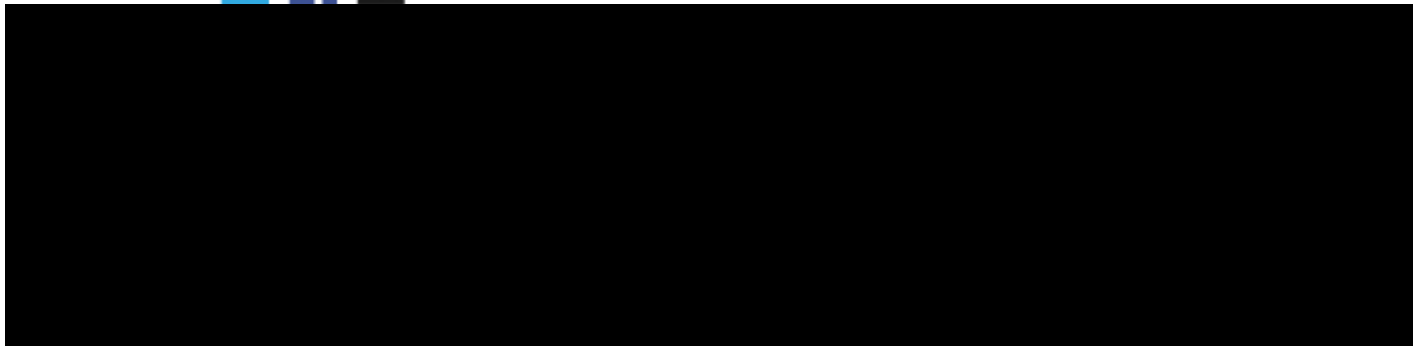
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304

Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous



FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information <input type="checkbox"/>	Pour approbation / signature <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------	--	---

Références	
N° de la requête (RAM) :	35930
Nom du requérant :	Marie Gendron, sous-ministre
Objet :	Approbation des commentaires préliminaires suite à l'avis d'intention de refus, développement de Saint-Louis-de-Gonzague pour la construction d'une tour de condominiums de onze étages (35 m) dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Faits saillants / Historique du dossier

- En vertu de l'article 64 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la ministre pour sa réalisation.
- Acquis par la Société québécoise des infrastructures (SQI) après la fermeture de l'école et du foyer, le site de Saint-Louis-de-Gonzague est en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTED] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles (offre d'achat prolongée jusqu'au 3 septembre 2019).
- Une demande d'autorisation de travaux a été déposée le 26 février 2018 pour la réhabilitation en condominiums des trois principaux bâtiments du site, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague et l'aile du gymnase ainsi que pour la construction de nouveaux bâtiments.
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) daté du 10 avril 2018 recommande notamment de ne pas surhausser l'aile du gymnase et de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de l'aile ouest, une tour de condominiums d'environ onze étages (35 m).
- Les lettres de commentaires préliminaires du Ministère datées du 2 mai et 5 juillet 2018 recommandent la réhabilitation des immeubles existants avant la construction d'un nouvel immeuble; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact d'une construction à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu.
- Audition du promoteur [REDACTED] au Conseil du patrimoine culturel du Québec le 20 juin 2018.
- Dépôt d'un projet révisé daté du 20 juin 2018 de 205 unités d'habitations et de 260 cases de stationnements intérieurs.
- Consultation publique le lundi 22 octobre 2018 par la Ville de Québec pour la modification au PPU Colline parlementaire afin de permettre la construction d'un immeuble de cinq à onze étages, en fonction de la pente du terrain.
- Rencontre avec les représentants de la Ville et ceux du Ministère le 24 octobre 2018 et rencontre avec le promoteur [REDACTED] au début du mois de février 2019 ainsi que le dépôt d'une version légèrement révisée du projet le 12 février 2019.
- Avis d'intention de refus de la demande remis à [REDACTED] le 15 mai 2019, considérant l'impact négatif de la construction d'une tour résidentielle de 11 étages à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu.
- Demande de rencontre de [REDACTED] avec madame Marie Gendron, sous-ministre dans la lettre du 24 mai 2019
- Rencontre entre Dominique Malack, sous-ministre adjointe, et [REDACTED] le 5 juin 2019.
- Dépôt d'une proposition révisée par [REDACTED] le 30 juillet 2019.
- Le promoteur doit confirmer avec la SQI avant le 3 septembre 2019 s'il souhaite poursuivre le projet.

Analyse / Problématique / Enjeux

- Enjeu : le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le présent site à l'étude est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Conséquemment, le Ministère estime que la construction d'une tour de condominiums de onze étages (35 m) aura un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO. À cet égard, il constate que l'actuelle construction de l'agrandissement du Théâtre le Capitole de Québec, à proximité des fortifications de Québec et du site de Saint-Louis-de-Gonzague, est en rupture avec le paysage historique de ce secteur et ne souhaite pas que cette situation se répète.
- Dans l'avis d'intention de refus, le Ministère a émis un avis défavorable au développement de ce site. Il réitère que le projet d'ensemble résidentiel proposé devrait être contributif et en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. Il réitère également les conséquences négatives, de l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur, sur les caractéristiques patrimoniales du site du Vieux-Québec.
- Lors d'une rencontre entre Dominique Malack et [REDACTED] il a été entendu qu'un surhaussement de deux étages serait envisageable au-dessus de l'ancien gymnase de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

- Dans la nouvelle proposition déposée le 30 juillet 2019, la tour de 11 étages est retirée, le stationnement souterrain s'insère sous la nouvelle aile nord, les étages de verre abritant une piscine sur la nouvelle aile sont retirés et les deux étages de surhaussements sont maintenus au-dessus de l'ancien gymnase et de l'école.
- Le Ministère accueille favorablement cette nouvelle proposition et souhaite transmettre les commentaires suivants pour poursuivre le développement du site :
 - **Plan d'ensemble** : Le Ministère considère que l'articulation volumétrique du projet avance dans la bonne direction. Toutefois, afin de poursuivre un développement cohérent de l'ensemble des composantes du projet, il devient nécessaire, à ce stade-ci, de réaliser un plan d'ensemble.
 - **Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)** : Le Ministère est ouvert à conserver les deux étages de surhaussement au-dessus de l'ancien gymnase. Toutefois, afin de diminuer l'impact de cette intervention et éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal des fortifications, il faudrait envisager d'intégrer un retrait plus important et significatif tout autour des étages et limiter leur développement en hauteur. De plus, il serait nécessaire de fournir des perspectives visuelles à partir de la rue.
 - **Implantation, volumétrie et traitement architectural de l'aile nord** : Afin d'assurer une intégration acceptable de cette nouvelle aile, le Ministère recommande de :
 - a. Dégager la façade est de l'ancien foyer Nazareth par un maintien d'un recul suffisant pour assurer son appréciation, tel que proposé sur les anciennes versions. Un passage est néanmoins possible, mais devra être traité avec sobriété et avec un objectif d'impact minimal.
 - b. Revoir le traitement architectural de la façade nord projetée. Le Ministère recommande d'assurer une continuité du traitement architectural avec l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente.
 - c. Harmoniser le volume en porte-à-faux à celui de l'aile nord et diminuer son impact sur le foyer Nazareth et le paysage. À cette fin, il faudrait limiter la projection du porte-à-faux afin de ne pas obstruer les percées visuelles vers l'aile Nazareth et fournir les vues démontrant la relation entre ses deux bâtiments.
 - d. Revoir le traitement architectural du volume en porte-à-faux de la façade nord afin que ce dernier soit en continuité avec le nouveau volume de l'aile nord plutôt que d'être distinct, dans l'objectif de former un tout harmonieux.
 - e. Opter pour un traitement sobre et de qualité de l'espace ouvert sous le porte-à-faux et des pilotis qui mettent en valeur les caractéristiques de ce site exceptionnel du Vieux Québec.
 - **Archéologie**
Le Ministère informe le demandeur qu'il sera nécessaire de procéder à une surveillance archéologique durant les travaux d'excavation touchant l'ancienne cour d'école du bâtiment portant le numéro civique 980, rue Richelieu ainsi que pour le secteur immédiatement à l'est de l'ancien foyer Nazareth.

Aspects financiers (si applicable)

Le promoteur a jusqu'au 3 septembre 2019 pour confirmer la transaction du site de l'ancienne école avec la SQI.

Étapes à venir

Envoyer la lettre de commentaires préliminaires rapidement, d'ici au 29 août 2019 idéalement.

Recommandation / Conclusion

Suite au dépôt d'un photomontage, d'un plan d'implantation du stationnement et d'un courriel apportant des précisions, le Ministère considère que la proposition répond aux préoccupations émises dans l'avis d'intention de refus. À cette fin, il souhaite envoyer une lettre de commentaires préliminaires afin d'énumérer les principes pour poursuivre le développement du projet, notamment au sujet du traitement architectural. Il serait donc important que cette communication soit envoyée rapidement afin que le promoteur puisse prendre une décision avant le 3 septembre 2019.

Messages-clés

Le Ministère souligne les efforts du promoteur visant à réduire l'impact de son projet sur les composantes paysagères du site et de son environnement dans le cadre de sa proposition déposée le 30 juillet 2019. Le Ministère émet des commentaires afin de poursuivre le développement du projet.

Préparée par :	Mathieu Tanguay, architecte, mis à jour par Marie-Andrée Thiffault
Unité administrative :	Direction générale du patrimoine
Approuvée par :	Isabelle Lemieux, directrice de l'archéologie
Date / mise à jour :	26 août 2019



FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information <input type="checkbox"/>	Pour approbation / signature <input type="checkbox"/>
--------------	---	---

Références	
N° de la requête (RAM) :	33479
Nom du requérant :	Martin Pineault, directeur général du patrimoine et des immobilisations
Objet :	Développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980, rue Richelieu et au 715, rue du Glacis à Québec. Construction d'une tour de condominiums de 10 étages (35m) dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Faits saillants / Historique du dossier

- En vertu de l'article 64 de *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, le présent projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la Ministre.
- Acquis par la Société québécoise des infrastructures après la fermeture de l'école et du foyer, le site est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTED] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles pour construire 257 unités de logement et 337 cases de stationnement.
- Une demande d'autorisation de travaux (134418) a été déposée le 26 février 2018 pour la réhabilitation en condominiums des trois principaux bâtiments du site, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague et l'aile du gymnase ainsi que pour la construction de nouveaux bâtiments : l'aile ouest comportant 11 étages (33m) avec un surhaussement (3m), l'aile nord comportant 6 étages (18m) et le surhaussement de deux étages sur l'aile du gymnase.
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec daté du 10 avril 2018 recommande notamment de ne pas surhausser l'aile du gymnase et de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de l'aile ouest, une tour de condominium de 10 étages (36m).
- Les lettres de commentaires préliminaires du Ministère datées du 2 mai et 5 juillet 2018 recommandent la réhabilitation des immeubles existants avant la construction d'un nouvel immeuble. À l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, il est demandé que la nouvelle construction n'excède pas la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague.
- L'avis de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec du 23 mai 2018 est généralement favorable à la hauteur totale proposée de 35 mètres maximum, incluant la surhauteur du dernier étage, ainsi qu'au traitement architectural de l'aile ouest. La Commission est aussi favorable à l'exhaussement de deux étages sur l'aile du gymnase existant.
- Audition du promoteur [REDACTED] au Conseil du patrimoine culturel du Québec le 20 juin 2018.
- Dépôt d'un projet révisé daté du 20 juin 2018 de 205 unités d'habitations et de 260 cases de stationnements intérieurs (voir les photos ci-jointes).
- Consultation publique le lundi 22 octobre par la Ville de Québec pour la modification au PPU colline Parlementaire afin de permettre la construction d'un immeuble de 5 à 11 étages, en fonction de la pente du terrain.
- Depuis l'envoi de la lettre de commentaires préliminaires du Ministère le 5 juillet 2018, le Ministère n'a reçu aucune communication de la part du promoteur [REDACTED] et de la Ville de Québec. Seul une rencontre a eu lieu avec les représentants de la ville et ceux du Ministère le 24 octobre 2018.

Analyse / Problématique / Enjeux

- L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels construits à la fin du XIXe siècle de valeurs patrimoniales indéniables. La valeur patrimoniale de ces immeubles repose sur leur intérêt architectural et historique. Ils témoignent de la présence militaire du site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie et de l'œuvre d'éducation accomplie par les Sœurs de la Charité de Québec depuis plus d'un siècle.
- À cet effet, le Ministère dans ses lettres de commentaires préliminaires du 2 mai et du 5 juillet 2018 est a priori défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel comprenant plusieurs arbres matures, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Cet espace n'aurait jamais accueilli de bâtiment et il était déjà utilisé comme jardin par les Sœurs de la Charité au moment de la construction de l'école Saint-Louis-de-Gonzague en 1899.
- Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord, situé derrière l'aile de Saint-

Louis-de-Gonzague. La nouvelle construction à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et sa hauteur devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m) afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble. Cette hauteur a l'avantage d'être plus respectueuse du gabarit des immeubles à valeur patrimoniale avoisinant qui se situe sur le coteau en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.

- La problématique de la présente demande est que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec du 23 mai 2018, qui a le mandat de contrôler l'implantation et l'architecture des constructions dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, est généralement favorable à la hauteur totale proposée de 35 mètres maximum, incluant la surhauteur du dernier étage. La Commission est également favorable à l'exhaussement de deux étages de l'aile du gymnase existant.
- Enjeux, le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le présent site à l'étude est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Conséquemment, le Ministère estime que la construction d'une tour de condominium de 10 étages (35m) aura un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO.

En conclusion, bien que le Ministère ne soit pas a priori défavorable au développement de ce site, il considère que le projet d'ensemble résidentiel proposé devrait être contributif et en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. À cet effet, il réitère que la hauteur de cette construction ne doit pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m) ainsi que de la maison-mère Mallet de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

Aspects financiers (si applicable)

- Nous n'avons pas obtenu d'information sur la valeur du projet.

Étapes à venir

- Poursuivre le suivi de la demande avec le promoteur [REDACTÉ] et la Ville de Québec.
- Le Ministère communiquera avec la SQI pour connaître les modalités de la vente du terrain.

Recommandation / Conclusion

Considérant que :

- le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;
- le site est situé sur un ancien glacis à proximité des fortifications de Québec à l'est (courtine Dauphine et demi-bastion du Coteau de la Potasse) et témoigne de la présence militaire;
- l'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels de valeurs patrimoniales indéniables et représentatifs des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec;
- la construction d'une tour de condominium de 10 étages (35m) sur ce site à proximité de ces bâtiments aura un impact négatif sur leurs valeurs patrimoniales;
- l'effet cumulatif d'immeuble en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO;

Il est recommandé de maintenir la position du MCC relative à l'exigence que la construction, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, ne doit pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m), afin de s'apparenter à une aile de cet immeuble et de s'harmoniser avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

Messages-clés

- Le site de Saint-Louis-de-Gonzague est représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.
- Un effet cumulatif de construction d'immeubles en hauteur dans ce secteur aurait un impact négatif sur les valeurs universelles du site patrimonial, et potentiellement, auprès de l'UNESCO.
- Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour de condominium de 10 étages (35m) dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Préparée par :	Mathieu Tanguay, architecte
Unité administrative :	Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Approuvée par :	Martin Pineault, directeur
Date / mise à jour :	29 octobre 2018

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	Pour information <input type="checkbox"/>	Pour approbation / signature <input type="checkbox"/>
---------------------	--	--

Références	
N° de la requête (RAM) :	33479
Nom du requérant :	Martin Pineault, directeur général du patrimoine et des immobilisations
Objet :	Développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980, rue Richelieu et au 715, rue du Glacis à Québec. Construction d'une tour de condominiums de 10 étages (35m) dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Faits saillants / Historique du dossier

- En vertu de l'article 64 de *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, le présent projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la Ministre.
- Acquis par la Société québécoise des infrastructures après la fermeture de l'école et du foyer, le site est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTÉ] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles pour construire 257 unités de logement et 337 cases de stationnement.
- Une demande d'autorisation de travaux (134418) a été déposée le 26 février 2018 pour la réhabilitation en condominiums des trois principaux bâtiments du site, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague et l'aile du gymnase ainsi que pour la construction de nouveaux bâtiments : l'aile ouest comportant 11 étages (33m) avec un surhaussement (3m), l'aile nord comportant 6 étages (18m) et le surhaussement de deux étages sur l'aile du gymnase.
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec daté du 10 avril 2018 recommande notamment de ne pas surhausser l'aile du gymnase et de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de l'aile ouest, une tour de condominium de 10 étages (36m).
- Les lettres de commentaires préliminaires du Ministère datées du 2 mai et 5 juillet 2018 recommandent la réhabilitation des immeubles existants avant la construction d'un nouvel immeuble. À l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, il est demandé que la nouvelle construction n'excède pas la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m).
- Malgré que le projet particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline parlementaire impose une limite de 16 mètres de hauteur, l'avis de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec du 23 mai 2018 est généralement favorable à la hauteur de 35 mètres et au traitement architectural de la tour de condominium, ainsi qu'à l'exhaussement de deux étages sur l'aile du gymnase.
- Audition du promoteur [REDACTÉ] au Conseil du patrimoine culturel du Québec le 20 juin 2018.
- Dépôt d'un projet révisé daté du 20 juin 2018 de 205 unités d'habitations et de 260 cases de stationnements intérieurs.
- Consultation publique le lundi 22 octobre par la Ville de Québec pour la modification au PPU colline Parlementaire afin de permettre la construction d'un immeuble de 5 à 11 étages, en fonction de la pente du terrain. Cette hauteur a été quasi unanimement décriée par les résidents du Vieux-Québec qui se sont exprimés.
- Rencontre avec les représentants de la ville et ceux du Ministère le 24 octobre 2018 et rencontre avec le promoteur [REDACTÉ] au début du mois de février 2019 ainsi que le dépôt d'une version révisée du projet le 12 février 2019 (voir les images ci-jointes).

Analyse / Problématique / Enjeux

- L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels construits à la fin du XIXe siècle de valeurs patrimoniales indéniables. La valeur patrimoniale de ces immeubles repose sur leur intérêt architectural et historique. Ils témoignent de la présence militaire du site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie et de l'œuvre d'éducation accomplie par les Sœurs de la Charité de Québec depuis plus d'un siècle.
- À cet effet, le Ministère dans ses lettres de commentaires préliminaires du 2 mai et du 5 juillet 2018 est a priori défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel comprenant plusieurs arbres matures, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord, situé derrière l'aile de Saint-Louis-de-Gonzague. La nouvelle construction à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et sa hauteur ne devrait pas excéder

la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague²⁸(21m) afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble, en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.

- La problématique de la présente demande est que la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec du 23 mai 2018, qui a le mandat de contrôler l'implantation et l'architecture des constructions dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, est généralement favorable à la hauteur totale proposée de 35 mètres maximum, incluant la surhauteur du dernier étage. La Commission est également favorable à l'exhaussement de deux étages de l'aile du gymnase existant.
- La nouvelle version du projet datée du 12 février 2019 propose un léger retrait en partie haute à l'angle nord-ouest de la tour de condominium, le remplacement de la piscine projeté sur le toit de l'aile nord par un toit vert, le retrait des deux niveaux de surhauteur du gymnase par rapport à la rue et par rapport aux fortifications. Cette version ne répond pas aux demandes formulées par le ministère dans sa lettre du 5 juillet 2018.
- Enjeux, le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le présent site à l'étude est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Conséquemment, le Ministère estime que la construction d'une tour de condominium de 11 étages (35m) aura un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO.

En conclusion, bien que le Ministère ne soit pas a priori défavorable au développement de ce site, il considère que le projet d'ensemble résidentiel proposé devrait être contributif et en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec.

Aspects financiers (si applicable)

- Nous n'avons pas obtenu d'information sur la valeur du projet.

Étapes à venir

- Poursuivre le suivi de la demande avec le promoteur [REDACTED] et la Ville de Québec.
- Le Ministère communiquera avec la SQI pour connaître les modalités de la vente du terrain.

Recommandation / Conclusion

Considérant que :

- le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;
- l'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels de valeurs patrimoniales indéniables et représentatifs des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec;
- la construction d'une tour de condominium de 11 étages (35m) sur ce site à proximité de ces bâtiments aura un impact négatif sur leurs valeurs patrimoniales;
- l'effet cumulatif d'immeuble en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO;

Il est recommandé de maintenir la position du MCC relative à l'exigence que la construction, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, ne doit pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m), afin de s'apparenter à une aile de cet immeuble, de s'harmoniser avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec, ainsi que des autres immeubles avoisinants à valeur patrimonial qui se situe sur le coteau, en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.

Messages-clés

- Le site de Saint-Louis-de-Gonzague est représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.
- Un effet cumulatif de construction d'immeubles en hauteur dans ce secteur aurait un impact négatif sur les valeurs universelles du site patrimonial, et potentiellement, auprès de l'UNESCO.
- Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour de condominium de 11 étages (35m) dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Préparée par :	Mathieu Tanguay, architecte
Unité administrative :	Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Approuvée par :	Martin Pineault, directeur
Date / mise à jour :	13 février 2019

Le mardi 23 avril



Québec

Partiellement nuageux

6°C

OPINIONS

POINTS DE VUE

23 octobre 2018 / Mis à jour à 17h24



Le paysage historique du Vieux- Québec mis à risque

POINT DE VUE

Le Soleil

**Je suis intervenu à deux reprises au cours
des derniers mois aux consultations du**

conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire pour manifester mon opposition à la modification du Programme particulier d’urbanisme de la colline Parlementaire et aux normes de zonage de la zone 11013PA (zone de l’ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague) comprise dans le Site historique du Vieux-Québec.

Non pas que je sois en désaccord avec le changement de vocation de ce site afin de le consacrer à une vocation résidentielle, au contraire. Le Vieux-Québec a besoin de nouveaux résidents et le recyclage de cette ancienne école et certains des agrandissements prévus rencontrent cet objectif. J’appuierai toujours les projets qui favoriseront le renforcement de la vocation résidentielle du secteur, étant moi-même un résident du Vieux-Québec depuis plus de 21 ans.

Mon objection porte surtout sur la modification des hauteurs permises (11

Avis juridique

OBTENEZ JUSQU'À
5500 \$⁶⁷
DE RABAIS

DE PLUS,
OBTENEZ UN BONI
TECHNOLOGIE DE
750 \$³⁰

SUR LES F-150 2019
NEUFS SÉLECTIONNÉS



F-150 2019

Ford CONSTRUIT AVEC FIERTÉ

étages ou 35 mètres sur la partie ouest du site). Cette modification va créer une disproportion nettement disgracieuse avec les immeubles historiques présents sur le site ou à sa périphérie (Centre Nazareth et bâtiments des Sœurs de la Charité à l'ouest). Implanter en bordure de la falaise nord un immeuble hors gabarit qui aura l'air d'émerger de manière incongrue par rapport au paysage historique actuel du Vieux-Québec est une aberration. D'autant plus que l'architecture résolument contemporaine de la partie supérieure de l'immeuble offre un contraste dérangeant avec la typologie et le caractère des bâtiments anciens du Vieux-Québec.

Dans mes interventions, j'ai fait remarquer que de prolonger à l'horizontale les hauteurs permises de la zone adjacente située au sud (zone du Diamant et du Capitole) dans une zone en forte pente descendante vers le nord, accentue ces distorsions et constitue une erreur majeure de design urbain. À mon avis, il aurait plutôt fallu créer un dégradé dans ces hauteurs de manière à constituer des terrasses, ce qui pourrait d'ailleurs être un atout pour les logements des étages supérieurs (véritables *penthouses*). Il n'y a qu'à regarder les images de synthèse présentées par le développeur pour se rendre compte du caractère monolithique et massif de cet immeuble incapable de trouver sa juste place dans ce décor historique.

Avec ce projet, on affecte négativement le paysage historique du Vieux-Québec, notion d'ailleurs de plus en plus valorisée dans les environnements historiques protégés,

particulièrement ceux qui sont inscrits au Patrimoine mondial, comme je le souligne abondamment dans mon récent ouvrage «Québec à la rencontre des villes du patrimoine mondial». Cette même inquiétude surgit lorsqu'on pense au futur hôtel d'une dizaine d'étages que construira le Capitole presque accoté sur les fortifications. Un bâtiment actuellement en construction dont les images n'ont d'ailleurs jamais été rendues publiques. Et tout ceci, au moment où la démolition de quelque six étages de la tour de L'Hôtel-Dieu semble faire consensus, justement pour harmoniser et rétablir ce paysage historique.

Soigner les transitions

Depuis quelques années, on applique une politique de densification du tissu urbain que j'appuie en principe fortement. Mais, dans les environnements déjà construits, et particulièrement ceux qui ont un caractère historique, on ne soigne pas correctement les transitions entre les immeubles anciens et nouveaux, de sorte qu'on crée des distorsions inacceptables qui soulèvent l'opposition des résidents. Je suis souvent intervenu publiquement à cet égard et les mauvais exemples pullulent : les îlots Irving et Esso (première mouture heureusement corrigée par la suite), la tour de 18 étages dans Limoilou, une construction de plusieurs étages formant un mur tout le long d'un quartier ancien de faible densité dans Sillery, et d'autres encore. Il en est de même pour le projet Saint-Louis-de-Gonzague, et celui du 333, Grande Allée qui, malgré de bons efforts d'intégration architecturale sur la Grande Allée elle-même,

propose un bloc monolithique de huit étages en arrière, en confrontation directe avec les bâtiments de l'avenue Laurier et de la place Monseigneur-Taché.

Dans tout environnement ancien, la densification doit se faire de manière douce et respectueuse de la typologie architecturale de ces quartiers. La ville de Québec a connu des périodes difficiles dans les années 50 et 60. Il serait malencontreux qu'on répète cette vieille histoire. Depuis 50 ans, je me suis acharné à corriger ou à dénoncer ce genre d'interventions qui contredisent et détériorent la personnalité et l'identité des quartiers anciens. Encore aujourd'hui, je ne peux me taire. Surtout que dans les deux cas à l'étude, on utilise encore l'astuce de la modification d'un PPU pour éliminer le risque d'un référendum. Pire encore, on intègre cette zone du Vieux-Québec au PPU de la colline Parlementaire comme on l'a fait pour celle du Diamant. Va-t-on ainsi morceau par morceau modifier la typologie construite du Vieux-Québec?

Serge Viau O.Q., Architecte et urbaniste émérite

GILLES VANDAL

LA TRIBUNE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DU SITE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE, QUÉBEC

ÉTAT DE SITUATION

Deux approches, deux visions pour le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec

- La présente a pour but de donner un avis sur le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague à des fins résidentielles, ainsi que de partager les commentaires et les inquiétudes de citoyens de la Ville de Québec, lors d'une consultation publique, à la construction d'une tour de condominiums à l'emplacement du parc situé à l'intersection des rues des Glacis et Richelieu. Cette consultation publique a également amené à la publication d'articles de journaux.
- Acquis par la Société québécoise des infrastructures (SQI) après la fermeture de l'école et du foyer, le site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980, rue Richelieu et au 715, rue du Glacis à Québec est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur [REDACTED] qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles. Le projet prévoit réhabiliter les trois principaux bâtiments, l'aile Nazareth, l'aile Saint-Louis-de-Gonzague, l'aile du gymnase et construire une nouvelle tour de condominiums.
- Malgré que le projet particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline parlementaire impose une limite de 16 mètres de hauteur, l'avis de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec du 23 mai 2018 est généralement favorable à la construction de 257 unités de logement, de 337 cases de stationnement, à l'exhaussement de deux étages sur l'aile du gymnase, ainsi qu'au traitement architectural d'une nouvelle tour de condominiums de onze étages (35 mètres).
- L'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec daté du 10 avril 2018 recommande notamment de ne pas surhausser l'aile du gymnase et de ne rien construire à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, soit l'emplacement prévu pour la construction de la tour de condominiums de onze étages (35 mètres). En effet, le conseil considère qu'il s'agit de l'un des rares parcs publics constitués d'arbre mature dans ce secteur du Vieux-Québec.
- Bien que le Ministère soit favorable au développement de ce site à des fins résidentielles, il estime que la construction de cette tour de condominiums aura un impact négatif sur les valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce

secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO. À cet effet, le Ministère recommande que la tour de condominiums ne doive pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzague (21m), afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble. Cette hauteur aurait l'avantage d'être plus respectueuse du gabarit des immeubles à valeur patrimoniale avoisinant qui se situe sur le coteau en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.

ENJEUX

Valeur patrimoniale

- L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés sur un ancien glacis à proximité des fortifications de Québec dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels construits à la fin du XIXe siècle de valeurs patrimoniales indéniables. La valeur patrimoniale de ces immeubles repose sur leur intérêt architectural et historique. Ils témoignent de la présence militaire du site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie et de l'œuvre d'éducation accomplie par les Sœurs de la Charité de Québec depuis plus d'un siècle.
- Le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le présent site à l'étude est représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Conséquemment, le Ministère estime que la construction d'une tour de condominium de onze étages (35 m) aura un impact négatif sur ces valeurs. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial pourrait avoir des conséquences négatives auprès de l'UNESCO.

Consultation publique

- Le projet a fait l'objet d'une consultation publique le 22 octobre 2018 et la hauteur de 35 mètres a été quasi unanimement décriée par les résidents du Vieux-Québec qui se sont exprimés au sujet du développement du site. On mentionne notamment que : « les surhauteurs n'ont pas leur place dans le secteur [...]. Les surhauteurs dans la portion ouest sont en contradiction avec les édifices patrimoniaux à proximité [...]. Il ne faut pas répéter les erreurs des années 1950 et 1960. Un édifice de 11 étages à cet endroit serait une erreur du 21e siècle. Il ajoute que les modifications de spot zoning dénaturent le PPU ». Une autre citoyenne mentionne que : « Le projet présenté est « monstrueux » et dans le même genre d'architecture que les tours de la Banque Nationale ou de la Banque Royale des années 1970. Le Vieux-Québec mérite mieux: quelque chose à échelle humaine ». Un autre citoyen mentionne : « [...] qu'un tel projet est une aberration. Il y a de l'abus avec les surhauteurs comme le Phare. Il rappelle qu'il y a de beaux projets à Québec sans changer les règlements [...] ».

- Les commentaires et questions posées lors de cette consultation publique vont dans le même sens. Un citoyen a souligné son opposition catégorique aux augmentations des hauteurs proposées par le projet. Selon lui : « les hauteurs viennent écraser les bâtiments historiques de 2, 3 ou 4 étages du secteur. Les proportions du projet sont inappropriées et viennent modifier la typologie des bâtiments du Vieux-Québec. Selon les illustrations, ce bâtiment aurait pu être construit ailleurs et il n'a pas sa place dans le Vieux-Québec. Il regrette que le PPU et le zonage ne soient pas respectés et qu'ils soient modifiés à la demande de promoteurs. Il ajoute qu'un tel projet ne passerait pas le test d'un référendum et il évoque le risque de perdre la reconnaissance de l'UNESCO ». Un autre citoyen est d'avis qu'un tel projet n'est pas au bon endroit. « Ce n'est pas Sainte-Foy, c'est le Vieux-Québec ». Il faut éviter de telles erreurs quand elles se présentent. Il craint lui aussi pour la reconnaissance du Vieux-Québec par l'UNESCO. Un autre citoyen s'inquiète de l'effet d'entraînement des surhauteurs sur les futurs projets dans le secteur, etc.
https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/ppu/ppu_colline/docs/2018-10-22_Rapport_CP_mod_PPU_RVQ2687_annexes.pdf

Médias

- Le projet a fait l'objet d'articles en défaveur du projet dans les journaux dont « *Le paysage historique du Vieux-Québec mis à risque* » le Soleil du 23 octobre 2018 par Serge Viau O.Q., Architecte et urbaniste émérite et ex-directeur général de la Ville de Québec, porte sur les effets néfastes de la modification des hauteurs permises (11 étages ou 35 mètres sur la partie ouest du site) une « disproportion nettement disgracieuse » avec les immeubles historiques voisins ainsi qu'au paysage historique du Vieux-Québec inscrit au Patrimoine mondial. Le développement immobilier, ainsi que la densification, doit se faire selon lui de manière douce et respectueuse de la typologie architecturale de ces quartiers, afin de ne pas répéter les erreurs des années 50 et 60. L'auteur considère que cette proposition est inappropriée considérant que la démolition par la SQI de quelque six étages de la tour de l'Hôtel-Dieu de Québec semble faire consensus, justement pour harmoniser et rétablir ce paysage historique.
<https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/le-paysage-historique-du-vieux-quebec-mis-a-risque-205bf4bc7ea8e205bca3a504a8490005>
- L'article du journaliste François Bourque dans le journal le Soleil du 30 octobre 2018 intitulé « *La dérive des hauteurs* » soulève les enjeux de hauteur, d'architecture et d'impact sur le paysage. Il mentionne plus particulièrement les impacts négatifs d'altérer la ligne d'horizon du Vieux-Québec : « *L'ancienne école de briques rouges, qui faisait cinq étages, en comptera 11 avec ses nouveaux étages de verre et de métal* ». Il réitère les arguments de Serge Viau. L'immeuble « hors gabarit » aura l'air « d'émerger de manière incongrue par rapport au paysage historique du Vieux-Québec. Une « aberration » et une « erreur majeure de design urbain ». <https://www.lesoleil.com/chroniques/francois-bourque/la-dérive-des-hauteurs-cf1c1286afcc646de2c1dc5abf056198>

PROCHAINES ÉTAPES

Conclusion

- En vertu de l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*, le présent projet de développement immobilier situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec doit obligatoirement obtenir l'autorisation de la ministre.
- Le Ministère considère que le site de Saint-Louis-de-Gonzague est représentatif et contributif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec. Par ailleurs, il considère qu'un effet cumulatif de construction d'immeubles en hauteur dans ce secteur aurait un impact négatif sur les valeurs universelles du site patrimonial, et potentiellement, auprès de l'UNESCO.
- Dans le cadre de l'application de *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* visant notamment à protéger et à mettre en valeur les sites patrimoniaux déclarés du Québec, le Ministère recommande de maintenir sa position. À savoir qu'il est défavorable à la construction d'une tour de condominiums à l'emplacement de l'espace vert actuel comprenant plusieurs arbres matures, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord, situé derrière l'aile de Saint-Louis-de-Gonzague.
- Le Ministère demande à ce que la nouvelle construction à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et sa hauteur ne devrait pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzague (21 mètres) afin de s'apparenter à une aile de cet immeuble, de s'harmoniser avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec, ainsi que des autres immeubles avoisinants à valeur patrimoniale qui se situe sur le coteau, en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.
- il est recommandé de maintenir la position du Ministère relative à l'exigence que la construction, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, ne doit pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzague (21 mètres), afin de s'apparenter à une aile de cet immeuble, de s'harmoniser avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec, ainsi que des autres immeubles avoisinants à valeur patrimoniale qui se situe sur le coteau, en préservant un bâti en forme d'escalier entre la basse et la haute ville.
- considère que sa proposition de réhabiliter les Issoit favorable au développement de ce site à des fins résidentielles,

ANNEXE

LE PAYSAGE HISTORIQUE DU VIEUX-QUÉBEC MIS À RISQUE



La modification des hauteurs des nouvelles constructions dans la zone de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague créera une disproportion nettement disgracieuse avec les immeubles historiques présents sur le site. (LeSoleil, le 23 octobre 2018).

LA DÉRIVE DES HAUTEURS



L'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague du Vieux-Québec, qui compte cinq étages, en aura 11 avec l'ajout projeté. Image de GM Développement. (LeSoleil, le 30 octobre 2018).



Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 2 mai 2018



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

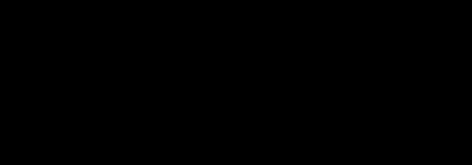
Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant le projet, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial du Vieux-Québec. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine et des immobilisations, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général



Mathieu Pineault

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. Mme Sophie Richard, directrice de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par intérim
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec

Le Ministère formule un avis à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site. Le Ministère entend préciser les conditions qui devraient guider le développement de ce site exceptionnel du Vieux-Québec, en fonction du caractère exemplaire d'un tel projet, de l'application d'une approche sensible, de la conservation de l'espace vert, de la réhabilitation des immeubles existants et de l'intégration des nouvelles constructions.

Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec, le Ministère tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Ministère propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Ministère recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

La conservation de l'espace vert

Le Ministère privilégie de préserver l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification.

Réhabilitation des immeubles existants

Le Ministère salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Ministère formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité.
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Construction de l'aile ouest

Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert). Le projet proposé est beaucoup trop gros et a un traitement architectural en rupture avec l'ensemble. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord avant de réévaluer sa position; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact de cette aile sur le site réhabilité. Le cas échéant, cette construction devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et préserver une partie de cet espace à l'ouest, tel représenté sur l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 5 juillet 2018



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant la version du projet daté du 20 juin 2018, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine et des immobilisations, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Martin Pineault

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. M^{me} Sophie Richard, directrice de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par intérim
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

**Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague
situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec**

Le Ministère formule ces commentaires à partir des documents de présentation du projet révisé de Hatem+B+EBA architectes (20 juin 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018), de visites du site ainsi que du rapport d'audition du Conseil du patrimoine culturel (22 juin 2018). Le Ministère souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. À cet effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague est extrêmement représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment aux ouvrages de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853).

Conséquemment, le Ministère doit s'assurer que le projet de développement résidentiel proposé n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. À cet effet, le Ministère réitère ses commentaires formulés dans sa lettre du 2 mai 2018, qu'il reprend dans son intégralité.

Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec, le Ministère tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

Appliquer une approche sensible du site

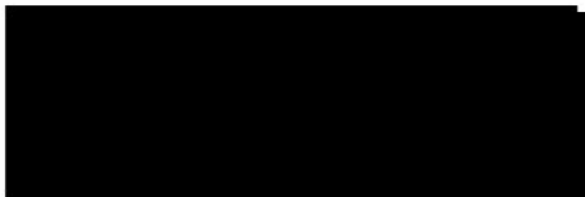
Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Ministère propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Ministère recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

La conservation de l'espace vert

Le Ministère privilégie la préservation de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification.

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 15 mai 2019



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis d'intention de refus
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5
Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Pour faire suite à l'analyse de votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet, nous vous informons que le Ministère n'a pas l'intention d'accorder l'autorisation tel que demandé.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la construction d'une tour résidentielle de 11 étages et d'environ 35 mètres de hauteur à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Le Ministère estime que cette construction, présentant un volume beaucoup trop gros et un traitement architectural en rupture avec l'ensemble, à proximité de l'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth aura un impact négatif sur leurs valeurs patrimoniales reconnues et documentées de ce secteur clé du Vieux-Québec. De plus, il considère que l'espace vert et l'aménagement de jardins-terrasses en pente à l'emplacement projeté pour la tour sont typiques de l'occupation des Sœurs de la Charité de Québec. Il s'agit également de l'un des rares espaces constitués d'arbres matures toujours présents dans ce secteur du Vieux-Québec.

... 2

Le Ministère souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le site d'exception de Saint-Louis-de-Gonzague, lié notamment au patrimoine militaire associé au Vieux-Québec, est représentatif et contributif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial aurait des conséquences négatives sur les caractéristiques patrimoniales du site du Vieux-Québec.

À ce titre, bien que le Ministère ne s'oppose pas au développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague à des fins résidentielles, il considère que le projet d'ensemble résidentiel proposé devrait être contributif et en adéquation avec le caractère historique spécifique du Vieux-Québec.

Malgré l'intention de refuser l'érection d'une tour de 11 étages à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, le Ministère est généralement favorable à la réhabilitation en condominiums de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, de son gymnase ainsi que du Centre d'accueil Nazareth, et ce, incluant les surhaussements proposés au projet révisé en date du 12 février 2019. Il favorise toutefois de réhabiliter ces trois immeubles avant de débiter toute autre nouvelle construction.

Vous pouvez nous faire part de vos observations dans les 10 jours suivant la réception de cette lettre. À cette fin, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction générale du patrimoine au 418 380-2352, poste 7304. Au terme du délai de 10 jours, en l'absence de commentaires de votre part, une lettre de refus vous sera transmise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe du développement
culturel et du patrimoine,


Dominique Malack

c.c. M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)
M^{me} Isabelle Lemieux, directrice générale du patrimoine par intérim
M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N.Réf. : 33479

Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 12 juillet 2023

Monsieur François Côté
CHU de Québec Université Laval
11, côte du Palais, Local KO-21
Québec (Québec) G1R 2J6

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Accusé réception de votre demande d'autorisation
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'autorisation en date du 26 février 2018.

L'immeuble mentionné en objet étant situé dans un site patrimonial déclaré, une autorisation est requise avant d'effectuer des travaux visés à l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002). En conséquence, ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et, si requis, nous verrons dans les meilleurs délais à vous faire part des ajustements à apporter à votre projet et des conditions à respecter.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Herbin
Agente de secrétariat

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

11, côte du Palais, Local KO-21
Québec (Québec) G1R 2J6

Description des travaux

ARCHÉOLOGIE:

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes reçu le 30 juillet 2019

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 8

Auteur :

Stéphanie Simard

Contexte

L'excavation pour le stationnement sous-terrain et son accès peut avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial du Vieux-Québec.

L'intervention sera réalisée dans le périmètre du site de l'Îlot Gonzague-Nazareth, en partie sur les limites du site CeEt-292.

Analyse

Une intervention archéologique a eu lieu en 2017 sur ce terrain en lien avec le projet de développement. À l'emplacement prévu pour le stationnement, deux opérations ont été fouillées. Les résultats obtenus ont mené les archéologues à recommander une surveillance archéologique pour l'ensemble des excavations réalisées dans ce secteur.

Recommandations tirées du rapport d'Artefactuel, 2017 (source 6320):

Devant la présence d'anciens vestiges et ouvrages militaires remontant potentiellement jusqu'à la fin de l'époque française, couplée à celle de sols intègres, il serait pertinent de mieux préciser et caractériser le potentiel archéologique identifié par l'intervention archéologique dont fait

état le présent rapport. Toutefois, il est à noter que devant l'immensité et la profondeur des remblais de terres liés au glacis et à son allonge, nous recommandons une surveillance ponctuelle lors des travaux d'excavation mécanique, afin de compléter les informations sur l'ouvrage du glacis et la déposition de sols datant de la deuxième moitié du XVIIIe siècle observés sous le glacis. Ainsi, pour l'ancienne cour d'école à l'ouest du bâtiment portant le no civique 980, rue Richelieu, ainsi que pour le secteur immédiatement à l'est de l'ancien orphelinat Nazareth portant le no civique 715, rue des Glacis, notre recommandation est d'assurer une surveillance durant les travaux d'excavation.

Condition(s)

- Réaliser une supervision archéologique de l'ensemble des excavations.
- Advenant la découverte de niveaux archéologiques en place ou de vestiges immobiliers, arrêter les travaux dans un périmètre permettant de limiter l'impact sur la découverte et informer le Ministère sans délai.
- Des mesures d'atténuation qui permettront de minimiser l'impact du projet sur le patrimoine archéologique devront être proposées au Ministère. Par ailleurs, toute intervention sur les vestiges mis au jour devra faire l'objet d'une demande de modification à la présente autorisation.
- Les travaux pourront reprendre uniquement lorsque le Ministère l'aura autorisé.

Intervention : Mineure Majeure

Chargé de projet :

Mathieu Tanguay

Date d'analyse : 2019-07-30

Gestionnaire :

Linda Tremblay

De : Linda Tremblay/225/QC/MCC
A : cote.francois@chudequebec.ca
Cc: [REDACTED] Mathieu
Tanguay/225/QC/MCC@MCC, Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC

Date : Mercredi 17 Juin 2020 11:46
Objet : Dossier 134418 - Avis de refus de la demande

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis de refus de la demande

Projet de développement immobilier
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel la correspondance suivante en lien avec le traitement de votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Une copie originale de cet avis de refus vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à la correspondance qui suit, veuillez communiquer directement avec monsieur Mathieu Tanguay à l'adresse mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Ainsi, pour faire suite à l'avis d'intention de refus que nous vous avons fait parvenir le 1^{er} mai 2020 concernant la demande d'autorisation citée en objet, nous vous informons que l'autorisation, telle qu'elle a été demandée, est refusée.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la dernière version du projet de développement immobilier sur le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes de janvier 2020.

En effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague s'insère dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. Il remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi que dès le milieu du XIX^e siècle, avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales de ce site d'exception, afin de préserver les liens privilégiés et historiques entre l'ancienne école

Saint-Louis-de-Gonzague, l'ancien Centre d'accueil Nazareth et les ouvrages militaires, notamment ceux de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Ainsi, cet avis de refus met fin au traitement de votre demande d'autorisation. Néanmoins, une nouvelle demande portant sur un projet modifié peut être déposée au Ministère à l'aide du formulaire prévu à cette fin.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction des opérations en patrimoine à l'adresse courriel suivante : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Linda Tremblay

Directrice générale

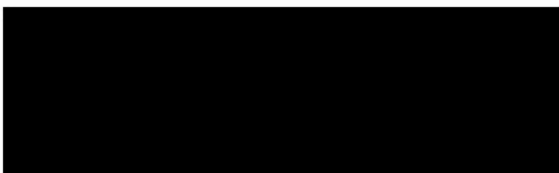
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Direction générale du patrimoine

Québec, le 29 août 2019



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons poursuivi l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018 et dont un projet révisé a été déposé le 30 juillet 2019. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant la version du projet de Hatem+B+EBA architectes daté du 30 juillet 2019, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial. Nous vous invitons à réviser votre projet à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale



Linda Tremblay

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes du 30 juillet 2019.

Le Ministère souligne les efforts du promoteur visant à réduire l'impact de son projet sur les composantes paysagères du site et de son environnement dans le cadre de sa proposition déposée le 30 juillet 2019. En effet, le retrait de la tour de 11 étages ainsi que les deux derniers étages sur l'aile nord et l'intégration d'une zone végétalisée répondent en partie aux préoccupations du Ministère. À ce stade-ci de l'analyse, le Ministère est en mesure de vous émettre des commentaires afin de poursuivre le développement du projet.

1. Plan d'ensemble

Le Ministère considère que l'articulation volumétrique du projet avance dans la bonne direction. Toutefois, afin de poursuivre un développement cohérent de l'ensemble des composantes du projet, il devient nécessaire, à ce stade-ci, de réaliser un plan d'ensemble qui inclut :

- a) Un concept de traitement architectural cohérent, fondé sur un objectif d'intégration des nouvelles composantes avec l'existant;
- b) Des orientations claires quant au traitement des toitures, qu'il convient de considérer comme des façades, particulièrement visibles dans le secteur;
- c) Un plan d'aménagement paysager permettant, entre autres, de préciser comment sera traité l'espace vert où avait été projetée une tour. Un tel plan devrait avoir pour objectif d'optimiser l'accessibilité aux espaces ouverts existants, valoriser les occupations historiques du site et atténuer les impacts visuels de certaines composantes (stationnements, voies d'accès).
- d) Un scénario précis pour la construction du stationnement souterrain et son accès. Considérant que des mesures préventives de surveillance archéologique seront mises en place pour les excavations, le Ministère considère que l'intégration du stationnement à cet endroit est acceptable. Cependant, il s'interroge quant à l'emplacement à privilégier pour aménager l'entrée du stationnement. Certains documents indiquent toujours une entrée et une longue allée d'accès connecté à la rue des Glacis et longeant l'avant de l'ancien foyer Nazareth alors que d'autres proposent une entrée dans la côte de la Potasse. Le Ministère serait davantage favorable à cette seconde option, bien que des simulations visuelles plus précises doivent être exigées pour évaluer clairement l'impact visuel de cet aménagement.

2. Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)

Le Ministère est ouvert à conserver les deux étages de surhaussement au-dessus de l'ancien gymnase. Toutefois, afin de diminuer l'impact de cette intervention et éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal des fortifications, il faudrait envisager d'intégrer un retrait plus important et significatif tout autour des étages et limiter leur développement en hauteur. De plus, il serait nécessaire de fournir des perspectives visuelles à partir de la rue.

3. Implantation, volumétrie et traitement architectural de l'aile nord

Afin d'assurer une intégration acceptable de cette nouvelle aile, le Ministère recommande de :

- Dégager la façade est de l'ancien foyer Nazareth par un maintien d'un recul suffisant pour assurer son appréciation, tel que proposé sur les anciennes versions. Un passage est néanmoins possible, mais devra être traité avec sobriété et avec un objectif d'impact minimal.
- Revoir le traitement architectural de la façade nord projetée. Le Ministère recommande d'assurer une continuité du traitement architectural avec l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente.

- Harmoniser le volume en porte-à-faux à celui de l'aile nord et diminuer son impact sur le foyer Nazareth et le paysage. À cette fin, il faudrait limiter la projection du porte-à-faux afin de ne pas obstruer les percées visuelles vers l'aile Nazareth et fournir les vues démontrant la relation entre ses deux bâtiments.
- Revoir le traitement architectural du volume en porte-à-faux de la façade nord afin que ce dernier soit en continuité avec le nouveau volume de l'aile nord plutôt que d'être distinct, dans l'objectif de former un tout harmonieux.
- Opter pour un traitement sobre et de qualité de l'espace ouvert sous le porte-à-faux et des pilotis qui mettent en valeur les caractéristiques de ce site exceptionnel du Vieux Québec.

4. Archéologie

Le Ministère vous informe qu'il sera nécessaire de procéder à une surveillance archéologique durant les travaux d'excavation touchant l'ancienne cour d'école du bâtiment portant le numéro civique 980, rue Richelieu ainsi que pour le secteur immédiatement à l'est de l'ancien foyer Nazareth.

Conclusion

Bien que les présents commentaires traitent principalement de l'implantation et de la volumétrie, le Ministère a déjà précisé certaines conditions qui devraient guider le développement en fonction du caractère exemplaire de ce projet situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. D'ailleurs, il y aura lieu de poursuivre ces réflexions à la suite de la réception du plan d'ensemble. Le Ministère réitère que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité sur les plans architectural et paysager et qu'il entend accompagner le promoteur dans la suite de son projet.

De : Linda Tremblay/225/QC/MCC
A : cote.francois@chudequebec.ca
Cc: [REDACTED], Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC, Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC

Date : Vendredi 01 Mai 2020 12:06

Objet : Autorisation 134418

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis d'intention de refus

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec

École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel la correspondance suivante en lien avec le traitement de votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Pour toutes questions relativement à la correspondance qui suit ou si vous souhaitez soumettre des observations en lien avec votre demande, veuillez communiquer directement avec monsieur Mathieu Tanguay à l'adresse mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Ainsi, pour faire suite à l'analyse de votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet, nous vous informons que le Ministère n'a pas l'intention d'accorder l'autorisation comme demandé.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la dernière version du projet de développement immobilier sur le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes de janvier 2020. Le site situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec, lequel est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985, remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'au

milieu du XIX^e siècle, avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853).

Conséquemment, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales de ce site d'exception, afin de préserver les liens privilégiés et historiques entre l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, l'ancien Centre d'accueil Nazareth et les ouvrages militaires, notamment ceux de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Nonobstant ce qui a été mentionné dans les lettres de commentaires préliminaires antérieures, le projet devrait être modifié selon les recommandations suivantes afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

1. Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)

Le Ministère est toujours favorable au surhaussement de deux étages au-dessus de l'ancien gymnase, tant qu'il sera démontré que la hauteur de ce surhaussement ne dépassera pas celle de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague. Il réitère l'intégration d'un retrait plus important et significatif tout autour des étages et plus particulièrement du côté des fortifications afin de diminuer l'impact visuel de cette intervention et éviter d'empiéter davantage sur le dégagement des fortifications. De plus, il sera nécessaire de fournir des perspectives visuelles à partir de la rue.

2. Surhaussement de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague (Bâtiment B)

Le Ministère est défavorable au surhaussement d'un étage de l'école Saint-Louis-de-Gonzague qui a déjà cinq étages en façade sud et sept étages en façade nord. Cette intervention aurait un impact négatif sur ce bâtiment institutionnel de valeurs patrimoniales indéniables, construit à partir de 1899 selon les plans de l'architecte David Ouellet et en lien avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec.

3. Surhaussement de la nouvelle construction de l'aile nord (Bâtiment D)

Le Ministère est défavorable au surhaussement de la nouvelle construction de l'aile nord. L'absence de ces étages permettra de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie du site et de mieux s'harmoniser avec le gabarit de l'ancien Foyer Nazareth (1868 et 1869) qui témoigne de la présence militaire du site. Il demande à revoir le porte-à-faux afin de favoriser un traitement architectural en cohérence avec l'école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente. Il demande de préserver la topographie naturelle du glacis, de conserver un dégagement adéquat entre la nouvelle construction et le foyer Nazareth et de réduire le passage en verre entre ces constructions à un étage, au niveau du rez-de-chaussée, ou de créer un passage souterrain afin de minimiser l'impact sur le foyer.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre. À cette fin, ou pour obtenir des

renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction des opérations en patrimoine au 418 380-2352, poste 7304. Au terme du délai de 30 jours, en l'absence de commentaires de votre part, une lettre de refus vous sera transmise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Patricia Lévesque

De: Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 15 juin 2020 09:48
À: Josiane_Lapointe/225/QC/MCC%MCC
Cc: Marie-Andree_Thiffault/225/QC/MCC%MCC
Objet: 134418_LetRefus_20200615
Pièces jointes: 134418_LetRefus_sommaire_20200615.pdf; 134418_RefusDemande_Covid_20200615.doc



Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

A : cote.francois@chudequebec.ca

[Afficher les détails](#)

Cc: [REDACTED] Mathieu Tanguay, Isabelle Lemieux

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis de refus de la demande

Projet de développement immobilier

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec

École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel la correspondance suivante en lien avec le traitement de votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Une copie originale de cet avis de refus vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à la correspondance qui suit, veuillez communiquer directement avec monsieur Mathieu Tanguay à l'adresse mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Ainsi, pour faire suite à l'avis d'intention de refus que nous vous avons fait parvenir le 1 mai dernier concernant la demande d'autorisation citée en objet, nous vous informons que l'autorisation, telle qu'elle a été demandée, est refusée.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la dernière version du projet de développement immobilier sur le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes de janvier 2020.

En effet, ce site situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux Québec qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985, remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'au milieu du XIXe siècle, avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales de ce site d'exception, afin de préserver les liens privilégiés et historiques entre l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, l'ancien Centre d'accueil Nazareth et les ouvrages militaires, notamment ceux de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Ainsi, cet avis de refus met fin au traitement de votre demande d'autorisation. Néanmoins, une nouvelle demande portant sur un projet modifié peut être déposée au Ministère à l'aide du formulaire prévu à cette fin.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction des opérations en patrimoine à l'adresse courriel suivante : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352

Courriel : linda.tremblay@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

c. c. M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Mme Isabelle Lemieux, directrice des opérations en patrimoine

M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N.Réf. : 33479

De : Marie-Andree Thiffault/225/QC/MCC
A : Linda Tremblay/225/QC/MCC@MCC
Cc: Josee Pouliot/225/QC/MCC@MCC, Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC
Cci : Mathieu Tanguay/225/QC/MCC

Date : Mardi 16 Juin 2020 18:19
Objet : Dossier 134418 - Avis de refus

(Voir fichier joint : MT_134418_RefusDemande.doc)(Voir fichier joint : 134418_Sommaire.pdf)
(Voir fichier joint : MT_134418_LetIntentionRefus_20200501.pdf)

Note : La lettre d'avis d'intention de refus a été envoyée le 1er mai. Le délais étant dépassé, nous pouvons émettre un avis de refus.

Courriel propriétaire : [REDACTED]

Copie conforme :

[REDACTED]
Mathieu Tanguay
Isabelle Lemieux

Copier le contenu de la lettre dans le courriel

Marie-Andrée Thiffault

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7077
Courriel : marie-andree.thiffault@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

----- Transféré par Marie-Andree Thiffault/225/QC/MCC le 2020-06-16 18:13 -----

De : Josiane Lapointe/225/QC/MCC
A : Marie-Andree Thiffault/225/QC/MCC@MCC
Date : 2020-06-16 13:42
Objet : Dossier 134418 - Avis de refus

Note : La lettre d'avis d'intention de refus a été envoyée le 1er mai. Le délais étant dépassé, nous pouvons émettre un avis de refus.

Courriel propriétaire : [REDACTED]

Copie conforme :

Mathieu Tanguay
Isabelle Lemieux

Copier le contenu de la lettre dans le courriel

Josiane Lapointe

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7434
Courriel : josiane.lapointe@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Pièces jointes :

MT_134418_RefusDemande.doc

134418_Sommaire.pdf

MT_134418_LetIntentionRefus_20200501.pdf

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien

Nom : École Saint-Louis-de-Gonzague (101869)
Adresse : 980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5
Arrondissement municipal : La Cité

Autres informations

Cadastre : 1 212 559 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial du Vieux-Québec	Site patrimonial	Déclaration
Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec	Situé dans un site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Bâtiment principal		

Identification et adresse du bien

Nom : Centre d'accueil Nazareth (102929)
Adresse : 715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8
Arrondissement municipal : La Cité

Autres informations

Cadastre : 1 212 561 (Actuel)
Statut : Déclaration

Fait partie de

Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial du Vieux-Québec	Site patrimonial	Déclaration
Ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec	Situé dans un site patrimonial	Déclaration

Travaux

Article(s) : 64

Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Bâtiment principal		

Demandeur / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
<u>Demandeur</u>		
Nom : [REDACTED]	[REDACTED]	Téléphone : [REDACTED]
Rôle : Mandataire (Correspondant)	[REDACTED]	Télécopieur : [REDACTED]
<u>Répondant</u>		
Nom : [REDACTED]	[REDACTED]	Téléphone : [REDACTED]
		Télécopieur : [REDACTED]
		Courriel : [REDACTED]
<u>Demandeur</u>		
Nom : CHU de Québec Université Laval (170314)	11, côte du Palais, Local KO-21 Québec (Québec) G1R 2J6	Téléphone : (418) 691-2923
Rôle : Propriétaire		
<u>Répondant</u>		
Nom : François Côté (170315)	Hôtel-Dieu de Québec	Téléphone : (418) 691-2928

11, côte du Palais, Local KO-21
Québec (Québec) G1R 2J6

Demande d'autorisation

	Réception	Annexe(s) à la demande
Chargé de projet : Mathieu Tanguay	Date réception : 2018-02-26	
Collaborateur(s) : Stéphanie Simard	Date demande : 2018-02-19	
État demande : Avis d'intention transmis	Utilisateur : Mathieu Tanguay	

Description des travaux

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes daté de janvier 2020 et maquette.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence analyse : 1	Intervention : avec avis du CPCQ
Auteur : Mathieu Tanguay	Date analyse : 2018-02-27

Contexte

La Direction générale du Patrimoine et des immobilisations (DGPI) souhaite obtenir l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec. La présente demande d'opinion s'inscrit à la suite du processus entamé en juillet 2017 à la Ville de Québec et à une étude d'impact patrimonial réalisée en groupe de travail sous la supervision de M. Martin Dubois de Patri-Arch (Étude d'impact patrimonial, Site St-Louis de Gonzague, Rapport final, 31 janvier 2018).

Le projet prévoit construire 257 unités de logement (0 à 3 chambres) et 337 cases de stationnement sur le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague et de l'ancien foyer Nazareth, délimité par la rue Richelieu au sud, la rue des Glacis à l'ouest, la côte de la Potasse au nord et les fortifications de Québec à l'est (courtine Dauphine et demi-bastion du Coteau de la Potasse). Acquis par la Société québécoise des infrastructures après la fermeture de l'école et du foyer, le site est actuellement en voie d'être acheté par le promoteur Camaco Inc. qui souhaite le redévelopper à des fins résidentielles. Les trois principaux bâtiments du site, l'aile Nazareth ainsi que l'aile Saint-Louis-de-Gonzague et l'aile du gymnase, seront réhabilités en condominiums comprenant de grands logements et une vingtaine d'habitations abordables. De nouvelles constructions viendront compléter l'ensemble avec d'autres unités de logement: l'aile ouest comportant 11 étages (33 m) avec un surhaussement de 3 m sur 60% de la superficie, l'aile nord comportant 6 étages (18 m) et deux étages supplémentaires ajoutés à l'aile du gymnase. Les hauteurs sont déterminées à partir de la rue Richelieu. Les constructions représentent 30% de la superficie du terrain, permettant la conservation du couvert végétal actuel et l'aménagement de plusieurs espaces verts. Les espaces de stationnements seront quant à eux entièrement enfouis sous les nouvelles constructions (référence document page 6 à 8).

Le terrain a une superficie de 14 233 mètres et les deux bâtiments ont une superficie de 13 150 mètres. L'usage permis par le règlement R.C.A1V.Q.4 de l'arrondissement de la Cité-Limoilou de la Ville de Québec pour cette zone (11013Pa) vise que du Logement (H1), Habitation avec services communautaires (H2), Stationnement (C30), Parc (R1).

La valeur patrimoniale

L'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth situés dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec sont des bâtiments institutionnels de valeurs patrimoniales indéniables, construits à la fin du XIXe siècle en lien avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). L'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague située au 980, rue Richelieu a été construite à partir de 1899 selon les plans de l'architecte David Ouellet. L'édifice de trois étages en brique rouge coiffé d'un toit mansardé est modifié en 1939, par l'ajout d'une annexe en brique du côté est. Vers 1959, le toit mansardé est rehaussé par un étage surmonté d'un toit plat. L'école Saint-Louis-de-Gonzague était une institution d'enseignement importante du Vieux-Québec. L'ancien centre d'accueil Nazareth situé au 715, rue des Glacis a été dirigé par les Sœurs de la Charité de Québec. Le bâtiment en pierre a été construit en 1868 et 1869 à des fins militaires. En 1871, il est mis à la disposition des Sœurs de la Charité pour servir de centre d'accueil. La communauté fait surhausser l'édifice en 1887 et 1888 selon les plans de l'architecte David Ouellet. Un étage en maçonnerie est

ajouté, et le bâtiment est coiffé d'un toit mansardé. L'ancien centre d'accueil Nazareth fait partie de l'ensemble institutionnel des Sœurs de la Charité, une communauté religieuse importante, qui se déploie dans ce secteur du site patrimonial.

La valeur patrimoniale de ces immeubles repose sur leur intérêt historique. Ils témoignent de la présence militaire du site patrimonial du Parc-de-l'Artillerie et de l'œuvre d'éducation accomplie par les Sœurs de la Charité de Québec depuis plus d'un siècle. La valeur patrimoniale de ces immeubles repose aussi sur leur intérêt architectural. Ces édifices de grandes dimensions et comptant plusieurs étages présentent un plan symétrique, des murs en maçonnerie en pierre ou en brique, une fenestration abondante avec des ouvertures disposées de façon régulière et symétrique, ainsi que des éléments architecturaux et ornementaux en bois, en pierre calcaire d'inspiration classique. La valeur patrimoniale de ces immeubles repose également sur leur implantation. Construits sur l'ancien glacis des fortifications, ils se trouvent dans un secteur chargé de significations. Ces deux bâtiments s'élèvent en effet non loin du demi-bastion du Coteau de la Potasse en plus de se trouver à proximité de la maison-mère Mallet, lieu d'établissement des Sœurs de la Charité à Québec. Un espace vert comprenant plusieurs arbres matures se trouve actuellement à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Cet espace n'a jamais accueilli de bâtiment et il était déjà utilisé comme jardin par les Sœurs de la Charité au moment de la construction de l'école Saint-Louis-de-Gonzague en 1899.

Analyse

Le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. Ces valeurs reconnues par l'UNESCO pour le Vieux-Québec concernent son système défensif, comme étant un exemple exceptionnel de ville coloniale fortifiée, de loin le plus complet au nord du Mexique, ainsi comme étant l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, représentant une des étapes importantes de la colonisation des Amériques par les Européens. À cet effet, le présent site à l'étude est extrêmement représentatif de ces valeurs universelles exceptionnelles considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le ministère doit s'assurer que le projet de développement résidentiel proposé n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec.

L'aile à Ouest

Le projet prévoit construire une nouvelle aile à l'ouest de l'École Saint-Louis-de-Gonzague à l'angle des rues Richelieu et des Glacis. Il s'agit d'une tour résidentielle accolée à l'école d'une hauteur de 11 étages, soit approximativement 35 m selon le demandeur avec un surhaussement en retrait de 3 m, qui reprendrait le gabarit des immeubles en hauteur du Carré d'Youville. Les autres constructions ne dépassent pas la hauteur de 21 m donné par l'aile St-Louis de Gonzague par rapport à la rue Richelieu. L'aile ouest a été subdivisée horizontalement en trois sections de manière à atténuer sa taille. Elle est constituée d'un basilaire en pierre calcaire de même hauteur que celui de l'aile St-Louis de Gonzague et de l'aile du gymnase, de façades de briques rouges s'ajourant de plus en plus en hauteur, ainsi que d'étages supérieurs légèrement en retrait et traités en verre et en parement de métal (acier inoxydable ou aluminium) afin de minimiser l'impact visuel et s'agencer aux toitures métalliques de l'École St-Louis de Gonzague.

L'aile Nord

Le projet a l'avantage de démolir l'annexe du Centre d'accueil Nazareth pour construire une nouvelle aile au nord derrière l'École St-Louis-de-Gonzague de 6 étages (18 m par rapport à la rue Richelieu). L'aile aurait un étage de moins que l'école, cependant, en prenant compte de la topographie du terrain, le projet dépasserait la hauteur de 21 mètres. L'aile nord conserve un dégagement avec le Centre d'accueil Nazareth ce qui est un avantage par rapport à l'ancienne annexe de faible intérêt architectural qui lui était accolée. Le traitement architectural contemporain proposé est approprié en utilisant la pierre calcaire et le verre pour les étages en relation avec le Centre d'accueil Nazareth, et en parement de métal et verre pour les étages supérieurs. La section en avancée par rapport au Centre d'accueil Nazareth serait également traitée avec ces matériaux pour obtenir une certaine légèreté.

L'aile St-Louis de Gonzague et l'aile du gymnase

Pour l'aile St-Louis de Gonzague qui a été rehaussée de deux étages vers 1959, il est proposé de retravailler ces deux derniers étages qui sont actuellement recouverts de tôle corruguée peinte. Le niveau 4 serait poursuivi en brique d'argile, avec des ouvertures alignées aux étages inférieurs. Le niveau 5 serait traité comme une toiture mansardée en tôle à baguette avec des lucarnes contemporaines. Pour l'aile du gymnase, le projet prévoit ajouter deux étages supplémentaires en retrait des façades. Le traitement architectural proposé

utilise un parement de métal et de verre pour obtenir une certaine légèreté.

Commentaires

L'implantation proposée pour les nouvelles ailes nous semble a priori respectueuse de la configuration des bâtiments existants. La configuration au sol de l'aile ouest, permet un dégagement avec la rue des Glacis et maintient une perspective légèrement ouverte sur le site, en dégagant le Centre d'accueil Nazareth et en maintenant une certaine ouverture sur l'axe de la rue des Sœurs de la Charité. Cependant, l'accès et le volume du stationnement (secondaire) situé en haut de cette rue réduisent considérablement la possibilité de créer un parc public à cet endroit, historiquement liés aux Sœurs de la Charité. L'implantation de l'aile nord devrait être revue afin de s'aligner avec l'aile arrière de l'École St-Louis de Gonzague et de préserver un important dégagement avec le demi-bastion du Coteau de la Potasse. L'implantation préserve un dégagement adéquat au périmètre du Centre d'accueil Nazareth. Cependant, le dégagement proposé (porte-cochère) entre l'aile nord et l'aile arrière de l'École St-Louis de Gonzague devrait être de dimension plus importante.

Le projet de plan de conservation du site patrimonial du Vieux-Québec du Ministère de la Culture et des Communications recommande de favoriser une nouvelle construction qui s'insère harmonieusement aux bâtiments avoisinants notamment par sa hauteur. En ce sens, la hauteur de l'aile ouest aurait avantage à être diminuée afin de s'agencer aux immeubles avoisinants, plus particulièrement avec l'École St-Louis de Gonzague auquel elle se réfère, et s'accoler, ainsi que de l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec dont la maison Mère-Mallet, de la maison Notre-Dame-de-Pitié et de la maison Saint-Joseph duquel est en lien. Conséquemment, l'aile ouest ne devrait pas tenir compte du gabarit des immeubles de la place d'Youville situé beaucoup plus haut sur le coteau et de l'autre côté de la rue Richelieu. De plus, la valeur patrimoniale de l'École St-Louis-de-Gonzague constituée d'un avant corps central avec fronton et d'ailes en retrait plus basses, recommande de construire sous la hauteur de 21m. À cet effet, il serait recommandé que l'aile du gymnase n'ait qu'un étage supplémentaire en retrait au lieu de deux pour ne pas dépasser la hauteur de 21 m.

Il en va de même de l'aile nord dont le gabarit devrait être revu afin de mieux s'harmoniser avec le Centre d'accueil Nazareth (1868 et 1869) qui témoigne de la présence militaire et auquel elle est liée. Sans que l'agrandissement y soit subordonné, la hauteur de l'aile nord ne devrait pas dépasser celle de cet immeuble. La proximité de cette aile avec le Bastion de la Potasse et les murs de fortifications de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, ainsi que des Nouvelles Casernes (1749-1752) et de la Redoute Dauphine (1712-1748) oblige à revoir la volumétrie de cette aile, afin qu'elle puisse mieux s'harmoniser avec son environnement immédiat. L'aile nord aurait également l'avantage d'être plus en retrait du promontoire naturel afin de mieux respecter la topographie du site. Ces modifications auraient l'avantage de limiter les impacts visuels à partir de la Place d'Armes, plus particulièrement, du panorama existant le long des fortifications vers l'ouest.

En ce qui a trait au traitement architectural proposé, les solutions proposées nous apparaissent adéquates autant sur le plan de la conception que dans le choix des matériaux. Notons entre autres, une composition harmonieuse des ouvertures agencées avec des ailes constituées d'un basilaire en pierre calcaire et de façades de briques rouges tels que St-Louis de Gonzague ainsi que des étages supérieurs légèrement en retrait et traités en verre et en parement de métal (acier inoxydable ou aluminium) de manière à minimiser l'impact visuel et reprendre l'aspect des toitures métalliques de l'École St-Louis de Gonzague et du Centre d'accueil Nazareth.

Conclusion

En bref, le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec, est un défi majeur mettant en jeu la conservation et la mise en valeur de ce site exceptionnel qui remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry ainsi que dès le milieu du XIXe siècle, avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec.

Le projet tel que proposé aura pour avantage l'aménagement de plusieurs espaces verts, d'améliorer l'apparence des terrains située à l'arrière du développement à proximité des fortifications en retirant les stationnements de surfaces. Les aménagements à réaliser auront pour objectifs de respecter l'esprit de ces ouvrages défensifs en permettant au public d'apprécier les éléments caractéristiques des fortifications tels que la fosse, la contrescarpe et le glacis. Noter toutefois que toute construction sur l'ancien glacis des fortifications, notamment à l'aile nord, devra faire l'objet de fouilles préalables ou de surveillance archéologiques.

Cependant, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions qui soient conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales du milieu d'insertion. À cet effet, il serait privilégié de revoir le gabarit des nouvelles ailes et le nombre d'étages supplémentaire afin de préserver les liens privilégiés et historiques de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague et de l'ancien Centre d'accueil Nazareth avec l'ensemble institutionnel des Sœurs-de-la-Charité, une institution plus que séculaire, et les ouvrages militaires de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Recommandation

Considérant que le projet tel que proposé peut avoir un impact négatif sur le site patrimonial du Vieux-Québec, la Direction générale du patrimoine et des immobilisations souhaite obtenir l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur l'implantation, la volumétrie et le traitement architectural du projet de développement immobilier proposé sur le site de Saint-Louis-de-Gonzague.

Avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Date demande : 2018-03-02

Date avis : 2018-04-10

Avis

Demande d'autorisation préliminaire pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes daté du 8 février 2018.

Développement du site à des fins résidentielles

- ↳ Les 3 principaux bâtiments du site seront réhabilités en condominiums.
- ↳ Les ailes du gymnase et de l'école Saint-Louis-de-Gonzague seront rehaussées.
- ↳ Deux nouvelles constructions viendront compléter l'ensemble.
- ↳ Les stationnements seront enfouis sous les nouvelles constructions.
- ↳ Les constructions représentent 30% de la superficie du terrain.
- ↳ Préservation du couvert végétal actuel et aménagement d'espaces verts.

Démolition de l'annexe ajoutée au Foyer Nazareth en 1906, le reste du bâtiment sera restauré.

Construction d'un stationnement souterrain dissimulé sous les nouvelles constructions.

Construction de deux bâtiments.

Le Conseil formule un avis à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site. Le Conseil formule par ailleurs son avis en continuité de l'avis préliminaire formulé le 7 mars 2016 qui exposait la position du Conseil quant aux conditions à respecter pour rendre un projet acceptable sur ce site.

D'emblée, le Conseil est étonné de constater que plusieurs paramètres du projet proposé ne respectent pas les recommandations formulées dans son avis de mars 2016. Le Conseil entend donc réitérer sa position en précisant les conditions qui devraient guider le développement de ce site en fonction du caractère exemplaire d'un tel projet, de l'application d'une approche sensible, de la conservation de l'espace vert, de la réhabilitation des immeubles existants et de l'intégration des nouvelles constructions.

1. Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, le Conseil tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité. Pour ce faire, le projet doit être exemplaire à tous les niveaux en étant guidé par les meilleures pratiques qu'impose l'implication de l'État québécois, via le CHU, dans ce projet.

2. Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Conseil propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Conseil recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

3. La conservation de l'espace vert

Dans son avis de mars 2016, le Conseil considérait «qu'aucun nouvel immeuble ne devrait être construit à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu» et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification. Or, c'est exactement à cet endroit que le projet de construire une tour imposante et de grande dimension est envisagé, ce que le Conseil déplore.

4. Réhabilitation des immeubles existants

Le Conseil salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues.

Cependant, le Conseil formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- ↳ L'aile ouest propose une implantation inacceptable (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert), un volume beaucoup trop gros et un traitement architectural en rupture avec l'ensemble.
- ↳ L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité;
- ↳ L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :

- La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
- La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
- Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Séquence analyse : 2

Intervention : sans avis du CPCQ

Auteur : Mathieu Tanguay

Date analyse : 2018-04-30

Contexte

La Direction générale du Patrimoine et des immobilisations (DGPI) a obtenu l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec le 25 avril 2018. L'avis du CPCQ du 10 avril 2018 a été réalisé à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site.

Dans son avis, le Conseil mentionne qu'il souhaite préciser les conditions qui devraient guider le développement de ce site en fonction du caractère exemplaire d'un tel projet, de l'application d'une approche sensible, de la conservation de l'espace vert, de la réhabilitation des immeubles existants et de l'intégration des nouvelles constructions. Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, le Conseil tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité. Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Conseil propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Conseil recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

Analyse

La DGPI est généralement favorable aux recommandations du CPCQ notamment en saluant les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. La DGPI est aussi favorable à la recommandation du CPCQ de ne pas surhausser l'aile du gymnase afin de ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situé à proximité. Elle est aussi favorable à réduire l'impact (négatif) de l'aile nord sur le site, notamment en réduisant sa hauteur en éliminant les deux derniers niveaux traités en surhaussement. Elle est aussi favorable à ce que la topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier permettant d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) ainsi que l'utilisation d'un revêtement de maçonnerie pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

La DGPI est aussi en accord avec le CPCQ qui déplore le projet de construire une tour imposante et de grande dimension sur l'espace vert à l'angle des rues du Glacis et Richelieu. Cependant, la DGPI est indécise en ce qui a trait au développement de cet espace vert. La CPCQ recommande «qu'aucun nouvel immeuble ne devrait être construit à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu» et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification. La DGPI quant à elle, bien qu'elle privilégie que cet espace demeure non construit, elle demeure a priori disponible à réévaluer une proposition de construction de l'aile ouest sur la partie Est de l'espace vert « qui préserverait une partie de cet espace », telle que l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction ne pourrait toutefois excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues.

En bref, la DGPI recommande de faire parvenir au demandeur une lettre de commentaires préliminaires qui reprend les avis du CPCQ. En ce qui concerne la construction de l'aile ouest, le Ministère souhaite faire parvenir au demandeur ses intentions, en mentionnant notamment qu'il est a priori défavorable à la construction de l'aile ouest à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu», et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification. Le Ministère demeure par contre disponible à réévaluer la demande de cette nouvelle construction lorsque la réhabilitation des

immeubles existants et la construction de l'aile nord seront réalisées. Ceci afin de permettre au Ministère de réévaluer l'impact du projet sur ce site exceptionnel du Vieux-Québec lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Cette construction ne devrait toutefois pas dépasser l'air de bâtiment illustré par l'implantation de l'Option B de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et ne pas surpasser en hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues. Ceci afin que la construction puisse être traitée et s'apparenter à une nouvelle aile de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues.

Recommandation

La Direction générale du patrimoine et des immobilisations recommande de transmettre les commentaires énoncés ci-haut au demandeur afin qu'il nous soumette un nouveau projet susceptible de recevoir une autorisation.

Séquence analyse : 3

Intervention : avec avis du CPCQ

Auteur : Mathieu Tanguay

Date analyse : 2018-06-15

Contexte

La Direction générale du Patrimoine et des immobilisations (DGPI) a obtenu l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec le 25 avril 2018. L'avis du CPCQ du 10 avril 2018 a été réalisé à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site. Le présent projet de Hatem+D+EBA architectes daté du 20 juin 2018 a été révisé selon les commentaires de la CUCQ.

La Direction générale du Patrimoine et des immobilisations (DGPI) souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. À cet effet, le présent site à l'étude est extrêmement représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le ministère doit s'assurer que le projet de développement résidentiel proposé n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec.

Analyse

Dans le document de présentation de Hatem+D+EBA architectes daté du 13 juin 2018, le demandeur réitère que la conservation et la réutilisation des bâtiments existants font partie intégrante du projet. La représentation du projet (plans, coupes et 3D) est sensiblement la même que sur la version du 8 février 2018, mais le traitement architectural est plus affirmé. Le projet prévoit toujours construire 205 logements et 260 cases de stationnements.

1. L'Aile Saint-Louis-de-Gonzague

L'Aile Saint-Louis-de-Gonzague ne sera pas surhaussée. Le dernier étage est revêtu d'un parement gris métallisé clair comme les couvertures des bâtiments avoisinants. Ce gris métallisé clair est repris également pour les fenêtres et les balcons (?) pour respecter le caractère d'ensemble.

2. L'Aile du gymnase

L'Aile du gymnase prévoit toujours l'ajout deux étages traités en verre et transparence avec meneaux de couleur gris métallisé clair.

3. L'aile à Ouest

Le projet prévoit toujours construire une nouvelle aile à l'ouest de l'École Saint-Louis-de-Gonzague à l'angle des rues Richelieu et des Glacis. Son implantation a été révisée pour cadrer avec l'implantation de l'option B de l'étude d'impact patrimoniale. Son implantation crée une cour intérieure avec les ailes de l'ancienne école et rappelle selon le demandeur la typologie des grands immeubles institutionnels. La tour résidentielle accolée à l'école a toujours une hauteur de 11 étages, soit approximativement 35 m et dont le dernier étage occupe que 60% de l'air du bâtiment. La brique rouge a été limitée aux 5 premiers étages et suit la topographie du terrain. Le niveau le plus bas (soubassement) étant revêtu de pierre calcaire. La partie haute du volume a été traitée en verre, ainsi qu'en panneaux et lames de métal gris métallisé clair. Le projet prévoit aussi l'insertion de balcons semi-encastés à la tour résidentielle, bien que ces éléments soient étrangers au contexte patrimonial du Vieux-Québec.

4. L'Aile Nord dans le prolongement de l'aile arrière de l'école Saint-Louis-de-Gonzague

Le projet prévoit une construction de sept (7) étages avec une avancé sur pilotis et une piscine sur le toit. Cette construction se situe à environ 50 mètres du demi-bastion du Coteau de la Potasse. Le parement des cinq premiers étages serait en pierre calcaire avec des ouvertures de dimensions traditionnelles et avec balcons intégrés avec garde-corps en verre (loggias). Les deux derniers étages et les trois étages sur pilotis seraient traités en verre et transparence avec meneaux de couleur gris métallisé clair.

5. Le stationnement sous-terrain et les accès au stationnement

Le projet a été revu afin de retirer le stationnement pour visiteurs sous la place publique à l'angle des rues Richelieu et des Glacis. Le stationnement a été revu pour conserver les trois arbres matures du côté de la rue des Glacis. Un seul accès au stationnement est maintenu, soit entre le foyer Nazareth et l'aile ouest. Le projet offre à présent 260 cases de stationnement.

En bref, la présente version du projet datée du 13 juin 2018 (pour présentation du 20 juin 2018) n'a pas été modifiée selon les commentaires préliminaires du Ministère datés du 2 mai 2018. L'aile du gymnase demeure surélevée de deux étages. L'aile nord a toujours un impact trop important notamment en préservant ces deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements, et en ne modifiant pas les hauteurs en escalier afin d'épouser la topographie en pente du site. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques. Cependant, le parement des cinq premiers étages de cette aile serait en pierre calcaire pour accroître son intégration avec les immeubles existants.

L'aile à l'ouest à l'angle des rues Richelieu et des Glacis a été révisée pour cadrer avec l'implantation de l'option B de l'étude d'impact patrimoniale, mais sa hauteur de 11 étages, soit approximativement 35 m, excède la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues et les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec. Le projet prévoit aussi l'insertion de balcons semi-encastés à la tour résidentielle qui sont étrangers aux caractéristiques patrimoniales du Vieux-Québec.

Conclusion

En bref, le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague s'insère dans un site exceptionnel qui remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry ainsi que dès le milieu du XIXe siècle, avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec. Le projet tel que proposé aura pour avantage l'aménagement de plusieurs espaces verts en retirant les stationnements de surfaces, cependant, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions qui soient conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales du milieu d'insertion. À cet effet, il serait privilégié de revoir le gabarit des nouvelles ailes afin de préserver les liens privilégiés et historiques de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague et de l'ancien Centre d'accueil Nazareth et les ouvrages militaires de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Recommandation

Considérant que le projet tel que proposé peut avoir un impact négatif sur le site patrimonial du Vieux-Québec, la Direction générale du patrimoine et des immobilisations souhaite obtenir l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur l'implantation, la volumétrie et le traitement architectural du projet de développement immobilier proposé sur le site de Saint-Louis-de-Gonzague.

Recommandation

À venir.

Séquence analyse :

4

Intervention : sans avis du CPCQ

Auteur :

Mathieu Tanguay

Date analyse : 2018-07-04

Contexte

Demande d'audition de CAMACO pour présentation du 20 juin 2018 au CPCQ.

Analyse

Le rapport d'audition du CPCQ daté du 22 juin 2018 mentionne notamment que :

Le demandeur a présenté une version révisée du projet de requalification architecturale et urbaine du site de l'École Saint-Louis-de-Gonzague et du Centre d'accueil Nazareth inclus dans le site patrimonial du Vieux-Québec et à la limite des fortifications. Ce nouveau projet a fait l'objet, selon le demandeur, d'une approbation de la Ville pour :

- L'implantation.
- Les hauteurs.
- Le traitement architectural.

Il répond selon le demandeur aux exigences de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) qui avait demandé des modifications au projet initial. Le demandeur a formé un groupe de travail auquel participaient Patri-Arch, des représentants du ministère de la Culture et des Communications, de Parcs Canada et de la Ville de Québec. Une conseillère en patrimoine culturel représentante du promoteur ainsi que de deux architectes de la firme mandatée pour le projet faisaient également partie de ce groupe.

Le projet révisé prévoit la restauration des bâtiments existants, un surhaussement de deux étages et deux nouvelles constructions. Il compte 200 unités d'habitations, dont environ 1/3 dans les bâtiments existants et 2/3 dans les nouvelles constructions.

Considérant que le rapport d'audition n'apporte aucun nouvel élément qui pourrait modifier les commentaires de l'avis du CPCQ du 10 avril 2018 et du 20 juin 2018, la DGPI recommande de faire parvenir au demandeur une lettre de commentaires préliminaires qui réitère les commentaires du 2 mai 2018.

Dans la lettre de commentaires préliminaires, la DGPI souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. À cet effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague est extrêmement représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment aux ouvrages de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le projet de développement résidentiel proposé doit s'assurer qu'il n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. À cet effet, la DGPI réitère les commentaires formulés dans sa lettre du 2 mai 2018, qu'elle souhaite reprendre dans son intégralité.

Recommandation

La Direction générale du Patrimoine et des immobilisations recommande de transmettre les commentaires énoncés ci-haut au demandeur afin qu'il nous soumette un nouveau projet susceptible de recevoir une autorisation.

Séquence analyse : 5

Intervention : sans avis du CPCQ

Auteur : Mathieu Tanguay

Date analyse : 2019-02-13

Contexte

Suite à une rencontre avec la Direction générale du patrimoine et des immobilisations au début du mois de février 2019, le demandeur a présenté le 12 février 2019 une version révisée du projet de requalification architecturale et urbaine du site de l'École Saint-Louis-de-Gonzague et du Centre d'accueil Nazareth inclus dans le site patrimonial du Vieux-Québec et à la limite des fortifications.

Pour atténuer les hauteurs, le projet propose un léger retrait dans le bâtiment en partie haute au Nord de manière, selon le demandeur, à minimiser l'impact visuel du bâtiment à partir de la basse-ville. : « Ce retrait répond bien au langage «en escalier» déjà présent dans le projet. Ce retrait contribue également à répondre à la topographie existante ». CAMACO INC. « La possibilité d'avoir une piscine pour les résidents a été proposée initialement. Un toit vert pourrait également remplacer la piscine créant de belles vues pour les résidents ». CAMACO INC. « Un retrait dans la sur hauteur du gymnase par rapport à la rue et par rapport aux fortifications a été prévu. L'impact visuel de l'ajout au toit est grandement diminué. » CAMACO INC.

Analyse

Le projet révisé du 12 février 2019 est quasi similaire à ce qu'il a été proposé dans la version du 13 juin 2018 et peu de modifications ont été apportées pour répondre aux commentaires du ministère dans sa lettre du 5 juillet 2018; à savoir notamment à ce que le projet ne doit pas affecter les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec. En effet, la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

On réitère ainsi que l'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée, même si on considère un retrait des surhauteurs par rapport aux fortifications. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications situées à proximité. L'aile nord a également un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble, avec ou sans, piscine. La hauteur devrait être réduite en éliminant les deux derniers niveaux traités comme des surhaussements. La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.

Le DGPI est toujours défavorable à la construction d'une tour résidentielle de 11 étages de 35 mètres à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Le projet bien que pourvu d'un léger retrait dans un angle de la partie haute au Nord est beaucoup trop haut. D'ailleurs ce retrait complexifie la volumétrie de l'ensemble. On réitère ainsi que la hauteur de cette construction ne devrait pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzague afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

En conclusion, les modifications apportées dans la version du 12 février 2019 ne répondent pas aux commentaires formulés par le ministère dans sa lettre du 5 juillet 2018. Conséquemment, la Direction générale du patrimoine et des immobilisations est défavorable à la réalisation de ce projet et ne recommande pas l'émission de l'autorisation demandée.

Recommandation

À venir.

Séquence analyse :	6	Intervention :	sans avis du CPCQ
Auteur :	Mathieu Tanguay	Date analyse :	2019-05-09

Contexte

La ministre refuse dans son avis du 6 mai 2019, la construction d'une nouvelle tour de 11 étages (36 mètres) qui serait situé dans l'espace vert actuel à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. La ministre autorise la réhabilitation en condominiums des trois principaux bâtiments du site ainsi que les autres ajouts proposés, à l'exception de la tour de 10 étages. Suite à cet avis, une lettre d'intention de refus du projet sera envoyée au demandeur.

Analyse

à suivre

Séquence analyse :	7	Intervention :	avec avis du CPCQ
Auteur :	Mathieu Tanguay	Date analyse :	2019-07-30

Contexte

Le Ministère a refusé dans son avis du 6 mai 2019 la construction d'une nouvelle tour de 11 étages (36 mètres) qui serait située dans l'espace vert actuel à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. La ministre autorise la réhabilitation en condominiums des trois principaux bâtiments du site ainsi que les autres ajouts proposés, à l'exception de la tour de 11 étages. À la suite de cet avis, une lettre d'intention de refus du projet a été envoyée au demandeur le 15 mai 2019. Le 30 juillet 2019, l'architecte nous a transmis une nouvelle proposition de développement du site. La présente séquence vise à analyser la cette proposition et plus particulièrement, la nouvelle implantation du stationnement avec son accès sur la côte de Potasse et de la volumétrie de l'immeuble de l'aile nord.

Analyse

Le projet révisé en date du 30 juillet 2019 intègre un stationnement souterrain entre l'ancienne école et le foyer Nazareth. La largeur du stationnement empiète d'environ 53 m.ca (570 pi.ca) dans la zone d'inventaire archéologique. (Voir plan). Un stationnement était déjà prévu à cet endroit dans l'ancienne proposition, le projet prévoit maintenant "de coller" celui-ci le plus possible sur le foyer Nazareth et d'optimiser la largeur afin de minimiser son impact à proximité des fortifications. Ce petit élargissement permet, selon le promoteur, d'obtenir un nombre de cases suffisant pour compenser le retrait du stationnement, anciennement prévu sous la zone de parc au coin des rues Richelieu et des Glacis. Cette proposition a l'avantage de retirer l'allée d'accès pour le stationnement situé à l'avant du foyer Nazareth et de relocaliser l'accès sur la côte de la potasse (voir images). Le promoteur croit que cette option est avantageuse, car elle minimise les voitures sur le site et facilite la circulation, en plus de laisser libre la zone verte du côté du Parc. Le promoteur souhaite connaître notre avis sur l'emplacement de cette entrée face au Comptoir Emmaus.

En ce qui concerne l'immeuble de l'aile nord, le projet retire les deux derniers étages en surhaussement afin d'harmoniser les hauteurs. Il s'agit après du retrait de la tour de 11 étages, d'un gain énorme pour la qualité du projet. Les autres versions créaient un mur très haut de sept et huit à la base du glacis des fortifications. Cependant, pour limiter la perte de superficie de ces surhaussements, l'immeuble est plus large en reprenant du côté ouest (vers le Foyer Nazareth), la même largeur excédentaire au droit de la façade de l'aile arrière de l'École Saint-Louis-de-Gonzague. L'idée des hauteurs et des terrasses en "escalier" qui s'inspirent des

aménagements de l'époque des religieuses tels que proposés apparaît également intéressante du point de vue du promoteur. En bref, le promoteur souhaite obtenir l'avis du Ministère sur l'implantation du stationnement et la volumétrie de l'immeuble de l'aile nord.

La Direction générale du patrimoine est généralement favorable aux modifications apportées au projet, à l'exception de la trop grande proximité de la nouvelle construction avec le Foyer Nazareth. Le projet devrait préserver la topographie naturelle du glacis et créer un dégagement adéquat au périmètre du Centre d'accueil Nazareth (1868 et 1869) qui témoigne de la présence militaire du site. Considérant que le projet de développement immobilier tel que proposé sur le site de Saint-Louis-de-Gonzague peut toujours avoir un impact négatif sur le site patrimonial du Vieux-Québec, la Direction générale du patrimoine souhaite obtenir l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'implantation du stationnement et la volumétrie de l'aile nord.

Quant au traitement architectural, il sera analysé dans un deuxième temps. Le Conseil sera alors consulté sur cette question.

Recommandation

À venir.

Avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Date demande : 2019-07-31

Date avis : 2019-08-09

Avis

POSITION DU CONSEIL

Le Conseil formule 4 recommandations pour répondre à la demande d'opinion du Ministère sur cette proposition préliminaire. Le Conseil formule ces recommandations à la lumière des deux avis antérieurs qu'il a formulés pour ce projet (7 mars 2016 et 10 avril 2018), ainsi que d'une audition avec le promoteur (20 juin 2018).

1. Exiger un plan d'ensemble

Le Conseil considère que les changements importants qui ont été apportés au projet, tant dans les paramètres fixés par les autorités que dans les propositions du promoteur, imposent qu'un plan d'ensemble soit élaboré afin d'assurer le développement cohérent de toutes les composantes et ainsi éviter une gestion au cas par cas des modifications. Ce plan d'ensemble devrait inclure :

- a) Un concept de traitement architectural cohérent, fondé sur un objectif d'intégration des nouvelles composantes avec l'existant;
- b) Des orientations claires quant au traitement des toitures, qu'il convient de considérer comme des façades, particulièrement visibles dans le secteur;
- c) Un plan d'aménagement paysager permettant, entre autres, de préciser comment sera traité l'espace vert où avait été projeté une tour. Un tel plan devrait avoir pour objectif d'optimiser l'accessibilité aux espaces ouverts existants, valoriser les occupations historiques du site et atténuer les impacts visuels de certaines composantes (stationnements, voies d'accès).
- d) Un scénario précis pour la construction du stationnement souterrain et son accès. Considérant que des mesures préventives de surveillance archéologique seront mises en place pour les excavations, le Conseil considère que l'intégration du stationnement à cet endroit est acceptable. Cependant, il s'interroge quant à l'emplacement à privilégier pour aménager l'entrée du stationnement. Certains documents indiquent toujours une entrée et une longue allée d'accès connectée à la rue des Glacis et longeant l'avant de l'ancien foyer Nazareth alors que d'autres proposent une entrée dans la côte de la Potasse. Le Conseil serait davantage favorable à cette seconde option, bien que des simulations visuelles plus précises doivent être exigées pour évaluer clairement l'impact visuel de cet aménagement.

2. Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)

Tel que formulé dans son avis antérieur, le Conseil n'est pas favorable au surhaussement de ce bâtiment. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas altérer l'appréciation des fortifications situées à proximité. En effet, et tel que recommandé dans l'inventaire des perspectives visuelles du site patrimonial du Vieux-Québec (p. 68), il faut éviter d'empiéter davantage sur le dégagement horizontal souhaitable entre les fortifications et toutes constructions du côté extérieur des murs.

3. Implantation et traitement architectural de l'aile nord

Afin d'assurer une intégration acceptable de cette nouvelle aile, le Conseil recommande de :

- a) Dégager la façade est de l'ancien foyer Nazareth par un maintien d'un recul suffisant pour assurer son appréciation. Un passage est néanmoins possible, mais devra être traité avec sobriété et avec un objectif d'impact minimal.
- b) Revoir l'implantation et la volumétrie de la façade nord projetée. Le Conseil recommande de :
 - ↳ Éliminer le porte-à-faux des premiers niveaux afin de récupérer ces espaces pour des superficies intérieures;
 - ↳ Réduire la hauteur du volume actuellement traité comme un bloc de verre afin de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie.
 - ↳ Assurer une continuité du traitement architectural avec l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un

rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente.

4. Demandes d'avis au Conseil

Le Conseil recommande que les versions subséquentes du projet lui soient soumises pour analyse, compte tenu de l'importance de ce projet et de son impact sur le site patrimonial du Vieux-Québec.

Séquence analyse : 8

Intervention : sans avis du CPCQ

Auteur : Stéphanie Simard

Date analyse : 2019-07-30

Contexte

L'excavation pour le stationnement sous-terrain et son accès peut avoir un impact sur le patrimoine archéologique du site patrimonial du Vieux-Québec.

L'intervention sera réalisée dans le périmètre du site de l'Îlot Gonzague-Nazareth, en partie sur les limites du site CeEt-292.

Analyse

Une intervention archéologique a eu lieu en 2017 sur ce terrain en lien avec le projet de développement. À l'emplacement prévu pour le stationnement, deux opérations ont été fouillées. Les résultats obtenus ont mené les archéologues à recommander une surveillance archéologique pour l'ensemble des excavations réalisées dans ce secteur.

Recommandations tirées du rapport d'Artefactuel, 2017 (source 6320):

Devant la présence d'anciens vestiges et ouvrages militaires remontant potentiellement jusqu'à la fin de l'époque française, couplée à celle de sols intègres, il serait pertinent de mieux préciser et caractériser le potentiel archéologique identifié par l'intervention archéologique dont fait état le présent rapport. Toutefois, il est à noter que devant l'immensité et la profondeur des remblais de terres liés au glacis et à son allonge, nous recommandons une surveillance ponctuelle lors des travaux d'excavation mécanique, afin de compléter les informations sur l'ouvrage du glacis et la déposition de sols datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle observés sous le glacis. Ainsi, pour l'ancienne cour d'école à l'ouest du bâtiment portant le no civique 980, rue Richelieu, ainsi que pour le secteur immédiatement à l'est de l'ancien orphelinat Nazareth portant le no civique 715, rue des Glacis, notre recommandation est d'assurer une surveillance durant les travaux d'excavation.

Condition(s)

- Réaliser une supervision archéologique de l'ensemble des excavations.
- Advenant la découverte de niveaux archéologiques en place ou de vestiges immobiliers, arrêter les travaux dans un périmètre permettant de limiter l'impact sur la découverte et informer le Ministère sans délai.
- Des mesures d'atténuation qui permettront de minimiser l'impact du projet sur le patrimoine archéologique devront être proposées au Ministère. Par ailleurs, toute intervention sur les vestiges mis au jour devra faire l'objet d'une demande de modification à la présente autorisation.
- Les travaux pourront reprendre uniquement lorsque le Ministère l'aura autorisé.

Séquence analyse : 9

Intervention : avec avis du CPCQ

Auteur : Mathieu Tanguay

Date analyse : 2020-02-21

Contexte

La Direction générale du patrimoine (DGP) a obtenu un nouvel avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur le projet de développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague dans le site patrimonial du Vieux-Québec le 20 février 2020. L'avis fait suite à une audition de M. Louis Martin, président, Ogesco construction et M. Étienne Bernier, Hatem+D+EBA architectes, le 22 janvier 2020. Lors de cette audition, les demandeurs soulignent qu'ils sont toujours en discussion avec le CHU de Québec pour l'achat du terrain et des bâtiments et qu'un délai additionnel leur a été alloué jusqu'à la mi-février pour finaliser l'offre d'achat. L'offre préliminaire était de 4 millions \$ et à la suite du nouveau montage financier celle-ci est maintenant de 1,5 million \$ et l'objectif de l'ajout de deux étages au bâtiment D permettrait de faire avancer cette négociation. À cet effet, le demandeur a présenté une nouvelle proposition de développement datée de janvier 2020 et maquette. Le rapport d'audition est daté du 4 février 2020. La présente séquence vise à analyser la cette proposition, et plus particulièrement, l'ajout d'étages supplémentaires sur les bâtiments existants et de la nouvelle construction de l'immeuble de l'aile nord.

Analyse

Le projet révisé en date de janvier 2020 est un recul par rapport à la version du 30 juillet 2019, notamment en ce qui concerne la nouvelle construction de l'aile nord, où l'on retirait les deux derniers étages en surhaussement. Il s'agissait après le retrait de la tour de 11 étages, d'un gain à la qualité du projet. On propose maintenant de surhausser cette nouvelle construction de deux étages et également de surhaussement d'un étage de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, en retirant ces éléments caractéristiques patrimoniaux dont sa couverture mansardée typique à son style architectural, ainsi que de surhausser de deux étages l'ancien gymnase situé à proximité des fortifications.

L'avis du Conseil du patrimoine culturel recommande de refuser le surhaussement de deux étages de verre afin de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie du site et mieux s'harmoniser avec le gabarit du foyer Nazareth; d'éliminer le porte-à-faux (des premiers niveaux) et favoriser un traitement architectural en cohérence avec l'école Saint-Louis-de-Gonzague; de réduire le passage en verre à un étage, au niveau du rez-de-chaussée, entre la nouvelle construction et le foyer Nazareth ou créer un passage souterrain afin de minimiser l'impact sur le foyer. Il recommande de refuser le surhaussement d'un étage de l'école Saint-Louis-de-Gonzague qui a déjà cinq étages en façade sud et sept étages en façade nord. Il recommande également de refuser le surhaussement de deux étages de l'ancien gymnase afin de ne pas altérer davantage l'appréciation des fortifications situées à proximité.

La lettre de commentaires préliminaires du Ministère daté du 29 août 2019 était favorable à la version du 30 juillet 2019 qui ne surhaussait pas l'aile nord ni l'école Saint-Louis-de-Gonzague. Cependant, la lettre était favorable au surhaussement de deux étages au-dessus de l'ancien gymnase, à condition de créer un retrait plus important et significatif tout autour des étages et de fournir des perspectives visuelles à partir de la rue. Conséquemment, la Direction des opérations en patrimoine recommande de faire parvenir au demandeur une version révisée de la lettre du 29 août 2019 incluant certaines précisions formulées dans l'avis du Conseil.

En bref, nonobstant ce qui a été mentionné dans les lettres de commentaires préliminaires antérieures, la Direction des opérations en patrimoine recommande de préciser certains commentaires afin que le demandeur puisse poursuivre le développement du projet.

1. Surhaussement de l'ancien gymnase (Bâtiment A)

Le Ministère est toujours favorable au surhaussement de deux étages au-dessus de l'ancien gymnase, tant qu'il sera démontré que la hauteur de ce surhaussement ne dépassera pas celle de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague. Il réitère d'intégrer un retrait plus important et significatif tout autour des étages et plus particulièrement du côté des fortifications, afin de diminuer l'impact visuel de cette intervention et éviter d'empiéter davantage sur le dégagement des fortifications. De plus, il sera nécessaire de fournir des perspectives visuelles à partir de la rue.

2. Surhaussement de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague (Bâtiment B)

Le Ministère est défavorable au surhaussement d'un étage de l'école Saint-Louis-de-Gonzague qui a déjà cinq étages en façade sud et sept étages en façade nord. Cette intervention aurait un impact négatif sur ce bâtiment institutionnel de valeurs patrimoniales indéniables, construit à partir de 1899 selon les plans de l'architecte David Ouellet et en lien avec l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

3. Surhaussement de la nouvelle construction de l'aile nord (Bâtiment D)

Le Ministère est défavorable au surhaussement de la nouvelle construction de l'aile nord. L'absence de ces étages permettra de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie du site et mieux s'harmoniser avec le gabarit de l'ancien Foyer Nazareth (1868 et 1869) qui témoigne de la présence militaire du site. Il demande à revoir le porte-à-faux afin de favoriser un traitement architectural en cohérence avec l'école Saint-Louis-de-Gonzague, notamment par un rythme d'ouvertures et une matérialité conséquente. Il demande de préserver la topographie naturelle du glacis, de conserver un dégagement adéquat entre la nouvelle construction et le foyer Nazareth et de réduire le passage en verre entre ces constructions à un étage, au niveau du rez-de-chaussée, ou créer un passage souterrain afin de minimiser l'impact sur le foyer.

Considérant que le projet de développement immobilier tel que proposé sur le site de Saint-Louis-de-Gonzague peut toujours avoir un impact négatif sur le site patrimonial du Vieux-Québec, la Direction des opérations en patrimoine a recommandé à la Directrice générale du patrimoine recommande de transmettre une lettre d'intention de refus au demandeur qui aura un délai de 30 jours pour nous revenir avec de nouveaux éléments.

Recommandation

La Directrice générale du patrimoine recommande de transmettre une lettre d'intention de refus au demandeur le 1 mai 2020. Après plus de 30 jours et sans nouveaux éléments, la Direction des opérations en patrimoine recommande à la Directrice générale du patrimoine de transmettre une lettre de refus au demandeur.

Avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec

Date demande : 2020-01-22

Date avis : 2020-02-20

Avis

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

Le Conseil formule un avis défavorable à la nouvelle proposition présentée le 22 janvier 2020. Il s'appuie sur une audition avec le promoteur et son architecte ainsi qu'une visite du site. Le projet a également fait l'objet de trois avis préliminaires (7 mars 2016, 10 avril 2018 et 6 août 2019) et d'une audition (20 juin 2018).

Rappel de la position du Conseil

Le Conseil réitère les commentaires formulés précédemment et qui se résument ainsi :

- ↳ conservation des immeubles existants compte tenu de leur intérêt patrimonial;
- ↳ l'aile du gymnase (bâtiment A) ne devrait pas être surhaussée;
- ↳ le Conseil ne s'oppose pas à la construction de nouveaux immeubles sur le site, mais à certains endroits seulement et à certaines conditions. Le gabarit d'une nouvelle construction sur la portion arrière du site devrait s'inscrire en harmonie avec ceux du foyer Nazareth et de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, en plus de respecter le profil général du site patrimonial du Vieux-Québec;
- ↳ préservation de l'espace vert : aucune construction à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues de Glacis et Richelieu.

Nouvelle proposition (version du 20 janvier 2020)

À la lumière de la nouvelle proposition et en cohérence avec les avis précédents, le Conseil formule les recommandations suivantes :

Surhaussement des bâtiments A et B

- ↳ refuser le surhaussement de deux étages du bâtiment A afin de ne pas altérer davantage l'appréciation des fortifications situées à proximité;
- ↳ refuser le surhaussement d'un étage du bâtiment B (école Saint-Louis-de-Gonzague) qui a déjà cinq étages en façade sud et sept étages en façade nord;
- ↳ la nouvelle construction du Théâtre Capitole, située en face, ne devrait pas devenir la nouvelle référence pour les projets de développement du secteur. En effet, ce secteur du Vieux-Québec est déjà densifié au maximum, et ce, malgré qu'il soit particulièrement sensible, en raison de la proximité des fortifications, de la redoute Dauphine, des Nouvelles-Casernes, de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité et bien sûr, du foyer Nazareth situé sur le site.

Bâtiment D

- ↳ refuser le surhaussement de deux étages de verre afin de poursuivre le traitement en escalier que dicte la topographie du site et mieux s'harmoniser avec le gabarit du foyer Nazareth;
- ↳ éliminer le porte-à-faux des premiers niveaux et favoriser un traitement architectural en cohérence avec l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- ↳ réduire le passage en verre à un étage, au niveau du rez-de-chaussée, entre la nouvelle construction et le foyer Nazareth ou créer un passage souterrain afin de minimiser l'impact sur le foyer.

Traitement architectural

- ↳ exiger un plan d'ensemble pour le traitement architectural, pour la voie d'accès et le stationnement, ainsi que pour l'aménagement paysager du site incluant l'ancien parc scolaire situé à l'est et le glacis le long des fortifications.

Conclusion

Dernier geste administratif : Demande en instance de refus (COVID-19)

Date geste : 2020-04-29

Date autorisation :

Exigences remplies :

Chargé de projet :

Mathieu Tanguay



Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 2 mai 2018



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant le projet, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial du Vieux-Québec. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine et des immobilisations, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Mathieu Pineault

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. Mme Sophie Richard, directrice de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par intérim
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec

Le Ministère formule un avis à partir des documents de présentation de Hatem+B+EBA architectes (8 février 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018) et de visites du site. Le Ministère entend préciser les conditions qui devraient guider le développement de ce site exceptionnel du Vieux-Québec, en fonction du caractère exemplaire d'un tel projet, de l'application d'une approche sensible, de la conservation de l'espace vert, de la réhabilitation des immeubles existants et de l'intégration des nouvelles constructions.

Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec, le Ministère tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Ministère propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Ministère recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

La conservation de l'espace vert

Le Ministère privilégie de préserver l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification.

Réhabilitation des immeubles existants

Le Ministère salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Ministère formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité.
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Construction de l'aile ouest

Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert). Le projet proposé est beaucoup trop gros et a un traitement architectural en rupture avec l'ensemble. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord avant de réévaluer sa position; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact de cette aile sur le site réhabilité. Le cas échéant, cette construction devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et préserver une partie de cet espace à l'ouest, tel représenté sur l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'École Saint-Louis-de-Gonzagues afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 5 juillet 2018



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

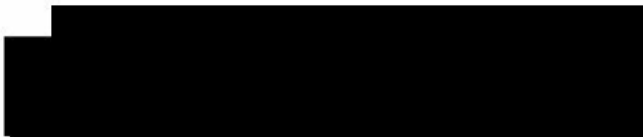
Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant la version du projet daté du 20 juin 2018, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine et des immobilisations, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Martin Pineault

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. M^{me} Sophie Richard, directrice de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par intérim
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague
situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec

Le Ministère formule ces commentaires à partir des documents de présentation du projet révisé de Hatem+B+EBA architectes (20 juin 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018), de visites du site ainsi que du rapport d'audition du Conseil du patrimoine culturel (22 juin 2018). Le Ministère souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. À cet effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague est extrêmement représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment aux ouvrages de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853).

Conséquemment, le Ministère doit s'assurer que le projet de développement résidentiel proposé n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. À cet effet, le Ministère réitère ses commentaires formulés dans sa lettre du 2 mai 2018, qu'il reprend dans son intégralité.

Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec, le Ministère tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Ministère propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Ministère recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

La conservation de l'espace vert

Le Ministère privilégie la préservation de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification.

Réhabilitation des immeubles existants

Le Ministère salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Ministère formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité.
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Construction de l'aile ouest

Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert). Le projet proposé est beaucoup trop gros et a un traitement architectural en rupture avec l'ensemble. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord avant de réévaluer sa position; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact de cette aile sur le site réhabilité. Le cas échéant, cette construction devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et préserver une partie de cet espace à l'ouest, tel que représenté sur l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzagues afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.



**134418_Développement immobilier
Saint-Louis-de-Gonzague_analyse archéo**

Olivier Roy A : Mathieu Tanguay

2019-07-31 13:59

Cc : Stéphanie Simard

Bonjour Mathieu,

À la suite de la validation d'Isabelle de l'analyse archéo et des conditions proposées pour le projet cité en titre, Isabelle m'a demandé de modifier quelque peu l'une des conditions (ajout en rouge ci-dessous) :

Conditions archéo :

- Réaliser une supervision archéologique de l'ensemble des excavations.
- Advenant la découverte de niveaux archéologiques en place ou de vestiges immobiliers , arrêter les travaux **dans un périmètre permettant de limiter l'impact sur la découverte** et informer le Ministère sans délai.
- Des mesures d'atténuation qui permettront de minimiser l'impact du projet sur le patrimoine archéologique devront être proposées au Ministère. Par ailleurs, toute intervention sur les vestiges mis au jour devra faire l'objet d'une demande de modification à la présente autorisation.
- Les travaux pourront reprendre uniquement lorsque le Ministère l'aura autorisé.

Le tout est donc complet et validé.

Bonne journée!

Olivier Roy

Archéologue

Direction de l'archéologie
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342, poste 7010

Courriel : olivier.roy@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Patricia Lévesque

De: Sylvie.Lapointe@mcc.gouv.qc.ca de la part de dgpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 15 mai 2019 13:25
À: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Objet: École Saint-Louis-de-Gonzague
Pièces jointes: 33479_St_Louis_Gonzague_signee.pdf

Bonjour [REDACTED]

Je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe en lien avec le sujet en titre. Vous recevrez l'originale par courrier dans les prochains jours.

Nous vous souhaitons une bonne journée

HTTP: Missing resource string33479_St_Louis_Gonzague_signee.pdfHTTP: Missing resource string

Cordialement,

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352
Courriel : dqpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Patricia Lévesque

De: Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 5 juillet 2018 15:35
À: [REDACTED]
Cc: Andree Gagne; Roger.Chouinard@ville.quebec.qc.ca
Objet: MCC_ Site Saint-Louis-de-Gonzague_134418
Pièces jointes: 134418-LetComPrel_20180705.pdf

Québec, le 5 juillet 2018

Monsieur [REDACTED]

[REDACTED]

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires _ projet daté du 20 juin 2018

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant la version du projet daté du 20 juin 2018, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

HTTP: Missing resource string134418-LetComPrel_20180705.pdfHTTP: Missing resource string

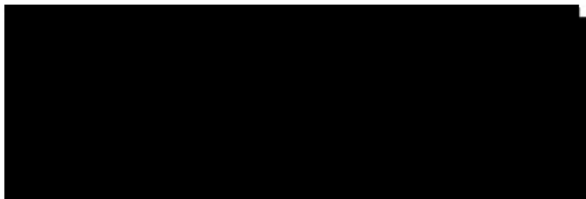
Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 15 mai 2019



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis d'intention de refus
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5
Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Pour faire suite à l'analyse de votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet, nous vous informons que le Ministère n'a pas l'intention d'accorder l'autorisation tel que demandé.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la construction d'une tour résidentielle de 11 étages et d'environ 35 mètres de hauteur à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu. Le Ministère estime que cette construction, présentant un volume beaucoup trop gros et un traitement architectural en rupture avec l'ensemble, à proximité de l'école Saint-Louis-de-Gonzague et le Centre d'accueil Nazareth aura un impact négatif sur leurs valeurs patrimoniales reconnues et documentées de ce secteur clé du Vieux-Québec. De plus, il considère que l'espace vert et l'aménagement de jardins-terrasses en pente à l'emplacement projeté pour la tour sont typiques de l'occupation des Sœurs de la Charité de Québec. Il s'agit également de l'un des rares espaces constitués d'arbres matures toujours présents dans ce secteur du Vieux-Québec.

... 2

Le Ministère souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. L'UNESCO utilise le concept de valeur universelle exceptionnelle pour expliquer l'inscription d'une ville sur la liste du patrimoine mondial. À cet effet, le site d'exception de Saint-Louis-de-Gonzague, lié notamment au patrimoine militaire associé au Vieux-Québec, est représentatif et contributif de ces valeurs universelles exceptionnelles. Il estime également que l'effet cumulatif d'immeubles en hauteur dans ce secteur du site patrimonial aurait des conséquences négatives sur les caractéristiques patrimoniales du site du Vieux-Québec.

À ce titre, bien que le Ministère ne s'oppose pas au développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague à des fins résidentielles, il considère que le projet d'ensemble résidentiel proposé devrait être contributif et en adéquation avec le caractère historique spécifique du Vieux-Québec.

Malgré l'intention de refuser l'érection d'une tour de 11 étages à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, le Ministère est généralement favorable à la réhabilitation en condominiums de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, de son gymnase ainsi que du Centre d'accueil Nazareth, et ce, incluant les surhaussements proposés au projet révisé en date du 12 février 2019. Il favorise toutefois de réhabiliter ces trois immeubles avant de débiter toute autre nouvelle construction.

Vous pouvez nous faire part de vos observations dans les 10 jours suivant la réception de cette lettre. À cette fin, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction générale du patrimoine au 418 380-2352, poste 7304. Au terme du délai de 10 jours, en l'absence de commentaires de votre part, une lettre de refus vous sera transmise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe du développement
culturel et du patrimoine,


Dominique Malack

c.c. M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)
M^{me} Isabelle Lemieux, directrice générale du patrimoine par intérim
M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N.Réf. : 33479

Direction générale du patrimoine et des immobilisations

Québec, le 5 juillet 2018



N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires
Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant la version du projet daté du 20 juin 2018, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en annexe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Veuillez noter que la présente ne constitue pas une autorisation au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Une telle autorisation doit être donnée en fonction de l'intérêt public et ne pourra être délivrée qu'après prise en considération de l'ensemble des commentaires reçus.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay, chargé de projet à la Direction générale du patrimoine et des immobilisations, au 418 380-2352, poste 7304.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Maria Pineault

p. j. Annexe – Commentaires préliminaires 134418

c. c. M^{me} Sophie Richard, directrice de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par intérim
M. François Côté, CHU de Québec Université Laval (Propriétaire)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Annexe – Commentaires préliminaires 134418

Demande d'opinion pour le développement immobilier du site de Saint-Louis-de-Gonzague
situé au 980 rue Richelieu et au 715 rue du Glacis à Québec

Le Ministère formule ces commentaires à partir des documents de présentation du projet révisé de Hatem+B+EBA architectes (20 juin 2018), de l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri-Arch (31 janvier 2018), de visites du site ainsi que du rapport d'audition du Conseil du patrimoine culturel (22 juin 2018). Le Ministère souhaite rappeler que le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. À cet effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague est extrêmement représentatif des valeurs universelles exceptionnelles du Vieux-Québec, considérant qu'il est lié au patrimoine militaire du site, notamment aux ouvrages de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853).

Conséquemment, le Ministère doit s'assurer que le projet de développement résidentiel proposé n'affecte pas ces valeurs, qu'il soit contributif et également en adéquation avec le caractère spécifique du Vieux-Québec. À cet effet, le Ministère réitère ses commentaires formulés dans sa lettre du 2 mai 2018, qu'il reprend dans son intégralité.

Viser l'exemplarité

Outre les valeurs patrimoniales reconnues et documentées pour ce site d'exception, lié notamment au patrimoine militaire ainsi qu'à l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec, le Ministère tient à rappeler que la qualité exceptionnelle de ce site est une occasion de réaliser un projet conséquent de très grande qualité.

Appliquer une approche sensible du site

Le caractère très sensible de l'environnement historique et naturel de ce site impose des précautions particulières. La qualité du cadre bâti existant exige une intégration délicate des nouvelles fonctions. C'est pourquoi le Ministère propose d'appliquer une approche progressive en assurant un développement en continuité avec les changements survenus sur ce site depuis sa première occupation. Pour ce faire, le Ministère recommande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants avant d'autoriser la construction de nouveaux bâtiments.

La conservation de l'espace vert

Le Ministère privilégie la préservation de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu, et ce, pour de nombreuses raisons liées à la préservation d'un espace vert, au maintien de percées visuelles et au maintien d'une aire de détente dans un secteur en pleine densification.

Réhabilitation des immeubles existants

Le Ministère salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Ministère formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité.
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Construction de l'aile ouest

Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert). Le projet proposé est beaucoup trop gros et a un traitement architectural en rupture avec l'ensemble. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord avant de réévaluer sa position; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact de cette aile sur le site réhabilité. Le cas échéant, cette construction devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et préserver une partie de cet espace à l'ouest, tel que représenté sur l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzagues afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.

Patricia Lévesque

De : Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca [mailto:Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 3 mai 2018 15:21

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED] Roger.Chouinard@ville.quebec.qc.ca

Objet : MCC_ Site Saint-Louis-de-Gonzague_134418



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Québec, le 3 mai 2018

Monsieur [REDACTED]

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Commentaires préliminaires

Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
École Saint-Louis-de-Gonzague
980, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

Nous avons entrepris l'analyse du projet cité en rubrique, que nous avons reçu le 26 février 2018. À ce stade de l'analyse, nous sommes en mesure de vous faire part de commentaires préliminaires concernant le projet, lequel est analysé en fonction de son impact sur le site patrimonial du Vieux-Québec. Votre projet devra être révisé à partir des commentaires que vous trouverez en pièce jointe, afin de répondre aux objectifs de conservation et de mise en valeur du site patrimonial.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Voir fichier joint : 134418-LetComPrel_20180502.pdf)

Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

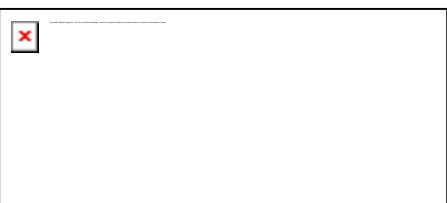
Patricia Lévesque

De: Mathieu.Tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Envoyé: 17 juin 2020 12:05
À: Roger.Chouinard@ville.quebec.qc.ca
Cc: Josee.Vaillancourt@ville.quebec.qc.ca
Objet: Tr : Dossier 134418 - Avis de refus de la demande



Avis : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Roger,
 Prendre connaissance de la présente décision du Ministère.
 Bonne journée.



Mathieu Tanguay

Architecte, conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5
 Téléphone : 418 380-2342, poste 7304
 Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

-----Transféré par Mathieu Tanguay/225/QC/MCC le 17/06/2020 12:03 -----

A : [REDACTED]
 De : Linda Tremblay/225/QC/MCC
 Date : 17/06/2020 11:46
 Cc: [REDACTED] Mathieu Tanguay/225/QC/MCC@MCC,
 Isabelle Lemieux/225/QC/MCC@MCC
 Objet : Dossier 134418 - Avis de refus de la demande

N/Réf. : 134418 – SSP-D-2017-0860-03

Objet : Demande d'autorisation – Avis de refus de la demande

Projet de développement immobilier
 Situé dans un site patrimonial - Site patrimonial du Vieux-Québec
 École Saint-Louis-de-Gonzague
 980, rue Richelieu
 Québec (Québec) G1R 1L5

Centre d'accueil Nazareth
715, rue des Glacis
Québec (Québec) G1R 3P8

Monsieur,

En raison des différentes mesures décrétées par le Gouvernement du Québec en lien avec les événements entourant la COVID-19, nous vous transmettons exceptionnellement par courriel la correspondance suivante en lien avec le traitement de votre demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Une copie originale de cet avis de refus vous sera transmise ultérieurement. Pour toutes questions relativement à la correspondance qui suit, veuillez communiquer directement avec monsieur Mathieu Tanguay à l'adresse mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Ainsi, pour faire suite à l'avis d'intention de refus que nous vous avons fait parvenir le 1^{er} mai 2020 concernant la demande d'autorisation citée en objet, nous vous informons que l'autorisation, telle qu'elle a été demandée, est refusée.

Cette intention est motivée par l'impact négatif de la dernière version du projet de développement immobilier sur le site de l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, conformément au document de présentation de Hatem+D+EBA architectes de janvier 2020.

En effet, le site de Saint-Louis-de-Gonzague s'insère dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec qui est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1985. Il remonte à la fin du Régime français avec les ouvrages de fortification de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry (1682-1756) ainsi que dès le milieu du XIX^e siècle, avec l'ensemble conventuel des Soeurs de la Charité de Québec (1850-1853). Conséquemment, le projet devrait favoriser de nouvelles constructions conçues dans un esprit de continuité et de cohérence avec les caractéristiques patrimoniales de ce site d'exception, afin de préserver les liens privilégiés et historiques entre l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague, l'ancien Centre d'accueil Nazareth et les ouvrages militaires, notamment ceux de Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.

Ainsi, cet avis de refus met fin au traitement de votre demande d'autorisation. Néanmoins, une nouvelle demande portant sur un projet modifié peut être déposée au Ministère à l'aide du formulaire prévu à cette fin.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à cet effet, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Mathieu Tanguay de la Direction des opérations en patrimoine à l'adresse courriel suivante : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Linda Tremblay

Directrice générale

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352

**Tr : Demande d'autorisation - Avis d'intention de refus****France Cliche** A : Dominique Malack

2019-05-17 15:36

Cc : Isabelle Lemieux, Mathieu Tanguay,
"Sylvie Lapointe"

Bonjour,

Voir courriel plus bas, [REDACTED], en réponse à la lettre adressée à [REDACTED] pour le dossier Saint-Louis-de-Gonzague.

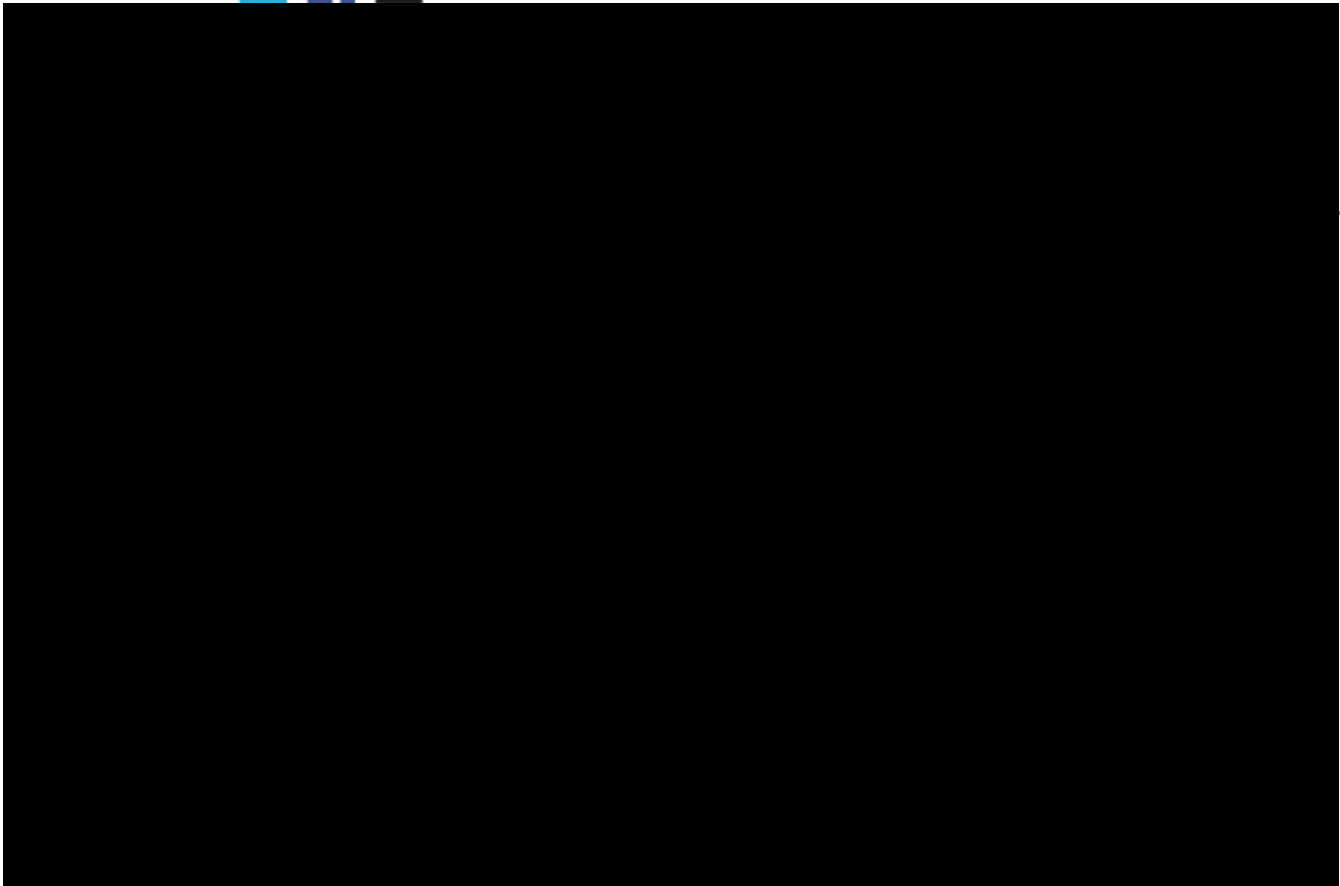
France Cliche

Secrétaire au Registrariat du patrimoine culturel du Québec
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7088

Courriel : france.cliche@mcc.gouv.qc.caSite Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous





**Vente des immeubles du site de
Saint-Louis-de-Gonzague à Québec**
Mathieu Tanguay A : Isabelle Lemieux

2019-05-07 10:38

Bonjour Isabelle,

À ta demande, j'ai communiqué ce matin avec Mme Guylaine Côté, chargé de projet, à la direction de l'évaluation et transactions immobilières de la Société québécoise des infrastructures. Elle me confirme que la firme mandatée, Raymond Chabot Grant Thornton et sa filiale Courtier RCGT Inc. (RCGT), ont obtenu deux offres pour la vente des immeubles situés au 980 rue Richelieu et 715 rue du Glacis à Québec. Ils ont également obtenu deux offres pour la vente de l'immeuble Nazareth seulement (715 rue du Glacis), ainsi que deux offres pour le terrain vacant de la rue Saint-Vallier (1145-1163 rue Saint-Vallier est).

L'offre de [REDACTED] pour la vente des immeubles situés au 980 rue Richelieu et 715 rue du Glacis était la plus haute. La seconde offre étant plus de quatre fois moins élevée.

Dans l'éventualité que le montant de la transaction avec [REDACTED] soit réduit, Mme Guylaine Côté me demande de lui fournir le nombre de condominiums qui devront être retirés du projet proposé soit la différence entre le projet de 11 étages versus celui de 5 étages tel que demandé par notre ministère.

Dans l'éventualité que la SQI ne trouve pas un terrain d'entente avec [REDACTED], la SQI pourrait retourner en appel d'offres.

Je reste disponible à répondre à tes questions.

Cordiales salutations.

Personnes références à la SQI

Mme Guylaine Côté, chargée de projet
Tél. : 418-646-1766 poste 8319
gcote@sqi.gouv.qc.ca

M. David Pelletier, directeur
Tél. : 418-646-1766 poste 3434

Mathieu Tanguay, arch.

Conseiller en patrimoine

Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

IDENTIFICATION DU PROJET

 Saisie dans ÉPAQ complétée

Nom du demandeur :	Artefactuel	Mandataire :	Nathalie Gaudreau
Date de réception :	2017-08-23	Date demande complète :	2017-08-23
Date de délivrance :	2017-09-08	Début des travaux :	2017-09-11
		Durée :	10 jours
Nature de la demande (ÉPAQ) :	Inspection visuelle, évaluation, collecte, prélèvement d'échantillons et inventaire archéologique sous forme de tranchées mécaniques et de sondages manuels dans le cadre de travaux de développement immobilier sur le site de l'îlot Gonzague-Nazareth, dans le site patrimonial du Vieux-Québec.		

1^{ERE} VÉRIFICATION PRÉALABLEMENT À L'ACCUSÉ RÉCEPTION (PRÉSENCE/ABSENCE)

Documents à joindre :	Éléments du formulaire :	
<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire <input checked="" type="checkbox"/> signé	<input checked="" type="checkbox"/> Propriétaires	<input checked="" type="checkbox"/> Historique des recherches
<input checked="" type="checkbox"/> Consentement propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Nature de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Méthodologie terrain
<input checked="" type="checkbox"/> Plan/carte topo	<input checked="" type="checkbox"/> Nature périodes culturelles	<input checked="" type="checkbox"/> Méthodologie enregistrement
<input checked="" type="checkbox"/> CVs de l'équipe	<input checked="" type="checkbox"/> Contexte de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Composition de l'équipe
<input checked="" type="checkbox"/> Fiches d'enregistrement*	<input checked="" type="checkbox"/> Objectifs de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Budget ventilé
*Facultatif		<input checked="" type="checkbox"/> Fournisseurs de fonds.
Date accusé réception : 2017-08-23		

VÉRIFICATION DU DOSSIER DEMANDEUR (DÈS RÉCEPTION DE LA DEMANDE)

Infraction rapport non remis : oui non Rapports en attente d'évaluation : oui non

Si oui, préciser : 16-ARTE-04 et 16-ARTE-05 ont été évalués. 16-ARTE-04 était non conforme et a été rendu conforme le 2017-08-25.

Au besoin, ajouter l'information nécessaire à l'accusé réception.

CONSULTATION AUTOCHTONE (DÈS RÉCEPTION DE LA DEMANDE)

Nature de la période culturelle : Amérindien préhist. Amérindien Hist. Historique Inuit

Envoi du dossier à la DPRI : oui non Si oui, réponse DPRI : Lettre Pas de lettre

2^E VÉRIFICATION PRÉALABLEMENT À L'ANALYSE

n/a Présence d'une résolution pour le mandataire (s'il y a lieu)
<input checked="" type="checkbox"/> Description du lieu de l'intervention
<input checked="" type="checkbox"/> Vérification de la concordance entre le lieu de l'intervention et le propriétaire identifié
<input checked="" type="checkbox"/> Consentement propriétaire comprend : <input checked="" type="checkbox"/> Nature <input checked="" type="checkbox"/> Durée <input checked="" type="checkbox"/> Conservation
<input checked="" type="checkbox"/> Consentement propriétaire : <input checked="" type="checkbox"/> Signé <input checked="" type="checkbox"/> Cohérence avec les informations du formulaire.
<input checked="" type="checkbox"/> Vérifier s'il y a présence de sites archéologiques connus (SIG).
<input checked="" type="checkbox"/> Vérifier la localisation de l'intervention et l'historique des recherches antérieures (SIG, ISAQ).
<input checked="" type="checkbox"/> Vérifier s'il y a un statut de protection associé à l'intervention et voir si lié à une autorisation (SIG)
<input checked="" type="checkbox"/> Méthodes de conservation préventive et de restauration.
<input checked="" type="checkbox"/> Lieu et circonstances du traitement et de l'analyse (données et collection).
<input checked="" type="checkbox"/> Lieu envisagé de dépôt des collections (si l'État est propriétaire).
<input checked="" type="checkbox"/> Description des moyens matériels.

CONTEXTE DE L'INTERVENTION (RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION PROJETÉE)

Mise en contexte et objectifs de l'intervention

L'intervention archéologique consiste en un inventaire archéologique préalablement aux travaux de développement immobilier projetés par le CHU dans l'emprise de l'îlot Gonzague-Nazareth situé dans le site patrimonial déclaré du Vieux-Québec. L'îlot Gonzague-Nazareth est délimité par les rues Richelieu, des Glacis, par la côte de la Potasse et par les Remparts des fortifications. L'intervention aura lieu sur les lots 1 212 559, 1 212 560, 1 212 561, ainsi que sur les sites archéologiques CeEt-292 et CeEt-402. Le but de l'intervention archéologique préalable est de documenter, de localiser et d'évaluer les conditions archéologiques qui pourraient impliquer un changement dans les plans d'implantation des nouveaux bâtiments ou encore pour planifier une seconde intervention archéologique de plus grande ampleur préalablement aux travaux.

La stratégie proposée cible l'emprise des excavations en profondeur, c'est-à-dire là où seront aménagés les nouveaux bâtiments. Ainsi, l'intervention archéologique propose de réaliser 2 tranchées dans la zone 2 afin d'évaluer l'intégrité de l'ouvrage défensif et son étendue. Cela permettra aussi de documenter les sols archéologiques en place, ainsi que les perturbations engendrées par la construction des bâtiments à proximité. Dans la zone 3, il y aura 4 tranchées afin de documenter la présence et l'intégrité de l'hôpital militaire et d'identifier d'autres éléments présents qui seraient encore inconnus ou non visible sur les cartes anciennes. Finalement, l'intervention archéologique aura lieu conjointement avec une équipe d'excavation.

Plans de l'intervention (pertinence et clarté)

La demanderesse a fourni 3 plans. D'abord, une représentation de l'aménagement final de l'îlot Gonzague-Nazareth en plan et en couleur tel qu'il aura l'air à la fin des travaux. On voit l'emplacement des bâtiments existants associés à l'école St-Louis-de-Gonzague (numéroté 4 et 5) et celui du foyer pour aîné (numéroté 1) circonscrits en rouge, ainsi que les deux bâtiments à construire (numérotés 2 et 3) circonscrits en noir. On constate également que l'aménagement d'un parc à l'angle des rue Richelieu et de la Glacis est prévu sur l'îlot Gonzague-Nazareth.

La deuxième carte est un plan de génie civil d'architecte approuvé en date du 16 juin 2012 titré Aménagement du bureau de projet à SLDG dans le cadre de l'agrandissement et rénovation de L'Hôtel-Dieu de Québec. On peut lire les numéros de lots et constater l'emplacement des 3 bâtiments existants (école et aînés).

Le dernier plan est une superposition maladroite de l'emplacement des 6 tranchées mécaniques mise sur une image tirée de Google Earth sur laquelle une impression des futurs bâtiments tirée de la première carte a été ajouté, le tout est miniaturisé en deux images pour circonscire uniquement les deux emprises à inventorier.

Information sur l'autorisation de travaux (s'il y a lieu)

2017-09-01 : La demande 133 652 est en cours d'analyse auprès de la D.A. Le CHU engage la firme Artéfactuel pour effectuer une fouille archéologique exploratoire préalablement à la construction de 2 nouveaux bâtiments.

2017-09-08 : l'autorisation sera délivrée aujourd'hui, en même temps que le permis.

Information sur la période culturelle connue ou présumée et consultation autochtone

La période culturelle connu est Historique uniquement. Aucune lettre ne sera transmise à une communauté autochtone.

Historique des recherches antérieures

Site CeEt-292

-Surveillance archéologique : Croteau, Jean (1987) : *La surveillance archéologique de l'implantation du réseau Hydro-électrique souterrain dans la ville de Québec en 1986*. Vo 1. 1 Rapport (source ISAQ : 1478).

-Reconnaissance géophysique : Ethnoscop (2013) : *Projet d'agrandissement et de rénovation de l'Hôtel-Dieu-de-Québec - Ancienne École Saint-Louis-de-Gonzague* (Source 5464).

Site CeEt-402

-Surveillance archéologique : Croteau, Jean (1987) : *La surveillance archéologique de l'implantation du réseau Hydro-électrique souterrain dans la ville de Québec en 1986*. Vo 1. 1

Rapport (source ISAQ : 1478).

-Surveillance archéologique : Cérane (1989) : *Bell Canada. Surveillance archéologique des travaux souterrains de 1988*

dans la ville de Québec . (Source ISAQ : 1667).

-Surveillance archéologique : Castonguay, Carl (2012) : *Surveillance archéologique des travaux d'enfouissement d'Hydro-Québec*

-Québec en 2010. Projet des Glacis : *phase 1 - Côte de la Potasse, phase II - Rues des Soeurs-de-la-Charité, des Glacis et Richelieu* (Source ISAQ 5153).

Information sur le(s) propriétaire(s) et leur consentement

L'entente et le consentement avec le propriétaire est signé par Maître François Côté, avocat du CHU de Québec, en date du 23 août 2017. L'entente stipule qu'un inventaire archéologique sous la forme de 6 tranchées mécaniques aura lieu sur les lots 1 212 559, 1 212 560 et 1 212 561 dès le 11 septembre 2017 et durera 2 semaines. L'entente précise que la collection ira rejoindre la collection existante au LRAQ. La remise en état des lieux et le remblaiement sont au frais de l'entrepreneur. Celui-ci aura une semaine supplémentaire pour effectuer les travaux.

Durée des travaux

L'intervention archéologique, d'une durée de 10 jours, aura lieu du 11 au 22 septembre 2017 inclusivement.

ANALYSE

Information sur le demandeur vs le mandataire

Le demandeur est la firme Artéfactuel et la mandataire est Nathalie Gaudreau. Elle apparaît comme administratrice dans les documents tirés du Registraire des Entreprises. Son adresse résidentielle correspond d'ailleurs à l'adresse officielle de la firme.

Méthodes d'intervention et d'enregistrement des données sur le terrain

La méthode d'intervention prévoit l'ouverture mécanique de 6 tranchées jusqu'à une profondeur de 1,20 mètre. Par la suite, 1 ou 2 sondages manuels seront pratiqués au fond de chacune des tranchées dans le but de recueillir le plus d'informations possible sur les sédiments en place ou perturbés. Les zones d'intervention ciblées correspondent à l'emprise des travaux d'excavation prévus pour l'aménagement de deux nouveaux bâtiments. Ces emprises représentent d'ailleurs un potentiel archéologique maintes fois souligné dans les avis archéologiques et les rapports de recherches antérieures. Les tranchées mesureront 2 mètres par 5 mètres et seront localisées dans le secteur du Glacis (CeEt-292) et de l'Ancien hôpital militaire (CeEt-402).

Les sondages, au fond des tranchées, incluront l'excavation contrôlée des sols par niveaux stratigraphiques. D'un point de vue technique, le sondage correspondra à une sous-opération. Les sols archéologiques contenus dans cette sous-opération feront l'objet d'une fouille stratigraphique manuelle. Si certains contextes s'avèrent intéressants, des échantillons de sédiments seront prélevés dans le sondage afin de réaliser d'éventuelles analyses spécialisées. Pour maximiser les résultats, ceux-ci respecteront une densité d'environ un échantillon à tous les 1 mètre carré. L'emplacement des échantillons sera finalement localisé sur un plan général du site. D'ailleurs, l'ensemble des vestiges et des sols excavés lors de la fouille seront numérotés selon les principes du système Tikal et feront l'objet d'un enregistrement détaillé. Ce dernier comprendra une description méthodique (voir fiches d'enregistrement jointes), des relevés en plan et en stratigraphie, des points d'arpentage (altitudes NMM), ainsi qu'une couverture photographique (voir fiches photos jointes). Les tranchées, sondages et vestiges seront géolocalisés par un arpenteur.

Les méthodes d'intervention sur le terrain et d'enregistrement des données semblent adaptées à la nature et au contexte de l'intervention.

Stratégies de conservation des vestiges mobiliers et immobiliers

Les vestiges immobiliers découverts lors de l'intervention archéologique seront documentés et laissés en place. Au terme de l'intervention, les vestiges immobiliers découverts et les sols archéologiques non fouillés seront recouverts de géotextile avant de procéder au remblayage du terrain. Si les vestiges immobiliers nécessitent une consolidation ou une restauration, des recommandations pourraient être émises et les frais encourus seront à la charge du client.

Au cours de l'intervention archéologique, tous les vestiges mobiliers seront récoltés et emballés de manière à assurer des conditions de conservation adéquates jusqu'au traitement de la collection en laboratoire. Les artefacts et écofacts pertinents seront recueillis et emballés dans des sacs permettant de les lier à leur provenance d'origine, de même que pour les échantillons pour analyse pour leur traitement ultérieur. Les artefacts sensibles de nature organique ou métallique seront traités avec soin et transportés rapidement au laboratoire du LRAQ pour faire l'objet d'un séchage contrôlé ou de tout autre traitement qui aura été déterminé par l'archéologue.

Le traitement et le nettoyage des vestiges mobiliers seront réalisés en laboratoire en tenant compte des besoins spécifiques à chaque type d'objets et de matériaux (métal, os, céramique, etc.). Ils seront par la suite analysés, c'est-à-dire identifiés, inventoriés et, au besoin, catalogués.

L'archéologue émettra ou transmettra toutes recommandations relatives à la conservation préventive ou à la restauration en laboratoire des vestiges mobiliers. Si les vestiges mobiliers nécessitent des travaux de consolidation ou de restauration, ceux-ci seront à la charge du client.

Le traitement et l'analyse des artefacts et écofacts seront réalisés dans les locaux du Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec, alors que l'analyse et l'interprétation des données, ainsi que la rédaction du rapport d'intervention archéologique, seront réalisés au bureau de Nathalie Gaudreau chez Artéfactuel.

La stratégie de conservation des vestiges mobiliers et immobiliers semble adaptée à la nature de l'intervention. Il n'y a toutefois pas de budget prévu à cet effet, mais on comprend que les frais de conservation et restauration qui s'avèreraient nécessaires seront pris en charge directement par le promoteur du projet. Nous n'avons toutefois pas d'engagement clair ou formel que le promoteur s'engage effectivement à assumer de tels frais, qui pourraient être assez élevés dépendamment de la situation.

Moyens matériels de la recherche et circonstances de traitement des données

Artéfactuel possède tous les équipements de terrain et de laboratoire, ainsi que les locaux nécessaires à la réalisation de l'intervention archéologique. De plus, Mme Gaudreau a accès au LRAQ pour le traitement et l'analyse des artefacts et écofacts. Le bureau pour la rédaction du rapport d'intervention archéologique et la gestion administrative des dossiers sera chez Artéfactuel.

Composition de l'équipe

La responsable de terrain est Nathalie Gaudreau, cependant, Céline Dupont-Hébert ou Louis Gilbert pourrait agir comme responsable remplaçant. Ils possèdent tous une solide expérience en archéologie ainsi que toutes les compétences et diplômes nécessaires pour mener à bien ce projet. Il n'y a aucun assistant pour ce projet. L'équipe sera complétée par 4 techniciens.

Budget

Le CHU de Québec, à travers le [REDACTÉ] fournit la somme de [REDACTÉ] pour une intervention archéologique de 10 jours menée par 5 archéologues (1 responsable d'intervention et 4 techniciens). La ventilation montre que [REDACTÉ] sont réservés à la masse salariale. Ensuite, [REDACTÉ] sont réservés à la rédaction du rapport (10 jours). Puis, [REDACTÉ] sont réservés à l'inventaire et au catalogage, tandis que [REDACTÉ] sont réservés pour des analyses spécialisées. Le reste du budget [REDACTÉ] est alloué à l'achat d'équipement [REDACTÉ].

SUIVI DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2017-08-23 : réception de la demande de permis. Celle-ci est complète.

2017-09-06 : analyse complétée. En attente de l'autorisation de travaux pour délivrer.

2017-09-08 : l'autorisation sera délivrée aujourd'hui, en même temps que le permis.

RECOMMANDATION

La DA recommande de :

- Délivrer le permis sans condition
- Délivrer le permis avec condition(s)
- Refuser la demande de permis

CONDITIONS(S) À INSCRIRE AU PERMIS

Aucune.

MOTIF(S) DU REFUS DE LA DEMANDE

N/A

Rédigé par : Maude Chapdelaine **Date :** 2017-09-01
2017-09-06, 2017-
Validé par : Olivier Roy **Date :** 09-08
Approuvé par : Isabelle Lemieux **Date :** _____

SUIVI ADMINISTRATIF

- Envoi du permis à l'archéologue (courriel)
- Envoi du permis à l'archéologue (poste)
- Saisie dans ÉPAQ (date permis, consultation autochtone)
- Saisie dans le tableau « Suivi de gestion ».



RE: Artefactuel - Demande de permis - Inventaire archéologique - îlot Gonzague-Nazareth / 17-ARTE-27



Permis Archéologie A : nathalie.gaudre
au

2017-08-23 15:05

Envoyé par : **Josiane Lapointe**

De : Permis Archéologie/MCC

A : 

Bonjour,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande de permis de recherche archéologique.

Pour vos futures correspondances avec le ministère, nous vous invitons à utiliser le numéro de permis suivant : 17-ARTE-27.

La décision du Ministère vous sera communiquée dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète. Des précisions pourraient vous être demandées lorsque votre demande de permis sera analysée. Des délais additionnels devront être prévus advenant que la consultation d'une communauté autochtone soit requise.

Bien à vous,

Gestion des permis de recherche archéologique

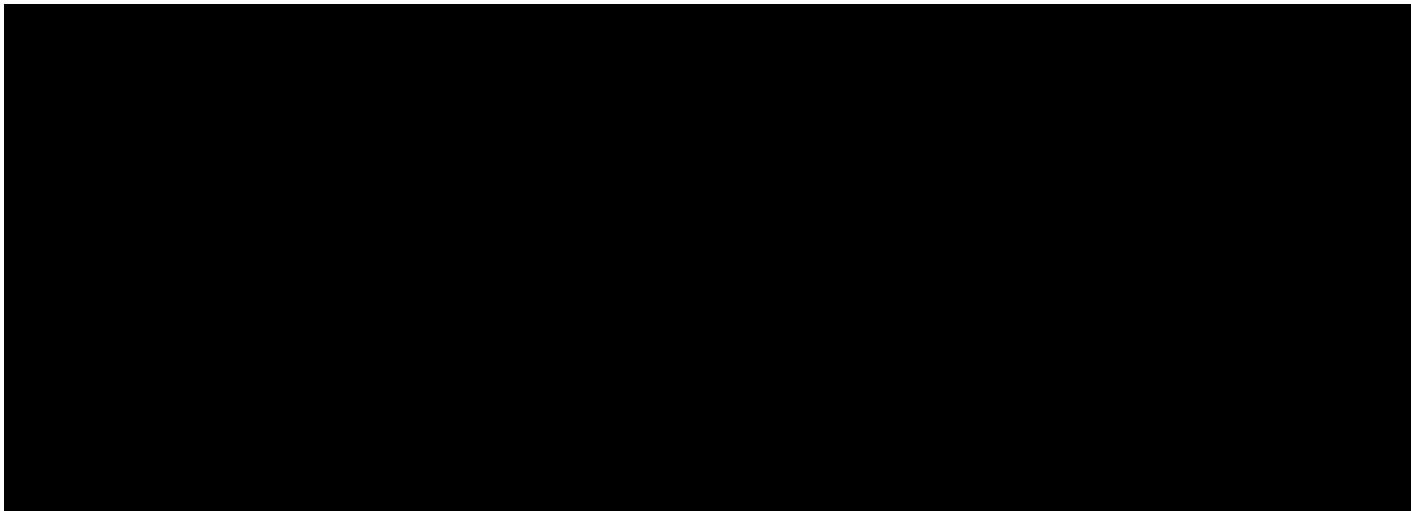
Direction de l'archéologie
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342

Courriel : permis.archeologie@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



**Permis 17-ARTE-27****Permis Archéologie** A : nathalie.gaudre
au

2017-09-08 15:43

Envoyé par : **Josiane Lapointe**

Madame,

Veuillez trouver ci-jointe la copie du permis 17-ARTE-27, incluant la lettre de délivrance. Ces documents originaux suivront sous peu par envoi postal.

Nous joignons également à cet envoi la fiche de site Borden et l'aide-mémoire pour utilisation au besoin.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Permis17-ARTE-27.pdf BORDEN - Fiche de site vierge.pdf Aide-mémoire.doc

Gestion des permis de recherche archéologique

Direction de l'archéologie
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342
Courriel : permis.archeologie@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   

Québec, le 8 septembre 2017

Madame Nathalie Gaudreau
Artefactuel, coop de travail
11 130, rue des Lauriers
Québec (Québec) G2B 3P5

Madame,

Le ministre de la Culture et des Communications vous a délivré le permis de recherche archéologique suivant **17-ARTE-27** que vous trouverez ci-joint, effectif à la date de sa délivrance.

Nous portons à votre attention qu'une autorisation de travaux doit être délivrée par le ministre en lien avec le projet pour lequel le présent permis est délivré. Avant d'entamer toute intervention archéologique, vous devez vous assurer que le propriétaire du terrain visé ou le promoteur du projet a reçu l'autorisation requise.

Nous tenons à vous rappeler que conformément au deuxième alinéa de l'article 69 de la *Loi sur le patrimoine culturel (LPC)* (chapitre P-9.002), c'est le titulaire du permis de recherche archéologique qui est autorisé à effectuer, conformément aux conditions déterminées par la *LPC*, le *Règlement sur la recherche archéologique (RRA)* (chapitre P-9.002, r. 2.1) et le ministre, des fouilles ou des relevés aux endroits spécifiés au permis par le ministre. De plus, en vertu de l'article 72 de la *LPC*, le titulaire du permis doit faire au ministre, selon la teneur et les modalités déterminées par le *RRA*, un rapport annuel de ses activités.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Olivier Roy
Archéologue

p. j. Permis

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2342
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Montréal
480, boul. Saint-Laurent
6^e étage, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 864- 8121
Télécopieur : 514 864-2448

PERMIS DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

Sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre délivre un permis de recherche archéologique à :

Artefactuel, coop de travail
11 130, rue des Lauriers
Québec (Québec) G2B 3P5

Le permis est valide pour une durée d'un an à compter de la date de sa délivrance, soit le 8 septembre 2017, conformément à l'article 70 de la Loi sur le patrimoine culturel (*chapitre P-9.002*).

Le détenteur du permis est autorisé à effectuer les interventions archéologiques suivantes :

- Inspection visuelle, évaluation, collecte, prélèvement d'échantillons et inventaire archéologique sous forme de tranchées mécaniques et de sondages manuels dans le cadre de travaux de développement immobilier sur le site de l'îlot Gonzague-Nazareth, dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

Les responsables de l'intervention archéologique sont :

- Nathalie Gaudreau
- Céline Dupont-Hébert (remplaçante)
- Louis Gilbert (remplaçant)

À l'endroit suivant :

- Îlot Gonzague-Nazareth, sites CeEt-292 et CeEt-402, quadrilatère formé par les rues Richelieu et des Glacis, la côte de la Potasse et les remparts des fortifications, Québec, lots 1 212 559, 1 212 560 et 1 212 561.

Important :

Conformément au deuxième alinéa de l'article 69 de la *LPC*, le titulaire du permis de recherche archéologique est autorisé à effectuer, conformément aux conditions déterminées par la *Loi sur le patrimoine culturel (LPC)* (chapitre P-9.002), le *Règlement sur la recherche archéologique (RRA)* (chapitre P-9.002, r. 2.1) et le ministre, des fouilles ou des relevés aux endroits spécifiés au permis par le ministre. De plus, en vertu de l'article 72 de la *LPC*, le titulaire du permis doit faire au ministre, selon la teneur et les modalités déterminées par le *RRA*, un rapport annuel de ses activités.

Par ailleurs, conformément à l'article 74 de la *LPC*, quiconque découvre un bien ou un site archéologique doit en aviser le ministre sans délai. Cette obligation s'applique, que la découverte survienne ou non dans le contexte de fouilles et de recherches archéologiques.

Le présent permis de recherche archéologique ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu d'une loi ou de règlements.

Délivré ce 8^e jour de septembre 2017

Le ministre de la Culture et des Communications

Par 

Isabelle Lemieux
Directrice de l'archéologie



RE: 17-ARTE-27 - Remise du rapport 

Permis Archéologie A : nathalie.gaudre
au

2018-02-22 10:08

Envoyé par : **Josiane Lapointe**

De : Permis Archéologie/MCC

A : 

Madame,

Nous accusons réception de votre rapport annuel de recherche archéologique concernant le permis 17-ARTE-27 :

Îlot Gonzague-Nazareth (CeEt-292. Inventaire archéologique, 2017

Conformément à l'article 73 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002), votre rapport annuel demeure confidentiel pour une période minimale de 60 jours à compter de sa réception par le ministre. Après l'expiration de ce délai de confidentialité, votre rapport sera disponible pour consultation publique.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

Gestion des permis de recherche archéologique

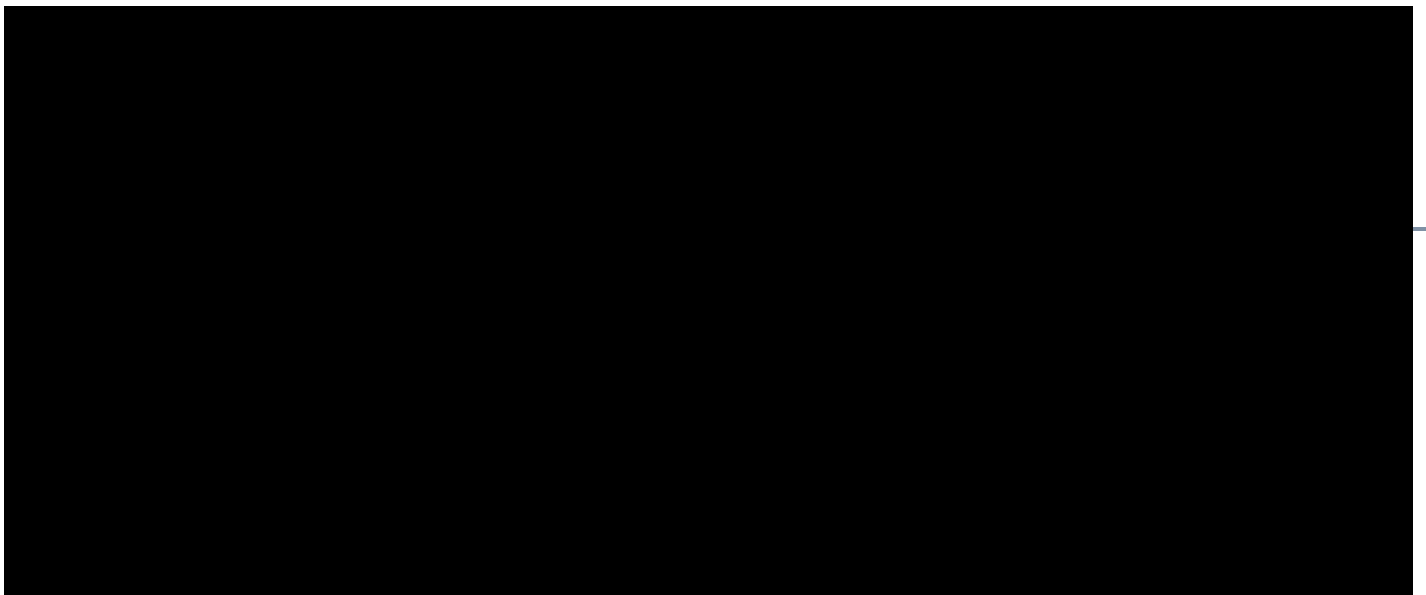
Direction de l'archéologie
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2342

Courriel : permis.archeologie@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



FICHE D'ÉVALUATION DU RAPPORT ANNUEL DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

IDENTIFICATION DU PROJET

Nom du demandeur : Artefactuel

Date de réception du rapport : 2018-02-21

Auteur : Artefactuel, 2017, 86p.

Titre du rapport : Îlot Gonzague-Nazareth (CeEt-292), Inventaire archéologique, 2017

No SOURCE : 6320

Conformité du rapport

	Oui	Non	S. O. ¹
1. (7.1) Cadre environnemental ancien et actuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. (7.2) Cadre historique et préhistorique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. (7.3) Cartes, plans anciens et l'iconographie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. (7.4) Historique des recherches archéologiques antérieures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. (8.1) Résumé des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. (8.2) Nature, durée et dates de l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7. (8.3) No du permis et identification du titulaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8. (8.4) Le nom du ou des promoteur(s)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. (8.5) Composition de l'équipe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. (8.6) Localisation du lieu d'intervention carte topo (zone, site)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. (8.7) Description de chaque lieu d'intervention ou site archéologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12. (8.8) Méthodes de chaque type d'intervention et d'enregistrement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13. (8.9) Mesures de protection et de conservation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. (9.1) Localisation et limite du site	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. (9.2) Photo aérienne ou spatiocarte du site	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. (9.3) Plan détaillé du lieu d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. (9.4) Plan de répartition spatiale (traces et vestiges)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. (9.5) Coupes stratigraphiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. (9.6) Photographies couleur (zone, site, artefact, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
20. (9.7) Description (artefacts, écofacts, vestiges), analyse et interprétation événementielle et intégration des résultats d'études spécialisées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. (9.8) Valeurs et importance archéologique pour chaque site archéologique visé par l'intervention	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. (10) Conclusion et recommandations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Annexes du rapport

	Oui	Non	S. O.
• (11.1) Résumé pour chaque site archéologique (fiche de site)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• (11.2) Copie des notes, plans, dessins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• (11.3) Copie des études spécialisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
• (11.4) Inventaire détaillé et catalogue (artefacts et écofacts)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹S. O. : Sans objet (ne s'applique pas) – la conformité du rapport ne repose pas sur ces éléments puisque aucun site archéologique n'est touché par l'intervention

Informations manquantes**Recommandation**

1. (7.1) Cadre environnemental ancien et actuel : ils sont tous les deux présents, mais intégrés au Cadre Préhistorique. Cela est acceptable, mais ce serait bien de leur donner leurs propres sections.

Rapport conforme

Rapport non conforme

Évalué par : Geneviève Gagnon

Date : 2018-06-07

Validé par : Stéphanie Simard

Date : 2018-06-11

Suivi administratif

Fermeture dossier : 2018-06-11

Réhabilitation des immeubles existants

Le Ministère salue les efforts de réhabilitation de l'ancien Foyer Nazareth et de l'aile Saint-Louis-de-Gonzagues. Cependant, le Ministère formule plusieurs commentaires concernant la réhabilitation des autres ailes :

- L'aile du gymnase ne devrait pas être surhaussée. La conservation de sa hauteur initiale est nécessaire pour ne pas banaliser l'appréciation des fortifications, situées à proximité.
- L'aile nord a un impact trop important sur l'appréciation de l'ensemble :
 - La hauteur devrait être réduite, notamment en éliminant les deux derniers niveaux, traités comme des surhaussements.
 - La topographie en pente devrait être mieux épousée par un agencement des hauteurs en escalier. Ceci permettrait d'atténuer l'impact visuel vers l'ouest (à partir du mur de fortification) et permettrait de s'inspirer des terrasses aménagées par la communauté religieuse à travers les époques.
 - Un revêtement de maçonnerie doit être recommandé pour accroître l'intégration de cette aile aux immeubles existants.

Construction de l'aile ouest

Le Ministère est défavorable à la construction d'une tour résidentielle à l'emplacement de l'espace vert actuel, à l'intersection des rues du Glacis et Richelieu (voir commentaire précédent sur la conservation de l'espace vert). Le projet proposé est beaucoup trop gros et a un traitement architectural en rupture avec l'ensemble. Dans un objectif d'approche progressive, le Ministère demande de procéder d'abord à la réhabilitation des immeubles existants et à la construction de l'aile nord avant de réévaluer sa position; ceci afin de lui permettre d'analyser l'impact de cette aile sur le site réhabilité. Le cas échéant, cette construction devrait obligatoirement être construite sur la partie est de l'espace vert et préserver une partie de cet espace à l'ouest, tel que représenté sur l'implantation de l'Option B proposée dans l'étude d'impact patrimonial produite par la firme Patri Arch (31 janvier 2018). La hauteur de cette construction devrait obligatoirement ne pas excéder la hauteur de l'école Saint-Louis-de-Gonzagues afin que la construction puisse s'apparenter à une aile de cet immeuble et s'harmoniser avec les autres immeubles de l'ensemble conventuel des Sœurs de la Charité de Québec.